



Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 10 décembre 2015

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 10)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 10, 89)
Appel nominal	(p. 10)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 10)
Hommage aux victimes des attentats perpétrés à Paris le 13 novembre 2015	(p. 10)
Adoption du procès-verbal de la séance publique du 21 septembre 2015	(p. 11)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 12 octobre 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2015-0774)	(p. 11)
Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 ^{er} au 30 octobre 2015 (dossier n° 2015-0775)	(p. 11)
Pacte de cohérence métropolitain (dossier n° 2015-0938) - Présentation et opérations de votes sur les amendements	(p. 56)
Annexe 1 - Projet Lyon Part-Dieu (dossiers n° 2015-0917, 2015-0918, 2015-0919) - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Le Faou	(p. 144)
Annexe 2 - Pacte de cohérence métropolitain (dossier n° 2015-0938) - Amendements présentés par :	
- l'Exécutif (n° 1)	(p. 183)
- le groupe de Réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) (n° 2 à 22)	(p. 201)
- le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés (n° 23 à 30)	(p. 213)
- le groupe Communiste, parti de gauche et républicain (n° 31 à 52)	(p. 217)
- le groupe Les Républicains et apparentés (n° 53 à 81)	(p. 229)

Les textes des délibérations n° 2015-0774 à 2015-0858 et 2015-0860 à 2015-0941 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 7.

N° 2015-0774	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 12 octobre 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 -	(p. 11)
N° 2015-0775	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 ^{er} au 31 octobre 2015 -	(p. 11)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2015-0776	Gaz naturel pour véhicules (GNV) - Expérimentation mobilité durable - Prolongation de la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Gaz réseau distribution France (GRDF) - Adhésion à l'Association de gestion du projet Equilibre - Désignation d'un représentant du Conseil -	(p. 107)
N° 2015-0777	Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2014 -	(p. 109)
N° 2015-0778	Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Q Park France - Exercice 2014 -	(p. 130)
N° 2015-0779	Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Vinci Park - Exercice 2014 -	(p. 130)

N° 2015-0780	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société EFFIA - Exercice 2014 -</i>	(p. 130)
N° 2015-0781	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto - Exercice 2014 -</i>	(p. 130)
N° 2015-0782	<i>Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto - Exercice 2014 -</i>	(p. 130)
N° 2015-0783	<i>Lyon 2°, Lyon 3° - Parcs de stationnement Perrache et Villette - Modification des modalités d'indexation des redevances d'exploitation et du montant de la redevance du parc de stationnement Perrache - Avenants n° 2 à la convention-cadre du 6 janvier 2011 et aux contrats particuliers qui lui sont annexés -</i>	(p. 130)
N° 2015-0784	<i>Mise en place et suivi des services d'autopartage - Approbation du label Autopartage de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 130)
N° 2015-0785	<i>Meyzieu - Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) -</i>	(p. 108)
N° 2015-0786	<i>Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) des entreprises de la filière propreté - Attribution d'une subvention au Syndicat patronal des entreprises de nettoyage Rhône-Alpes (SPENRA) -</i>	(p. 108)
N° 2015-0787	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Villeurbanne - Travaux de mise en site propre du trolley C3 - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 109)
N° 2015-0788	<i>Transfert de l'organisation et du fonctionnement de la liaison ferrée express entre Lyon et l'aéroport Lyon Saint-Exupéry au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Convention pluriannuelle de financement - Contribution 2016 -</i>	(p. 110)
N° 2015-0789	<i>Rochetaillée sur Saône - Requalification du quai Pierre Dupont - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 131)
N° 2015-0790	<i>Corbas - Requalification de l'avenue des Taillis entre la rue de l'Aviation et la rue du Velin - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 131)
N° 2015-0791	<i>Lyon - Travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière - Travaux en tunnel - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux -</i>	(p. 131)
N° 2015-0792	<i>Marché de mise à disposition de mobiliers supports d'information et de services de mobilité - Dialogue compétitif - Lancement de la procédure -</i>	(p. 113)
N° 2015-0793	<i>Décines Charpieu, Meyzieu - Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Interfaçage des systèmes de vidéoprotection - Convention de subvention avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 113)
N° 2015-0794	<i>Vernaison - Gestion des équipements publics relevant de la compétence de la Métropole de Lyon situés dans le périmètre de la concession de la chute de Pierre Bénite sur la Commune de Vernaison - Convention de superposition d'affectations avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) -</i>	(p. 132)
N° 2015-0795	<i>Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés à bons de commande - Abrogation de la délibération n° 2015-0279 du 11 mai 2015 -</i>	(p. 131)
N° 2015-0796	<i>Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Sathonay Village, Rillieux la Pape - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 131)
N° 2015-0797	<i>Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Caluire et Cuire - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 131)
N° 2015-0798	<i>Saint Germain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Quincieux - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 3 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 131)
N° 2015-0799	<i>Villeurbanne - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 4 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 131)

N° 2015-0800	<i>Lyon 3° - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 5 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 131)
N° 2015-0801	<i>Vaulx en Velin, Bron - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 6 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 131)
N° 2015-0802	<i>Saint Priest, Chassieu - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 7 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 131)
N° 2015-0803	<i>Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 8 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 131)
N° 2015-0804	<i>Lyon 7° - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 10 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 131)
N° 2015-0805	<i>Irigny, Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Oullins, La Mulatière - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 12 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 131)
N° 2015-0806	<i>Francheville, Tassin la Demi Lune, Craponne, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les Bains, Sainte Foy lès Lyon - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 13 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 132)
N° 2015-0807	<i>La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Dardilly, Ecully, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Lissieu - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 14 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 132)
N° 2015-0808	<i>Lyon 5°, Lyon 9° - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 15 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 132)
N° 2015-0809	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 4° - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 16 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 132)
N° 2015-0810	<i>Solaize, Feyzin, Corbas, Mions - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 18 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 132)
N° 2015-0811	<i>Vénissieux, Saint Fons - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 19 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 132)
N° 2015-0812	<i>Charly, Vernaison, Grigny, Givors - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 20 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 132)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2015-0813	<i>Fondation pour l'Université de Lyon - Entrée au collège des membres fondateurs - Versement de la contribution à la dotation initiale de la Fondation - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 25)
N° 2015-0814	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2014 -</i>	(p. 132)
N° 2015-0815	<i>Lyon 8° - Compte-rendu annuel 2014 à la collectivité de la convention publique d'aménagement conclue avec la SERL portant sur le lotissement la Buire Rockefeller - Programme Bioparc -</i>	(p. 25)
N° 2015-0816	<i>Société anonyme Euronews - Modification et signature du pacte d'actionnaires -</i>	(p. 133)
N° 2015-0817	<i>Ouverture dominicale des commerces - Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordés par les Maires - Année 2016 -</i>	(p. 26)
N° 2015-0818	<i>Projet SUPERGRID - Individualisation d'autorisation de programme - Approbation de la convention cadre -</i>	(p. 31)

N° 2015-0819	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien aux projets de recherche et de développement Learning Café - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Solde de la subvention -</i>	(p. 133)
N° 2015-0820	<i>Organisation du Forum de l'international - Edition 2016 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon -</i>	(p. 133)
N° 2015-0821	<i>Attribution d'une subvention à l'association Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 34)
N° 2015-0822	<i>Contrat de plan Etat-Région - Opération Sysprod - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Institut français du pétrole énergies nouvelles pour la réhabilitation de bâtiments destinés à accueillir les équipements du projet Sysprod - Approbation de la convention-cadre -</i>	(p. 133)
N° 2015-0823	<i>Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech-La Doua - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon -</i>	(p. 133)
N° 2015-0824	<i>Villeurbanne - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech-La Doua - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 133)
N° 2015-0825	<i>Lyon 4° - Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) - Clos Jouve - Réfection du clos et du couvert - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 133)
N° 2015-0826	<i>Raccordement en très haut débit des collèges - Convention de groupement de commandes AMPLIVIA -</i>	(p. 134)
N° 2015-0939	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Orientations stratégiques -</i>	(p. 35)
N° 2015-0940	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Evolution des modalités de gestion des allocations -</i>	(p. 35)
N° 2015-0941	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Financement des ateliers et chantiers d'insertion - Soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique - Convention d'objectifs et de moyens avec l'Etat pour l'année 2016 - Attribution d'une subvention à la FNARS-RA pour l'étude de faisabilité du Village des solidarités -</i>	(p. 36)
COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE		
N° 2015-0827	<i>Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées GIP MDMPH - Avenant n° 1 à la convention constitutive -</i>	(p. 134)
N° 2015-0828	<i>Accompagnement des personnes handicapées - Etablissements et services pour personnes handicapées - Enveloppe de tarification 2016 -</i>	(p. 134)
N° 2015-0829	<i>Aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées accueillies dans 3 établissements en Belgique - Conventions individuelles d'habilitation -</i>	(p. 114)
N° 2015-0830	<i>Accompagnement des personnes handicapées - Associations gestionnaires d'établissements et services - Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens 2016-2018 -</i>	(p. 134)
N° 2015-0831	<i>Mise en oeuvre de mesures d'accompagnement social personnalisé - Convention avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF) pour la période 2016-2018 - Attribution d'une subvention pour l'année 2016 -</i>	(p. 135)
N° 2015-0832	<i>Projet Vénus VI - Attribution d'une subvention à l'association Spacejunk Lyon -</i>	(p. 134)
N° 2015-0833	<i>Accompagnement des personnes âgées et des personnes adultes handicapées à domicile - Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Enveloppe de tarification 2016 -</i>	(p. 115)
N° 2015-0834	<i>Accompagnement des personnes âgées - Etablissements pour personnes âgées - Enveloppes de tarification 2016 -</i>	(p. 117)
N° 2015-0835	<i>Structures de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Enveloppe de tarification - Année 2016 -</i>	(p. 135)
N° 2015-0836	<i>Accueil du jeune enfant de moins de 6 ans - Poursuite et clôture du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2012-2015 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) - Aide alimentaire à des enfants de moins de 3 ans -</i>	(p. 118)
N° 2015-0837	<i>Foyers de jeunes travailleurs de la Métropole de Lyon - Convention d'habilitation pour recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance - Année 2016 -</i>	(p. 121)

N° 2015-0838	<i>Revalorisation des indemnités versées aux particuliers intervenant dans le champ de l'aide sociale à l'enfance -</i>	(p. 135)
N° 2015-0839	<i>Aide sociale à l'enfance - Renouveaulement de la convention partenariale avec le service de pédopsychiatrie du Centre hospitalier spécialisé Le Vinatier -</i>	(p. 120)
N° 2015-0840	<i>Coordination de la prévention pour le maintien de l'autonomie des personnes âgées - Convention avec la Caisse retraite et de la santé au travail (CARSAT) Rhône-Alpes -</i>	(p. 120)
N° 2015-0841	<i>Bron - Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Reconstruction du restaurant - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 135)
N° 2015-0842	<i>Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Volet accès - Subvention à l'Association collective pour l'accès au logement (ACAL) pour son programme d'actions 2016 -</i>	(p. 121)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2015-0843	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2014 -</i>	(p. 135)
N° 2015-0844	<i>Opéra national de Lyon - Approbation d'une convention d'objectifs 2016-2018 -</i>	(p. 136)
N° 2015-0845	<i>Lyon 7° - Extension du Centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) du Musée des Confluences - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 122)
N° 2015-0846	<i>Service d'archives du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Conventions de partenariat scientifique et culturel avec le Mémorial de Montluc et le Mémorial de la Shoah -</i>	(p. 122)
N° 2015-0847	<i>Subventions de soutien à la vie associative - Année 2015 -</i>	(p. 123)
N° 2015-0848	<i>Soutien aux associations de proximité de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions -</i>	(p. 123)
N° 2015-0849	<i>Lyon 2° - Restauration de la Grande synagogue de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Association culturelle israélite (ACI) - Consistoire de Lyon -</i>	(p. 136)
N° 2015-0850	<i>Lyon 9° - Réhabilitation du gymnase de La Duchère - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 124)
N° 2015-0851	<i>Production et diffusion de documents pédagogiques - Attribution d'une subvention à l'établissement public administratif Canopé pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 136)
N° 2015-0852	<i>Décines Charpieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Lyon 4° - Modifications de la sectorisation des collèges à la rentrée 2016 -</i>	(p. 125)
N° 2015-0853	<i>Lyon 6° - Collèges publics - Compensation tarifaire de la demi-pension hébergée du collège Vendôme - Trimestre avril-juin 2015 -</i>	(p. 136)
N° 2015-0854	<i>Collèges - Transports des élèves vers les installations sportives - Dotations aux collèges publics pour l'année scolaire 2015-2016 - Dotations complémentaires aux collèges publics pour l'année 2014-2015 - Subventions aux collèges privés pour l'année scolaire 2014-2015 -</i>	(p. 136)
N° 2015-0855	<i>Décines Charpieu, Lyon 3°, Lyon 2°, Saint Priest - Collèges publics - Dotations complémentaires 2015 -</i>	(p. 136)
N° 2015-0856	<i>Collèges publics et privés - Actions éducatives - Attribution de subventions -</i>	(p. 139)
N° 2015-0857	<i>Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et le restaurant de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 136)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2015-0858	<i>Gouvernance de la plaine Saint-Exupéry - Extension du périmètre du Pôle métropolitain - Modification des statuts du Pôle - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 48)
N° 2015-0859	<i>Commission consultative départementale chargée de connaître des demandes tendant au retrait des mesures prises en application du 3° de l'article 5 ou de l'article 6 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence - Désignation de représentants du Conseil -</i>	retiré
N° 2015-0860	<i>Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2014 -</i>	(p. 51)

N° 2015-0861	<i>Révision de divers tarifs, de prix ou redevances, à compter du 1^{er} janvier 2016 -</i>	(p. 54)
N° 2015-0862	<i>Autorisation d'engager et de mandater les dépenses annuelles d'investissement (hors autorisations de programme) avant vote du budget primitif 2016 - Exercice 2016 - Tous budgets -</i>	(p. 137)
N° 2015-0863	<i>Lyon 9° - Réseau de chaleur urbain de La Duchère - Prise en charge, par la Métropole, d'une quote part des emprunts souscrits par la Ville de Lyon -</i>	(p. 54)
N° 2015-0864	<i>Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Capital social - Appel de fonds 2015 -</i>	(p. 137)
N° 2015-0865	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des présidents des Conseils de développement pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 137)
N° 2015-0866	<i>Mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public (ERP) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 137)
N° 2015-0867	<i>Collèges publics - Régime de propriété des biens meubles mis à disposition -</i>	(p. 137)
N° 2015-0868	<i>Décroisement des services du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Avenant n° 1 à la convention de coopération -</i>	(p. 137)
N° 2015-0869	<i>Diagnostics et repérages réglementaires sur les bâtiments de la Métropole de Lyon et sur les bâtiments dont la maîtrise d'ouvrage lui a été confiée - Autorisation de signer le marché de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 137)
N° 2015-0870	<i>Remplacement de couvertures contenant des produits amiantés - Sites affectés au fonctionnement des services ex-Communauté urbaine de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 137)
N° 2015-0871	<i>Autorisation de signer un marché pour des prestations de gardiennage physique sur les biens immobiliers et pour les activités événementielles de la Métropole à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 137)
N° 2015-0872	<i>Lyon 2° - Centre d'échanges Lyon-Perrache (CELP) - Mise en conformité trentenaire des sprinklers - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 137)
N° 2015-0873	<i>Achat d'électricité pour les bâtiments tertiaires et pour les sites opérationnels de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les marchés subséquents de fournitures à la suite de l'accord-cadre - Puissances supérieures à 36 KVA -</i>	(p. 137)
N° 2015-0874	<i>Fournitures de plomberie à mettre en oeuvre dans les bâtiments par les services techniques de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les marchés de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 138)
N° 2015-0875	<i>Ressources humaines - Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 55)
N° 2015-0876	<i>Modalités de gratifications octroyées aux agents médaillés -</i>	(p. 138)
N° 2015-0877	<i>Ressources humaines - Rémunération de certains personnels contractuels -</i>	(p. 138)
N° 2015-0878	<i>Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance - Avenants à la convention avec Harmonie Mutuelle Mutex -</i>	(p. 138)
N° 2015-0879	<i>Accès au restaurant administratif de l'Hôtel de la Métropole de Lyon - Conventions avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu -</i>	(p. 138)
N° 2015-0938	<i>Pacte de cohérence métropolitain - Approbation - Période 2015-2020 -</i>	(p. 56)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2015-0880	<i>Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Isère - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 125)
N° 2015-0881	<i>Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat mixte pour le réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues - Désignation d'un représentant du Conseil au comité syndical -</i>	(p. 126)
N° 2015-0882	<i>Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) du Pilat - Désignation de représentants du Conseil au comité syndical -</i>	(p. 126)
N° 2015-0883	<i>Syndicat mixte du Bordelan - Approbation de la modification des statuts -</i>	(p. 138)

N° 2015-0884	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2014 -</i>	(p. 139)
N° 2015-0885	<i>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2014 -</i>	(p. 127)
N° 2015-0886	<i>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2014 -</i>	(p. 128)
N° 2015-0887	<i>Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Véolia eau, Lyonnaise des eaux France et SE2G - Exercice 2014 -</i>	(p. 128)
N° 2015-0888	<i>Givors - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du réseau d'assainissement de la Commune par la société Lyonnaise des eaux France - Exercice 2014 -</i>	(p. 139)
N° 2015-0889	<i>Rapport des délégataires de service public - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium, du complexe funéraire de Bron par la Société Atrium - Exercice 2014 -</i>	(p. 139)
N° 2015-0890	<i>Lyon, Villeurbanne, Bron - Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains de Lyon-Villeurbanne-Bron par la société ELVYA - Exercice 2014 -</i>	(p. 139)
N° 2015-0891	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2014 -</i>	(p. 128)
N° 2015-0892	<i>Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 139)
N° 2015-0893	<i>Plan d'amélioration de la collecte - Demande de subvention auprès d'Eco-emballages - Signature du contrat d'amélioration de la collecte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 140)
N° 2015-0894	<i>Valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes des Vallons du lyonnais et du SITOM Sud Rhône - Conventions 2016-2020 -</i>	(p. 139)
N° 2015-0895	<i>Lyon 7° - Unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon Sud - Vente de vapeur - Contrat avec la société Merial - Avenant de prolongation -</i>	(p. 139)
N° 2015-0896	<i>Procédure de mise en vente de la production électrique excédentaire de l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon Sud - Contrat avec les acheteurs -</i>	(p. 140)
N° 2015-0897	<i>Lyon 9° - La Duchère - Réseaux de chaleur - Travaux de mise aux normes de la chaufferie - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 139)
N° 2015-0898	<i>Rillieux la Pape - Exploitation du service public de chauffage urbain - Conclusion d'une convention de gestion provisoire avec le groupement momentané d'entreprises associant les sociétés Ambréa et GDF Suez Énergie Services -</i>	(p. 139)
N° 2015-0899	<i>Lyon 9° - Exploitation du service public de chauffage urbain Lyon-La Duchère - Avenant n° 3 au contrat d'affermage -</i>	(p. 139)
N° 2015-0900	<i>Givors - Exploitation du service public de chauffage urbain - Prolongation de la convention et autres modifications - Avenant n° 10 au contrat de concession -</i>	(p. 139)
N° 2015-0901	<i>Acquisition d'une étude sur les enjeux des données de l'énergie et le positionnement stratégique des collectivités vis-à-vis des acteurs du secteur de l'énergie - Convention de groupement de commande -</i>	(p. 129)
N° 2015-0902	<i>Fontaines sur Saône - Mise en oeuvre d'une politique d'insertion sociale et professionnelle par l'activité de nettoyage - Convention avec la Ville pour la période 2016-2019 -</i>	(p. 140)
N° 2015-0903	<i>Missions de détection/localisation de réseaux enterrés - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 140)
N° 2015-0904	<i>Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution d'une subvention à l'association Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 140)
N° 2015-0905	<i>Agro-écologie - Développement des auxiliaires des cultures - Attribution de subvention à la Chambre d'agriculture du Rhône et à l'association Arthropologia -</i>	(p. 140)
N° 2015-0906	<i>Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Dardilly, Vaulx en Velin, Lyon 9°, Cailloux sur Fontaines - Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) 2010-2016 - Attribution de subventions à la Chambre d'agriculture du Rhône, aux Producteurs fermiers de l'ouest, à l'association Terre d'or, à la Marmite urbaine et à l'association Jeunes agriculteurs - Avenant à la convention passée avec le GAEC de la Combe verte - Demandes de subventions -</i>	(p. 140)

N° 2015-0907	<i>Irigny - Contrat de rivière de la Mouche - Restauration et préservation de la zone humide d'Yvours - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 140)
COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE		
N° 2015-0908	<i>Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 12)
N° 2015-0909	<i>Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte de Vaulx en Velin - Exercice 2014 -</i>	(p. 141)
N° 2015-0910	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2014 -</i>	(p. 141)
N° 2015-0911	<i>Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Exercice 2014 -</i>	(p. 141)
N° 2015-0912	<i>Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2014 -</i>	(p. 142)
N° 2015-0913	<i>Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2014 -</i>	(p. 141)
N° 2015-0914	<i>Lyon 8° - Projet de renouvellement urbain du quartier de Mermoz sud - Ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 12)
N° 2015-0915	<i>Lyon 8° - Projet de renouvellement urbain du quartier de Langlet Santy - Ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 12)
N° 2015-0916	<i>Lyon 7° - Opération Fontenay - Place des Pavillons - Aménagement - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 142)
N° 2015-0917	<i>Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Création de la ZAC Part-Dieu Ouest -</i>	(p. 13)
N° 2015-0918	<i>Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Approbation du traité de concession pour l'opération d'aménagement Part-Dieu Ouest et autorisation de signer le traité de concession avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu -</i>	(p. 13)
N° 2015-0919	<i>Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Contrat de prestations à passer avec la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -</i>	(p. 13)
N° 2015-0920	<i>Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) - Etudes pour le périmètre de la direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Individualisation partielle d'autorisations de programme -</i>	(p. 23)
N° 2015-0921	<i>Accession abordable à la propriété et l'éco-rénovation - Convention de partenariat avec le Crédit foncier de France -</i>	(p. 142)
N° 2015-0922	<i>Contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique - Affectation des certificats d'économies d'énergie à la Métropole de Lyon - Protocole avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et Electricité de France (EDF) -</i>	(p. 142)
N° 2015-0923	<i>Délégation des aides à la pierre pour le parc public - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 142)
N° 2015-0924	<i>Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Avenant n° 1 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Année 2015 -</i>	(p. 142)
N° 2015-0925	<i>Lyon 3°, Lyon 7° - Lutte contre l'habitat indigne - Quartiers Moncey / Voltaire / Guillotière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 141)
N° 2015-0926	<i>Vaulx en Velin - Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour la période 2005-2015 - Opération de démolition des résidences Luère et Echarmeaux d'Alliade habitat - Convention de participation financière -</i>	(p. 142)
N° 2015-0927	<i>Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Secteur Saint Jean Sud - Prise en considération du projet d'aménagement -</i>	(p. 141)
N° 2015-0928	<i>Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition - Année 2015 -</i>	(p. 143)
N° 2015-0929	<i>Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Saint Fons, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vénissieux, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Conventions de participation financière - Année 2015 -</i>	(p. 142)

N° 2015-0930	<i>Lyon - Déclarations d'utilité publique (DUP) multisites - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N° 2015-0931	<i>Francheville - Application de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) dans la Métropole de Lyon - Pack ADS - Convention avec la Commune -</i>	(p. 141)
N° 2015-0932	<i>Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Demande de subvention auprès de l'Etat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 141)
N° 2015-0933	<i>Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy - Convention avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Convention avec la Région Rhône-Alpes avec autorisation de reversement à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 143)
N° 2015-0934	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence - Réseau de chaleur urbain - Approbation du règlement du service et des tarifs applicables -</i>	(p. 142)
N° 2015-0935	<i>Tassin la Demi Lune - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Aménagement de la place Péragnet - Bilan de clôture - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 143)
N° 2015-0936	<i>Lyon 3° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Jardins de la Buire - Quitus donné à la Société par actions simplifiée (SAS) Buire Aménagement - Suppression de la ZAC -</i>	(p. 141)
N° 2015-0937	<i>Lyon, Villeurbanne, Décines Charpieu, Vaulx en Velin, Meyzieu - Accompagnement des territoires Centre est - Attribution d'une subvention à l'association Eurekâ pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 141)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le jeudi 10 décembre 2015 à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 24 novembre 2015 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer, par vote à main levée, madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Philip (pouvoir à Mme Picot), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Le Faou), MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Laurent (pouvoir à Mme Brugnera), Cardona (pouvoir à M. Abadie), MM. Vincent (pouvoir à Mme Vullien), Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Mme Baume (pouvoir à M. Charles), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mme Ait-Maten (pouvoir à Mme Peillon), M. Bérat, (pouvoir à M. Odo), Mme Berra (pouvoir à M. Hamelin), M. Blachier (pouvoir à Mme Ait-Maten), M. Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), Mme Burriland (pouvoir à M. Millet), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Compan (pouvoir à Mme Leclerc), Mmes Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), de Malliard (pouvoir à Mme Charmot), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Germain (pouvoir à M. Grivel), Girard (pouvoir à M. Cohen), Gomez (pouvoir à M. Coulon), Havard (pouvoir à M. Guillard), Jeandin (pouvoir à M. Vial), Lavache (M. Gillet), Mme Lecerf (Mme Gailliot), M. Longueval (pouvoir à Mme Guillemot), Mmes Maurice (pouvoir à M. Martin), Michonneau (pouvoir à Mme Hobert), MM. Moretton (pouvoir à M. Eymard), Moroge (pouvoir à Mme Beautemps), Mmes Pouzergue (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Sarselli (pouvoir à Mme de Lavernée), MM. Uhlich (pouvoir à Mme Croizier), Veron (pouvoir à M. David).

Hommage aux victimes des attentats perpétrés à Paris le 13 novembre 2015

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant d'aborder les points à notre ordre du jour et afin de marquer la solidarité que nous avons d'ores et déjà manifestée dans chacune de nos collectivités, je vous demanderai de bien vouloir solennellement rendre hommage à la mémoire des victimes des attentats perpétrés à Paris le 13 novembre de cette année.

A la mémoire des victimes, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 21 septembre 2015

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 21 septembre 2015. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2015-0774 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 12 octobre 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 12 octobre 2015 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2015-0774.

J'ai une demande d'intervention du groupe GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Vice-Présidents et Conseillers, lors de la première séance publique de notre Métropole, le 16 janvier 2015, le GRAM a refusé de prendre part au vote de la délibération donnant naissance à la Commission permanente. Pourquoi ? Parce qu'au moment même où naissait la Métropole, le premier acte politique que vous nous demandiez de poser consistait à installer une Commission permanente non représentative de notre assemblée plénière et donc non représentative des électeurs et électrices du territoire métropolitain.

Vous nous demandiez aussi d'abandonner à cette Commission, qui n'est qu'un prolongement de l'exécutif, le pouvoir de délibérer à notre place, faisant fi du principe démocratique de séparation des pouvoirs, ici séparation des pouvoirs délibératifs et exécutifs.

Depuis ce 16 janvier, malgré nos réserves, cette Commission permanente existe et délibère à huis clos d'un certain nombre de sujets. Nous en avons la liste chaque mois et il nous appartient, en effet, d'aller regarder dans le détail ce qui est décidé hors de tout débat et toute visibilité démocratique.

Je vous informe donc qu'après lecture attentive du compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente, le GRAM n'accepte pas les décisions numéros CP-2015-0485, CP-2015-0486 et CP-2015-0487, prises par la Commission. Ces décisions consistent à verser, suite à des litiges, 996 506 € aux entreprises qui sont intervenues lors de la construction du pont Schumann, près de 1 M€ supplémentaire donc auquel s'ajoutent 90 557 € d'abandon, par notre collectivité, de pénalités aux entreprises intervenantes.

Je vous remercie donc de prendre acte du refus du GRAM d'accepter ces trois décisions car nous estimons ne pas avoir tous les éléments d'information pour pouvoir donner quitus sur ces sujets à la Commission permanente.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2015-0775 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1^{er} au 31 octobre 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} au 31 octobre 2015 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2015-0775.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des Présidents*

N° 2015-0908 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0908. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit d'une désignation concernant la Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur. L'avis de la commission est favorable.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur. Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Michel LE FAOU,
- *Suppléante* : Mme Laurence BALAS.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

N° 2015-0914 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 8° - Projet de renouvellement urbain du quartier de Mermoz sud - Ouverture de la concertation préalable - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

N° 2015-0915 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 8° - Projet de renouvellement urbain du quartier de Langlet Santy - Ouverture de la concertation préalable - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0914 et 2015-0915. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit de deux délibérations concernant les opérations de renouvellement urbain, dans le cadre du nouveau plan de renouvellement urbain qui est en cours d'élaboration.

La première délibération concerne plus spécifiquement le quartier de Mermoz sud, avec un certain nombre d'enjeux et d'objectifs au titre du renouvellement urbain qui sont précisés dans le cadre de cette délibération. L'objet de cette délibération est de lancer la phase de concertation réglementaire qui s'insère à la fois dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 et qui est cadrée par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 dite "loi Lamy". Donc l'objet de cette délibération est d'approuver les objectifs poursuivis pour le projet de renouvellement urbain sur le quartier de Mermoz sud et d'approuver les modalités de concertation préalable proposées.

Il en est de même pour la délibération suivante concernant le quartier de Langlet Santy. Dans la délibération, il y a un rappel des objectifs du projet de renouvellement urbain sur le quartier de Langlet Santy et une précision sur les modalités de concertation telles qu'elles sont définies dans le cadre de la loi Lamy.

Avis favorable de la commission pour ces deux délibérations.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention du groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président et chers collègues, une intervention rapide sur ce sujet. On ne peut en effet que se réjouir du lancement aujourd'hui de ces deux projets de renouvellement urbain dans le huitième arrondissement de Lyon, arrondissement qui m'est cher, vous le savez.

Si tant à Mermoz sud que dans le secteur de Langlet Santy, le bien-fondé de ces opérations ne saurait être contesté, nous avons veillé à ce que ces projets soient bien inscrits dans les projets d'ANRU 2.

Le lancement de cette phase de concertation n'est cependant pas sans susciter de questions.

Le projet Mermoz sud s'inscrit dans la droite ligne de celui réalisé sur Mermoz nord, celui de Langlet Santy s'annonce beaucoup plus flou : aujourd'hui, vous nous proposez en effet de lancer la concertation prévue par la loi sur des bases plus ou moins précises. En effet, aucun objectif n'est annoncé dans la délibération qui nous est présentée aujourd'hui sur Langlet Santy. C'est 100 % de logements sociaux aujourd'hui, qu'en sera-t-il demain alors que, même sur la délibération de Mermoz, on passerait de 100 % de logements sociaux à 51 %.

D'autre part, nous ne savons pas comment cette concertation sera menée, notamment au regard de la mise en place des conseils citoyens. Nous avons de réelles difficultés à appréhender la portée des projets pour Mermoz sud et Langlet Santy, tout comme le contour des concertations projetées.

Les réponses aux questions posées en commission ne nous ont malheureusement pas plus éclairés sur ces points. Nous le regrettons et tenions à le signaler.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Juste un mot sur Langlet Santy : il s'agit de faire en sorte que l'on ouvre la grande barre qui est devant et de retravailler ensuite sur le passage Comtois qui est en face, de manière à pouvoir ouvrir une entrée sur ce quartier afin qu'il soit plus aéré et faire en sorte que les tours qui sont derrière puissent retrouver une ouverture sur cette rue.

Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2015-0917 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest - Création de la ZAC Part-Dieu Ouest - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2015-0918 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Approbation du traité de concession pour l'opération d'aménagement Part-Dieu Ouest et autorisation de signer le traité de concession avec la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2015-0919 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Contrat de prestations à passer avec la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Programmation et finances -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère David a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0917, 2015-0918 et 2015-0919. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur : Effectivement, quelques mots d'introduction sur ces trois délibérations qui portent sur le projet Lyon Part-Dieu. C'est en 2010 qu'a été initié un nouveau grand projet, le projet Lyon Part-Dieu, créateur d'une centralité intensifiée pour la Métropole lyonnaise. Le Grand Lyon a défini la stratégie urbaine, les intentions du projet et a élaboré les programmes opérationnels, dont celui du pôle d'échanges multimodal sur un périmètre de 177 hectares.

Forte de ses nombreux potentiels et atouts connus et reconnus par les Grands Lyonnais, la Part-Dieu est néanmoins perçue comme un espace davantage fonctionnel qu'émotionnel ; elle est un lieu de transit et de transport, un espace nomade et de passage obligé.

Pour réussir cette ambition et pour être réellement attractif, visible, reconnu par toutes les cibles d'utilisateurs, le projet Lyon Part-Dieu s'articule autour de trois grands volets : les mobilités, la ville à vivre, le grand quartier d'affaires de la Métropole. Le mandat 2014-2020 verra donc ce projet se poursuivre dans un planning résolument opérationnel avec la poursuite des opérations engagées et la mise en chantier de grands travaux emblématiques parmi lesquels la gare, le Two Lyon ou encore le centre commercial.

Eu égard à la complexité technique, juridique et financière du projet et notamment autour du PEM, la Métropole a décidé de recourir à la procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) mais aussi de concéder à la SPL la réalisation de l'opération d'aménagement.

Ainsi, les trois délibérations relatives au projet Lyon Part-Dieu proposées à ce Conseil correspondent à cette nécessaire étape administrative, réglementaire et contractuelle pour mettre en œuvre le projet ; administrative et réglementaire par la délibération commune du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC et de la création de la ZAC et contractuelle par les deux délibérations suivantes de l'approbation du traité de concession et du bilan prévisionnel de l'opération et de l'avenant au contrat de prestations passées en 2014 entre la Métropole et la SPL, avenant qui vise à garantir la poursuite des études en cours jusqu'à la signature du traité de concession et le transfert du marché de maîtrise d'œuvre.

Ces trois délibérations ont reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame David. Avant de passer au débat, je donne la parole à monsieur Le Faou qui va nous présenter le projet.

M. le Vice-Président LE FAOU : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, très rapidement, une présentation du projet Lyon Part-Dieu afin que l'ensemble des Conseillers et membres de cette assemblée puissent en avoir une totale connaissance.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 144).

Donc, en premier point, rappeler tous les enjeux du projet Lyon Part-Dieu. Lyon Part-Dieu est un des quatre sites stratégiques de projets de la Métropole. C'est un site qui est emblématique par sa puissance économique mais aussi par la nécessité de l'embellir et de faciliter, je dirais, la ville sur ce secteur.

C'est un projet -et notre collègue Martine David l'a rappelé tout à l'heure- qui a été initié en 2010 avec une première phase d'élaboration du projet de concertation et de validation des études et des partis pris pour l'élaboration de ce projet. Les premières réalisations ont déjà été livrées ; je pense notamment au secteur Garibaldi-Halles de Lyon avec la réalisation de la tour Incity et, dans le secteur Mouton-Duvernay, la réalisation des lignes de tramways T3-T4, la réalisation des nouvelles archives départementales ainsi qu'un certain nombre d'immeubles tertiaires.

La prochaine phase -et nous allons en parler tout à l'heure-, il s'agit bien évidemment du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu, donc autour de la gare et du centre commercial.

Enfin, une phase suivante, qui se déroulera probablement à la fin de ce mandat, concerne toute la façade Garibaldi.

Donc -je l'ai souligné- le secteur de la Part-Dieu est aujourd'hui la porte d'entrée nationale et internationale de la Métropole lyonnaise, avec de très grandes capacités de connexions qui existent au niveau de la gare, avec 120 destinations internationales accessibles par avion sur Lyon et après une desserte directe entre Saint-Exupéry et la Part-Dieu via Rhônexpress, des liaisons TGV directes à destination de toutes les métropoles européennes et des liaisons vers les grandes villes françaises.

C'est bien évidemment l'épicentre des mobilités de la Métropole. On rappelle ici, sur cette diapositive, un certain nombre de chiffres très significatifs en la matière et ils sont, je pense, à la mesure du projet que nous souhaitons développer.

C'est aussi un cœur d'agglomération hyperactif. Nous avons un certain nombre d'équipements qui aujourd'hui participent à l'animation de ce quartier et je pense bien évidemment à la bibliothèque municipale qui est l'une des plus grandes bibliothèques de France, les halles Paul Bocuse qui attirent un nombre de visiteurs important, le centre commercial qui est l'un des plus grands d'Europe et qui génère 34 millions de visiteurs et bien sûr un équipement culturel, l'Auditorium avec l'Orchestre national de Lyon. L'objectif derrière tout cela étant de transformer le quartier de la Part-Dieu en un quartier de destination, un quartier à vivre.

C'est aussi le deuxième quartier tertiaire français avec aujourd'hui 1,154 million de mètres carrés de surface plancher, 56 000 emplois, un club d'entreprises et 2 500 établissements, ce qui matérialise la puissance de ce secteur sur l'agglomération et bien plus largement par son rayonnement au niveau national.

Je l'ai tout à l'heure introduit, ce secteur de la Part-Dieu a déjà connu un certain nombre de transformations ; je pense bien évidemment à ce qui a bien pu se réaliser, dans le cadre du mandat précédent, avec la transformation de la rue Garibaldi et la réalisation de la tour Incity, transformation de la rue Garibaldi qui va se poursuivre dans le cadre de ce mandat avec notamment un certain nombre d'aménagements qui valoriseront l'espace public au profit de nos concitoyens.

Nous allons maintenant passer plus spécifiquement sur la ZAC Part-Dieu ouest. Donc trois objectifs sont retenus dans le cadre de la création de cette ZAC : d'une part, organiser tous les modes de transports autour du pôle d'échanges multimodal ; second point, faire de la Part-Dieu -et je l'ai rappelé tout à l'heure- un quartier à vivre, un

quartier où l'on trouve à la fois des logements et une qualité de vie au quotidien ; enfin, le troisième point, réaliser un quartier tertiaire de référence à la fois au niveau national et international.

L'outil opérationnel qu'est la ZAC était soumis à une consultation préalable. Vous voyez donc ici, sur cette diapositive, le périmètre concerné par cette concertation et par cette ZAC : donc cette ZAC comprend une superficie de 38 hectares, propose la création de 1 600 logements, concerne 11,5 hectares d'espaces publics réaménagés et comprend, en programmation complémentaire, des bureaux, des commerces, des services et de l'hôtellerie.

Premier objectif de la ZAC : organiser tous les modes de transports. On rappelle ici quelques chiffres autour de la gare et donc un des objectifs principaux est bien évidemment d'accompagner l'évolution de cette gare, qui est aujourd'hui dans un fonctionnement assez contraint et qui continue à monter en charge ; il faut donc accompagner ce développement.

L'objectif est de faire une gare agrandie et une gare surtout ouverte sur la ville. Donc vous voyez ici à l'écran quel sera demain le schéma de fonctionnement de la gare, avec un rappel notamment de toutes les modalités de transports qui existent ou qui existeront demain aux alentours de la gare, avec le rappel du positionnement des lignes de transports en commun, je pense notamment aux métros et aux tramways.

On a ici une vue aérienne de la gare, l'objectif étant de repenser les espaces publics devant la gare et vous voyez ici, à l'image, un bâtiment qui s'appelle de B 10 qui vient d'être démoli.

Nous allons voir la nouvelle configuration de cette place. Juste à titre d'exemple, pour que vous puissiez avoir à l'esprit la surface que cela peut représenter, la future place aura une superficie d'un peu plus de 1,2 hectare, ce qui correspond à 1,5 fois la superficie de la place des Terreaux, ce qui permet d'avoir un référentiel de comparaison.

Une place qui sera donc réaménagée, qui sera beaucoup plus agréable et qui permettra, lorsque l'on sortira de la gare de la Part-Dieu, côté ouest, d'avoir accès à un espace public de qualité qui donnera notamment face à la bibliothèque municipale. Cette place sera constituée de deux éléments, une place haute et une place basse, la place basse étant dédiée notamment à la desserte par les taxis et aussi au stationnement notamment des vélos et des deux-roues motorisés.

On a ici une visualisation de ce que sera le futur hall de la gare, une fois que nous aurons reconstruit ce nouveau hall qui sera placé perpendiculairement à la travée centrale de la gare de la Part-Dieu.

On voit ici les accès sur l'avenue Pompidou ; donc l'objectif aussi des travaux, dans le cadre de la modification des accès sur la gare de la Part-Dieu, c'est de profiter de ce nouvel accès sud par l'avenue Pompidou en réalisant des accès directs aux quais depuis l'espace public.

L'objectif derrière tout cela c'est bien entendu d'organiser la croissance de tous les déplacements : c'est de mieux accueillir les piétons en améliorant la qualité de l'espace public, d'organiser la demande en transports en commun, de permettre la circulation à la fois côté ouest et côté est de la gare en dimensionnant aussi, à bon escient, les espaces de stationnement ; enfin, c'est un objectif de sécurité en sécurisant les trajets et le stationnement des vélos qui sont aujourd'hui en forte augmentation.

Le deuxième objectif de la ZAC c'est de faire de la Part-Dieu un quartier à vivre avec de nouveaux espaces publics végétalisés, avec de nouveaux services, des équipements publics, des commerces et surtout en faire aussi un quartier de destination, un quartier où l'on habite, en construisant 1 600 logements supplémentaires sur le périmètre de la Part-Dieu.

Une logique a été mise en œuvre dans l'élaboration de ce projet, notamment dans la conception des espaces publics, la logique des sols faciles, afin de favoriser les flux piétons, de favoriser les mobilités, de favoriser aussi l'émergence d'espaces végétalisés ; un travail a aussi été mis en œuvre sur la signalétique et la lumière ; vous pouvez d'ores et déjà voir un certain nombre d'exemples avec la mise en lumière de la bibliothèque municipale de la Part-Dieu qui a été réalisée l'an passé et la mise en lumière de la tour Incity qui fonctionne depuis quelques semaines.

On rappelle ici les différents éléments, à la fois d'espaces publics et de rues, qu'on situe dans ce quartier. Quelques images d'ambiance montrent ce que seront demain ces espaces publics réaménagés, avec à la fois des espaces publics et des nouvelles voiries : notamment, ici, le prolongement de la rue Bouchut qui permettra de faire le lien entre la rue Bouchut existante et le parvis de la gare, la place Charles de Gaulle ; ce sont des images d'ambiance qui peuvent retranscrire ce que sera l'image de demain sur cette place, dans la continuité de l'esprit qui a été mis en œuvre pour réaliser notamment les espaces publics autour de Garibaldi.

Une offre nouvelle de logements : je l'ai expliqué tout à l'heure, nous souhaitons faire de la Part-Dieu un quartier de destination, un quartier de vie avec un certain nombre de tènements qui sont identifiés d'ores et déjà pour accueillir des logements nouveaux.

On voit ici quelques exemples et illustrations avec le projet Sky avenue qui sera développé devant l'ensemble immobilier Desaix, un projet porté à la fois par un promoteur immobilier et un bailleur social qui permet la réalisation d'un logement, d'un jardin paysagé et d'une crèche.

La logique des socles actifs permet, je dirai, de réanimer les pieds d'immeubles, avec un premier exemple concret qui sera la réalisation de l'immeuble Silex 1, qui se construit en ce moment à proximité de l'Hôtel de Métropole, le long de la rue Bouchut, qui sera livré d'ici moins de deux ans et qui sera un exemple concret de la réutilisation des socles d'immeubles pour permettre notamment l'implantation de commerces ou de services.

Un centre commercial ouvert sur la ville : avec notamment les copropriétaires du centre commercial, Unibail-Rodamco, et en lien avec la société publique locale d'aménagement de Lyon Part-Dieu, un travail est mené actuellement en lien avec l'architecte Winy Maas à la fois sur les façades du centre commercial, le réaménagement du centre commercial, l'utilisation de la dalle inférieure du centre commercial afin de la transformer pour partie en espace public et y permettre aussi la réimplantation de certains commerces -je pense notamment aux restaurations ou aux cinémas-. Donc ce projet sera présenté dans le courant du 1^{er} semestre 2016.

Des équipements créés ou valorisés -j'accélère- : je pense notamment aux équipements publics avec l'extension de l'école Jouhaux qui permettra la construction de 5 à 7 classes supplémentaires, la création de 2 crèches et des équipements déjà existants -je les ai cités tout à l'heure-.

Le troisième objectif de la ZAC, c'est de réaliser un quartier tertiaire de référence avec plus 350 000 mètres carrés de bureaux dans la ZAC. Je rappelle que les cinq secteurs de projets en immobilier tertiaire sur la Métropole sont bien évidemment la Part-Dieu, Confluence, Carré de Soie, Gerland et Techlid et que tout ceci se fait dans un souci de développement harmonieux à l'échelle de la Métropole avec, pour chaque quartier, une cible qui est bien précise et qui correspond aux besoins exprimés par les entreprises. Quelques exemples qui illustrent tout ceci : le Silex 1 -je l'ai cité tout à l'heure- qui est en cours de construction, le Silex 2 qui est un programme original qui vise à réutiliser l'ancienne tour EDF et à lui redonner une très grande qualité d'usage en lui greffant un immeuble contigu, le Silex 2, projet pour lequel le permis de construire a été délivré.

Ensuite, nous allons donc terminer cette présentation par la création d'une ZAC, avec le bilan de la concertation, l'approbation du dossier de création et la mise en place d'une concession d'aménagement.

Les éléments mis à la concertation -je l'ai rappelé tout à l'heure- : le périmètre d'étude, les objectifs, l'étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable et donc les éléments de réponse de la Métropole qui ont été aussi communiqués. Dix mois de concertation : la concertation a débuté le 5 janvier 2015 et s'est clôturée le 30 octobre 2015.

Un bilan quantitatif : plus de 3 600 personnes ont bénéficié d'une présentation du projet Part-Dieu, dont 1 000 personnes ont été accueillies au sein de la maison du projet et au sein des locaux de la SPL Lyon Part-Dieu ; 650 personnes présentes à la réunion publique du 10 septembre ; 472 contributions ont été apportées sur les registres par mail ou par courrier, avec 68 % d'avis favorables sur les avis argumentés et déposés dans le cadre de cette concertation.

Les quatre principaux thèmes qui ont été abordés et les enseignements issus de cette concertation : les atouts du projet Lyon Part-Dieu, le développement des mobilités et des déplacements autour de la gare, le quartier à vivre et la thématique du développement tertiaire et de l'attractivité économique. Au titre des enseignements issus de la concertation, on en retire un certain nombre d'éléments et notamment une attention augmentée sur la végétalisation du quartier, une mixité bureaux-logements, sur laquelle nous travaillons et notamment sur l'évolution de la programmation sur les "macro-lots" -je pense notamment au lot France Télévisions ou la Cité administrative d'Etat-, une demande croissante de concertation avec la mise en place d'un comité d'information et de participation et, enfin, une ambition maintenue d'un accueil sécurisé et important des vélos avec une vélostation de 1 500 places côté Béraudier et 500 places côté Villette.

J'en termine sur le bilan de cette opération, un bilan global en dépenses et en recettes de 472 M€ et des recettes prévisionnelles qui proviendront des produits de cessions, de participations des constructeurs et de participations des collectivités.

Voilà, monsieur le Président, cette présentation du projet Part-Dieu qui est un projet important de ce mandat, un projet que vous portez avec ardeur et que nous souhaitons tous voir ici réalisé.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. J'ai d'abord une demande de temps de parole du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Mes chers collègues, il s'agira plus d'une explication de vote. Si l'amélioration du quartier de la Part-Dieu et le réaménagement de la gare nous paraissent bien évidemment nécessaires, nous avons des réserves sur la méthode et le bilan de la concertation. Nous nous associerons donc à l'intervention qui va être développée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain et nous voterons contre ces délibérations. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, quelques remarques, en lien bien sûr avec le bilan de la concertation et le projet d'ensemble de la Part-Dieu, non pas pour nous opposer, ce projet est nécessaire, mais pour souligner les points de vigilance.

A propos de la mobilité et des transports :

1° - Nous avons besoin d'une visée stratégique à long terme ! Certes, nous avons la vision dans l'immédiat : réaménagement de la gare et une voie supplémentaire mais que veut faire, à long terme, la SNCF ? La réponse conditionne le projet : nouvelle gare ou gares multipolaires dans une agglo plus équilibrée ? Il est temps de ne plus attendre et de travailler avec la SNCF sur ces enjeux qui concernent le fret ferroviaire, le ferroutage que devrait nous imposer la COP21, les TGV, comme les lignes dites secondaires si utiles- d'autant que pour cela, des sommes considérables sont à mobiliser et de nouvelles concertations sont à organiser, avec les usagers et avec les cheminots et leurs organisations représentatives bien sûr !

2° - Autre sujet de vigilance, l'équilibre entre activités économiques et logement-aménagement urbain. Il est prévu -nous dit la délibération- 105 000 mètres carrés de surface logements, 350 000 de bureaux, activités et tertiaires innovants, 85 000 de commerces, services et hôtelleries ! Or, en période de réduction de la dépense publique, il est plus facile de faire construire par le privé des bureaux que d'obtenir de l'Etat les aides à la pierre si nécessaires pour atteindre nos objectifs de logements. Celles-ci ont, ces dernières années, diminué de près de la moitié : 7 millions l'an passé, auxquels il convient d'ajouter le gel de 2 millions, cette année, que nous doit l'Etat. Notre volonté d'atteindre nos objectifs de construction de logements ne fait pas de doute mais le pourrions-nous alors que la pression de la demande se fait croissante et que l'insatisfaction grandit et s'exprime, pour une part, dans les urnes ? Si j'avais envie de manifester -et j'ai envie- ce serait donc pour atteindre et dépasser nos objectifs de construction de logements, avec les équipements urbains nécessaires.

3° - Enfin, troisième remarque, les tours vont accueillir de nombreuses activités tertiaires et de nombreux salariés. En attendant les immeubles à usage mixte qui viendront peut-être dans quelques années, c'est-à-dire à usage commercial, activités, logements et loisirs, le tout verduré, nos grandes tours qui doivent se construire maintenant ne doivent-elles pas, elles aussi, envisager des équipements qui permettent la gestion des temps : temps de travail, temps de repas, temps de détente, activités sociales de loisirs et de culture ? N'entendant jamais les dirigeants des grands groupes qui vont venir dans ces tours parler du rôle social de leurs entreprises, obnubilés qu'ils sont par le CAC 40, il est préférable qu'avec les salariés, notre collectivité les alerte !

Avec ces points de vigilance pour un quartier à vivre dans une Métropole multipolaire, éco-responsable et solidaire, nous voterons la délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Ensuite, le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une intervention au nom de notre groupe mais aussi du groupe Socialistes et républicains métropolitains et du PRG.

Le projet Part-Dieu est ambitieux, essentiel pour l'agglomération et exemplaire en matière de reconstruction de la ville sur elle-même. Il est plutôt malin et il est très regardé, non seulement localement mais aussi par l'extérieur tant son ambition et sa particularité sont exemplaires.

La Part-Dieu existe, c'est un quartier de Lyon à part entière, un quartier vivant avec des habitants et des usagers, une histoire, une identité et surtout des besoins pour être plus agréable à vivre au quotidien et d'énormes besoins pour assurer son rôle de quartier de centre d'agglomération. Si la place Bellecour est le centre de Lyon, à l'évidence, la Part-Dieu est bel et bien le centre de l'agglomération et il est essentiel de conforter son rôle dans notre métropole.

La Part-Dieu n'est pas qu'un quartier résidentiel, il est central et multifonctionnel, c'est là toute sa spécificité et c'est bien dans cette double direction que s'entend le projet : conforter le quartier dans ses missions de quartier de centre-ville, de quartier central au cœur des mobilités et, dans un même temps, apporter les améliorations nécessaires pour qu'il soit plus confortable et facile à vivre au quotidien ; des améliorations attendues par les habitants et les usagers d'aujourd'hui : plus de nature, plus d'animations et de lieux de convivialité, plus de services, plus de logements et surtout un cadre de vie de qualité et une offre de mobilité plus équilibrée.

Le Vice-Président Michel Le Faou nous a précédemment bien réprécisé tous ces enjeux et comment ils se déclinent à travers différentes orientations. Le projet est effectivement aujourd'hui non seulement apprécié mais attendu. Le bilan de la concertation met en évidence une très large adhésion des habitants et des usagers.

Bien sûr, les uns préféreraient garder une plus grande place à la voiture, d'autres, à l'inverse, voudraient la limiter encore plus. Nous pensons qu'il y a un juste équilibre à trouver et le bouquet de mobilités que nous proposons donne plutôt une priorité aux piétons.

Certains contestent le projet ou le principe de construire des tours, d'autres reprochent le manque d'ambition du projet dans ce domaine, comparant Lyon à d'autres grandes villes. Nous pensons que les premières tours sont à l'image de la ville, fines, modérées et élégantes. L'idée est de rester dans ce même esprit.

Certains craignent encore une concentration d'activités à la Part-Dieu qui serait préjudiciable à d'autres secteurs économiques de l'agglomération. Nous leur rappelons que l'offre doit être diverse et que c'est l'ensemble des possibilités en divers lieux de l'agglomération qui permettra de répondre à l'ensemble des demandes. En aucun cas il ne s'agit de jouer un secteur contre un autre.

Le projet prévoit également la construction de plus de 2 000 nouveaux logements et de garantir une réelle mixité résidentielle. Certains groupes -on l'a vu- voudraient qu'on aille encore plus loin dans ce rééquilibrage entre tertiaire et logement. Je sais qu'ils ne manqueront pas de nous rappeler sans cesse l'importance de cet enjeu.

Ainsi, vous le voyez, les débats ont été vifs et riches. Ils ont permis de rendre plus lisibles et compréhensibles les intentions du projet, ses enjeux et ses contraintes. Ils ont permis également d'ajuster le projet en fonction des idées, des remarques et propositions, notamment sur la présence du végétal, l'importance du nombre de logements à construire ou encore sur la qualité des différents espaces publics qui seront à requalifier. Ils ont aussi contraint l'ensemble des personnes qui travaillent sur le projet à affiner leurs réflexions, leurs travaux et à se perfectionner plus encore. Les débats vont se poursuivre tant le besoin d'information, de concertation et d'adaptation du projet dans sa progressive concrétisation est permanent. A l'évidence, ils seront encore très animés. La concertation nourrit et borde le projet Part-Dieu et c'est heureux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, je réitère ici notre accord sur certains objectifs du projet Part-Dieu, en particulier la reconstruction-rénovation de la ville sur elle-même prenant en compte les enjeux de réhabilitation thermique, la volonté de faciliter les déplacements à pied et le développement de la végétalisation.

Accompagner le développement de ce quartier à travers un projet urbain de grande ampleur aurait nécessité, de notre point de vue, une concertation réellement à la hauteur. Et, que ce soit à travers le déroulement de cette concertation ou dans son bilan, nous trouvons qu'il est fait bien peu de cas de l'avis des citoyens. Je vais m'en expliquer.

Sur le déroulement d'abord : le dossier de concertation était très général avec, certes, des orientations mais sans présentation précise des projets, ce qui était une réelle demande. Et les études d'impact, qui apportent plus de précisions, n'ont été mises à disposition qu'un mois et demi avant la clôture de l'enquête ; donc, vous voyez, une enquête publique qui dure dix mois mais avec des études d'impact qui sont mises à disposition un mois et demi avant la clôture, c'est regrettable ; cela a laissé trop peu de temps pour une analyse et une appropriation nécessaire pour les associations, les conseils de quartier, les citoyens.

Et, quant aux réponses apportées par le Grand Lyon à l'avis de l'autorité environnementale, avis qui lui aussi est arrivé bien en retard, malheureusement, elles n'ont été mises à disposition que quinze jours avant la fin de la concertation sans en informer les citoyens. Donc il fallait vraiment être tous les matins à guetter pour le voir ou être écologiste en quelque sorte !

Pour ce qui est des réunions publiques qui se sont déroulées, on peut dire qu'elles ont eu principalement une fonction d'information, ce qui est nécessaire, certains diront de communication mais c'est aussi nécessaire mais, tout de même, trop peu de place a été laissé au débat sur les orientations d'aménagement pour le quartier.

Sur le bilan de la concertation maintenant, il ne propose en fait qu'un échantillon par thème de remarques, positives ou négatives effectivement, mais qui ne rendent pas compte du travail d'analyse et de propositions fait, justement, par les associations, les conseils de quartier, des groupes d'élus.

De plus, les réponses apportées elles-mêmes restent dans le flou, dans le vague. Quelques exemples.

Aucune réponse sur la qualité de l'air. Pourtant, l'avis de l'autorité environnementale comportait des recommandations précises concernant cette qualité. Des contributions traitaient aussi de ce sujet. Il n'en est fait aucunement mention dans le bilan de la concertation.

Et, dans la réponse du Grand Lyon à cet avis, rien n'est dit sur la limitation ou la réduction de la circulation automobile ; il est seulement question de situer le plus possible les logements prévus en cœur d'îlots, ce qui était un bon choix, d'éviter l'implantation d'établissements pour personnes fragiles à proximité des axes routiers très fréquentés, ce qui est très bien puisque c'est un quartier très pollué mais l'école Léon Jouhaux, qui doit être agrandie, est dans une zone très polluée, à proximité de la rue Garibaldi et la nouvelle crèche, prévue rue Desaix, ne sera pas loin du boulevard Vivier-Merle. Et cela avec une circulation automobile qui est prévue en augmentation de 17 % dans ce quartier, qui est donc l'un des plus pollués de la Métropole.

Dans ce cadre, se pose aussi la question de garder quatre voies de circulation automobile sur le boulevard Vivier-Merle et d'autres équipements de ce genre. Tout cela, à notre sens, ne va pas dans le sens de l'indispensable réduction de la circulation automobile au vu des enjeux de lutte contre la pollution de l'air, au vu aussi de

l'ambition affichée par notre Métropole qui voudrait que notre Métropole devienne une Métropole respirable à échéance de cinq ans.

Concernant la traversée rapide de la gare pour les piétons -qui, elle aussi, a été plusieurs fois notée-, elle sera certes améliorée -et c'est tant mieux- par le grand projet de la rue Pompidou qui est très bien et par le réaménagement et l'agrandissement du hall de la gare qui est absolument indispensable. Mais plusieurs associations, depuis plusieurs années, encore maintenant, ont proposé un système dit "de tapis roulant" comme on en trouve dans les aéroports rendant cette traversée plus aisée et plus rapide pour les riverains. Là-dessus, aucune réponse.

Aucune réponse non plus sur la demande récurrente de diminuer le nombre de bureaux et de compenser et d'inverser pour rééquilibrer en faveur de l'habitat comme cela a été proposé par le précédent intervenant.

Pas d'indication précise, encore, sur le développement des transports en commun nécessaire pour absorber l'augmentation prévue de 100 % de leur utilisation, 400 % pour les vélos aussi disais-je.

Le volet espaces verts est quasiment limité au renforcement de la végétalisation de places et de rues, voire d'une partie du toit du centre commercial. Très bien mais, dans la concertation, beaucoup de demandes et de remarques concernent de réels espaces verts, de réels jardins au sol et là, aucune taille indiquée, par exemple, pour le jardin annoncé sur le site de France Télévisions, un espace vert qui est déjà réservé au PLU.

De même pour les équipements publics : quid du projet d'extension de l'école Léon Jouhaux ? Ne faut-il pas envisager un nouveau groupe scolaire ? Est-ce qu'il y a débat là-dessus ?

Enfin, quant aux équipements sportifs, une seule réponse très laconique qui nous précise qu'un travail de recensement des équipements et associations est actuellement en cours. Pas d'élément de réponse non plus sur les demandes récurrentes de maison de quartier dont déjà souffre le quartier actuellement. C'est un peu surprenant pour un projet qui est travaillé depuis de nombreuses années et qui vante une Part-Dieu à vivre.

En conclusion, dans ce bilan n'apparaissent aucunes inflexions liées aux remarques justement apportées par les citoyens et les associations. Cela donne un peu le sentiment d'une occasion gâchée, l'impression d'un exercice formel imposé par la loi plutôt que guidé par l'envie de faire avec les habitants. Or, c'était, premièrement, nécessaire, deuxièmement, vraiment l'occasion de montrer qu'on voulait avancer, dans ce cadre-là, dans ce qu'on appelle une démocratie augmentée. On aurait pu aussi repousser l'adoption de cette délibération pour prendre le temps justement pour mieux travailler ces réponses, ça n'a pas été fait. Voilà pourquoi notre groupe s'abstiendra sur ces dossiers.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Une explication de vote : nous voterons favorablement pour ces rapports. Nous rappelons qu'effectivement, nous avons eu l'occasion de nous positionner un certain nombre de fois sur ce dossier. Nous sommes aujourd'hui à l'issue de la concertation et un certain nombre d'éléments ont été évoqués et portés par le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole tout à l'heure dans le cadre de leur intervention et nous y adhérons.

Je rappelle simplement que c'est effectivement pour nous un enjeu majeur. On est dans un quartier qui doit à la fois concilier le pôle multimodal et notamment sa reconfiguration importante afin de permettre à notre Métropole et à la Ville de Lyon d'avoir une gare digne de ce nom et de pouvoir assumer aujourd'hui le flot de visiteurs qu'elle accueille mais également d'intégrer ce pôle dans un quartier tertiaire particulièrement important, dans un quartier à vivre. Et c'est tout l'enjeu de cette synthèse bien importante à faire et bien délicate, qui fait que les positions des uns et des autres sont difficiles à pouvoir synthétiser parce qu'on a à la fois la nécessité d'une ville à vivre avec des petits commerces dans le cadre d'un arrondissement et d'un quartier important qui va au-delà même de la ville et qui est une illustration de la force économique aussi de la Métropole ; et c'est dans cet enjeu-là, me semble-t-il, que cette concertation a permis de mettre en lumière que tout réside dans cet équilibre et le fait de réussir justement ce maillage d'un quartier à vivre au quotidien, notamment dans ses commerces, tout en accueillant un centre commercial qui draine à lui seul plusieurs millions de visiteurs par an. Et cette concertation et cet enjeu-là, sur des sujets aussi importants qu'emblématiques, permettent de faire la synthèse.

Bien sûr, tout le monde n'est pas entendu, surtout que toutes les demandes ne sont pas conciliables, mais les équilibres sont assurés et c'est pour cela que nous voterons favorablement sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents et chers collègues, voici donc le lancement tant attendu de la fusée Skyline pour gagner les cieux et pourquoi pas les étoiles, celles de l'Europe bien sûr, puisque ce projet doit faire rayonner Lyon et la Part-Dieu aussi loin que possible, au-delà des frontières, pour le rayonnement et la grandeur de Lyon. C'est sûr, c'est bien de la hauteur que vient le vertige !

Si l'on peut convenir de l'évidente nécessité de renouvellement du quartier de la Part-Dieu, de sa gare, des espaces, de la construction de logements et de surfaces tertiaires, est-il pour autant impératif de bâtir l'hypercentre dans une vision dogmatique de la verticalité, concentré en un seul point ? Cette vision de l'urbanisme n'a rien d'un quartier à vivre ni même du vivre ensemble. Il est la conjugaison des *desiderata* de grands trusts avides de surfaces bon marché pour leurs transferts d'activités et d'effectifs et de grands groupes de construction non moins avides de projets juteux.

Le déroulement de la concertation que vous louez aujourd'hui en est un signe : d'abord rallongée à la suite de l'avis de la commission d'enquête qui remarqua le manque de concertation, pourtant demandée par nombre d'habitants, puis les études d'impact rendues publiques mi-septembre pour une concertation commencée en janvier et achevée fin octobre 2015 ; là où les services de l'Etat, des professionnels, ont mis deux mois pour se faire un avis, la population devrait pouvoir le faire en seulement un mois et demi.

Ce manque de transparence et de débat avec les habitants manifeste la volonté d'aller vite sur un dossier qui devrait plutôt être posé et partagé : posé car il n'en va pas seulement de la Part-Dieu et de Lyon mais de toute l'agglomération ; les mouvements de flux et reflux pendulaires n'en seront que l'une des conséquences, avec la concentration de transports en commun entraînant des transits importants d'habitants d'autres quartiers, accroissant l'effet de masse et de centre déshumanisé. Partagé car il en va de la qualité de vie de tous, habitants, travailleurs, commerçants, tout cela pour des décennies.

Sur le fond de ce projet, si la Part-Dieu souffre d'une part résidentielle réduite, le projet Part-Dieu, dans son ensemble, renforce ce manque par l'insuffisance de logements : moins de 20 % des surfaces totales construites le seront pour les logements.

Le projet est très insuffisant en équipements collectifs publics, sportifs, associatifs qui produisent le lien social indispensable à une ville humaine. Quant aux espaces verts, ils sont tout juste pris en compte par un programme de végétalisation bien loin du besoin des habitants. Le quartier à vivre affiché doit être une réalité et il faut, pour cela, penser le vivre ensemble. Au lieu de cela, c'est essentiellement un projet monofonction avec lequel nous sommes en désaccord.

Or, un autre projet pour la Part-Dieu et l'agglomération est possible, en répartissant les constructions de bureaux de façon plus harmonieuse et équitable dans l'agglomération, en repensant les axes de transports en commun forts en périphérie et refondant le pôle d'échanges multimodal, en offrant des services diversifiés d'équipements publics qui ne se traduisent pas seulement par l'agrandissement des surfaces de commerces. La densification n'impliquant pas forcément la concentration, on améliorerait ainsi la qualité de vie de tous les habitants de l'agglomération et de tous les salariés.

Nous voterons naturellement contre ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller PIEGAY : Monsieur le Président, mes chers collègues, il va sans dire que le projet Lyon Part-Dieu qui recouvre 177 hectares est un projet d'aménagement et de requalification ambitieux, entrepris il y a plus de cinq ans, mais néanmoins nécessaire.

Aménagé dans les années 1980 autour de la nouvelle gare et du centre commercial, le quartier d'affaires constitue désormais le centre économique majeur de l'agglomération avec ses 2 300 entreprises et ses 56 000 emplois. Sa situation de quartier en centre-ville connecté à la gare centrale fait de la Part-Dieu une porte d'entrée et un espace de redistribution de flux à différentes échelles spatiales, de l'international jusqu'au local. Aussi, vouloir délocaliser les flux ferroviaires et déporter le trafic des voyageurs vers Saint-Exupéry, comme parfois évoqué, entraînerait des ruptures de charges trop importantes et engendrerait une désorganisation des équilibres territoriaux. Cependant, il est indispensable d'assurer une connexion avec l'aéroport Saint-Exupéry, connexion facilitée, et d'assurer une lecture des espaces rendue accessible à tous pour orienter sereinement les voyageurs de toutes nationalités.

Conçue pour accueillir 40 000 voyageurs par jour, la gare est aujourd'hui plus que sous-dimensionnée, voyant son trafic augmenter et son nombre de voyageurs tripler. Le pôle d'échanges multimodal est devenu le premier pôle de correspondances, comptant 400 TER et 50 TGV quotidiens. Les 125 000 usagers journaliers de la gare s'ajoutent aux 170 000 personnes qui convergent vers ce quartier pour utiliser les transports en commun. Sans oublier, bien entendu les 34 millions de visiteurs annuels que draine le centre commercial. En termes de mobilité, le pôle d'échanges multimodal est un véritable centre névralgique qui diffuse sur l'ensemble de l'agglomération ; tout dysfonctionnement qui interviendrait impacterait le trafic de l'agglomération.

Nous le comprenons, au-delà des chiffres qui placent ce territoire Lyon-Part Dieu comme le deuxième quartier tertiaire français et le premier pôle de correspondances français, ce quartier est reconnu comme un quartier de rayonnement métropolitain à l'attractivité certaine. Cependant, malgré son niveau d'activité et d'attractivité, la qualité de cet espace nécessite une profonde requalification pour en donner une meilleure visibilité à l'échelle européenne et répondre à une demande constante de bureaux. Cet espace compte plusieurs enjeux d'ordre économique, urbanistique ou encore en termes de flux et mobilité.

Pour accompagner le développement de ce quartier, il était indispensable de clarifier le projet, de déterminer les grands objectifs et d'établir un programme avec une vision transversale des interventions. En accord sur les objectifs qui nous avaient été présentés lors de différents travaux (commissions, délibérations), recourir à une procédure de zone d'aménagement concerté pour engager une nouvelle phase opérationnelle répondait aux exigences de la complexité technique, juridique et financière de cet espace de 38 hectares situé sur la partie occidentale du périmètre du projet Part-Dieu.

Le bilan de concertation préalable à la création de la ZAC est positif. Les moyens déployés furent à la hauteur des enjeux. L'intérêt suscité par le projet a recueilli un réel engouement et s'est traduit par la transmission de nombreuses contributions et d'avis. Le désir du public d'être associé au projet est bien manifeste. Il est à noter que cette concertation dépasse le simple cadre légal pour se poursuivre par la mise en place d'un comité d'information et la participation à des ateliers de concertation autour des espaces publics.

Outre les avantages juridiques, la ZAC est un outil qui permet une meilleure lisibilité des investissements, en se dotant notamment d'un business plan et permettant d'intégrer les participations des constructeurs au projet. En effet, les constructeurs et promoteurs participeront aux financements des équipements collectifs à hauteur des superficies créées ; on peut donc considérer ces participations financières comme un rapport gagnant/gagnant.

Le programme global prévisionnel des constructions donne la capacité de réaliser une surface de plancher de 540 000 mètres carrés, dont 305 000 mètres carrés de bureaux à usage tertiaire. Ceci est loin d'être une hérésie au regard de l'offre qui est inférieure à la demande constante dans ce quartier. Les demandes des entreprises correspondent à des exigences de mobilité de leurs salariés, entre autres, à laquelle la proximité de la gare peut répondre et une connexion assurée avec l'aéroport. Ces activités sont en complémentarité avec celles qui peuvent être développées sur les autres pôles tels Confluence, Gerland voir même Techlid. Il n'est pas à craindre un siphonage de ces autres espaces dédiés au profit de la Part-Dieu ; chacun ayant sa logique d'implantation, il s'agit bien d'attirer de nouvelles entreprises dont le profil correspond à ce secteur.

L'un des enjeux important de ce projet est urbanistique de par les multiples interventions dans un tissu urbain déjà existant. Vraie particularité de ce projet, cela implique une complexité des interventions, des choix urbains et architecturaux pour la reconquête d'un quartier d'affaires. Refaire la ville sur une ville existante, tel est l'enjeu de cette requalification. En outre, le projet s'inscrit bien dans une rupture de la mono-fonctionnalité en intégrant une mixité des vocations ; c'est pourquoi ce quartier accueillera bien 1 600 nouveaux logements.

Et, n'en doutons pas, cette problématique se pose dans d'autres villes, dans d'autres pays. C'est pourquoi, le projet Part-Dieu est observé car il relève d'une véritable expérimentation urbaine pour lequel les moyens nécessaires et suffisants doivent être affectés et c'est pourquoi nous encourageons et approuvons ce projet de dimension métropolitaine.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains.

M. le Conseiller BÉRAT : Merci bien. Monsieur le Président, notre groupe Les Républicains ne peut pas approuver cette délibération sur la création de la ZAC Part-Dieu Ouest.

Certes, nous sommes favorables à l'engagement de la collectivité pour qu'un projet d'urbanisme ambitieux permette une renaissance de la Part-Dieu :

- pour la rénovation des abords de la gare, pour la qualité de vie des habitants et l'image de notre Métropole, pour la création des conditions du développement-renouveau de la Part-Dieu en tant que centre d'affaires, jouant un rôle clé dans notre rayonnement économique ;

- pour le renouveau du cadre urbain pour conforter la Part-Dieu en tant que quartier à vivre, effectivement et d'abord pour ses 30 000 habitants.

Certes, nous approuvons le principe d'une ZAC pour mener ce projet ainsi que sa concession à la SPL Part-Dieu. Sur ce sujet de la méthode, nous nous interrogeons toutefois sur le périmètre retenu pour la ZAC, un périmètre insuffisant qui n'intègre pas la porte est de la gare. Il y a là le risque d'incohérences.

Mais nous ne pouvons pas approuver votre projet pour la Part-Dieu sous forme de ZAC car il comprend des aspects que nous ne partageons pas. Nous l'avons déjà maintes fois évoqué ici même ou ailleurs. Je rappelle brièvement ces points de divergence :

- premier élément, une réorganisation irresponsable de la voirie :

- * la réduction à deux fois une voie de l'avenue Pompidou sous les voies ferrées. Ce nouveau verrou pour la circulation va encore dégrader l'accessibilité de la gare -les études l'ont démontré- et va isoler un peu plus le quartier Vilette-Paul Bert ;

- * le détournement de la circulation qui passait sous la Part-Dieu, du fait de la fermeture de l'accès à la rue Servient. Cet aménagement coûteux va se traduire par du trafic automobile supplémentaire dans des rues résidentielles, la rue Mazonod et la rue André Philip qui sont de plus bordées par des équipements publics : une résidence pour personnes âgées, une école). Il y a là une autre incohérence ;

- deuxième élément de divergence, une densification urbaine excessive, incompatible avec un quartier à vivre : le développement-renouvellement du centre d'affaires doit se faire de façon maîtrisée et cohérente. On ne peut pas, comme vous le projetez, semer ici et là des tours, sans cohérence ou uniquement pour constituer une skyline, même si elle doit rappeler la chaîne des Alpes. La Part-Dieu est un quartier où résident 30 000 Lyonnais. Nous devons pouvoir continuer à vivre dans ce quartier, à y vivre bien, à y vivre mieux. Le commissaire-enquêteur, lors de la dernière enquête publique, avait pointé ce manque de cohérence ;

- troisième élément de divergence, nous voulons plus de garanties pour l'avenir des Lyonnais qui vivent actuellement à la Part-Dieu. Nous déplorons toujours que l'on débute ce projet en programmant la démolition de centaines de logements, en mettant des centaines de propriétaires et locataires dans une grande incertitude ;

- enfin, quatrième point de divergence, pour créer un quartier à vivre, nous pensons qu'il faut créer un environnement convivial, avec des espaces verts, des équipements de proximité et qu'il faut favoriser le tissu de petits commerces. Mais cela ne peut pas se faire uniquement en traitant le toit du centre commercial, cette action doit avoir aussi lieu au niveau 0, au cœur des différents secteurs de la Part-Dieu.

Toutes ces raisons sont autant de mauvais choix ou de lacunes dans votre projet. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons approuver le lancement de la ZAC sur ces bases, pas plus que nous ne pouvons approuver le traité de concession, porteur des mêmes erreurs.

Quant au bilan de la concertation préalable, je dirai les choses suivantes : oui, beaucoup d'habitants ont participé à l'opération, ce qui montre, quand ils sont informés, qu'il y a effectivement un vrai intérêt des habitants pour ce qui se passe dans leur ville. Ont-ils pour autant le sentiment d'avoir été concertés ? Je ne le crois pas. Les actions menées ont surtout été des actions d'information et même parfois de promotion, comme cela a déjà été évoqué.

Nous ne partageons pas la lecture quantitative que vous avez des expressions recueillies. Oui, certaines expressions étaient favorables, avec des commentaires étrangement assez répétitifs. Pour autant, je ne crois pas que ces expressions traduisaient une approbation dans le détail.

Enfin, nous ne pouvons que nous étonner du manque d'explications quant aux évolutions du projet résultant de cette concertation. Quelle réalité de la prise en compte des avis qui ont été exprimés ? La délibération est d'une grande pauvreté en la matière et c'est votre Vice-Présidente, madame Vessiller, qui l'a elle-même souligné en commission.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons un vote par division pour la délibération numéro 2015-0917. Nous votons contre le 1° - relatif à l'approbation du bilan de la concertation et nous nous abstenons sur l'approbation de la ZAC Part-Dieu ouest et, en totale cohérence, nous nous abstenons aussi sur la délibération numéro 2015-0918, le traité de concession de la ZAC, puisqu'il reprend les aspects du projet Part-Dieu que nous ne validons pas.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vais soumettre à votre vote par division, comme vous le demandez.

Rapport n° 2015-0917 -

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui s'est abstenu) ; Mme lehl (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstentions : groupe Les Républicains et apparentés (*le groupe ayant spécifié, lors de son intervention, qu'il se prononce contre le bilan de la concertation préalable mentionné au 1°- du DELIBERE et s'abstient sur les points 2° à 4 concernant la création de la ZAC*) ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf Mme lehl qui a voté contre) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Rapport n° 2015-0918 -

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui s'est abstenu) ; Mme lehl (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf Mme lehl qui a voté contre) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Rapport n° 2015-0919 -

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui s'est abstenu) ; Mme lehl (Europe Ecologie-Les Verts et apparentés) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (sauf Mme lehl qui a voté contre) ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adoptés.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

N° 2015-0920 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) - Etudes pour le périmètre de la direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Individualisation partielle d'autorisations de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Programmation et finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0920. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération suivante concerne la déclaration d'utilité publique multisites, pour permettre une intervention sur certains secteurs de l'agglomération, notamment sur les 3^e et 7^e arrondissements de Lyon, visant à travailler sur des immeubles particulièrement dégradés. Avis favorable de la commission sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe UDI.

Mme la Conseillère CROIZIER : Ce n'est pas le bon rapport !

M. le Vice-Président LE FAOU : Excusez-moi, je me suis trompé, j'ai raté un rapport. Le rapport en question concerne la programmation pluriannuelle des investissements, notamment le lancement d'études dans le cadre d'une individualisation partielle des autorisations de programme pour permettre l'étude d'un certain nombre de programmes inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Nous avons donc un temps de parole du groupe UDI.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, mon intervention sera courte. Vous êtes élu depuis bientôt deux ans, en parfaite continuité des treize années précédentes, après une campagne dont l'argument fort était axé sur cette absence de rupture.

Nous avons dû attendre juillet dernier pour découvrir la PPI, sans que les services ne puissent d'ailleurs nous préciser ce que les intitulés et lignes budgétaires qui y figurent recouvrent. A ce jour, les noms des chefs de projet ne sont toujours pas communiqués, les appels d'offres ne sont pas lancés et le budget 2016 ne sera pas présenté avant mars. Seules les opérations vraiment prioritaires essaieront de se frayer un chemin d'ici là.

Vendredi dernier, le Président de la Fédération régionale du BTP a annoncé, lors de son assemblée générale, une baisse de 10 % des effectifs dans la branche des travaux publics et de plus de 16 % de recul d'activité.

Si vous avez facilement tendance à reprendre à votre compte les emplois que les entreprises développent sur notre territoire, pour le coup, vous avez une vraie responsabilité sur cet immobilisme de la Métropole, en particulier vis-à-vis du secteur des travaux publics.

Vous qui étiez le premier donneur d'ordre du Département et de la Région, prenez-vous également à votre compte les diminutions d'effectifs et les licenciements actuels dans les travaux publics ?

Dans cette délibération, vous nous proposez d'établir et de stabiliser les programmes, d'optimiser le coût des opérations, etc. Bien sûr, nous ne doutons pas que vous saurez lancer et inaugurer pendant les trois dernières années de votre mandat.

Mais d'ici là...

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Je veux simplement dire, en ce qui concerne les projets engagés, que nous sommes aujourd'hui à 315 projets engagés dans l'ancienne PPI et qu'ils se poursuivent aujourd'hui, que nous avons 860 projets nouveaux pour la prochaine PPI et que nous sommes en train de prioriser pour regarder les engagements. Donc nous avons effectivement une commande publique qui reste extrêmement riche si nous la comparons à un certain nombre d'autres agglomérations.

Pour ce qui concerne les grands projets, tout à l'heure on disait que nous allions trop vite sur ce qui concerne la Part-Dieu, c'est aussi pour pouvoir engager un certain nombre de travaux et, lorsque aujourd'hui je regarde le ciel lyonnais, je m'aperçois qu'un certain nombre de grues sont présentes, ce qui montre que nous continuons à impulser un certain nombre d'opérations sur la Confluence, sur la Part-Dieu. Vous allez voir l'ensemble des opérations qui vont être lancées et qui ont été impulsées par la Métropole de Lyon et qui donnent du travail aux bâtiments et travaux publics.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2015-0930 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon - Déclarations d'utilité publique (DUP) multisites - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Panassier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0930. Madame Panassier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PANASSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission sur cet outil complètement indispensable pour résorber l'habitat indigne, que l'on aimerait parfois plus sévère pour certains propriétaires encore plus indécents que leurs logements.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PANASSIER.

N° 2015-0813 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Fondation pour l'Université de Lyon - Entrée au collège des membres fondateurs - Versement de la contribution à la dotation initiale de la Fondation - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0813. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission. Il s'agit de désigner, au titre du collège des membres fondateurs, une personne de notre Conseil. Il y a un droit d'entrée mais, économiquement, cela s'intègre dans l'aide que nous apportons déjà à la Fondation ; donc il n'y a pas de surcoût par rapport à ce changement. Nous avons une désignation à faire et, monsieur le Président, vous étiez membre sortant et vous êtes à nouveau candidat, cette fois-ci en tant que membre fondateur.

M. LE PRESIDENT : Avant de procéder à la désignation de la candidature, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Christophe DERCAMP n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose ma candidature comme représentant au sein du Conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant ma candidature aux voix.

Adoptée, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2015-0815 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Lyon 8° - Compte-rendu annuel 2014 à la collectivité de la convention publique d'aménagement conclue avec la SERL portant sur le lotissement la Buire Rockefeller - Programme Bioparc - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0815. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission sur le compte-rendu annuel 2014 à la collectivité de la convention publique d'aménagement conclue avec la SERL et portant sur le lotissement la Buire Rockefeller dans le cadre du programme Bioparc.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président et chers collègues, le 23 mars dernier, dans cette enceinte, nous prenions acte de l'abandon du projet Etoile sur le site du Bioparc. Je vous avais alors interrogé sur la façon dont la poursuite du développement du Bioparc était envisagée, développement qui constituait une de vos promesses de campagne, récurrente depuis 2008. Votre réponse alors mérite d'être citée in extenso, je ne voudrais pas prendre le risque de déformer vos propos :

"La première tranche est aujourd'hui entièrement occupée par des entreprises des sciences du vivant et beaucoup d'autres entreprises du secteur veulent se localiser sur le secteur du Bioparc (... / ...) Donc, pour nous, c'est l'occasion de développer un certain nombre de locaux et de pouvoir répondre aux entreprises qui nous demandent".

Pour faire simple, l'abandon du projet d'hadronthérapie semblait être presque une chance pour toutes ces entreprises innovantes qui, selon vous, se bouscuaient au portillon.

Aujourd'hui, nous apprenons, au détour de cette délibération, que "suite à l'abandon de plusieurs projets de la filière science de la vie, la commercialisation du Bioparc sera ouverte aux autres filières prioritaires de la Métropole de Lyon."

Votre optimisme béat affiché il y a à peine plus de six mois peut trouver plusieurs explications :

- une vision erronée du tissu économique lyonnais en général,
- une vision erronée du dossier Bioparc en particulier,
- une certaine difficulté -au demeurant bien humaine- à accepter la réalité des choses.

C'est certainement un peu des trois.

Je vais donc, monsieur le Président, vous poser exactement la même question que celle que je vous avais posée en mars : les habitants de Lyon 8°, mais aussi de Lyon 3° ou de Bron, auxquels vous faites miroiter depuis des années activités économiques, emplois qualifiés et quartiers transformés, sont en droit de connaître le devenir de ce projet. Je la compléterai en vous demandant vers quelles activités nouvelles vous projetez de vous tourner pour donner un nouveau souffle à ce projet.

Je ne saurai que trop vous remercier par avance de la précision de votre réponse.

M. LE PRÉSIDENT : Je crois que nous venons d'acter la fin du projet Etoile puisque, pendant très longtemps, le Gouvernement et la Sécurité sociale se sont interrogés sur la validité de ce projet Etoile. Aujourd'hui, nous prenons acte que ce projet n'aura pas lieu et donc nous allons donc ouvrir la commercialisation de ce site, enfin les endroits qui restent aujourd'hui ouverts et qui ne sont pas encore totalement occupés. Je ne doute pas, compte tenu de la situation de ce tènement, que nous aurons de nombreux acquéreurs.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0817 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Ouverture dominicale des commerces - Avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordés par les Maires - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0817. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Mes chers collègues, monsieur le Président, ce rapport concerne l'ouverture dominicale des commerces avec ce qui est demandé aujourd'hui à la Métropole, à savoir un avis qui a été pris auparavant par les Communes situées sur la Métropole. Certains Maires ont souhaité accorder entre six à douze dimanches travaillés par an et la Métropole, dans ce rapport, respecte l'identité et les avis des Communes et demande simplement de valider les avis pris par les différentes Communes qui ont déjà pris une délibération. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai d'abord une intervention du GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président et chers collègues, dans la continuité de notre vote au Conseil municipal, nous émettons un avis défavorable sur ces projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations permettant les ouvertures dominicales.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole Gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, la question du travail du dimanche est un sujet compliqué ; l'aborder par le seul biais de l'ouverture des commerces est réducteur.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires est conscient des bonnes intentions qui peuvent animer la demande d'extension du temps de travail sur ce jour particulier de la semaine : la volonté de rendre la ville vivante et attractive tous les jours se conçoit ; que les lieux touristiques comme le Vieux Lyon ou quelques autres proposent leurs magasins ouverts aux touristes et à la population est positif ; l'étendre possiblement à toutes les Communes de la Métropole sur 12 dimanches sur 52 est autre chose. Nous entendons aussi que la loi Macron se défend d'améliorer sensiblement la façon dont le travail du dimanche sera considéré et rétribué pour les salariés ; au départ peut-être, dans quelques années, nous en sommes beaucoup moins sûrs !

Le groupe Lyon Métropole Gauche solidaires connaît aussi les contradictions qui traversent le sujet : en particulier, les mêmes personnes qui veulent que les commerces soient ouverts le dimanche ne souhaitent généralement pas travailler elles-mêmes le dimanche ; un sondage vient encore de le montrer ces jours. Et il faut souligner que ceux qui travaillent déjà le dimanche souhaitent ne plus le faire, et leur famille plus encore...

Les élus de notre groupe restent très réticents, depuis des années, sur la multiplication des dimanches travaillés et considèrent que 12 dimanches proposés, c'est beaucoup ; et ceci pour de nombreuses raisons : économiques, sociales, sociétales.

Tout d'abord, le dimanche est et doit rester un jour particulier : toute société dans l'histoire a toujours eu un jour commun de repos car ce jour est nécessaire aux familles et amis pour se retrouver, pour vivre des moments communs ; et l'on ne peut se plaindre de l'éclatement des familles et du lien social et casser ce moment particulier, qui ne résout pas tout bien sûr, mais qui existe encore ! Notons que les familles recomposées ont particulièrement besoin d'un jour pivot pour s'organiser.

Ensuite, il n'y a pas de volontariat au long terme dans le monde du travail : le contrat de travail inclura de plus en plus le travail du dimanche comme une obligation faisant partie de l'embauche et, avec le chômage, les salariés seront prisonniers de ce contrat à prendre ou à laisser.

Ceux qui travaillent le dimanche sont déjà aussi à 80 % en horaires atypiques dans la semaine, le soir et le samedi ! Les difficultés s'ajoutent donc aux difficultés pour ces salarié-es les plus fragilisés-es.

Les femmes sont particulièrement visées par le travail du dimanche qui concerne les magasins où elles forment la majorité de la main d'œuvre : les femmes sont moins payées et ont des difficultés d'articulation de leurs temps de vie ; le dimanche risque de rajouter à leurs débrouilles. Et plutôt que chercher à gagner plus par le dimanche, il serait meilleur de les payer plus dans la semaine !

Nous considérons aussi que si les salariés du privé travaillent, les services publics doivent les y aider comme en semaine ; donc les transports en commun devraient être renforcés, les crèches devraient ouvrir, etc. Cela a un

coût financier et humain, et ce n'est pas prévu, bien sûr ! On ne prévoit donc que la débrouille pour ceux qui travaillent le dimanche, et... l'utilisation de la voiture, bravo pour le développement durable !

Le petit commerce de proximité -dont les propriétaires ne peuvent ouvrir tous les jours- craint aussi, à juste raison, la concurrence des grandes surfaces pour qui ce sera plus facile d'ouvrir.

Enfin -et c'est fondamental-, la majorité des études montrent que le travail du dimanche n'a pas d'impact positif sur l'emploi, hors lié au tourisme : ce que l'on dépense le dimanche ne sera pas dépensé le mardi ; le dimanche cannibalise les autres jours de la semaine ; au mieux, le travail du dimanche est neutre pour l'emploi; au pire, il fait perdre des emplois. Eric Heyer, directeur adjoint à l'OFCE, préconise un ciblage des ouvertures aux seuls endroits touristiques ; Eric Plat, Président de la Fédération des enseignes du commerce associé, déclare -je cite- que "hors zone touristique, l'ouverture des commerces le dimanche n'entraînera qu'une répartition des ventes avec en plus -c'est un peu amusant- un surcoût pour les employeurs." Amusant mais vrai !

Bref, l'ouverture des commerces le dimanche pose de nombreuses questions de fond à notre société. Oui à une réflexion sur le dimanche mais pas au prisme du seul commerce !

Nous souhaitons donc, monsieur le Président, qu'en 2017, après l'Euro, à Lyon et dans d'autres communes, on revienne à un nombre de dimanches plus réduit, ne dépassant pas les 7 dimanches dans l'année, ce qui serait déjà 2 de plus que les 5 actuels sur Lyon.

Et, en attendant, nous nous abstenons sur ce dossier afin de montrer notre inquiétude sur le sujet.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UDI.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, comme prévu par la loi Macron, notre Conseil doit donner un avis sur les dérogations exceptionnelles accordées par les Communes à l'interdiction du travail le dimanche.

Au-delà du débat de fond qui vient d'être évoqué par madame Rabatel sur le travail le dimanche, une telle décision est lourde de conséquences en termes de services publics : plus d'ouvertures le dimanche implique plus de services tels que la propreté, le transport en commun, la sécurité, la garde d'enfants notamment pour les parents qui travailleraient le dimanche.

Concrètement, avez-vous anticipé ce besoin supplémentaire au niveau de la Métropole ? Prenons comme exemple le SYTRAL : a-t-il été prévu des adaptations de l'offre de transports en commun en fonction des zones ouvertes les dimanches ? Si oui, pouvez-vous nous indiquer le budget supplémentaire engendré par ces changements ?

Ces questions se poseront encore plus fortement sans doute dès l'année prochaine avec la mise en place des zones touristiques internationales et donc de zones entières qui risquent d'être ouvertes le dimanche.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous indiquer si cette question des services publics a été abordée dans sa globalité lors de l'étude d'impact préalable ?

Merci de votre réponse.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, je saute la partie préliminaire qui resitue le cadre de l'arrêté pour aller dans le vif du sujet.

Des outils comme le FISAC ou le management de centre-ville favorisent l'implantation d'activités en pied d'immeubles et rez-de-chaussée, permettant une vie dans nos quartiers. Cette économie, loin des grandes enseignes, de la logistique et du panel d'impacts négatifs des zones commerciales périphériques apportés par l'hyperconsommation, est celle que les écologistes souhaitent.

Cette économie de proximité pourrait être fragilisée par l'avis de ce jour. Il va sans dire que si certains corps de métiers choisissent d'être à disposition du public à ces moments-là car cela fait sens -nous pensons aux restaurateurs mais aussi aux créateurs-, pour les autres, ces ouvertures sont-elles de nature à favoriser le commerce de proximité indépendant face aux nombreuses grandes enseignes ? Nous ne le pensons pas.

D'un point de vue social, face à la conjoncture économique, des personnes sans emploi peuvent être contraintes de ne travailler que la nuit ou le dimanche. Les écologistes pointent l'impact sur la sphère privée, familiale mais aussi la sphère collective (associative, culturelle, sportive) de cette contrainte subie.

Par ailleurs, nous savons que c'est la porte ouverte à la dérégulation accrue du travail déjà mise à mal par la loi Macron, à la multiplication des emplois précaires, intérimaires et mal payés. La compensation salariale n'est pas à la hauteur de la valeur d'un temps libre de convivialité, de créativité. Nous ne voulons pas d'une société

frénétique où les relations humaines seraient sacrifiées pour entretenir le "tout consommation" et la servitude au grand marché.

Les questions soulevées mériteraient discussion au-delà des cercles des chambres consulaires. Concrètement, la Métropole pourrait réunir les riverains, les commerçants, les salariés, les acteurs de la vie sociale, sportive et culturelle, ceux du tourisme de la Métropole de Lyon.

Toutefois, notre conviction, étayée par les travaux d'Eva Sas, députée EELV, est qu'autoriser le travail le dimanche n'apporte aucun gain réel sur un plan strictement économique tout en dégradant les conditions de vie et de travail des salariés concernés. Avant ou après la loi Macron, le volume d'achats va rester le même, parce que la loi ne peut fabriquer artificiellement des richesses quand le pouvoir d'achat est au plus bas, au détriment de la qualité de vie des personnes.

Nous émettons un avis défavorable.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Centristes et indépendants.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Notre assemblée est invitée aujourd'hui à se prononcer pour rendre un avis sur les arrêtés municipaux relatifs à l'ouverture dominicale pour les commerces de détail en 2016.

La loi Macron a en effet assoupli les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche en garantissant, dans le cadre de son texte, le volontariat et les contreparties pour les salariés.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les possibilités de dérogations accordées par les Maires -c'est ce qui nous occupe aujourd'hui-, les Communes pourront, à compter de 2016, porter de 5 à 12 dimanches maximum l'ouverture dominicale. Au-delà de ces 5 dimanches, la décision ne peut être prise qu'après avis conforme de la Métropole et c'est l'objet de la présente délibération ; d'ailleurs, je précise qu'à défaut de délibération de notre collectivité dans les deux mois suivant sa saisine, son avis est réputé favorable.

Bien que l'initiative revienne aux Communes, la question de l'ouverture dominicale représente un enjeu majeur pour notre agglomération. Cet enjeu est celui du renforcement de son attractivité, dans le respect des équilibres commerciaux entre bassins de vie et les enjeux d'animation locale. L'avis que nous sommes amenés à rendre est l'occasion, pour nous, de réaffirmer nos ambitions et nos objectifs stratégiques en matière de développement commercial et touristique.

Lyon est dans une dynamique positive en matière de tourisme. Je rappelle que ce sont 6 millions de touristes qui ont visité notre agglomération en 2014, générant un total de 4,2 millions de nuitées et totalisant à eux seuls, à à peu près 30 000 emplois salariés sur notre agglomération.

Non seulement notre Métropole enregistre des performances remarquables mais elle ne cesse de progresser dans les différents classements d'attractivité sur notre territoire. Je rappelle que *The Daily Telegraph* qui publie chaque année son classement des dix meilleures villes européennes pour un City Break a placé cette fois Lyon en première position.

Tout cela pour dire quoi et pour illustrer quoi ? Renforcer le positionnement de notre agglomération est indispensable pour accompagner l'ensemble des efforts et suppose de mobiliser les leviers pour dynamiser notre Métropole, assurer son attractivité et continuer les efforts à destination de l'emploi.

C'est tout le sens du choix des Communes et notamment de la Ville de Lyon qui propose, pour l'année 2016, d'ouvrir 12 dimanches. Les dates ont été sélectionnées au regard du calendrier touristique, événementiel et commercial autour d'événements majeurs, tels que l'Euro de football qui se tiendra cette année dans notre agglomération, la Biennale de la danse, la fête des lumières, le festival Lumière ou le salon Pollutec cette année tandis que l'année prochaine, en 2017, on aura l'occasion d'accueillir à nouveau le Sirha.

Ces événements attirent des milliers, voire des millions de personnes, des touristes, dont le temps passé dans notre agglomération et sur la Ville de Lyon est de trois nuitées autour du week-end. Nous pouvons raisonnablement espérer que l'ouverture des commerces constitue un véritable gain en termes de chiffre d'affaires et d'emplois créés, tout en répondant aux attentes des visiteurs le dimanche.

Qu'est-ce que nous apprennent les chiffres et qu'est-ce que nous apprennent les analyses qui sont faites ? Pour les touristes et les visiteurs, plus de la moitié sont étrangers et près de 80 % ne résident pas dans la région. Ils viennent à Lyon, à plus de 60 %, pour faire du shopping, troisième activité identifiée après la visite de la ville et la gastronomie.

Loin d'être fragilisés par ces mesures, nos commerces de proximité sont par ailleurs fortement soutenus par leur Commune et notamment la Ville de Lyon. Ils bénéficieront donc des retombées positives de l'ouverture des dimanches et pourront capter une clientèle de touristes en week-end à Lyon, qui ne peut pas faire ses achats autrement que le dimanche puisqu'elle n'est plus là le mardi ou le lundi.

Le travail dominical suscite régulièrement des débats passionnés. Il convient néanmoins de considérer aujourd'hui les dimanches du Maire pour ce qu'ils sont : une dérogation qui existait déjà autour de 5 dimanches et qu'il est proposé aux Communes de pouvoir porter au maximum à 12 dimanches et de les greffer aux événements, lorsque ces événements existent, pour pouvoir répondre à une attente de besoin de commerces ou répondre à la demande de shopping des touristes lorsqu'ils viennent, drainés justement par notre propre dynamisme et notre propre politique d'attractivité pour faire venir ces touristes sur l'agglomération.

Je rappelle, par ailleurs, qu'un cinquième des commerces sont déjà ouverts le dimanche. Je rappelle également que les services publics sont déjà mobilisés, s'agissant d'un certain nombre de services assurés et que, pour le nombre supplémentaire aujourd'hui -et qui déclenche l'ensemble de ces débats-, les 7 dimanches de plus, votre avis sera systématiquement et chaque année recueilli, s'agissant de l'arrêté que prendront les Maires des Communes de notre Métropole.

Pour mettre en place ces dispositions, puisque vous délibérez sur les initiatives des Communes, la Ville de Lyon quant à elle choisit cette approche mesurée, cohérente, résultat d'un consensus avec l'ensemble des partenaires et notamment les partenaires économiques. Une large concertation a donc été lancée auprès des associations de commerçants, des chambres consulaires, chambre de Commerce et chambre des Métiers, des services de l'Etat et des organismes représentant les employeurs et les salariés. Cette concertation portant sur l'ouverture dominicale -et plus précisément désormais puisqu'il est obligatoire de faire voter avant le 31 décembre de chaque année non seulement le nombre de dimanches mais la date des dimanches- était organisée le 9 octobre dernier à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, en présence des représentants de vos Communes qui étaient associées et qui l'étaient d'ores et déjà bien avant la loi Macron puisque cette concertation était organisée de longue date avec l'ensemble des partenaires, sous l'égide de la Chambre de commerce.

Pour toutes ces raisons, la Métropole doit soutenir les choix et les démarches initiées par nos Communes en émettant un avis favorable aux arrêtés municipaux qui vous sont soumis aujourd'hui pour l'année 2016. La délibération qui vous est présentée permet ainsi d'assurer l'équilibre qui vous est cher entre la nécessaire cohérence d'une politique métropolitaine et le respect des identités de nos Communes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, l'extension des ouvertures dominicales des commerces s'inscrit dans le cadre de la loi "pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques" du 6 août dernier. Cette loi Macron n'est pas une avancée sociale mais plutôt une soumission aux exigences du MEDEF et une démission pure et simple face au libéralisme. Elle est à contresens des valeurs et des combats que la Gauche devrait mener et incarner, d'ailleurs, Martine Aubry a elle-même qualifié ce texte de "régression".

Oui, l'extension du travail dominical est une véritable régression sociale, une atteinte au code du travail, dont la prochaine réforme ne présage rien de bon et une nouvelle atteinte aux avantages et protections des salariés. Dans certaines branches, sous le terme de "flexibilité", on ne fait rien d'autre qu'institutionnaliser la précarité : temps partiels, emplois sous-payés, horaires fractionnés, décalés.

Ce sont d'ailleurs les femmes, souvent dans le cadre des familles monoparentales, qui en sont les principales victimes. Les salaires trop faibles, l'impossibilité de joindre les deux bouts expliquent, pour bon nombre de personnes, le choix de travailler le dimanche, un choix non pas par conviction mais souvent par nécessité voire obligation.

On sait aussi que, dans les petites structures, il y a une forme de volontariat forcé, une pression exercée qui laissent peu de choix à ceux qui s'opposent au travail dominical. Le risque, à terme, est bien une généralisation du travail le dimanche et du travail de nuit, avec la disparition complète des avantages qui y sont associés.

D'ailleurs, à Vénissieux, la décision d'ouverture dominicale est systématiquement prise après avis des Comités d'entreprises ou de salariés ; c'est le respect que l'on doit aux salariés et aux organisations qui les représentent.

Dans une société en manque de repères, où le délitement du lien social ne cesse de progresser, la loi Macron déstructure encore un peu plus les familles, avec des parents au travail, des enfants au repos et des problèmes de garde que la réforme se garde bien d'évoquer !

Avec cette loi, les Maires sont appelés à se prononcer chaque année sur le nombre de dimanches autorisés pour l'ouverture des commerces, soit au maximum 12 par an, après avis du Conseil municipal ; si le nombre de dimanches excède 5 dans l'année, le Maire doit également recueillir l'avis conforme de l'établissement public de coopération intercommunale ou du Conseil métropolitain en ce qui nous concerne.

La règle des 12 dimanches s'applique pour la première fois au titre de l'année 2016. D'ici le 31 décembre 2015, les Maires doivent prendre des arrêtés autorisant les ouvertures dominicales, après consultation de leurs Conseils municipaux. Lorsque le nombre de dimanches excède 5, la Métropole doit rendre un avis conforme sur le nombre de dimanches et les jours demandés.

Or, le projet de délibération que vous nous présentez ce jour est contraire à l'esprit de la loi. Les élus métropolitains n'ont pas accès aux informations concernant les Communes qui souhaitent aller au-delà des 5 ouvertures dominicales de commerces et ne sont pas appelés à se prononcer à ce sujet. De plus, vous agissez par anticipation en proposant d'émettre d'office un avis favorable aux projets d'arrêtés municipaux portés par les Communes pour 2016, quel que soit le nombre d'ouvertures dominicales.

Les élus du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain sont opposés à l'augmentation du nombre d'ouvertures dominicales des commerces. D'ailleurs, l'Italie en a fait l'amère expérience : selon les syndicats italiens, la généralisation des ouvertures dominicales des magasins depuis juillet 2012 a abouti à la fermeture de 60 000 points de vente dans le petit commerce et une perte de 90 000 emplois.

Nous réaffirmons que cette loi est contraire aux intérêts des salariés. La banalisation du travail est une atteinte grave à leurs droits. Les habitants n'ont aussi rien à attendre de l'amplification de l'ouverture dominicale des commerces qui privilégie la consommation au détriment de la vie familiale et du lien social.

Pour revenir au rapport que vous nous présentez aujourd'hui, le droit d'information des élus métropolitains n'a pas été respecté et nous sommes en mesure de nous interroger sur le maintien de ce projet de délibération qui risquerait d'être entaché d'illégalité.

Si toutefois vous maintenez ce rapport, les élus du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain voteront contre pour toutes les raisons évoquées précédemment.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains... Pardon ! La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Quelques mots à ce sujet, monsieur le Président. Je crois qu'il faut tout de même en revenir à l'objet de ce rapport, qui a été souligné d'ailleurs par certains dans leurs interventions : l'objet de ce rapport est de valider l'avis des Communes, donc ce n'est pas de donner un avis de fond. Et si les Communes décident, à travers une délibération de leur Conseil municipal, d'aller au-delà de 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 -vous avez quelques exemples de Communes qui sont allées à 12, d'autres ont dit qu'ils allaient à 10 ; à Villeurbanne, notre délibération sera prise lundi soir, donc attendons le vote du Conseil municipal pour la fixer-, l'avis du Conseil, ici, c'est de donner un avis conforme. Donc je veux bien qu'on reprenne le débat mais il me semble plutôt à faire au sein des Conseils municipaux qu'ici, au sein de notre assemblée.

J'ajoute qu'il est un peu paradoxal d'entendre certains qui revendiquent la responsabilité des Communes dans un certain nombre de textes en disant que les Communes doivent rester en responsabilité et décider de ce qu'elles veulent et, ensuite, si elles décident quelque chose qui ne leur convient pas, de donner un avis -à priori un avis négatif- par rapport à cela. C'est tout de même quelque chose qui est un petit peu paradoxal.

Notre groupe votera cette délibération parce qu'elle permet justement aux Communes et, pour ce qui nous concerne, à la Commune de Villeurbanne de délibérer sur ce sujet au Conseil municipal de lundi prochain en toute responsabilité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Les Républicains.

M. le Conseiller VINCEDET : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, notre groupe intervient souvent en séance pour défendre les droits des Maires et rappelle avec insistance la légitimité démocratique importante de ceux qui sont considérés comme les derniers élus de proximité.

La mécanique de la Métropole est souvent dure avec le pouvoir des Maires et je ne citerai qu'un exemple : lorsqu'un immeuble s'effondre et qu'un arrêté de péril imminent doit être signé, il doit désormais transiter par la Métropole, créant une période de latence, certes relativement courte mais qui donne parfois l'image d'un Maire impuissant. De même, cette tutelle en matière de circulation routière qui nous impose de rédiger des arrêtés par nos services avant de les faire signer par la Métropole donne une impression parfois pas toujours très bien vécue.

Je pourrais donner de nombreux autres exemples mais nous les connaissons tous fort bien et notre groupe constate qu'enfin, la Métropole commence à se dire qu'il faut desserrer l'étreinte.

La loi Macron, dont on sait bien dans quelles circonstances elle a été adoptée et dont on constate aujourd'hui qu'un travail parlementaire minimum aurait pu être utile afin d'éviter des aberrations telles que décrites dans ce rapport, prévoyait une nouvelle fois que l'intercommunalité devait valider les choix du Maire au-delà d'un certain nombre de dimanches d'ouverture.

On fonctionne ici comme si le Maire souffrait d'une présomption d'incompétence et que l'échelon intercommunal était forcément beaucoup plus à même de décider du bien-fondé de l'ouverture dominicale d'un commerce sur une commune.

Ce rapport de forme et non de fond, nous le voterons avec un grand plaisir car il est le premier, à ma connaissance, à faire enfin confiance aux Maires en allant dans le sens de l'autonomie. Il valide à l'avance les décisions à venir des élus de proximité.

Devant cette preuve de confiance, notre groupe vous propose, monsieur le Président, de faire voter d'autres rapports du même type concernant les arrêtés de péril, par exemple, ou certaines décisions en termes de voirie ou de circulation. La Métropole existe depuis un an à présent, il est temps de multiplier ces gages de confiance. Notre groupe reste à votre disposition pour vous proposer des rapports identiques sur d'autres sujets.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; MM. Brolquier, Lavache, Uhlrich (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés) ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Métropole et territoires ; Front national ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; M. Geourjon (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés) ; groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui s'est abstenu) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstentions : Mme Croizier, M. Gillet (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés) ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0818 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Projet SUPERGRID - Individualisation d'autorisation de programme - Approbation de la convention cadre - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0818. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Il s'agit d'un rapport qui a reçu un avis favorable de la commission. En quelques mots, il s'agit de la création d'un institut SUPERGRID qui est un centre de recherches collaboratives qui va développer, en regroupant à la fois des industriels et des structures académiques, des systèmes de transport d'énergie électrique produite par des sources d'énergies renouvelables et qui doivent être transportées sur de longues distances. Donc c'est toute la technologie du courant continu qui va se retrouver à l'honneur d'une certaine manière et qui va trouver recherche et développement au sein de cet institut.

Je vais tout de même dire que c'est un investissement important sur notre territoire puisqu'il représente, sur dix ans, plus de 230 M€. La participation de la Communauté urbaine est sollicitée sur la construction du bâtiment et, sur un bâtiment qui représente environ 10 M€, la Communauté urbaine met son intervention à niveau de 4 M€ à travers une autorisation de programme répartie sur deux exercices budgétaires, soit deux fois 2 M€.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, comme il vient d'être dit, cette délibération nous présente le projet SUPERGRID, porté par l'ITE (Institut de transition énergétique). C'est un projet de recherche concernant le transport à très haute tension, sur grande distance, de l'énergie électrique produite par des sources renouvelables éloignées et intermittentes par nature.

Réussir sera une très grande avancée dans l'utilisation des énergies renouvelables, pour l'accélération de la transition énergétique et donc contre le réchauffement climatique. Au moment où se termine la COP 21, nous sommes à même d'apprécier toute la portée positive de ce projet. Notre pays apporte ainsi sa pierre au monde de demain.

Comme il vient d'être dit, 220 M€ de financement en dix ans ; 88 concernent les ressources humaines, mobilisant 100 à 130 chercheurs-ingénieurs. L'ITE regroupe Alstom, RTE, EDF, les universités Claude Bernard, l'Ecole centrale, etc. Depuis la mise en place de l'ITE et la préparation de ce projet il y a deux ans, Alstom Energie a été vendu à General Electric qui n'apparaît pas dans le montage ni de recherche et développement, ni financier, ni industriel futur ; et pourtant !...

Nous commençons d'ailleurs à mieux percevoir le gâchis considérable que cette vente de notre patrimoine industriel représente. A l'avenir, notre Gouvernement doit mieux défendre et promouvoir, par un pôle public par exemple, une de nos plus belles filières industrielles pourtant si utile à l'environnement, au développement économique et durable et à l'emploi.

D'où nos interrogations : quel rôle a la maison mère General Electric dans cette affaire ? Que vont devenir les brevets issus des recherches ? Quelle répartition des royalties ? Et sur l'industrialisation des procédés, où vont-ils être mis en œuvre, avec quels emplois ? Comment réinstaller dans l'agglomération Nexans, le spécialiste du câblage très haute tension qui va être utile pour l'issue de cette recherche, sa mise en œuvre ?

Dans ce foisonnement de questions qui nous font mesurer le grave préjudice de l'absence de la filière énergétique de demain, je constate que la Région finance, à hauteur de 10 M€, une plateforme et la Métropole, pour 4 M€, un bâtiment qui sera propriété d'Alstom. Ce bâtiment sera géré par l'ITE selon un bail emphytéotique en cours de négociation. Certains de ces baux ont un coût très élevé et cela coûte donc très cher. Mais quel regard avons nous, quel suivi, quel contrôle ? La convention-cadre que nous avons en annexe prévoit bien les conditions de versement des subventions des collectivités mais je vois moins les conditions de valorisation des travaux de l'ITE que sont la propriété intellectuelle générée par les résultats de R&D, les prestations de l'expertise acquise, les créations de startups, etc.

C'est pourquoi, monsieur le Président et chers collègues, je propose que notre collectivité, la Métropole de Lyon, avec la Région, intervienne :

- pour que nos collectivités soient représentées dans la société constituée, la SAS Supergrid ou qu'à défaut, la Caisse des dépôts, qui représente en quelque sorte les collectivités, nous informe et nous rende des comptes ;

- pour que notre nouvelle collectivité intervienne, si possible avec la nouvelle Région toujours, marquant ainsi des changements importants, pour que, dans le modèle économique choisi qui va présider à la répartition des royalties issues de la propriété intellectuelle, donc de l'utilisation des brevets, l'Etat et les collectivités qui financent en soient bénéficiaires, soient dans la boucle de répartition.

D'ailleurs, ce dispositif devrait être généralisé aux pôles de compétitivité car la puissance publique finance les recherches à hauteur de 30 à 50 % et je suggère donc que nos Parlementaires ici présents (Députés, Sénateurs, Sénatrices) se saisissent de cette question pour la proposer dans leur assemblée respective au plan national ; et, bien entendu, je suis à leur disposition pour contribuer à cela.

Nous voterons ce très beau projet bien entendu.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. le Conseiller MILLET : Excusez ma voix, monsieur le Président, mais si la voix n'est pas là, le fond y est et l'engagement aussi.

Cette délibération permet une autorisation de programme de 4 M€ pour le projet immobilier de l'Institut de transition énergétique, qui ne peut être discuté en dehors de ce projet majeur de recherche et développement mobilisant plus de 100 chercheurs et un budget total de 220 M€ sur dix ans, avec un financement public de 86,6 M€, soit 39 %, le public ne détenant cependant que 35 % du capital.

Ce projet est d'abord celui d'un acteur privé, Alstom Grid qui l'accueille sur son terrain et est supposé en tirer des bénéfices industriels futurs. Au-delà d'un contrôle strict de l'usage des fonds publics, il y a une question essentielle sur les gains potentiels futurs. Si ce projet aboutit à des créations significatives d'emplois, où seront ces emplois ? Qui détiendra les profits et décidera de leur usage ? Qui détiendra les brevets ?

Cette question est d'autant plus importante que la délibération fait silence sur un fait nouveau depuis le lancement de ce projet : le rachat d'Alstom Energie, incluant Alstom Grid, par General Electric -je continuerai à l'appeler "GE", même si les intimes l'appellent "GI" à l'américaine- qui possédera 50 % plus une action en capital et en droits de vote. Autrement dit, nous accompagnons un financement public massif d'un projet détenu aujourd'hui par un groupe US, sans rien savoir de sa stratégie sur l'emploi, l'investissement, les filières technologiques et industrielles. Rappelons que les anciens actionnaires d'Alstom, dont le groupe Bouygues, sont contents : ils ont touché, en dividendes exceptionnels, 4 des 7 milliards du rachat. Le Monopoly financier continue, au profit, toujours, des mêmes oligarchies !

Nous renouvelons donc notre demande de report, après de nouvelles informations transmises par les délégués syndicaux de l'entreprise. Car, si la presse fait un large écho aux annonces de 1 000 créations d'emplois par GE, les multinationales sont expertes dans l'art de la communication positive. L'expert économique du CE annonce un plan d'économies de 3 milliards d'euros avec 10 000 suppressions d'emplois dont 6 500 en Europe et 1 500 en France. Le plan devait être annoncé au CCE de décembre qui devait se tenir le 8 décembre mais a été reporté au 12 janvier prochain. Et la filiale bancaire de GE a signé un nouveau plan social, le onzième depuis 1995.

Si la nouvelle direction GE laisse poursuivre les travaux de l'IEDD, il a été clairement dit aux représentants du personnel que SUPERGRID devait repasser devant les décideurs US. Qui peut dire ce qu'ils décideront ? Qui sait s'il existe un projet concurrent aux US, en Chine ou ailleurs ?

Pourtant, le pilotage public de ce projet était essentiel quand on sait qu'il répond au schéma de développement énergétique européen qui prévoit 1 000 milliards d'euros d'investissements dans les infrastructures d'ici à 2020, ce qui ne peut pas, bien sûr, être financé par les seuls revenus des gestionnaires de réseaux. C'est la stratégie du Monopoly européen de spécialisation dans la concurrence capitaliste, bien loin -c'est un euphémisme- des territoires à énergie positive, discours au service d'un consensus faussement vert pour endormir les consciences, pendant que les vraies décisions capitalistes se prennent. Ce SUPERGRID à courant continu coûte dix fois plus cher qu'un réseau très haute tension actuel et ne se justifie que par des échanges massifs d'électricité entre

zones de grande production et zones de grande consommation, autrement dit pour permettre de relier les fermes éoliennes du nord et le cœur industriel allemand. L'Agence industrielle de l'énergie considère, en parallèle, que la pauvreté énergétique mondiale pourrait être intégralement supprimée avec 600 milliards d'euros d'ici à 2030.

Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président à l'économie, avez-vous de la mémoire ? Tirez-vous des leçons de l'expérience ? Si le projet SUPERGRID génère d'énormes besoins de production de câbles spécifiques à courant continu dans les années à venir, rappelez-vous que l'entreprise Nexans a fermé, en 2014, son site de production de Lyon, pourtant adossé à la R&D du groupe et qu'un an plus tard, elle annonce une nouvelle restructuration avec suppression d'emplois alors qu'elle est bénéficiaire de fonds publics. Pendant que vous parlez d'une Métropole de l'économie, c'est le fonds Amber Capital, qui avait mené la fronde des actionnaires pour la restructuration de 2014, qui repart à l'assaut de Nexans en exigeant plus de rentabilité que l'Italien Prysmian. Vive l'Union européenne de la concurrence libre et non faussée !

Il est vrai que c'est bien la déréglementation de l'énergie, initiée par un certain Lionel Jospin et poursuivie par tous les Gouvernements de gauche comme de droite, qui se cache derrière le discours de la transition énergétique et qui conduit les grands acteurs de l'énergie à se tourner vers des fournisseurs à bas coût. Au fait, combien de temps avant que vous ne vous intéressiez au foncier de l'entreprise JST dans le huitième ?

Ce qui a fait l'efficacité historique de l'industrie en France, son "modèle de réussite" qui se détruit avec ténacité depuis des décennies, c'était, tout au contraire, la cohérence de véritables filières technologiques et industrielles pilotées par un grand acteur public (SNCF, EDF, Air France...). Le bilan des démarches dites "d'excellence", de spécialisation intelligente, associées aux privatisations et aux déréglementations, est une catastrophe technologique, économique et sociale ! Et les entrepreneurs, adaptés à cette économie de Monopoly, deviennent des chasseurs de subventions publiques.

Nous savons que, pour beaucoup de salariés concernés, ce projet semble une assurance pour leur emploi mais nous préférons leur dire la vérité : non seulement nous n'en savons rien mais nous sommes sûrs qu'ils ne pèseront rien au moment des décisions de GE.

Nous voterons donc contre ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Moi, je trouve que c'est un des plus beaux projets qu'on ait aujourd'hui dans notre agglomération. C'est un projet qui, lorsqu'il sera mené à son terme, permettra effectivement de relier les zones où on a de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire, aux grands centres de production et donc, à terme, c'est un projet, pour des continents comme l'Afrique, qui est absolument vital. Je pense que c'est un beau projet et le mener à terme fera que nous ancrions ce projet sur notre territoire et qu'ensuite, nous pourrions continuer à développer les emplois.

Voilà, je mets aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- contre : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui s'est abstenu) ;
- abstentions : M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2015-0821 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0821. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un avis favorable pour l'attribution d'une subvention à l'association Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon, club qui fait la promotion et la valorisation des aéroports au profit du développement économique du territoire. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président, juste une explication de vote pour vous indiquer que nous voterons contre cette délibération. En effet, monsieur le Président, le soutien de la Métropole à ce club d'entrepreneurs est, à notre sens, contraire à nos engagements que nous avons pris en matière de développement durable. Ce club d'entrepreneurs a fait la promotion d'un équipement qui produit des effets contestables en matière d'environnement, notamment sur l'émission de gaz à effet de serre et des particules fines.

En outre, au-delà de ces aspects environnementaux, l'efficacité et la clarté même des actions qu'il mène nous interpellent. En effet, apparemment, ce club rencontre des difficultés à attirer de nouveaux adhérents et ne semble plus ou ne semble pas en tout cas séduire de nouveaux entrepreneurs dans l'agglomération : comme l'année passée, le bilan 2014 fait état d'un manque d'attractivité mais, comme l'année passée, il nous est présenté les projections ambitieuses de croissance du nombre d'adhérents. Nous ne serions pas étonnés de constater l'an prochain que ces ambitions restent lettres mortes.

Et, monsieur le Président, le trafic aérien, d'après ce document, est en baisse de 1,1 % malgré les low cost et la ligne Lyon-Dubaï dont il est fait mention dans ce rapport, ce qui nous interroge naturellement sur la pertinence, l'efficacité et l'utilité des 14 000 € présentés dans ce rapport.

Donc nous voterons contre cette délibération qui ne répond pas à nos ambitions en matière de développement durable ni en termes de développement économique de notre territoire.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller PILLON : Monsieur le Président, vous nous soumettez en fin d'année le vote de cette subvention de fonctionnement à l'association Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon pour son programme 2015. Vous comprendrez notre étonnement sur le fait que nous délibérons ce 10 décembre -initialement prévu le 14 décembre- pour une subvention qui porte sur un programme de travail pour l'année écoulée. Certes, cette subvention était déjà venue devant notre assemblée en 2014, le 4 novembre.

Pour autant, il nous paraît difficile de continuer à voter des subventions de fonctionnement en fin d'année. Nous pouvons raisonnablement penser que cette association dispose d'une trésorerie suffisante lui permettant de ne pas attendre après la délibération de La Métropole, notamment pour rémunérer son personnel qui représente plus de 60 % de son budget de fonctionnement.

Il serait aussi intéressant que nous ayons connaissance du montant des fonds associatifs lors de l'étude des subventions.

Par ailleurs, nous nous étonnons que le montant de la subvention de La Métropole (14 100 €) soit supérieur à celui de la CCI (10 000 €) dont c'est l'objet même d'assurer sa participation à de telles activités.

Quels sont les retours sur investissement et quel est l'impact de cette subvention versée au club ? Pas très clairs, pas très visibles en tout cas, tel qu'on peut l'apprécier.

Quand on voit le poids des subventions de la Métropole, en appui économique, il nous paraîtrait très important que nous puissions apprécier la pertinence de ces subventions. Nous ne sommes pas convaincus pour celle-ci et, en tout cas, une délibération en fin d'année pour une subvention de fonctionnement nous paraît un anachronisme.

Aussi, en l'état, notre groupe majoritairement s'abstiendra sur cette subvention.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Kimelfeld, quelques mots.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Quelques mots : j'avais eu l'occasion, je crois, en commission développement économique, numérique, insertion et emploi, cette année ou l'année d'avant, d'expliquer qu'il paraissait important de soutenir une association d'entrepreneurs qui représente les sources économiques. Au moment où on a déjà évoqué la privatisation des aéroports, au moment où on entame un travail de fond qui va au-delà de la Métropole sur le devenir de la Plaine Saint-Exupéry, il nous paraît important d'avoir à nos côtés, aux côtés des collectivités, les forces économiques mobilisées autour de cette association.

J'ai dit aussi lors de la commission développement économique que nous demanderions à l'association de venir exposer ses actions, lors d'une prochaine commission -comme elle l'avait déjà fait, je crois, me semble-t-il, sous le précédent mandat-.

Je rappelle aussi -vous ne l'avez peut-être pas rappelé- que, conformément aux engagements que nous avons pris sur l'ensemble de nos budgets, cette subvention est à la baisse de 6 % sur l'année qui précédait.

Quant à la date, je pense que c'est lié à une problématique d'instruction d'éléments qui nous manquaient sur cette subvention. Je vous l'accorde, il vaut mieux que cette demande arrive en milieu d'année plutôt que dans les derniers jours de l'année 2015.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupe Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; M. Abadie Mme Cardona, MM. Colin, Eymard, Mme Frier, MM. Galliano, George, Pouzol, Rousseau, Suchet, Vincent, Mme Vullien (Synergies-Avenir) ; groupes La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstentions : groupes Synergies-Avenir (sauf M. Abadie Mme Cardona, MM. Colin, Eymard, Mme Frier, MM. Galliano, George, Pouzol, Rousseau, Suchet, Vincent, Mme Vullien qui ont voté pour) ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0939 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Orientations stratégiques - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2015-0940 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Evolution des modalités de gestion des allocations - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2015-0941 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Financement des ateliers et chantiers d'insertion - Soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique - Convention d'objectifs et de moyens avec l'Etat pour l'année 2016 - Attribution d'une subvention à la FNARS-RA pour l'étude de faisabilité du Village des solidarités - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0939, 2015-0940 et 2015-0941. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il vous est soumis trois délibérations qui ont recueilli l'avis favorable de la commission. Plus particulièrement, je vous propose de vous présenter le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi qui va vous être soumis au vote aujourd'hui.

Je rappelle que la Métropole de Lyon a récupéré, le 1^{er} janvier 2015, la compétence en matière de revenu de solidarité active. Cette compétence est non seulement dans la gestion et dans le paiement de l'allocation mais elle est également dans l'accompagnement des bénéficiaires qui est une obligation légale. L'opportunité était unique pour la Métropole d'assurer, dans le cadre de cette compétence, une synergie avec d'autres de ses compétences et, notamment, de mailler l'insertion avec sa politique de développement économique dans le cadre de ce programme ; c'est ce que vous verrez dans les orientations qui vous seront présentées. Ce choix également était fait dans la manière d'appréhender cette compétence et dans la manière de faire en sorte que l'insertion soit proprement intégrée à la direction économique au pôle économique et que cette représentante d'entreprises soit également au cœur des commissions locales d'insertion.

Préalablement à l'adoption de ce pacte, une très large concertation est intervenue. Elle a été initiée par monsieur le Président de la Métropole en avril 2015. Elle a permis d'associer l'ensemble des acteurs -et c'est important-, l'ensemble des acteurs soit près de 150 structures, plus de 20 parties présentes et participantes aux ateliers mais également aux séances de concertation et dans le cadre des commissions locales d'insertion parce qu'il a été souhaité que la concertation se fasse aussi territorialement. Il y a eu également une rencontre avec l'ensemble des partenaires et les élus qui ont été effectivement rencontrés avec le premier Vice-Président David Kimelfeld dans ce cadre-là, à la fois les représentants des groupes politiques mais également les CTM. Et -point très important- il a été assuré et permis que les contributions quelles qu'elles soient, émanant de groupes politiques, émanant d'acteurs mais émanent aussi de personnes individuelles, puissent participer et il a été mis en place une boîte dédiée qui a permis de recueillir plus de 50 contributions.

La concertation a été restituée par monsieur le Président de la Métropole il y a à peu près une dizaine de jours, le 26 novembre dernier, en séance ici, avec l'ensemble des acteurs et avec près de 300 personnes inscrites et participantes. C'est important parce que cela a été une mobilisation particulièrement riche qui a permis de dégager un certain nombre d'orientations, trois orientations fortes que je me propose de vous présenter et qui ont permis aussi de décliner 14 objectifs. Ces grandes orientations vous sont présentées dans le cadre du plan du programme métropolitain que vous avez pu avoir et qui vous a été distribué à l'entrée de la séance.

Premier axe fort : développer une offre d'insertion par les entreprises. C'est un point particulièrement important lorsqu'on parle d'insertion et il a été souhaité que la Métropole, forte de sa compétence et forte de son expertise

en matière économique, puisse constituer un levier et mobiliser les entreprises de la Métropole : l'opération "1 000 entreprises pour l'insertion", 1 000 entreprises qui s'engagent aux côtés de notre collectivité avec des actions importantes et diverses ; ce peut être le recrutement bien sûr, ce peut être également le partenariat ou les conventions avec les entreprises d'insertion, ce peut être de l'achat responsable mais ce peut être du mécénat de compétences, du parrainage, des actions aussi diverses mais très importantes pour permettre effectivement ce maillage économique.

C'était aussi l'occasion de définir et de développer une véritable offre de services pour les entreprises afin de les conduire à se mobiliser en matière d'insertion et de leur donner plus de visibilité, assurer qu'elles puissent avoir un interlocuteur identifié, un interlocuteur désigné, un chargé de liaison entreprises en binôme avec nos développeurs économiques déjà présents à la Métropole, qui permette effectivement de rendre plus lisible et également de rapprocher l'offre d'insertion et les besoins des entreprises.

Bien sûr, toujours dans cette orientation forte de soutenir le secteur de l'insertion, développer un certain nombre d'outils qui sont décrits.

Puis une demande très forte à l'occasion de la concertation est revenue de manière importante ; c'était de mettre en réseau les professionnels, le monde économique, les entreprises d'insertion, les associations, les groupements solidaires, l'ensemble de ces acteurs pour qu'ils puissent travailler ensemble avec la Métropole mais également entre eux.

Donc cette première orientation effectivement a été très identifiante dans la concertation et très identifiante dans le cadre de la rédaction de ce plan métropolitain et de ce programme.

Deuxième orientation forte qui s'est dégagée et qui permet de décliner un certain nombre d'objectifs : la nécessité de construire une offre de services orientée vers l'accès du plus grand nombre de nos bénéficiaires vers l'activité.

Cela suppose bien sûr d'adapter et de développer nos outils et les modalités d'accompagnement pour prendre en compte une vraie diversité de profils de ces bénéficiaires (jeunes, seniors, femmes isolées) et donc de mieux les informer et de mieux professionnaliser les référents afin que l'accompagnement soit le bon accompagnement bien identifié pour le bénéficiaire.

Cela suppose aussi de dynamiser les parcours de ces bénéficiaires-là et d'utiliser un certain nombre d'actions complémentaires : lever des freins, par exemple des freins de mobilité, pour pouvoir accompagner le retour à l'activité, le retour à l'emploi, d'agir également de manière transversale dans le cadre des compétences de la Métropole et notamment de l'inclure dans le cadre du schéma des solidarités qui démarre en 2016, en tout cas qui se prépare en 2016. Travailler et insister fortement aussi sur l'employabilité des personnes, rapprocher les besoins des entreprises et les compétences et savoir-faire de ces personnes-là est un enjeu fort important. Mettre en situation effective d'emploi ou d'activité et valoriser les compétences, cela permet également de mettre en lumière la nécessité de sécuriser le parcours et le sécuriser par un juste accès au droit.

Troisième orientation importante également : c'est celle qui nous permet à nous de porter un projet, d'essayer d'être exemplaires sur un territoire métropolitain lui-même cohérent. Cela permet aussi de remettre en question un certain nombre d'outils d'observatoire et de les rationaliser pour les rendre plus pertinents pour nous permettre ainsi d'ajuster notre action dans le cadre de l'insertion.

C'est aussi, de manière très importante, mobiliser le levier de la commande publique. Nous sommes un des principaux acheteurs publics et il était important de s'interroger, notamment dans le cadre de nos clauses d'insertion, au regard des constats qui ont pu être faits et de la nécessité d'élargir le public vers un public plus féminin, d'élargir également les prestations qui sont concernées vers des prestations plus intellectuelles et d'intégrer l'ensemble de cette démarche dans le schéma des achats responsables, qui est une obligation qui nous est imposée par la loi et qui nous permettra d'avoir une vraie politique d'achat.

Nécessité de prendre appui donc sur l'ensemble des compétences de la Métropole et nécessité, bien évidemment, de conduire l'ensemble de notre politique dans le cadre d'une stratégie partagée, et partagée avec l'ensemble de nos partenaires : la Région, par exemple, qui est chef de file de la formation tandis que nous sommes chef de file de l'insertion, la Région avec laquelle nous travaillons déjà -et dont la Vice-Présidente, justement en charge de la formation, était présente à la concertation-, afin de travailler sur des formations spécifiques, sur des filières en devenir, en tension, structurantes, de faire en sorte d'avoir un territoire cohérent qui s'adapte à la Métropole dans le cadre des contrats emploi-formation. Dans l'ensemble de nos partenaires, c'est aussi Pôle emploi, dans le cadre de l'accompagnement qu'on définit avec lui et dans le cadre des critères qu'on construit ensemble dans le cadre de cet accompagnement afin de pouvoir nous-mêmes suivre notre politique de parcours et d'insertion auprès des bénéficiaires du RSA.

Toute cette politique a aussi un objectif fort : bien sûr mobiliser l'ensemble des acteurs mais mobiliser les ressources qui sont au service du projet de cette politique, la rendre plus lisible, plus cohérente. C'est d'ailleurs le sens de l'arbitrage qui a été fait par le Président de la Métropole, Gérard Collomb, lorsqu'il a été question d'assurer la gestion des fonds sociaux européens -bien sûr sous la pression ferme des instances européennes et de l'Etat-, avec la nécessité effectivement d'avoir un organisme intermédiaire identifié, à même de gérer ces

fonds-là et à même d'initier une politique cohérente ; étant rappelé également, pour ces fonds sociaux européens, que cela permet de neutraliser un certain nombre de difficultés des associations, des entreprises mais également des PLIE en termes de trésorerie puisque les fonds européens seront payés à plus de deux ans et que cela fragilise l'ensemble des acteurs tandis que la Métropole, en assurant cette compétence et cette gestion des fonds, est mieux à même de compenser ces difficultés-là.

Enfin, bien sûr, communiquer, valoriser sur les bonnes pratiques à estimer.

Donc le programme que vous avez là et qui vous est soumis est un programme cadre, il n'est pas exhaustif, il a vocation à être évolutif, complété et régulièrement illustré dans le cadre de délibérations qui vous ont déjà été soumises et qui continueront à vous être soumises, dans le cadre d'appels à projet, pour certains innovants, dans le cadre d'actions, soutenues avec l'ensemble des partenaires, d'accompagnement de délibérations dans le cadre de la gestion des allocations.

Vous avez notamment, dans les autres délibérations qui vous sont soumises, toute une dynamique et toute une politique plus lisible en matière de gestion de l'allocation, notamment avec nos partenaires et la Caisse d'allocations familiales en premier lieu. Il y a aussi toute une politique en matière de gestion plus efficace des remises d'indus et des contrôles.

Donc voilà, c'est un ensemble qui est amené à évoluer. La concertation a donné lieu aussi à une forte attente en matière d'évaluation, de bilan. Le Président de la Métropole l'a entendu puisque, effectivement, chaque année, on aura un temps d'évaluation et que, sur un certain nombre de thématiques fortes, il a été décidé de mettre en place des groupes de travail justement pour faire vivre cette politique métropolitaine d'insertion pour l'emploi.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président et chers collègues, nous avons là trois dossiers nouveaux qui découlent de notre prise de responsabilités en matière économique-sociale. La Métropole décide d'articuler étroitement insertion et emploi. Il s'agit de réussir l'insertion en créant des emplois en en faisant un axe structurant des territoires ; l'emploi est ainsi considéré comme un levier d'inclusion sociale, d'où le programme d'insertion pour l'emploi qui nous est aujourd'hui proposé.

Cette articulation insertion pour l'emploi est indispensable car, si l'on dénombre 10 000 à 12 000 emplois non pourvus dans notre agglomération, le nombre d'allocataires du RSA s'élève à 50 113 (en évolution de près de 30 % en cinq ans) pour un public en cours ou en demande d'insertion dans notre Métropole de 110 000 à 115 000 personnes (référence : Opale). Il s'agit donc, à partir des publics les plus éloignés du travail et très divers -comme il a été souligné justement-, de les accompagner d'une manière personnalisée tout au long du parcours, en entraînant l'ensemble du monde économique vers la création d'emploi. L'insertion est donc considérée comme un vecteur du développement des entreprises, un vecteur de la réussite pour toutes et tous.

Cette démarche a du sens, elle peut donner des points d'appuis nouveaux pour atteindre nos objectifs mais elle va être aussi exigeante. Le programme d'action propose trois orientations ; elles viennent d'être rappelées : développer l'offre d'insertion par les entreprises en mobilisant 1 000 d'entre elles, déployer l'offre de services vers l'accès à l'activité en sécurisant, simplifiant, rendant accessible, bref en redonnant confiance -ce qui n'est probablement pas le plus facile en ces moments troublés- ; enfin, le programme porte la volonté d'étendre ce projet sur l'ensemble du territoire.

A partir de nos trois délibérations, du projet lui-même (60 pages) et de la contribution du Conseil de développement, nous voudrions faire trois remarques et une proposition.

D'abord, l'élaboration de ce programme s'est faite au travers d'une large concertation des acteurs (institutions, associations, travailleurs sociaux) et, lors de la restitution, il a bien été démontré combien la diversité des publics concernés nécessitait une connaissance très fine, un suivi, un accompagnement, de la première approche à la finalité de l'insertion d'où le soutien et les moyens à apporter aux acteurs, y compris à nos propres services.

Deuxièmement, la délibération numéro 2015-0940 organise les modalités de gestion des allocations en insistant sur les sommes indues et les fraudes. Sans les justifier d'aucune manière, je voudrais faire remarquer, d'une part, que les sommes concernées sont très inférieures au montant des droits de celles et ceux qui, pour de multiples raisons, n'en bénéficient pas ; d'autre part, vous nous confirmez, madame Fouziya Bouzerda, que ces nouvelles dispositions d'accompagnement vont dans le sens des attributaires et constituent un accompagnement qui les aide à gérer leurs situations difficiles car nous ne confondons pas "solidarité et assistanat"!

Troisièmement, nous n'insisterons jamais assez pour que les différents dispositifs incluent de mieux en mieux les enjeux de formation, y compris qualifiante. Une étroite articulation Métropole-Région devra se renforcer -nous ne partons pas de rien !-. Cet enjeu de formation devrait permettre d'ouvrir l'offre d'insertion à des secteurs d'activités

intellectuelles, des travaux de hauts niveaux, des innovations techniques permettant de mobiliser l'ensemble de nos filières économiques.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projet, une proposition : ATD Quart Monde propose d'expérimenter, sur un territoire réduit, la mise en place d'un dispositif qu'ils appellent "Zéro chômeur" ; ne pourrions-nous pas choisir un territoire et expérimenter, avec les animateurs de cette association bien sûr, cette proposition ?

Ce programme représente donc un important travail et c'est donc avec détermination que nous le voterons.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Monsieur le Président, mes chers collègues, il y a dans la Métropole 96 000 personnes en insertion, 47 000 allocataires du RSA payé dont 35 000 en RSA socle. Depuis bientôt un an que la Métropole a acquis les compétences de l'ancien Conseil général, la question de la pauvreté et de l'exclusion se pose de manière concrète pour nous, élus métropolitains. Sans nous réjouir car on ne peut se réjouir devant un niveau toujours trop élevé de précarité, nous sommes pour autant satisfaits des réponses apportées pour y faire face, monsieur le Président, par votre Exécutif.

L'imbrication de l'insertion et de l'emploi nous paraît justement appropriée. En effet, l'accès à l'emploi est par essence l'un des deux volets des politiques d'insertion telles que nous les connaissons, au même titre que la lutte contre la pauvreté.

1° - La lutte contre la pauvreté permet aux individus éloignés depuis trop longtemps de l'emploi de continuer à vivre dignement. C'est un préalable éthique, au-delà de toute velléité économique. C'est leur droit de citoyens et notre devoir d'élus.

2° - Le deuxième volet des politiques d'insertion est l'accès à l'emploi. Nous devons, en effet, défendre le système du RSA qui n'est pas -rappelons-le- de l'assistanat. Nous devons garantir à tous, quoi qu'il arrive, un minimum pour vivre.

Néanmoins, cela ne suffit pas et il faut, de ce fait, les coupler à une politique ambitieuse de retour à l'emploi. C'est ce que prévoit le programme métropolitain d'insertion à l'emploi pour l'emploi 2016-2020 et les méthodes employées nous paraissent aller dans le bon sens. Une gouvernance efficiente où la Métropole se réfère à ses propres compétences sans se substituer à ses partenaires institutionnels. Une collaboration qui permet à tous les acteurs et structures en charge de l'insertion de travailler ensemble pour le bénéficiaire.

"La structure peut être le moyen mais pas la fin en soi !" a-t-on dit lors des ateliers de travail. Nous rejoignons entièrement ce point de vue et voterons dans le sens d'une meilleure harmonisation des missions de chacun pour une stratégie unique et partagée. Cette stratégie unique ne signifie pas la création d'une instance unique et permettra de nettes améliorations, comme un meilleur accompagnement social, notamment lors du passage du RSA socle au RSA activité.

Nous saluons le travail fourni avec les entreprises qui ont été invitées lors des groupes de travail et qui sont en première ligne pour le retour à l'emploi des publics cibles. Elles permettront au secteur de l'IAE, l'insertion par l'activité économique, de prendre toute sa part et de réunir 1 000 entreprises pour l'insertion.

Nous souhaitons, enfin, mettre en avant tout particulièrement la délibération numéro 2015-0941 en faveur du financement des ateliers et chantiers d'insertion qui sont un véritable tremplin pour un retour à un emploi pérenne. Démontrons que nous sommes loin d'un public se reposant sur des aides sociales ! Ces structures permettent aux jeunes en grande difficulté, aux chômeurs de longue durée de reprendre confiance en eux et de renouer progressivement avec une activité, le tout en étant accompagnés. Cet accompagnement sera, nous en sommes certains, le corollaire d'un programme cohérent et partagé pour les nombreuses structures agissant contre la pauvreté et pour l'emploi pour les entreprises et surtout pour la population la plus éloignée du marché de l'emploi.

Nous resterons attentifs à ce que ces orientations continuent d'être pragmatiques et soient constamment tournées vers la population qui en a le plus besoin. Nous voterons de ce fait en faveur de ces trois délibérations.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué RUDIGOZ : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, depuis déjà deux mandats, le Grand Lyon a démontré son action volontariste dans le domaine économique pour devenir le deuxième territoire derrière la région parisienne en matière de développement économique et de création de richesses ; une agglomération qui a su se rendre attractive pour les entreprises privées puisque, entre 2009 et 2014, l'emploi salarié privé a progressé de plus de 5 %. Dans un contexte national et territorial en régression, elle se positionne parmi les métropoles créatrices d'emplois mais, malgré sa dynamique, le chômage continue à progresser avec un

taux, à la fin de 2014, de 9,3 % dans notre zone d'emploi, un taux qui reste cependant inférieur au taux français et de la plupart des autres grandes métropoles.

En matière d'insertion, le Grand Lyon joue, depuis plusieurs années, un rôle essentiel avec la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics. Principal donneur d'ordre de l'agglomération, notamment dans les travaux publics, le Grand Lyon a permis à plusieurs centaines de personnes de bénéficier de telles clauses, soit plus de 200 000 heures de travail, dont 48 % des bénéficiaires proviennent des quartiers en politique de la ville et dont 44 % sont en retour à l'emploi à la fin du dispositif. Le Grand Lyon a su également initier et tisser un réseau efficace avec toutes les associations d'aide à l'insertion, avec les missions locales et avec le Pôle emploi.

La création de la Métropole avec le transfert des compétences en matière sociale du Département, dont bien évidemment la gestion du RSA, s'inscrit dans une volonté de continuité de cette action volontariste en faveur du développement économique, de l'insertion et de l'emploi. Avec ses nouvelles compétences, la Métropole poursuit sa stratégie qui promeut la transversalité, liant de façon très étroite nos politiques en matière d'insertion à l'emploi et celles en matière de développement économique.

La concertation entre les acteurs de l'insertion et la Métropole a été ces derniers mois longue, riche et constructive et a permis un état des lieux partagé. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail de qualité réalisé par David Kimelfeld, Fouziya Bouzerda et la direction de l'insertion pour mener à bien la définition de ce programme métropolitain d'insertion par l'emploi. Il serait intéressant que les travaux que vous avez réalisés dans le cadre de la plateforme d'insertion emploi puissent être accessibles aux élus mais aussi aux citoyens. Les ateliers, les commissions locales d'insertion et les diverses contributions via les boîtes dédiées ont été des éléments déterminants pour l'élaboration et la déclinaison de ce PMI'e. Cela a permis d'inscrire ce programme dans une dynamique d'amélioration et d'innovation qui sont les conditions de sa réussite.

Mais, pour une réussite, il faut également la mobilisation des entreprises. Comme je le disais, la Métropole, depuis plusieurs années, a donc construit une relation de confiance et de collaboration étroite avec les acteurs économiques de son territoire et notamment les chambres consulaires, les syndicats patronaux et les entreprises.

Le soutien qu'apporte la Métropole à la création d'entreprises, au développement des clusters et des pôles de compétitivité et plus largement à l'innovation et à la recherche a permis également de tisser des liens de confiance avec le monde industriel qui regroupe des filières et des secteurs très variés. Ainsi, dans les quatre prochaines années, l'objectif de la Métropole -comme l'a décrit Fouziya Bouzerda- est de mobiliser 1 000 entreprises qui s'engageront à mener une action concrète en faveur de l'insertion des publics en difficulté bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, la Métropole va développer des outils et des modalités d'accompagnement pour mieux prendre en compte la situation des bénéficiaires du RSA en proposant un accompagnement individualisé pour aider la personne dans les démarches qu'elle a à réaliser et en réduisant le délai de mise en parcours qui est souvent trop long. C'est, pour les référents aussi, simplifier leurs tâches administratives en développant une base de données partagées entre la Métropole et les opérateurs métropolitains. C'est aussi simplifier les démarches administratives d'accès au droit pour les usagers mais aussi renforcer l'information des allocataires sur leurs devoirs. Le développement d'une culture commune des différents professionnels participant à la prise en charge des bénéficiaires du RSA se déclinera par des temps de formation-réflexion autour de l'allocation, l'accès et le maintien du droit et les interactions avec le parcours et les étapes d'insertion. Ce plan doit permettre de vérifier et de renforcer la bonne utilisation des fonds publics en direction des personnes en situation de précarité et concourir à crédibiliser le dispositif.

L'élaboration d'une stratégie partagée avec les différents acteurs mobilisés sur ces thématiques que sont l'Etat, la Région, le PLIE, le FSE, les communes, le service public de l'emploi, les organismes payeurs est donc indispensable pour conduire ensemble une action cohérente, lisible et efficace.

Notre groupe votera bien évidemment ce rapport;

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UDI.

M. le Conseiller LAVACHE : Monsieur le Président, mes chers collègues, chacun peut s'accorder pour admettre qu'en matière d'insertion, notre collectivité n'inventera pas de solutions miraculeuses. Depuis plus de vingt ans, nos Communes, la Communauté urbaine, le Conseil général du Rhône sont à l'œuvre.

Concernant le Conseil Général, j'en parle en toute connaissance de cause puisque le Président Michel Mercier me confia à cette époque la mise en place des actions premières d'insertion dans le Rhône, une position qui a un avantage certain : faire preuve de la plus grande humilité face à l'ampleur de la mission et aux résultats souvent modestes, lorsqu'il y en a.

L'investissement humain est important, l'investissement financier énorme. Les politiques d'insertion coûtent cher et le public concerné est de plus en plus loin de l'emploi, chacun le sait. De nombreuses actions sont menées

mais la généralisation de ces aides délaisse certaines générations comme les 11,5 % de chômeurs jeunes diplômés qui ne toucheront pas le RSA ou les 7,2 % de plus de cinquante ans dont l'insertion reste incertaine.

En disant cela, j'invite notre collectivité à s'engager sur une route nouvelle, pavée par les nombreuses expériences du passé. Evitons de nous engager sur des chemins de traverse, choisissons bien nos compagnons de route que sont notamment les Maisons du Rhône, le Pôle Emploi, les Maisons de l'emploi et de la formation et toutes les structures d'insertion par l'activité économique. Alors oui, élevons l'esprit de l'intercommunalité de savoir-faire au rang de la Métropole, nous perdrons moins de temps en expériences coûteuses, plus souvent bénéfiques aux structures qu'aux publics auxquels elles sont supposées s'adresser.

Les élus UDI de la Métropole de Lyon voteront ces rapports et souhaitent notamment une réelle mutualisation des moyens, un ciblage affiné des publics concernés, une reconsidération du nombre de structures à l'échelle de la Métropole, une dynamique nouvelle pour faire naître peut-être cette volonté de reconsidérer les politiques d'insertion.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, madame la Conseillère déléguée, les élus Europe Ecologie-Les Verts ont apprécié cette démarche globale de concertation, en particulier les travaux amont et la publication du Conseil de développement ainsi que la présence et la réactivité du Président de la Métropole tout au long de la séance de restitution et de présentation de ce nouveau cadre d'action publique.

Vous ne serez pas étonnés que, ce jour, l'intervention de mon groupe Europe Ecologie-Les Verts ne soit pas qu'un commentaire de ce programme mais force de propositions en se calant sur la contribution rédigée et transmise en temps et en heure lors de la concertation. C'est -sauf erreur de notre part- le seul groupe politique qui a déposé un texte avec des propositions, ce qui peut éventuellement interroger.

Premier point, sur la mise en œuvre de ce programme : cette politique ne peut se faire sans les moyens humains -pointés par l'intervenant précédent- et financiers, de fait nécessaires, de notre collectivité. Or, dans le contexte où vous demandez, monsieur le Président, une baisse des dépenses de fonctionnement et notamment sur un opérateur, les associations, nous souhaitons que nos partenaires mais aussi l'ensemble du secteur de l'insertion puissent continuer à développer toutes leurs actions.

Deuxième point, sur les métiers et les filières de la transition écologique que nous appelons de nos vœux dans notre territoire : le Conseil de développement a ouvert un chantier autour des nouveaux emplois avec un axe autour des métiers dits "verts" que les élus Europe Ecologie-Les Verts ont la faiblesse de penser s'inscrivant dans une dynamique d'économie sobre en carbone. Ces travaux pointent et pointeront sans doute toutes les opportunités à saisir autour du secteur des déchets, de l'éco conception à la lutte contre le gaspillage alimentaire et pour une consommation responsable en passant par le développement de l'économie de l'usage, donc de la fonctionnalité, jusqu'à la réparation des objets du quotidien en passant par le tri et l'accès aux déchets de déconstruction.

Si mon propos est sur cette thématique c'est parce que le jour de la restitution, vous avez ouvert une fenêtre mais sans décrire le paysage, à savoir qu'il y a des filières en tension et des besoins qui vont augmenter. C'est bien à notre collectivité de les anticiper et de guider des publics sans ressources ni activité ainsi que les entrepreneurs vers cette voie. Cette voie a été ouverte officiellement à la fin de l'automne grâce à l'obtention, par notre Métropole de Lyon, du label du Ministère de l'écologie "Territoire zéro gaspi, zéro déchet".

Troisième point, sur les publics et une certaine transformation sociale de notre territoire : la question des jeunes ainsi que celle des chômeurs de très longue durée qui ne peuvent que compter sur cette allocation appellent à continuer la réflexion et à ouvrir des expérimentations et des études, actions dont il n'est, à ce jour, pas question, puisque nous parlons d'un programme global. Je vous donne deux exemples :

- premier exemple, l'incubation de projets d'activités marchandes ou non marchandes portés par des allocataires en augmentant le partenariat de notre Métropole avec des incubateurs et partenaires de l'ESS ; je pense en particulier à la CRESS ;

- deuxième exemple, la valorisation concrète de l'engagement des allocataires pour des actions d'intérêt général, -très concrètement, des heures de bénévolat- grâce à un dispositif de type monnaie d'engagement qui, en gros, permettrait, pour X heures d'engagement, d'avoir accès à des services financés par la Métropole mais non accessibles à des hommes et des femmes percevant un revenu très modique ; je pense à des places lors des différents grands événements mais aussi à l'accès à des équipements sportifs et culturels.

Dernier point de mon propos -vous voyez, je suis à 1 minute 39 encore !-, des débats au niveau national - pointés par le collègue communiste- autour du territoire zéro chômeur de longue durée ouvre des perspectives pour certains et, sans doute, d'autres initiatives seront formulées dans les mois à venir ici, sur notre territoire.

De fait, notre Métropole de Lyon doit assurer la continuité du dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, y compris les allocataires volontaires, bien sûr et tenir, par exemple annuellement -c'est une proposition- un forum des initiatives publiques et privées favorisant l'entrée ou le retour à l'emploi de qualité pour toutes et tous.

Les écologistes voteront ce programme et resteront -vous l'avez compris- force de propositions.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et indépendants.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, avec l'adoption du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi, une étape importante pour la Métropole est en passe d'être franchie. Ce document cadre, qui fixe les grandes orientations politique de notre collectivité pour le mandat en cours, était très attendu.

Il était attendu car l'insertion est une nouvelle compétence qui recouvre autant le versement du revenu de solidarité active que l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires.

Sur notre territoire, on compte près de 50 000 foyers allocataires du RSA, soit plus de 108 000 personnes couvertes par le dispositif, 8 % de la population métropolitaine. Ce nombre est en hausse ininterrompue depuis 2009 avec + 9 % l'année dernière, comme en 2013 ; l'augmentation la plus forte s'observe pour le RSA activité seul avec + 13 % sur l'année 2014, c'est-à-dire 1 300 foyers supplémentaires.

Les enjeux financiers sont considérables. Le RSA représente une charge très dynamique dont les principaux paramètres, comme le montant et les conditions d'accès, nous échappent. La Métropole consacre près de 235 M€ pour l'insertion cette année, dont 218 M€ pour le seul versement des prestations.

Le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi était également attendu car c'est bien sur cette question de l'insertion que la Métropole devra faire la preuve de sa capacité à mobiliser de nouveaux leviers d'action pour améliorer l'efficacité de l'action publique.

Nous pouvons, tant sur la forme que sur le fond, nous féliciter du travail accompli.

Sur la forme, je pense évidemment à la démarche de concertation exemplaire qui a été engagée à partir d'avril 2015. Il était indispensable pour la Métropole de s'approprier cette nouvelle compétence, de prendre le temps de la réflexion, en prenant appui sur l'expertise des acteurs du territoire ; madame Bouzerda d'ailleurs a rappelé tout à l'heure la qualité et l'intensité de cette concertation.

Satisfaction également sur le fond : en effet, le document présenté aujourd'hui traduit bien la volonté de la Métropole de donner un nouveau souffle à la politique d'insertion. Les trois grandes orientations stratégiques et les 14 objectifs qui y sont inscrits abordent toutes ses dimensions et répondent à l'ensemble des problématiques auxquelles nous sommes confrontés.

Le fil directeur de ce programme métropolitain est le croisement des politiques publiques afin de développer des synergies nouvelles entre les politiques d'insertion et de développement économique. Précédemment, j'évoquais le fait que la Métropole devra faire la preuve de sa capacité à mobiliser de nouveaux leviers d'action. Très clairement, assurer une meilleure articulation de nos compétences constitue le véritable enjeu. C'est la clé pour apporter une plus-value à notre action par rapport à ce que faisait le Département. Car l'objectif à poursuivre est bien d'améliorer l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi pour sortir par le haut un maximum de personnes du dispositif RSA ; rappelons qu'aujourd'hui, 36 % seulement des allocataires sont en activité.

Première orientation du pacte : rapprocher le monde de l'entreprise et de l'insertion, ce qui passe par des actions concrètes à destination des entreprises pour les sensibiliser et les encourager à se mobiliser sur les questions d'insertion.

C'est tout l'intérêt de l'opération "1 000 entreprises pour l'insertion", une démarche unique en France dont l'objectif est de mobiliser, dans les quatre années du programme, 1 000 entreprises qui s'engageront à mener une action en faveur de l'insertion des publics en difficulté comme une embauche, un contrat passé avec une entreprise d'insertion ou un engagement dans une action de formation.

Il est également proposé de rendre nos dispositifs plus lisibles pour les entreprises qui sont trop souvent dépassées par leur complexité. Il s'agit de développer une offre de services qui leur est dédiée autour de la mise en place d'un interlocuteur clairement identifiable assurant l'interface, le chargé de liaison entreprise emploi.

La deuxième grande orientation du pacte s'articule autour d'un ensemble cohérent d'actions à destination des personnes dont la Métropole a la charge. Il s'agit là de développer une offre de services orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires et tenant compte de la diversité des profils, afin de dynamiser leurs parcours.

Je pense en particulier à tout ce qui permet d'agir sur les freins périphériques à l'emploi comme les questions de mobilité pour lesquelles la Métropole soutient déjà des initiatives innovantes dans le cadre de la plateforme mobilité-emploi. Sont également prévus des efforts accrus pour améliorer l'employabilité des personnes

concernées en développant leurs capacités et compétences pour mieux répondre aux besoins des entreprises. C'est encore la sécurisation des parcours en renforçant l'information des allocataires sur leurs droits et devoirs et en simplifiant les démarches administratives d'accès aux droits.

Enfin, parce que la politique d'insertion ne réussira que par la mobilisation de l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun, la troisième orientation du programme métropolitain est essentielle. Sur ce point, la Métropole doit effectivement montrer l'exemple. Elle doit notamment le faire en actionnant en son sein le levier de la commande publique ; le schéma des achats responsables en cours d'élaboration devra traduire notre volonté et notre engagement en la matière. Elle doit également le faire en mobilisant, dans une vision transversale, l'ensemble de ses compétences pour développer l'offre d'insertion ; nous pourrions pour cela nous appuyer sur le schéma des solidarités, également en cours d'élaboration.

L'adoption du PMIE ne marque pas un aboutissement mais bien un commencement. Ce document est d'ailleurs amené à évoluer en fonction des évaluations qu'il conviendra de conduire sur les dispositifs mis en œuvre. A nous de nous l'approprier avec l'ensemble des autres acteurs concernés pour faire de la politique emploi-insertion de la Métropole un succès.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président, madame la Conseillère déléguée, chers collègues, ces trois délibérations ont trait au programme métropolitain d'insertion pour l'emploi. Ce programme est, selon la délibération -et comme vient de le rappeler notre collègue-, un "cap" plutôt qu'un "plan d'actions précis et exhaustif". Nous sommes donc fondés à espérer que les propositions que nous avons déjà faites dans le cadre de la concertation ou que nous ferons en matière d'insertion et d'emploi seront entendues.

Dans le cadre de ce programme, vous affirmez la priorité donnée au public RSA, il est vrai, sans fermer la porte à la nécessaire mobilisation des partenaires de l'insertion et de l'emploi. Notre inquiétude porte, entre autres, sur le public jeune qui, bien en amont du RSA, rencontre des difficultés multifformes. Ce public est en nombre croissant malheureusement. Le défi de "1 000 entreprises pour l'insertion", c'est très bien -je pense que nous en sommes tous d'accord- mais cela ne va pas concerner systématiquement les plus éloignés de l'emploi ; parmi ceux-ci, on observe des besoins sociaux et socioprofessionnels en constante augmentation.

Dans ma Commune, à Bron, les deux quartiers en politique de la ville rassemblent à eux seuls 40 % des demandeurs d'emploi, avec un taux de chômage des jeunes pouvant atteindre 50 % ; près de 70 % de ces jeunes ont un niveau de formation inférieur ou égal au BEP. Et cet exemple vaut bien sûr -et malheureusement dirai-je- pour d'autres quartiers et d'autres communes. Ainsi, pour pouvoir agir efficacement en amont du RSA, la Métropole doit pouvoir s'appuyer sur la connaissance précise des publics, laquelle connaissance est bien sûr détenue par les Communes et les acteurs locaux.

Je crois qu'il faudra également faire se rapprocher les associations porteuses des PLIE à travers la mise en œuvre d'un outil unique, garant d'une vision globale en matière d'insertion et d'emploi sur le territoire de la Métropole ; ceci est possible tout en maintenant une enveloppe FSE déconcentrée qui pourrait demeurer à la main des Maires et de leurs acteurs de proximité.

Puisque je parle des acteurs de proximité, je voudrais en profiter pour poser une question à madame Bouzerda, par rapport aux commissions locales d'insertion. En effet, nous constatons que la CLI numéro 9 (Vénissieux, Saint-Fons, Feyzin, Mions) n'a toujours pas, à ce jour, de président !

J'en reviens au rapprochement entre économie, emploi, insertion -que nous souhaitons tous, je pense- ; il appelle également une collaboration entre l'échelle métropolitaine et l'échelle locale, les objectifs et conditions d'intervention étant du ressort de l'échelle métropolitaine mais l'adaptation aux territoires demeurant du ressort des villes.

En définitive, c'est bien une évaluation partagée des outils et dispositifs mobilisés en direction des populations fragilisées qui sera le gage du maintien de l'implication de tous les partenaires.

Notre groupe approuvera les délibérations numéros 2015-0939, 2015-0940 et 2015-0941, tout en regrettant que l'on stigmatise encore une fois, au détour de la délibération numéro 2015-0940 sur les modalités de gestion, les bénéficiaires du RSA qui sont bien loin d'être tous des fraudeurs potentiels.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : La Métropole autrement.

Mme la Conseillère GANDOLFI : Monsieur le Président, chers collègues, depuis notre précédente intervention du mois de juillet, s'est tenue le 26 novembre dernier la réunion de clôture de la concertation insertion-emploi. A la suite de cette réunion, nous avons eu connaissance du document présentant les orientations stratégiques mises en œuvre dans le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi. La démarche engagée par la

Métropole dans ce domaine est essentielle tant ce sujet doit être au cœur du projet métropolitain du fait de ses conséquences et de l'enjeu qu'il représente pour l'ensemble des habitants du Grand Lyon.

Le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi s'inscrit dans la mise en œuvre de l'article 15 de la loi du 1^{er} décembre 2008 qui généralise le revenu de solidarité active et qui réforme les politiques d'insertion. Sur ce point, nous avons eu une lecture un peu plus nuancée que celle figurant dans le document. En effet, nous souhaitons que ce plan ne s'applique pas seulement aux bénéficiaires du RSA mais, d'une façon générale, à toute personne bénéficiaire d'un dispositif d'insertion. Cette vision est renforcée par la gestion des fonds européens au titre de l'inclusion qui, en termes de public cible, va bien au-delà des bénéficiaires du RSA. Ce texte prévoit à la fois l'élaboration d'un programme métropolitain d'insertion et, en termes de mise en œuvre, d'un pacte territorial pour l'insertion qui associe notamment l'Etat, les Communes et les organismes concourant au service public de l'emploi.

Sur la méthode, en premier lieu, on peut à la fois saluer l'intérêt d'un processus visant à associer l'ensemble des acteurs d'un territoire à cette démarche afin de recueillir une vision la plus large possible mais regretter que les Communes ait été rattachées à ce diagnostic un peu au dernier moment. On peut noter, ainsi que le rappelle la délibération, que ce plan métropolitain d'insertion pour l'emploi constitue un document qui se veut plus de cadrage que directement opérationnel. En ce sens, nous notons tous l'intérêt de passer d'un document stratégique à la déclinaison d'actions concrètes et tout particulièrement la prise en compte de la notion de territoire inclusif avec deux enjeux majeurs :

- le premier est la prise en compte de l'ensemble des conditions d'insertion des personnes dont il faut se préoccuper ; il nous faut faire rentrer dans le champ de nos préoccupations -comme le permet la loi que nous venons de citer- tous les acteurs tels que le PLIE, les demandeurs d'emploi gérés par Pôle emploi, les jeunes de moins de vingt-cinq ans suivis par les missions locales et que nous retrouvons pour certains, après des années, dans le dispositif RSA.

Comme nous l'avons déjà signalé, à Villeurbanne, ce sont 15 350 demandeurs d'emplois, dont 7 000 bénéficiaires du RSA. La mission locale assure l'accompagnement de 1 500 jeunes et enregistre une file active de 3 800 jeunes dont on pourrait souhaiter qu'ils ne soient pas renvoyés de dispositif en dispositif. Tout ce qui pourra être fait en amont du dispositif RSA doit être mobilisé ;

- second enjeu, le schéma métropolitain des solidarités qui aura vocation à définir des interventions concourant à l'insertion sur les autres aspects que l'emploi ; nous pouvons citer le logement, la santé, la mobilité, la formation qui restent souvent des freins à l'insertion.

Sur toutes ces questions, nous avons établi un diagnostic, identifié des freins et proposé des actions, dont certaines figurent dans le programme d'insertion qui nous a été soumis. On peut effectivement citer les leviers économiques comme la mobilisation des 1 000 entreprises, une offre de services aux entreprises, mobilisables après qu'une expertise des besoins en matière de RH ait été conduite, développer des stratégies filières s'appuyant sur les branches professionnelles, développer le cofinancement des contrats aidés et s'appuyer sur des leviers permettant l'accompagnement des créations d'entreprises.

Le parcours des bénéficiaires : afin de rendre les bénéficiaires du RSA acteurs de leur parcours, il est primordial de rendre possible l'accompagnement par des outils adaptés à l'accès à une activité. C'est une démarche active dont ils devront justifier pendant toute la durée du parcours d'insertion. Il est nécessaire que l'accompagnement soit bien au-delà de la simple embauche car les périodes de retour à l'emploi restent fragiles pour ceux qui en ont été éloignés pendant des mois voire des années. Et, concernant les acteurs, les délais doivent être raccourcis pour la prise en charge, par un référent, de chaque bénéficiaire ; le référent doit placer le plus rapidement possible le bénéficiaire dans une dynamique d'action, il devra savoir adapter et diversifier les modes d'accompagnement.

Enfin, sur le fond du document, nous saluons les mesures préconisées et nous pensons qu'à ce niveau, le travail de concertation a été très positif mais nous regrettons que, dans ce plan, ne soit pas présentés les outils de l'indispensable coordination à mettre en œuvre entre tous les intervenants. A défaut, elle est renvoyée à la seule pratique professionnelle des référents en proximité. C'est pourquoi nous avons proposé qu'un travail permettant l'élaboration d'un suivi de parcours individualisé des personnes en insertion, quelle que soit l'institution, la collectivité et/ou les acteurs effectuant ce suivi, puisse être élaboré ; ce suivi mentionnerait les mises en œuvre qui ont déjà été menées en termes d'accompagnement, ce qui a échoué et ce qui mériterait d'être retenté, dans l'objectif d'un gain de temps, d'une plus grande efficacité, efficience et cohérence qui bénéficieraient aux institutions, à tous les acteurs de terrain et surtout à la personne elle-même.

Nous saluons également la constitution de binômes auprès des développeurs économiques avec des chargés de liaison entreprise-emploi qui est une décision importante. Sur ce point néanmoins, nous souhaiterions que ceci se traduise, selon les moyens existant sur les territoires, par l'intégration d'un collectif partenarial, le cofinancement de dispositifs existants et reconnus. Cela nécessite donc de partager, avec les Communes qui le souhaitent, un diagnostic et les réponses que l'on aura à mettre en œuvre.

Pour conclure, les trois outils que vont être le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi, le pacte territorial pour l'insertion et le schéma des solidarités doivent trouver des instances de pilotage qui puissent articuler les dimensions opérationnelles communes, donner une place aux différents partenaires politiques qui peuvent être

différents et, en dernier lieu, trouver un moyen d'associer le niveau territorial et les Communes à la mise en œuvre afin d'assurer la mobilisation des différents territoires.

Néanmoins, le plan métropolitain ne définit pas ce schéma de pilotage ni même le rôle des commissions existantes, par exemple les CLI, alors même que c'est, pour l'ensemble des partenaires, et particulièrement les Communes, une condition de leur implication forte dans ce projet.

Enfin, un dernier point d'actualité sur lequel j'attire votre intérêt : la proposition de loi d'expérimentation territoriale visant à faire disparaître le chômage de longue durée a été adoptée cette nuit à l'unanimité par les Députés, au nom d'une utopie réaliste. Dans l'esprit d'innovation que la Métropole revendique, nous ne pouvons passer à côté de ce projet ; il constitue une véritable opportunité pour donner un nouveau souffle à nos politiques publiques en associant les acteurs du développement économique, les acteurs de l'insertion et les acteurs publics.

Nous voterons favorablement cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère GLATARD : Monsieur le Président, madame la Conseillère déléguée, chers collègues, la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2015 a permis de réunir les compétences liées à la mise en œuvre du dispositif légal du revenu de solidarité active, autrefois l'apanage du Département, et celles de certains champs de développement économique qu'elle détenait via l'ex-Communauté urbaine.

C'est bien là l'un des atouts de notre Métropole, une de ses valeurs fondatrices, lui permettant d'intervenir sur différents secteurs en synergie et de conduire des actions transversales pour plus d'efficacité : la Métropole intervient sur de nombreux registres du développement économique, tels l'implantation, l'accompagnement et le développement des entreprises, le soutien à l'innovation, le renforcement de l'attractivité territoriale mais également une politique de maîtrise foncière nécessaire à l'éclosion de projets d'envergure.

De par son expérience acquise tout au long de ces années, la Métropole a su créer de véritables relations de confiance avec les entreprises du territoire. Désormais chef de file de l'insertion, la Métropole de Lyon souhaite articuler les champs de l'insertion et du développement économique. Cette approche est essentielle.

Nous souhaitons une Métropole forte mais également solidaire. Aussi, la définition d'un programme métropolitain d'insertion pour l'emploi 2016-2020 répond-elle à cette exigence. L'emploi est alors reconnu comme un élément structurant du territoire et l'accès à l'emploi comme un levier d'inclusion sociale.

Pour cela, la Métropole s'est appuyée sur l'expertise et l'expérience des acteurs du territoire. Une large concertation a été engagée d'avril à juillet 2015, réunissant les représentants du monde économique mais également d'associations d'usagers, pour aboutir à un diagnostic partagé. Je tiens à souligner que réunir des partenaires et des acteurs qui n'avaient pas cette culture d'échanges a été très riche d'enseignements et a permis d'établir un vrai dialogue. La Métropole a défini des axes stratégiques d'un programme partagé par des partenaires mobilisés et engagés, condition première de la réussite d'un tel projet.

Ce programme, support de l'action de la Métropole, permettra une déclinaison des objectifs. Nous pouvons nous en réjouir. Développer l'offre d'insertion par les entreprises, construire une offre de services orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA et porter un projet commun constituent la base des trois orientations stratégiques prioritaires retenues, elles-mêmes déclinés en 14 objectifs opérationnels ; ces derniers nous ont été présentés en assemblée plénière et nous ne pouvons que soutenir cette démarche. Toutefois, les moyens financiers alloués seront-ils suffisants pour conduire un tel dispositif ?

Nous notons également une disposition particulière appliquée dans ce dispositif, que nous apprécions déjà car expérimentée au sein de Techlid : la mise en place de personnes dédiées, chargées de liaison entreprise-emploi, en lien avec les développeurs économiques. Cette action phare permettra d'appréhender la réalité de terrain, d'agir sur la proximité et d'être au cœur de l'intervention. Ceci révèle la nécessité d'une véritable connaissance du terrain et des enjeux de la proximité. C'est là tout le sens de la déclinaison opérationnelle et de la déconcentration des interventions.

Ce programme ambitieux constitue une nouvelle approche mobilisant tous les partenaires et acteurs concernés pour une adhésion totale, gage d'une dynamique certaine. Mais s'il est certain que cette dynamique de mobilisation préalable est essentielle, la prise en compte du terrain et sa connaissance à une échelle fine est indispensable. Les relais de proximité assurent la réussite des phases opérationnelles. Si l'homme économique est mondial, l'homme social est local.

Nous attendons avec impatience la mise en place de ce programme et l'encourageons vivement.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère JANNOT : Monsieur le Président et chers collègues, alors qu'elle va tout juste fêter sa première année d'existence, la Métropole de Lyon se dote aujourd'hui d'un programme métropolitain d'insertion pour l'emploi. C'est à la fois l'aboutissement d'un énorme travail de diagnostic et de concertation mais surtout un engagement fort pour l'avenir.

J'aimerais d'abord évoquer l'élaboration de ce programme et saluer la méthode retenue. Comme le souligne le premier rapport sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer, les politiques d'insertion et de développement économique mobilisent plus de 200 acteurs institutionnels, associatifs et élus sur le territoire métropolitain. Malgré l'ampleur de la tâche et du travail annoncé, ce sont bien la concertation, l'écoute et l'association de chacun d'eux à la réflexion qui ont été la méthode retenue pour définir une réelle politique partagée.

Cette concertation entre la Métropole et les acteurs concernés a permis d'organiser, dans un temps extrêmement restreint, l'animation de quatre groupes de réflexion-action associant partenaires institutionnels et associatifs, acteurs économiques, professionnels de la Métropole et bénéficiaires du RSA, la mobilisation spécifique des commissions locales d'insertion sur tous les territoires de la Métropole, la rencontre, par monsieur David Kimelfeld et madame Fouziya Bouzerda, des différents Présidents de groupes politiques et de Conférences territoriales des Maires et, enfin, un appel à contributions écrites volontaires à partir d'un espace collaboratif dédié.

L'ampleur de ce travail démontre l'ambition de notre Métropole de se doter de politiques publiques qui apportent des solutions à des besoins identifiés. En même temps, elle réaffirme sa volonté d'efficacité pour se doter rapidement d'outils et de modes de fonctionnement opérationnels, sur le terrain et au quotidien. Il faut donc saluer à la fois l'ambition politique affichée et l'ampleur du travail accompli par nos services.

Cette concertation a réuni de nombreux participants, partenaires institutionnels et associatifs, acteurs économiques, professionnels de la Métropole, bénéficiaires du RSA et nombreux élus. Elle a mobilisé 85 participants dans les ateliers qui ont pu auditionner 15 témoins et plus de 230 participants sur les territoires. Elle a aussi suscité 48 contributions écrites, tout cela en neuf mois, pour parvenir à un texte partagé et équilibré, soumis aujourd'hui à notre approbation.

Alors que nous sommes amenés à adopter également ce programme, il s'agit, à mon sens, d'un exemple parfait de notre volonté de faire ensemble. S'appuyer ainsi sur les nouvelles possibilités offertes par la Métropole peut produire nombre d'améliorations effectives de nos politiques publiques et rien n'interdit de faire évoluer ce document-cadre car si cette concertation a été si large, qu'elle a intégré tant de partenaires, c'est bien qu'il a été possible d'unir les acteurs de l'économie et ceux de l'insertion.

Cela m'amène à aborder les orientations stratégiques de ce programme, dont l'élément absolument essentiel, au cœur-même de notre démarche, est le retour à l'emploi. Il s'agit, en effet, d'un programme métropolitain d'insertion pour l'emploi et j'insiste sur le mot "emploi"; gage le plus sûr d'émancipation pour les individus, l'emploi de tous est et sera notre préoccupation constante.

Trois orientations stratégiques ont été ainsi définies.

D'abord, créer une véritable synergie avec les acteurs économiques en élargissant l'offre d'insertion aux entreprises, premiers pourvoyeurs d'emplois; il était essentiel de profiter du rapprochement inédit en une seule délégation des mondes économique et de l'insertion pour bâtir des ponts et mettre à contribution, dans ce travail, les entreprises de notre territoire. Que ce soit à travers le nouveau dispositif "1 000 entreprises pour l'insertion", à travers le soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique ou la mise en réseau des professionnels de l'insertion et du développement économique, de nombreux leviers seront nouvellement actionnés afin de favoriser le retour à l'emploi des personnes en insertion.

Ensuite, l'objectif d'un meilleur accompagnement des allocataires prenant mieux en compte la diversité des situations prend tout son sens lorsqu'il est possible, notamment, de dynamiser les parcours par des actions complémentaires à l'accompagnement. Je suis particulièrement satisfaite que cette notion du parcours des allocataires soit identifiée comme centrale dans le dispositif, avec la volonté d'un accompagnement qui vise à dynamiser et sécuriser ces parcours car ce sont bien là deux clés du retour à l'emploi.

Enfin, l'ambition de porter un projet commun qui prenne appui sur l'ensemble des compétences métropolitaines, mobilise tous les acteurs et les savoir-faire, optimise les ressources, en vue de construire une stratégie partagée par les parties prenantes et de développer un projet plus lisible, doit en effet constituer un guide pour notre action en la matière. D'un secteur aux structures jusqu'ici trop éclatées, aux dispositifs riches mais parfois hétéroclites et surtout répartis de façon inégale sur notre territoire, nous essayons de rassembler les forces pour mieux atteindre nos objectifs grâce à un cadre partagé.

Alors oui, le travail accompli doit être souligné car, pour la première fois dans notre Métropole naissante, la mise en place d'une politique publique s'est faite par la concertation de ses acteurs qui, ensemble, ont pu et su construire un cadre commun exemplaire. Il convient maintenant de développer le volet opérationnel grâce à l'élaboration d'un panel d'actions pour agir ensemble et parvenir au meilleur résultat tout en veillant à croiser et à agir aussi de manière transversale avec toutes les compétences de la Métropole.

L'intelligence territoriale et collective que nous évoquons régulièrement trouve ici une belle traduction, porteuse d'espoir, à la fois pour les acteurs de l'insertion et les publics accompagnés mais aussi pour l'avenir de notre Métropole. Car c'est là le sens même de sa construction et le chemin de son avenir.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera bien sûr avec enthousiasme les orientations proposées et le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi 2016-2020.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, madame la Conseillère déléguée, vous nous proposez ce soir d'examiner un programme métropolitain d'insertion pour l'emploi et, prioritairement, les orientations stratégiques de l'action métropolitaine pour l'insertion. Une stratégie liée à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA de l'agglomération lyonnaise, c'est important pour nous, c'est important pour eux, c'est important pour nos collectivités. Monsieur le Président, une stratégie, c'est bien la science ou l'art de combiner des opérations pour atteindre un objectif, souvent une victoire et non un concept attrape-tout dont le sens serait inversement proportionnel à son degré d'explication.

Des réflexions et plusieurs interrogations après lecture du document.

Une réflexion générale d'abord : Vous le rappelez, depuis janvier 2015, la Métropole exerce en lieu et place d'un Conseil départemental la compétence du revenu de solidarité active et de l'insertion de ses bénéficiaires. Il aurait été pertinent de faire état des grands axes de ce que fut la politique d'insertion du Conseil général du Rhône, de ses priorités comme des difficultés ou insuffisances de leur mise en œuvre.

Au Conseil général du Rhône, je n'étais pas une spécialiste de cette politique mais je ne vois de différence ni dans les actions majeures -ce qui est somme toute normal et rassurant s'agissant d'un dispositif légal- ni dans la façon d'appréhender et conduire cette politique d'insertion :

- soutien au secteur des entreprises d'insertion, associations intermédiaires, ateliers-chantiers d'insertion, construction de stratégies filières,
- adaptation de l'accompagnement à la diversité des situations,
- prise en compte des considérations extérieures nécessaires pour le retour à l'emploi comme la santé ou le logement.

Or, on pouvait attendre et on attendait beaucoup plus de la nouvelle Métropole dans ce domaine puisque étaient rassemblées la compétence d'insertion du Conseil général et la compétence développement économique-emploi de la Communauté urbaine. Vous me direz que tout cela se construira avec le temps mais on devrait imprimer dès l'origine le changement de dimension induit par cette fusion au sein d'une même entité.

Des réflexions sur les trois orientations stratégiques prioritaires :

- sur la première, l'implication des entreprises : malgré les chargés de liaison entreprise-emploi au niveau des conférences territoriales des Maires en binôme avec les développeurs économiques, malgré la prise de conscience des entreprises, il restera des femmes et des hommes qui, pour des causes diverses, sont très éloignés du monde du travail en entreprise ;
- sur la deuxième orientation : information des allocataires, accompagnement diversifié et intensifié, professionnalisation des acteurs de l'insertion nécessiteront de mobiliser des moyens humains et des financements ;
- sur la troisième orientation : on ne peut qu'adhérer à nouveau au projet commun et à la coordination des nombreux partenaires institutionnels mais l'outil ou les outils pour y parvenir ne sont ni précisés ni même évoqués.

Monsieur le Président, plusieurs interrogations :

- la première concerne les moyens, tant humains que financiers : nous n'avons aucune indication sur les effectifs et les coûts. On parle de politiques à faire évoluer. Y aura-t-il des réorientations des fonds européens que la Métropole gèrera à compter de janvier 2017 ?
- la seconde interrogation concerne le nombre des opérateurs, souvent pointé comme source de complexité et de manque de cohérence. Y aura-t-il une évolution ?
- troisième interrogation sur les multipérimètres : Conférences territoriales des Maires, PLIE, Missions locales, Commissions locales d'insertion et Conférences territoriales emploi-formation ont des périmètres différents. Y aura-t-il une refonte ? Elle me semble nécessaire pour plus de lisibilité et d'efficacité.
- enfin, dernière question : l'évaluation des opérateurs et du dispositif, on en parle mais sans donner aucune indication sur les principes organisateurs de cette évaluation. Or, l'évaluation doit être définie et ses modalités prévues à l'origine. Allez-vous le faire ?

Ces réflexions et interrogations conduiront mon groupe à voter contre ces projets de délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Madame Bouzerda, peut-être quelques mots complémentaires.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Oui, quelques mots complémentaires justement sur ces interventions, rapidement pour ne pas longuement alourdir ce Conseil.

Simplement, en premier lieu, je rebondis tout de suite sur l'intervention de madame Nachury : on n'a pas rappelé la politique menée par le Conseil général puisque c'était sa politique. Néanmoins, dès le mois de janvier, il a été rappelé que, pour assurer la continuité du service public aux allocataires et aux bénéficiaires, on serait effectivement dans une année de transition, dans une année de reconduction et, tout au long de l'année, vous avez pu voter un certain nombre de délibérations justement pour assurer ce suivi de service public et cette absence de rupture vis-à-vis des bénéficiaires du RSA.

Plus précisément, la concertation a été initiée justement parce qu'on nous faisait d'ores et déjà grief, avant même d'avoir pris cette compétence, de ne pas avoir à imposer une politique par la Métropole sans recueillir l'ensemble des avis et l'ensemble de l'évaluation par les acteurs. L'objectif de cette concertation était justement de vous faire participer à la construction de ce programme et c'est dans le cadre de cet aboutissement qu'il vous est soumis.

Petit élément important effectivement, en matière d'effectif, juste quelques chiffres qui vous permettent tout de même de remettre en perspective le montant : sur le mois d'octobre 2015, nous avons servi, en allocations, le montant de 18 228 310 € pour 48 550 allocataires avec 59 000 personnes dans le dispositif. L'objectif est bien évidemment de ne pas exploser l'enveloppe budgétaire, de la contraindre. Cela suppose quoi ? Cela suppose justement de construire une politique, de réarbitrer un certain nombre d'actions, de pouvoir utiliser d'autres marges.

La mutualisation a bien été entendue. D'ailleurs, dans le cadre des délibérations qui vous sont soumises aujourd'hui, il y a notamment, dans le cadre d'un fonds de soutien, un soutien de 5 000 € à une étude, largement cofinancé par les autres acteurs puisque c'est l'Etat qui en finance une grande partie, justement pour accompagner cette mutualisation. Dans le cadre des rencontres qui avaient été effectuées avec monsieur David Kimelfeld, sous l'égide du Président, un gros travail a été fait d'échanges avec les entreprises, les associations et le travail de regroupement a été amorcé d'ores et déjà, même sous l'égide du Conseil général à l'époque, puisqu'on a des groupements solidaires, on a des entreprises qui se sont regroupées et qui sont bien conscientes de la nécessité absolue de mutualiser en cette période d'argent public très peu abondant. Donc cela c'est aussi tout un enjeu qu'on accompagne.

Au départ -vous l'avez dit et d'autres l'ont dit également notamment dans leurs interventions-, l'appréhension de cette compétence s'est faite aussi avec beaucoup d'humilité, avec une nouvelle collectivité, une nouvelle compétence, la nécessité d'assurer une continuité, la nécessité de rassurer les acteurs qui font tout de même un gros travail et qui ont participé fortement et qu'il a fallu effectivement et qu'il faudra accompagner dans cette démarche-là. Ce sont tous ces éléments qui sont pris en compte par la Métropole et non pas des décisions arbitraires imposées, qui pourraient se révéler catastrophiques.

Donc voilà ce que je peux effectivement vous dire sur ces aspects-là, sur des constats sur lesquels on vous rejoint. Sur l'évaluation, elle n'est efficace que si on est d'accord sur un certain nombre de critères et qu'on sait ce qu'on évalue bien, d'où la nécessité -c'est ce que j'expliquais quand je parlais de groupes de travail- de pouvoir établir justement ces critères dans le cadre des groupes thématiques que nous vous avons annoncés et qui sont d'ores et déjà prévus pour le démarrage de l'année.

Sur le public touché par l'insertion et, en tout cas, dans ce cadre-là, j'entends bien la volonté de toucher tous les publics en matière d'insertion. Je rappelle néanmoins que nous sommes, nous, en compétence légale pour le revenu de solidarité active et c'est à ce titre que le législateur nous transmet cette compétence et les moyens qui vont avec cette compétence ; à peine puisque je rappelle que le revenu de solidarité active n'est compensé qu'à hauteur de 53 %.

Pour le public jeune, un certain nombre d'instances existent -vous l'avez dit- : ce sont les missions locales avec l'Etat. Pour autant, la Métropole fait déjà à destination d'un large public : je rappelle que vous avez voté récemment des délibérations qui ont permis d'accompagner, dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes ; je rappelle également que l'ensemble des clauses d'insertion au sein de la Métropole bénéficient à plus de 44 % aux jeunes justement et ne sont pas réservées aux allocataires du RSA et qu'il y a quelque temps, dans ce même Conseil, nous avons voté une délibération sur la plateforme mobilité, qui est aussi une illustration d'une compétence qui va au-delà de ce public et qui permet effectivement de toucher un très large public.

Néanmoins, je rappelle que nous sommes contraints par notre compétence et notre champ de compétence puisque seuls les publics bénéficiaires du revenu de solidarité active se voient imposer effectivement un accompagnement ; et c'est inscrit dans la loi.

Sur les autres aspects, les demandes d'expérimentations, notamment sur l'expérimentation de zéro chômeur, la Métropole va justement tenter un certain nombre d'expérimentations et se réserve effectivement le droit d'abord de vérifier la pertinence du territoire, puisque que cela ne peut être qu'un territoire défini avec une validation de l'Agence nouvelle des solidarités actives, puis se réserve le droit d'expérimenter sur ce champ et à un certain nombre d'autres champs.

J'essaie d'être exhaustive dans la réponse que je peux vous faire sur un certain nombre de sujets, sinon la présentation sur ce dispositif aurait pu durer effectivement toute l'après-midi. Voilà, simplement ces observations.

Peut-être au tour de monsieur le Vice-Président Kimelfeld ?

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Kimelfeld, peut-être quelques mots.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Quelques mots rapides, monsieur le Président, juste pour dire à madame Nachury que nous entendons les questions que vous avez posées, nous répondrons de nouveau mais nous avons déjà en partie répondu à plusieurs reprises à ces questions légitimes ; nous l'avons fait notamment à travers une rencontre avec le Président de votre groupe, nous l'avons fait encore lundi soir au Conseil d'administration de PLIE Uni-Est où beaucoup de membres de votre groupe sont présents à travers les Communes. Donc oui, bien évidemment, à l'évolution des structures et à l'évolution des périmètres, elle est nécessaire et impérative, y compris d'ailleurs sur les périmètres de formation en lien avec la Région et, bien évidemment, oui à l'évaluation des opérateurs.

Je voudrais simplement remercier très rapidement les groupes qui vont accorder leur confiance à ce texte et leur dire que cela nous place devant une grande responsabilité collective face à la question majeure qui est celle de l'emploi : responsabilité d'abord face à cette assemblée, face aux élus, face aux Communes, y compris d'ailleurs pour écouter et étudier les questions qui nous ont été faites encore ce soir dans les différentes interventions ; responsabilité aussi face aux allocataires du RSA et leurs familles parce que ce sont eux qui vivent les difficultés et qui sont en demande de cette activité et de ces emplois ; responsabilité face aux entreprises qui se sont déclarées prêtes à travailler de manière intense sur cette question et c'est peut-être un des changements avec la version Conseil général, tout simplement parce que la compétence est ici depuis longtemps, avec ce levier et cette capacité à créer cette synergie.

Voilà ce que je voulais dire. Nous continuerons à y associer le plus grand nombre, dans le même état d'esprit que celui qui a prévalu à la concertation. Si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais aussi remercier -une fois n'est pas coutume- les services qui ont fourni un travail extraordinaire, un énorme travail sur le volet de la concertation ; cette concertation en quelques mois a été un gros travail et je voulais les remercier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous restons fidèles à la coutume. Je mets donc aux voix ces dossiers.

Mme la Conseillère BURRICAND : Non, s'il vous plaît, une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT : Oui.

Mme la Conseillère BURRICAND : Les élus de Vénissieux du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ne prendront pas part à ce vote pour la simple raison qu'il y a un principe de base en ce qui concerne le dispositif RSA qui est l'équité de traitement sur le territoire de la Métropole. Or, cette équité de traitement n'existe pas puisque, depuis janvier 2015 où la Métropole a pris la compétence, il n'y a pas de Président de CLI à Vénissieux, pour des raisons partisans. Nous ne pouvons donc pas être hypocrites et prendre part à un vote qui n'a aucun sens sur notre territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets donc aux voix ces dossiers :

- pour : Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Boumertit, Mme Burricand, M. Millet, Mme Peytavin, Mme Picard qui n'ont pas pris part au vote) ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national ;

- contre : groupe Les Républicains et apparentés ;

- abstention : néant.

Adoptés, M. Boumertit, Mme Burricand, M. Millet, Mme Peytavin, Mme Picard (Communiste, Parti de gauche et républicain) n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° 2015-0939 à 2015-0941 et Mme Runel n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2015-0941 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

N° 2015-0858 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Gouvernance de la plaine Saint-Exupéry - Extension du périmètre du Pôle métropolitain - Modification des statuts du Pôle - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0858. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Merci, monsieur le Président, mais c'est notre excellent collègue Jean-Yves Sécheresse qui va rapporter ce dossier puisqu'il était dans la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Sécheresse.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE : Deux trois mots pour indiquer que ce dossier est un peu l'aboutissement de tout un itinéraire qui a été commencé dans l'ancien mandat puisqu'il s'agissait, avec la Chambre de commerce

du nord Isère, avec l'Agence d'urbanisme et surtout la Communauté de Communes de l'est lyonnais, de travailler à l'avenir de la plaine de Saint-Exupéry.

Vous le savez, nous étions extrêmement soucieux de l'avenir de ce territoire important se situant, par définition, à l'extérieur de la Métropole, sachant que des problèmes de spéculations foncières commençaient à ronger le territoire et qu'il s'agissait de faire attention et de protéger notre agriculture, d'assurer un développement économique équilibré, en particulier en veillant à ne pas scinder les grands tènements si rares dans notre aire métropolitaine.

Bref, avec l'ensemble de ces partenaires, plus le SCOT, nous avons travaillé -vous vous en souvenez- pendant l'ancien mandat et la modification de la DTA est intervenue ; nous l'avions approuvée ici et elle vient d'être approuvée le 25 mars dernier par le Préfet de la Région.

Donc, avec notre appui, le Préfet a souhaité que la modification de cette DTA repose sur un consensus, à savoir qu'il ne convenait pas -et nous souhaitions aller dans ce sens-là- de rajouter encore une instance de gestion territoriale, une autre structure et c'est ainsi qu'en commun accord avec l'ensemble des acteurs, nous avons souhaité que le Pôle métropolitain soit l'outil choisi pour faire en sorte que la gouvernance de la plaine de Saint-Exupéry soit assurée.

Il s'agit aujourd'hui de réviser les statuts du Pôle puisque, pour ce faire, nous allons étendre le périmètre du Pôle métropolitain qui se limitait jusqu'à présent à quatre entités et va voir une Communauté de Communes de l'est lyonnais intégrer prochainement, après son vote favorable d'il y a quelques jours, le Pôle métropolitain lyonnais.

Cette compétence nouvelle du Pôle métropolitain est un petit peu une compétence à la carte. Bien entendu, nos amis de Saint Etienne ou du Dauphiné ou de l'agglomération Viennoise ne sont pas directement en prise avec cette tâche.

Cette extension du périmètre nous conduit aussi, pour d'autres raisons, à accueillir très prochainement la Communauté de Communes de l'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône, qui elle-même a souhaité intégrer ce qui devient un outil extrêmement important de gestion de l'aire métropolitaine lyonnaise. Donc cela demande une modification des statuts.

Voilà, monsieur le Président, ce dont il s'agissait.

Pour ce qui concerne la Métropole de Lyon, il conviendra de désigner des membres et des représentants et, bien entendu, l'année 2016 sera une année de construction de ce nouveau Pôle métropolitain.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEURJON : Monsieur le Président, nous approuvons l'entrée de la CCEL et de l'agglomération de Villefranche sur Saône dans le Pôle métropolitain, il y a là une logique de bassin économique et d'aménagement du territoire.

Nous regrettons que ce travail de mise en réseau réalisé par les collectivités locales ne soit pas suivi par les chambres consulaires de Villefranche sur Saône, en particulier. Le développement économique de nos territoires doit passer avant les questions de structure et de leadership. Nous espérons que la situation puisse évoluer positivement suite à cet élargissement.

En décembre 2013, lors du débat au conseil municipal de Lyon concernant la modification de la DTA de la Plaine Saint-Exupéry, j'avais suggéré que le Pôle métropolitain puisse être la structure de pilotage de cet espace à fort enjeu économique pour notre Métropole et pour la Région. Je suis donc très heureux de voir que vous avez entendu nos suggestions.

Nous avons cependant plusieurs remarques :

1° - Cette évolution constitue un véritable changement de nature du Pôle. En effet, jusqu'à ce jour, le Pôle était une structure de coopération et de dialogue inter-collectivités. Avec cette nouvelle mission, il doit maintenant porter des actions importantes pour notre territoire comme l'aménagement de ZAC ou comme des acquisitions foncières. Ceci ne sera pas sans conséquences budgétaires et structurelles.

2° - Cette évolution repose la question de l'entrée de la Région dans le Pôle. Nous avons déjà soulevé ce point à plusieurs reprises. Comment développer un nœud multimodal, comment développer le ferroutage sans associer dans la structure de pilotage la Région qui est la collectivité compétente dans le domaine des transports ferroviaires ?

3° - Lors du dernier conseil métropolitain, vous avez indiqué que le développement économique du territoire de la plaine Saint-Exupéry devait être exclusivement orienté vers la logistique ; il ne devait pas accueillir d'activité tertiaire pour ne pas faire concurrence aux agglomérations. Pour faire court, selon vous, la Métropole, et

particulièrement la Ville centre, se réserve les emplois à haute valeur ajoutée, les autres territoires périphériques étant cantonnés aux industries consommatrices d'espaces proposant des emplois moins qualifiés.

Ceci est d'autant moins cohérent que vous prévoyez justement dans le PMI'e -nous en avons parlé il y a quelques minutes- de développer l'insertion professionnelle dans le secteur marchand.

Nous ne partageons pas cette vision hyper-centralisatrice de la Métropole et nous continuerons à défendre le développement d'une Métropole multipolaire équilibrée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Simplement un mot sur ce point : nous pensons que, sur le territoire de la plaine de Saint-Exupéry, nous devons concentrer sur ce qui nous permet de développer les grandes infrastructures que l'on va avoir, à la fois notre aéroport que nous espérons de plus en plus international et, en même temps, les grandes infrastructures ferroviaires qui vont passer par ce territoire. Et donc nous ne disons pas qu'il doit y avoir de la logistique simplement, et en particulier pas la logistique du type de celle à laquelle vous pensez qui est une logistique ancienne ; la logistique aujourd'hui incorpore de plus en plus de matière grise et donc c'est cela que nous voulons développer dans ce territoire, comme nous essayons de spécialiser l'ensemble des pôles à l'intérieur de l'agglomération.

Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : La Métropole de Lyon dispose actuellement de 31 représentants au sein du conseil du Pôle métropolitain. Consécutivement à la révision des statuts de ce dernier, il incombe au conseil de la Métropole de désigner 12 représentants titulaires supplémentaires.

Je vous propose les candidatures suivantes :

	Qualité	Prénom	Nom
1	Mme	Murielle	LAURENT
2	M.	Stéphane	GOMEZ
3	M.	Philippe	COCHET
4	M.	Max	VINCENT
5	Mme	Martine	DAVID
6	M.	Alexandre	VINCENDET
7	M.	Jérôme	STURLA
8	M.	Pierre	HEMON
9	Mme	Martine	MAURICE
10	M.	Bernard	GILLET
11	Mme	Fouziya	BOUZERDA
12	M.	Yann	COMPAN

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2015-0860 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2014 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0860. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2014.

Cette égalité entre les hommes et les femmes est un principe constitutionnel qui date de 1946, conforté par différents textes : une loi de mars 2012, un protocole d'accord en mars 2013 puis une loi du 4 août 2014 qui nous demande de faire un rapport annuel sur la situation réelle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, avec également un décret du 24 juin 2015 relatif aux rapports sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant les collectivités territoriales, précisant le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport.

Ce décret s'applique au budget présenté par les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2016. Dans le contexte de la création de notre Métropole de Lyon, nous avons là un rapport qui date bien sûr de 2014 et qui ne fait état, bien évidemment, que de la Communauté urbaine.

En l'état actuel, cette réforme majeure ne permet pas, à ce stade, de disposer d'indicateurs rétrospectifs qui soient pertinents. Donc c'est vrai que l'on est un peu sur notre faim avec ce rapport. Bien évidemment, on peut le comprendre. Néanmoins, puisque la proportion de femmes est passée de près de 27 % au sein de la Communauté urbaine à près de 50 % au sein de la Métropole suite à l'accueil de nos collègues du Conseil général, on se dit qu'effectivement, il y aura là matière à bien examiner le rapport prochainement, c'est-à-dire que l'année prochaine, on examinera le rapport de l'année 2015. En l'état actuel, il faut nous contenter de ce rapport mais on peut préciser tout de même qu'en ce qui concerne les marchés publics, la première démarche vise à exiger des candidats la production d'une déclaration sur l'honneur par laquelle l'entreprise s'engage à ne pas avoir fait l'objet d'infractions mentionnées à l'article L 146-1 du code du travail précisément sur l'égalité femmes-hommes et l'avoir mis en œuvre après avoir réalisé ou engagé la régularisation en matière d'égalité hommes-femmes -c'est l'article L 242-5 du code du travail-.

Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues. C'est vrai qu'on aurait aimé pouvoir en dire plus mais en l'état actuel, il y avait 27 % de femmes au sein de notre Communauté urbaine en 2014.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, la politique d'égalité femmes-hommes n'est plus un choix optionnel pour les collectivités territoriales -je le dis à tous mes collègues Maires ici présents- comme pour les entreprises. C'est une politique encadrée par des lois, politique qui doit être menée avec détermination dans toutes les compétences de nos territoires afin de réaliser l'égalité réelle, qui doit progresser encore dans de nombreux domaines en France.

Le présent rapport est une obligation légale annuelle à laquelle la Métropole se soumet ce jour. Nous nous en félicitons. Il y a ici la volonté encore rare de se mettre rapidement dans les clous de la loi et, nous l'espérons, de donner le signal de notre volonté de faire avancer le sujet.

Le rapport de ce jour porte sur des chiffres du Grand Lyon en 2014 -comme l'a dit notre collègue madame Michèle Vullien-, c'est-à-dire sur une collectivité aux compétences considérées comme largement masculines : la propreté, l'eau, la voirie, la gestion des déchets. Les chiffres que nous voyons ici portant sur des salariés à 73 % masculins changeront donc beaucoup avec l'arrivée des compétences sociales qui sont assurées, au contraire, majoritairement par des femmes. La répartition sociale des emplois reste en effet encore très genrée, les femmes sont encore concentrées en France dans 12 familles de métiers sur 87. Soulignons tout de même qu'il y a au Grand Lyon et dans la Métropole des DGA femmes sur des postes originaux comme la voirie ou le développement urbain ; c'est rarissime, bravo pour elles et pour nous !

La fonction publique n'est pas exempte des inégalités femmes-hommes, contrairement à ce que beaucoup imaginent. Nous l'observons au Grand Lyon aussi concernant la précarité des femmes, double de celle des hommes, le temps partiel touchant un quart des femmes contre moins d'un pour cent des hommes, les difficultés d'évolution de carrière pour les femmes en catégorie C et, bien sûr, l'écart de rémunération qui s'aggrave en montant dans les catégories, classique aussi.

Des points positifs cependant comme la formation pour les femmes et la prise des congés liés à la paternité pour les hommes de quelques jours seulement. Ce n'est pas encore automatique, même en France, que les hommes prennent le congé paternité.

Nous souhaitons donc -comme l'a dit madame Michèle Vullien- que l'an prochain, le rapport soit plus fouillé, qu'il porte sur des aspects plus détaillés qui préciseront les inégalités et la formation de ces inégalités. Par exemple, la question de l'évolution des carrières des femmes, les remplacements des congés de maternité et parentaux, une analyse fine des écarts de salaires, des régimes indemnitaires, des primes. Cela permettrait de monter un plan

d'action pour entamer la correction de ces inégalités qui risquent de s'aggraver à l'avenir avec un personnel plus féminin.

Il serait bon que la Métropole de Lyon, grande collectivité, porte une politique d'égalité femmes-hommes dans ses RH et aussi, en général, dans ses rapports à la population, par exemple, sur la lutte contre les violences faites aux femmes qui doit s'organiser au niveau métropolitain, ou sur nos marchés publics -comme il vient d'être dit- ou sur notre communication interne ou externe, etc.

Notre groupe apprécie donc ce premier exercice et sera attentif à ses suites.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, en commission finances, nous avons bien compris qu'il ne s'agit pas là d'un rapport "0" de la situation comparée entre les femmes et les hommes de la Métropole mais bien d'un rapport "-1" -si je reprends la formule de monsieur Soulas-, en compilant des données ne concernant que le Grand Lyon pour l'année 2014. Il n'empêche que ces données transmises nous interpellent sur certaines situations professionnelles et peuvent donner quelques grands axes de la politique sociale de la Métropole.

Aujourd'hui, la place des femmes dans tous les secteurs de l'économie et de la vie publique reste encore un combat quotidien tant les freins et les résistances sont encore importants. Que ce soit dans les conseils d'administration, les partis politiques, les organisations syndicales ou la représentation des salariés, les modèles de pensée font que, structurellement, les femmes ont encore de sérieuses difficultés à s'imposer et, sans volonté politique forte, rien ne peut s'accomplir dans la durée.

Les écologistes ont été les premiers à intégrer la parité dans le fonctionnement de leurs institutions. Ceci nous a permis très tôt d'appréhender les contraintes sociétales qu'il faut prendre en compte pour que les femmes puissent se retrouver sur le même pied d'égalité que leurs homologues masculins.

Aussi, nous ne sommes pas étonnés que ce rapport comprenne plusieurs données factuelles illustrant les écarts, parfois importants, que nous constatons déjà dans le secteur privé, à savoir la question des salaires, des temps partiels, des promotions, des fonctions d'encadrement, de la précarité de l'emploi, etc.

Mais il existe encore d'autres freins au principe d'égalité qui ne sont pas abordés dans ce rapport. Je veux parler de l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, les conditions d'utilisation du congé parental, la répartition de ce congé entre les parents, l'encouragement au congé de paternité et d'accueil des enfants, les temps de travail, etc. et aussi les mesures de prévention du harcèlement sexuel et de la violence sur le lieu de travail. Bref, tout un ensemble de dispositions qualitatives qui vont bien au-delà de la présentation de chiffres et modifient structurellement le fonctionnement des services.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, les enjeux pour la Métropole sont importants, non seulement sur les questions de rattrapage de rémunération, de stabilité des emplois et d'évolutions de carrière mais aussi sur l'organisation même des services, et tout particulièrement l'organisation des postes de travail exposés à l'accueil du public très majoritairement tenus par des femmes qui se trouvent, de fait, bien plus exposées à des situations de violence que leurs collègues masculins.

Monsieur le Président, en ces temps d'obscurantisme, qu'il soit politique ou religieux, il est fondamental que la Métropole de Lyon soit aussi un modèle social exemplaire tout en étant un modèle économique enviable.

Nous voterons bien entendu favorablement cette délibération et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour examiner le rapport sur la situation de l'égalité femmes-hommes au sein de la Métropole et les actions qui seront engagées dans ce sens.

Merci beaucoup pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Le rapport de situation comparé permet d'objectiver des données parfois ressenties. Il permet de se réinterroger sur ses propres pratiques dans les divers domaines d'intervention de la collectivité.

En matière de ressources humaines, il est nécessaire de lutter contre la précarité des emplois qui touche bien plus les femmes que les hommes car ce sont elles qui sont le plus souvent employées à temps partiel : 26 % pour les femmes contre 1 % pour les hommes à la Métropole. Lutter pour l'égalité femmes-hommes, c'est proposer plus de temps complets, plus de titularisations et, pour la collectivité, c'est éviter une discrimination à l'embauche, qui a longtemps présidé dans les choix lors de recrutement, celle de recruter essentiellement des femmes pour des équipements dédiés à la petite enfance, par exemple, ou des hommes pour des métiers techniques.

Par ailleurs, si les fonctions de direction sont bien partagées quand il s'agit de directeur général ou de cadre A, les fonctions d'encadrement reviennent aux hommes à des niveaux intermédiaires ou parmi les cadres C. Globalement, 74 % sont des postes d'encadrement occupés par des hommes ; les hommes ont sûrement naturellement plus d'aptitude à cela. Puis les rémunérations moyennes sont comme ailleurs, publiques et privées et confondues elles aussi.

Cette délibération doit marquer la première étape d'une politique en faveur de l'égalité femmes-hommes mais il est certainement nécessaire d'aller plus loin. Travailler à la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, c'est affirmer que l'égalité est un droit fondamental. Si le principe est consensus, le rendre effectif est plus complexe car les obstacles et les préjugés entravent cette égalité de manière parfois insidieuse et invisible.

Un plan d'actions permettrait à la Métropole de répondre à divers objectifs majeurs : travailler sur les inégalités structurelles et la répartition des rôles sociaux encore très stéréotypés, irriguer ces politiques publiques pour changer les pratiques, développer une culture commune de l'égalité en luttant contre toutes les formes de sexisme.

Rapidement, je citerai quatre exemples d'actions : l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons au collège, lutter contre les violences faites aux femmes, aider des structures associatives qui oeuvrent pour voir disparaître l'assignation à des rôles sexués dans les actes de la vie quotidienne, conditionner les aides publiques aux associations sportives ou culturelles à des comportements vertueux en matière d'égalité ou de non-discrimination.

Un certain nombre de Communes de la Métropole se sont emparées du sujet comme à Villeurbanne où nous venons de signer, le 25 novembre dernier, la charte européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Une charte, c'est bien, mais elle est accompagnée d'un plan d'actions pour les quatre années à venir et c'est le plan d'actions qui est essentiel : résister aux stéréotypes peu lisibles mais bien ancrés qui finissent par tous nous conditionner depuis la plus tendre enfance, réduire les inégalités, faire évoluer les mentalités et mieux vivre les différences. Il n'y a pas de baguette magique mais il y a au moins une conjugaison d'efforts individuels et collectifs et la collectivité se doit, là aussi, de montrer l'exemple.

On le voit, le sujet n'est pas une lutte vaine et dépassée. La vision stéréotypée forge les mentalités mais aussi la conception de l'espace public et de ses usages. Si, nous, en Europe, nous ne montrons pas toutes et tous l'exemple, qu'advient-il des femmes en Inde, en Iran ou en Arabie Saoudite ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Monsieur le Président, chers collègues, je souhaitais, à la faveur de ce rapport, apporter un éclairage un peu plus large sur la question de l'égalité femmes-hommes dans le travail.

Dire d'abord que, bien sûr, il nous faut être particulièrement attentifs dans nos collectivités locales. Concernant la Métropole, cet objectif d'égalité est bien entendu, prioritaire.

J'aimerais néanmoins en profiter pour déplacer un peu le focus vers des domaines où il n'existe pas réellement de contrôle de la parité, contrairement, par exemple, à la vie politique soumise en ce sens à des obligations légales même si l'on peut les considérer insuffisantes ; des domaines donc où n'existent ni contrôle ni observatoires et dans lesquels notre responsabilité est d'être force de proposition et d'accompagnement car la nécessité de faire progresser la parité au travail dépasse largement les frontières de notre hémicycle et de notre collectivité.

Il réside là, à mon sens, un enjeu absolument central et transversal, qui est celui de parvenir à démonter les représentations. Cela se fait à force de persévérance, de travail, de petites touches, en ayant toujours à l'esprit l'objectif d'égalité. Pour cela, nous disposons de nombreux outils dans des domaines très variés.

Dans le domaine de l'entrepreneuriat, nous venons de constituer, à la Métropole, un comité de stratégie composé de chefs d'entreprises qui évalue et qui propose des solutions pour les prochaines années. Ce comité est paritaire.

Dans le domaine de l'entrepreneuriat toujours, féminin, plus spécifiquement, un travail de fond est mené depuis de nombreuses années. Nous pouvons, pour cela, nous appuyer sur des associations dont l'engagement sans faille est à saluer et grâce auxquelles notre travail porte ses fruits car le nombre de femmes créatrices d'entreprises augmente significativement. Il me faut aussi, ici, saluer notamment le Réseau entrepreneuriat féminin mené par madame Anne-Lise Rodier, Rhône-Alpes Pionnières présidé par madame Claire Saddy ou encore Femmes chefs d'entreprises qui fête aujourd'hui ses soixante-dix ans d'engagement et je veux en profiter pour les remercier du travail accompli.

Car bien sûr, en 2015 encore, il est compliqué pour les femmes d'entreprendre. Mais surtout parce qu'au-delà des freins de nature sociale que nous connaissons tous, le fait notamment qu'elles demeurent plus investies des charges familiales, il existe un frein psychologique, sous-tendu par cette représentation, absolument obsolète mais tenace dans notre société, que le monde de l'entreprise serait réservé aux hommes.

S'engager pour aider à renverser la vapeur dans ce domaine, soutenir ces réseaux et ces associations n'est pas, mes chers collègues, qu'un positionnement philosophique, c'est simplement faire preuve de pragmatisme et de

bon sens lorsque les chiffres nous montrent que les entreprises dirigées par des femmes combinent de meilleurs résultats et une pérennité supérieure.

Ces représentations vivaces sont donc autant de freins à notre efficacité économique globale. Il est tout aussi nécessaire de parvenir à les combattre dans le domaine de l'insertion car elles nous font fermer trop de portes a priori sur l'idée que tel ou tel emploi serait mieux indiqué pour un sexe que pour l'autre.

Dans le domaine de la culture, un travail est aussi à mener, même si à Lyon nous sommes, à ce titre, plutôt bien dotés puisque nous pouvons citer les Biennales, le théâtre des Célestins, la Maison de la Danse, le Musée des Confluences, au sein desquels les fonctions de direction sont occupées par des femmes. Si notre territoire va dans la bonne direction, les inégalités persistent et nous devons continuer à travailler : là encore, nous pouvons compter sur des associations engagées et forces de propositions comme HF Rhône-Alpes.

Dans un dernier domaine enfin, saluons ici le nouveau CA paritaire de la Fondation pour l'université de Lyon.

Mais, au-delà de nos efforts et de ces symboles, mes chers collègues, notre Métropole a également une compétence collèges et notre capacité à casser ces représentations sociales passe bien évidemment par l'éducation et la jeunesse ; et je sais qu'Annie Guillemot et Eric Desbos sont particulièrement mobilisés.

Ensemble donc, avec tous les acteurs associatifs, toutes les entreprises notamment qui agissent dans nos domaines de compétences mais aussi grâce à nos compétences propres, grâce à la force d'action nouvelle de notre Métropole et aux nouvelles synergies que nous pouvons créer, nous devons mener un travail de fond sur l'égalité femmes-hommes. C'est un combat de chaque instant, c'est un combat juste, fondamental et à notre portée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous remercie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2015-0861 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Révision de divers tarifs, de prix ou redevances, à compter du 1^{er} janvier 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0861. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM : Mes chers collègues, il s'agit d'un rapport relatif à la révision annuelle de divers tarifs, prix ou redevances. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Nous avons donc ensuite un temps de parole du groupe UDI et le groupe des Républicains a demandé un vote par division.

M. le Conseiller LAVACHE : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je vais mettre aux voix par division. Je mets mettre aux voix le paragraphe "XV -Tourisme, taxe de séjour" du DELIBERE :

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix les autres paragraphes du DELIBERE :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0863 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Lyon 9° - Réseau de chaleur urbain de La Duchère - Prise en charge, par la Métropole, d'une quote-part des emprunts souscrits par la Ville de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Eymard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0863. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un projet de délibération que je vous demande d'accepter après un avis favorable de la commission des finances, institutions, ressources et organisation territoriale, concernant le réseau de chaleur urbain de La Duchère, avec une prise en charge, par la Métropole, d'une quote-part des emprunts souscrits par la Ville de Lyon, compte tenu de la compétence qu'elle exerce maintenant depuis le 1^{er} janvier 2015 pour les réseaux de chaleur.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Une minute d'intervention pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Court rappel, monsieur le Président, de la question posée en commission sur un peu d'explication du calcul des 4 M€, qui ne doit pas être bien simple. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N° 2015-0875 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Ressources humaines - Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0875. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un dossier précisant la définition, la durée et l'organisation du temps de travail des agents de notre Métropole.

Vous savez que le personnel du Département et celui de la Communauté urbaine ne travaillaient pas sur le même volume horaire annuel. Dans notre délibération de février 2015, nous avons défini un cadre général commun pour l'organisation des temps de service et du temps de travail applicable à l'ensemble des agents de la Métropole de Lyon de manière à déterminer les conditions d'une harmonisation progressive de la durée et des modalités de travail des agents. L'année 2015 avait été envisagée comme une période transitoire permettant de fixer les différentes règles de gestion de la collectivité et aux services de la Métropole de s'organiser. Cette période a donc permis de définir les conditions de mise en place d'un cadre commun applicable à compter du 1^{er} janvier prochain.

A partir du 1^{er} janvier 2016, la durée annuelle légale sera pour tout le monde de 1 607 heures. La durée hebdomadaire moyenne sera de 35 heures. Le nombre moyen de semaines travaillées sera de 45,91, le droit à congé de cinq fois les obligations hebdomadaires de service, les jours d'aménagement du temps de travail calculés sur nombre d'heures annuelles travaillées moins 1 607 heures divisé par la durée de la journée de travail.

Plusieurs formules sont proposées et les agents se positionnent sur le choix d'un cycle, les agents de la Métropole de Lyon travaillant par principe sur une base de cinq jours de travail hebdomadaires. Toutefois, il convient de préciser que les sujétions particulières fixées pour tenir compte des spécificités liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résulte, et notamment en cas de travail de nuit, de travail le dimanche, de travail en horaire décalé, de travail en équipes, de modulations importantes de cycle de travail ou de travaux pénibles ou dangereux, peuvent justifier une réduction de la durée annuelle du travail qui ne peut, en tout état de cause, être inférieure à 1 200 heures annuelles. La prise en compte des sujétions est établie après avis du comité technique. Donc les conditions de prises en compte des ces sujétions particulières au sein de la Métropole feront l'objet d'une délibération avant le 1^{er} janvier 2018. Jusqu'à cette date, les dispositifs de compensation existants peuvent être maintenus.

Voilà, monsieur le Président, en ce qui concerne la nouvelle organisation prévue pour le 1^{er} janvier 2016.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, la loi Aubry du 19 janvier 2000 relative à la réduction renégociée du temps de travail a été transposée par le décret du 12 juillet 2001 qui a permis son application à la fonction publique territoriale. Depuis, la durée légale du travail pour un plein temps -comme l'a rappelé la Vice-Présidente- dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics est soumise au droit commun à savoir 35 heures par semaine ou 1 600 heures par an, qui ont été portées en 2004 à 1 607 heures par an par solidarité avec les personnes âgées. Le temps de travail, quant à lui, peut être organisé par contre selon diverses modalités.

Lors du Conseil du 23 février 2015, il a été déjà question de l'organisation des cycles de travail. Il était spécifié que le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon avaient des modalités d'organisation et d'aménagement du temps de travail différentes, liées à l'histoire de chacune de ces deux collectivités. La mise en place de la Métropole nécessitait donc de fixer de nouvelles modalités d'organisation du temps de travail pour assurer le fonctionnement du service public. Cette délibération de février proposait, par conséquent, des dispositions transitoires. Ainsi pendant cette année 2015 de transition, les agents issus du Département du Rhône continuaient de bénéficier des formules du Conseil général du Rhône ; dans le même temps, les agents issus de la Communauté urbaine continuaient de bénéficier de leurs formules d'aménagement du temps de travail.

Quels sont donc les enjeux pour le personnel de la Métropole de la nouvelle organisation portée par la délibération de ce jour ?

Le risque le plus fort est que des inégalités subsistent pour les agents à poste équivalent, malgré une volonté d'harmonisation.

Par ailleurs, des opportunités existent, notamment la mobilité interne, pour peu qu'elle soit un choix des agents, ainsi que la spécialisation et l'accès à la formation. C'était le cas au Grand Lyon et nous espérons que, pour la Métropole, il en sera de même.

Nous comptons donc sur la Métropole pour veiller à ce que tous ces risques et opportunités potentiels soient maîtrisés.

Comme précisé dans un rapport au Premier Ministre de novembre 2013 suite à une mission d'audit, monsieur Bernard Pêcheur, Président de la section d'administration du Conseil d'Etat, insiste sur la nécessité d'une évaluation tous les cinq ans des organisations et temps de travail de la fonction publique territoriale. Vu les nouvelles collectivités créées, dont la Métropole fait partie, ce besoin est encore plus prégnant. Nous espérons donc qu'une prochaine édition du rapport du corps d'inspection sera publiée sous peu. Nul doute que nous pourrions y puiser des éléments importants à analyser, notamment pour s'assurer de la qualité de vie au travail des agents de la Métropole.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

N° 2015-0938 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Pacte de cohérence métropolitain - Approbation - Période 2015-2020 - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction ressources -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué George a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0938. Avant de laisser la parole à monsieur Renaud George, je vous rappelle qu'en application de l'article L 3633-3 du code général des collectivités territoriales :

1° - la Conférence métropolitaine élabore un projet de pacte de cohérence métropolitain.

Elle adopte ce projet à une double majorité simple :

- majorité des suffrages exprimés des Maires présents ou représentés,
- cette majorité représente au moins la moitié de la population totale des 59 Communes ;

2° - le projet de pacte est soumis pour avis aux Conseils municipaux ;

3° - le Conseil de la Métropole arrête, par délibération, le pacte de cohérence métropolitain.

Lors de sa séance du 12 octobre 2015, la Conférence métropolitaine a adopté à une large majorité le projet de pacte :

- sur 58 Maires présents ou représentés, 43 étaient pour, 0 contre, 14 abstentions, 1 ne prend pas part au vote ;
- la population réunie était de 965 838 habitants, le minimum requis étant de 673 360 habitants.

Par courrier en date du 14 octobre 2015, les 59 Maires de la Métropole ont été saisis afin que leur Conseil municipal émette un avis sur le projet de pacte de cohérence métropolitain assorti, le cas échéant, de propositions.

Vous disposez, sur vos pupitres, de l'état de synthèse des avis ainsi formulés.

Plusieurs propositions d'évolutions ont été formulées. Je vous proposerai d'en retenir un certain nombre que monsieur le Conseiller délégué Renaud George vous détaillera et qui font l'objet de l'amendement n° 1 déposé sur vos pupitres.

Certains d'entre vous ont souhaité déposer d'autres amendements. Nous les examinerons, bien entendu, et je demanderai à leurs auteurs d'en assurer une présentation groupée d'une durée d'environ cinq minutes préalablement à la mise aux voix des amendements correspondants.

Vous disposez, sur vos pupitres, de l'ensemble de ces amendements dans l'ordre de leur discussion :

AUTEUR DES AMENDEMENTS	NOMBRE D'AMENDEMENTS DEPOSES
Exécutif	1
GRAM	21
UDI et apparentés	8
Communiste, Parti de gauche et républicains	22
Les Républicains et apparentés	29
Total	81

La mise aux voix des amendements sera effectuée amendement par amendement et dans l'ordre de numérotation mentionné en haut à droite de chacun.

Je laisse tout d'abord la parole à monsieur Renaud George.

M. le Conseiller délégué GEORGE, rapporteur : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mesdames et messieurs les Conseillers délégués, mesdames et messieurs les Conseillers de la Métropole de Lyon, mesdames et messieurs, je voudrais tout d'abord commencer mon propos sur ce pacte de cohérence métropolitain qui nous réunit en remerciant les services, et ce n'est pas un vain remerciement.

Je remercie les services de nous avoir accompagnés pendant ces dix mois de travail pour l'élaboration de ce pacte dont nous allons à présent discuter. Je tiens à remercier en particulier monsieur Jérôme Maillard. Jérôme, entre ta puissance de travail et la pertinence de tes apports, je peux dire que j'ai été soutenu de façon tout à fait exceptionnelle ; alors, simplement, merci !

Nous allons donc commencer par ce que nous dit la loi. La loi MAPTAM confie à la Conférence métropolitaine des 59 Maires l'élaboration de ce projet de pacte. Ce projet doit, selon la loi, proposer une stratégie de délégation de compétences de la Métropole de Lyon vers les Communes et, dans les mêmes conditions, des Communes vers la Métropole de Lyon.

En ce qui concerne la façon dont les choses se sont déroulées, je l'ai déjà dit à maintes occasions, il y a eu une très large association des Maires et des élus à l'élaboration de ce pacte. Pour mémoire, 6 réunions de la commission Métropole qui réunit 50 élus, des entretiens que j'ai personnellement menés avec les 59 Maires de notre Métropole mais aussi avec les groupes politiques du Conseil, 4 Conférences métropolitaines de ces 59 Maires ont été réunies, 12 groupes de travail thématiques ont réuni des Maires mais également des adjoints de vos Communes, plus de 200, en associant les services et sur tous les domaines de compétences, les Conférences territoriales des Maires, dont chacune a pu travailler, avoir une séance consacrée au pacte et, plus particulièrement, au rôle des Conférences territoriales des Maires mais aussi aux 59 Conseils municipaux qui se sont réunis pour émettre un avis sur le pacte et, au-delà, des possibilités d'avoir des compléments qui soient proposés et de nouveaux amendements des groupes politiques.

L'adoption du pacte par la Conférence métropolitaine a déjà eu lieu le 12 octobre dernier, une version 2 ter reprenait alors 36 amendements déjà déposés par les Maires et par les groupes politiques. Le résultat de cette Conférence métropolitaine a été : 43 Maires favorables, 14 qui se sont abstenus et 1 qui était présent mais qui n'a pas souhaité prendre part au vote. Il n'y a eu aucun vote contre lors de cette Conférence métropolitaine.

Je rappelle que ce document a été, depuis, encore enrichi par les apports conjoints des Conseils municipaux et des groupes politiques.

Venons-en maintenant au texte même du pacte. Le plan du pacte de cohérence métropolitain se scinde en cinq morceaux, hors le préambule.

La première partie porte sur le sens de la Métropole : les valeurs et les principes d'action. La seconde partie porte sur les instances de décision comme de dialogue. La troisième partie fondamentale porte sur l'optimisation de l'exercice des compétences et dont je vais vous parler tout à l'heure. La quatrième partie porte sur la contractualisation qui suivra parce que nous n'allons pas nous arrêter au simple vote du pacte, bien sûr. Enfin, la cinquième partie porte sur l'organisation que nous allons devoir demain mettre en œuvre pour déployer le pacte de cohérence métropolitain sur toute la Métropole.

Sur la première partie qui concerne le sens de la Métropole et les valeurs qui doivent donner du sens à notre Métropole, nous allons effectivement au-delà des valeurs de notre pays que sont la liberté, l'égalité et la fraternité. Nous en rajoutons quelques-unes :

- égalité, oui bien sûr, égalité des citoyens dans l'accès aux droits, aux biens et aux services essentiels ;
- équité, bien entendu, dans la façon dont les politiques vont être demain déclinées sur notre territoire, en prenant en compte nos spécificités, celles de nos Communes, les petites comme les plus importantes ;
- solidarité entre nos 59 Communes et la Métropole de Lyon pour mieux partager nos expertises, nos pratiques et nos moyens, et ce pour le service du citoyen ;
- responsabilité dans l'usage des deniers publics afin de pouvoir utiliser de façon optimale nos ressources et, bien entendu, adapter nos moyens ;
- innovation, parce qu'il s'agit de repousser toujours plus loin les limites de notre performance collective ;
- bienveillance, parce qu'il n'est pas question de laisser les plus vulnérables au bord du chemin mais bien de les prendre en compte dans toutes nos politiques pour une Métropole inclusive ;
- enfin, confiance -et c'est l'essentiel-, la confiance est la clé de voûte de notre efficacité collective, nous le savons bien. On bâtit une Métropole puissante si l'on sait fédérer l'ensemble de ses acteurs.

Des valeurs, c'est très bien, c'est mieux quand c'est décliné en principes d'action et c'est ce que nous avons essayé de faire dans ce pacte de cohérence métropolitain :

- en associant les Communes parce que la confiance ne se décrète pas, elle se gagne ; dans l'élaboration de toutes les politiques, la Métropole veut associer les Communes ;
- la transversalité : on a déjà parlé tout à l'heure du croisement des politiques d'insertion et d'emploi, on aurait pu parler du croisement des politiques d'urbanisme et de déplacements. On aurait pu aussi parler du croisement de l'ensemble des niveaux de notre action, les Communes, les bassins de vie avec la Conférence territoriale des Maires et, évidemment, la Métropole de Lyon ;
- la subsidiarité pour dire que l'on doit privilégier naturellement le niveau le plus pertinent pour mettre en œuvre demain le service public sur nos territoires ;
- la participation citoyenne parce qu'il paraît que nos régions ont des talents, notre Métropole aussi. Il faut donc assez naturellement savoir associer partout les expertises où elles se trouvent, expertises d'usage avec les citoyens mais également toutes sortes d'expertises dans tous les domaines ;
- l'expérimentation car oui, la Métropole reconnaît qu'on a le droit d'essayer, de se tromper, de réussir et de généraliser ce qui peut l'être ;
- la coopération parce que l'on n'a pas toujours le temps, tous, les Communes, de travailler ensemble, la Métropole doit pouvoir nous aider à le faire demain ;
- l'engagement et la contractualisation parce que, comme je vous l'ai dit, le pacte ce n'est pas que des mots, ce sera une mise en œuvre et donc des contrats passés demain entre la Métropole et chacune des Communes qui la composent ;
- enfin, un dialogue permanent entre Métropole et Communes pour la recherche permanente du consensus le plus large dans tous les domaines.

Les instances de décision et de dialogue, vous commencez à les connaître :

- le Conseil de la Métropole qui nous réunit aujourd'hui, notre instance délibérative ;
- la Conférence métropolitaine des Maires qui est une instance de débat entre tous les Maires et le Président de la Métropole ;
- les Conférences territoriales des Maires qui sont l'instance d'expression de la vision d'un territoire, d'un bassin de vie ;
- les Conseils municipaux qui sont et qui resteront l'instance délibérative de la Commune pour le respect de ses prérogatives ;
- enfin, le Conseil de développement qui est, à notre échelle, à l'échelle de la Métropole, l'outil d'expression de la société civile dans le respect, naturellement, des prérogatives de toutes les instances précédentes.

En ce qui concerne l'exercice des compétences, tout à l'heure, je vous disais que le pacte de cohérence métropolitain, de par la loi, nous proposait de travailler sur les stratégies de délégation de compétences. Après avoir vu l'ensemble des 59 Maires, on s'est assez rapidement rendu compte que l'intérêt des Maires pour de la délégation de compétences pure et entière était assez limité mais qu'il était bien au-delà en demande d'une large coordination dans l'exercice des compétences de chacun. C'est pour cela que, dans les 21 propositions qui vous sont faites dans la partie 3, il y en a 18 qui concernent un meilleur exercice articulé des compétences entre nous, dans tous les domaines, et seulement 3 qui concernent de la délégation de compétence pleine et entière.

La volonté de voir baisser la dépense publique globale : nous le savons, nos collectivités font face aujourd'hui à une chute des dotations et, par conséquent, il est nécessaire de parvenir à contrer cette chute grâce à davantage de mutualisations, davantage d'échanges de pratiques, davantage d'achats partagés, d'équipements mutualisés.

La vigilance, bien sûr, sur le fait que chacun assume ses responsabilités, en particulier si une compétence lui est déléguée.

Enfin, ces 21 propositions que les Communes pourront, ou pas si elles ne le souhaitent pas, travailler avec la Métropole. Elles disposeront, ces Communes, de trois mois pour manifester leur intérêt, trois mois à partir du moment où les délibérations seront prises pour manifester un intérêt sur telle ou telle autre proposition et dire : "Je souhaiterais qu'on en discute, je souhaiterais avancer sur ce sujet".

Les propositions, je ne vais pas m'attarder dessus, il y en a 21, vous les avez déjà longuement travaillées, longuement lues. Vous les avez sur vos pupitres, je veux simplement signifier, en vous les montrant, qu'elles sont relativement nombreuses et qu'elles parsèment l'ensemble des domaines de compétences de notre Métropole et de nos Communes.

Dans le domaine social : informations croisées, coordination ; accueil, information de la demande sociale ; dispositif de prévention santé (accueil, information, instruction, accompagnement de la demande sociale), version délégation ; prévention spécialisée. Tous les sujets que vous voyez ici abordés ont été demandés lors des différents groupes de travail thématiques auxquels vous avez participé et vos adjoints également.

Dans le domaine du développement du territoire : l'instruction des demandes de garanties d'emprunts des bailleurs sociaux, les instances sur l'économie de proximité, la mobilisation sur la problématique de l'insertion, la vie étudiante, l'accompagnement de la maîtrise du développement urbain, la politique de la ville, le rapprochement et la création de synergies entre écoles et collèges qui devient possible avec notre nouvelle Métropole.

Dans le domaine des services urbains : beaucoup de propositions sont faites sur les conventions qualité propreté, l'optimisation du nettoyage des marchés forains, la collecte des encombrants et des déchets verts, la gestion des espaces publics qu'ils soient complexes, qu'ils soient de proximité, sur les itinéraires de déneigement.

Et, enfin, dans le domaine de la culture et des sports : sur toutes les synergies que l'on pourra trouver, que ce soit en matière de lecture publique, de politique culturelle ou de sports.

Il y a une logique à tout cela et la logique qui suit, c'est celle de la contractualisation entre nous, lorsque nous aurons discuté sur ces 21 propositions, pour organiser, pour mieux organiser les complémentarités entre nos Communes et la Métropole, avec des travaux qui seront menés dans le respect des choix et des prérogatives de chacun mais une formalisation qui sera très claire, tant sur les objectifs que sur les moyens consacrés, que sur les modalités de mise en œuvre, que sur les modalités de suivi et d'évaluation.

Enfin, la dernière partie du pacte, vous la connaissez aussi, c'est l'organisation de la Métropole qui, naturellement, s'adaptera. C'est une cinquième partie, parce que l'organisation, c'est le "comment", parce que tout ce qui était avant, c'était le "quoi" et qu'il faut d'abord définir le "quoi" avant de s'intéresser au "comment".

Néanmoins, cette organisation de l'administration métropolitaine, on sait demain qu'elle sera davantage déconcentrée pour plus de proximité, pour plus de réactivité vis-à-vis de nos territoires. Egalement, un point sur les plateformes de services qui sont là pour aider demain les Communes en fonction de leurs besoins, pour offrir les expertises de la Métropole, pour mener à bien et mettre en œuvre les diagnostics territoriaux et encourager la mutualisation des équipements, une fois de plus pour ceux qui le souhaitent.

Les délibérations des Conseils municipaux nous sont parvenues. Vous voyez les résultats : 42 Conseils municipaux ont émis un avis favorable sur le projet de pacte qui a été voté par la Conférence métropolitaine, 11 Conseils municipaux ont émis un avis défavorable, 1 n'a pas pris part au vote donc ne s'est pas réuni et 5 n'ont pas délibéré sur la version adoptée par la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015 -celle qui était proposée- et ont délibéré sur une version directement amendée.

Je tiens à souligner, à répéter que la possibilité a été offerte par le Président de la Métropole aux Conseils municipaux, aux groupes politiques, de s'exprimer sur le pacte en nous proposant des compléments, des corrections qu'ils souhaiteraient dans le but d'enrichir encore ce document, et ce jusqu'à hier soir.

Alors, maintenant, comment nous avons pris en considération l'ensemble de ces propositions qui nous ont été faites ? Il y avait différentes sortes de propositions, vous l'imaginez bien. Il y avait des corrections de forme, d'orthographe qui ont été prises en compte ; malgré notre sérieux dans la relecture, il y avait quelques coquilles, on les a évidemment corrigées.

Près de 40 modifications et ajouts ont été encore intégrés : 40 modifications et ajouts qui se rajoutent aux 36 modifications de la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015. Des réductions et des suppressions de texte qui, elles, n'ont pas été prises en compte parce qu'elles auraient amené à dénaturer le texte qui avait été adopté par la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015. Je sais que certains arguaient du fait qu'il fallait alléger le texte mais d'autres nous en demandaient encore plus.

Il faut un document d'équilibre, nous avons le sentiment, ce soir, d'avoir atteint cet objectif.

Enfin, des ajouts de propositions au-delà des 21 propositions ; on a eu quelques Conseils municipaux ou groupes politiques qui se sont exprimés pour nous en proposer d'autres.

Nous vous proposerons de reporter leur analyse et éventuelle intégration au moment où nous procéderons à l'évaluation intermédiaire du pacte, qui sera faite probablement courant 2018. Pourquoi ? Rendez-vous compte la charge de travail qui est devant nous ! Devant nous, les élus de la Métropole mais devant nous aussi les élus des Communes, pour nos services de la Métropole comme pour nos services des Communes, travailler sur l'ensemble de ces 21 propositions, sur les choix que nous ferons demain, c'est déjà un nombre de possibilités offertes qui est énorme.

Concentrons nous d'abord sur celles-ci, si vous le voulez bien, pour faire les choses bien.

Concernant les modifications, je vais maintenant vous présenter celles qui ont été retenues dans le cadre de l'amendement global de l'exécutif qui va vous être présenté tout à l'heure en amendement n° 1.

Sur le préambule, premier amendement proposé qui rejoint la demande d'un groupe politique qui souhaitait que dans le préambule, nous enlevions "le meilleur de la ressource humaine" : "Parce qu'elles concentrent universités, recherche, grands centres de décisions économiques et administratifs", nous avons rajouté à la place "expertises", les grandes villes sont de plus en plus les lieux principaux de l'innovation.

Second amendement, il est également dans le préambule, c'est une reformulation qui a été souhaitée par un groupe politique et nous l'avons acceptée : "C'est par la création de 4 communautés urbaines à Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg le 31 décembre 1966 que le fait urbain est enfin pris en compte de manière significative".

Le suivant, c'est une somme d'amendements de deux Communes et de deux groupes politiques ; je vous lis la phrase en entier : "Dans l'avenir, la Métropole de Lyon devra maintenir la dynamique qui est la sienne en matière de développement économique et de réalisation de grands aménagements urbains. La transition écologique devra également être prise en compte dans l'élaboration des politiques de développement économique et de développement social." Qui peut dire le contraire, surtout en ce moment avec la COP 21 ? "Nous souhaitons ainsi créer un territoire d'équilibre, d'égalité et de lien social entre les habitants, de respect de l'environnement ; c'est dans ce même esprit que la Métropole de Lyon prendra en compte et articulera son action avec les territoires environnants". Car, certes, la Métropole n'est pas seule au monde, elle a des voisins, elle a des Communes, elle fait partie d'une région.

Le suivant, ce sont des amendements qui concernent le sens de la Métropole, en particulier les valeurs fondatrices. En ce qui concerne l'équité, petite reformulation proposée par un groupe politique et acceptée : dans un souci d'équité "entre les Communes situées sur le territoire métropolitain" plutôt que "entre ses Communes".

Concernant la valeur intitulée "solidarité", c'est une reformulation demandée par un groupe politique également et qui va exactement dans le même sens : moyens, expertises et pratiques entre "les" Communes et non pas entre "ses" Communes.

Sur la valeur "la responsabilité dans l'usage des deniers publics", la phrase qui était faite précédemment méritait apparemment d'être un petit peu explicitée. Sur la base de propositions communales et de groupes politiques, nous vous proposons une nouvelle formulation, je la lis : "Dans le cadre des compétences qu'elle exerce et pour la mise en œuvre de ses projets, elle a le souci constant d'un usage raisonné des deniers publics. Elle fait ainsi évoluer son organisation, ses modes de fonctionnement et ses outils pour utiliser au mieux les moyens dont elle dispose et pour répondre aux contraintes auxquelles elle doit faire face, dans le cadre des objectifs qu'elle a définis."

Pour la valeur suivante, il s'agit de la confiance, il y a une reformulation proposée par un groupe politique, de la même façon : "La Métropole de Lyon érige la confiance en clé de voûte de son action avec les 59 Communes situées sur le territoire métropolitain."

Une nouvelle valeur a été créée, là aussi sur la demande d'une Commune mais également de plusieurs groupes qui ont souhaité qu'on mette plus en valeur l'identité des Communes. On en a fait une valeur à part entière : "La Métropole entend préserver et valoriser l'identité des Communes. Cette diversité est un atout pour la Métropole, notamment en matière d'attractivité tant pour les entreprises qui veulent s'implanter dans notre territoire que pour les citoyens qui cherchent un cadre de vie adapté à leur situation."

Pour la suivante, cela concerne la transversalité, reformulation sur la base d'une proposition de plusieurs Communes et d'un groupe politique : "La transversalité sera recherchée dans l'action publique métropolitaine. Ainsi, plutôt qu'une segmentation par trop systématique de ses interventions, une organisation collaborative des services métropolitains sera davantage promue."

Concernant la subsidiarité, petite précision : Les activités déléguées par la Métropole ou une Commune ne sauraient entraîner, "pour la collectivité délégante", de surcoût financier, précision souhaitée par une Commune.

En ce qui concerne les principes d'action, un dialogue permanent entre la Métropole et les Communes, il y a une demande d'une Commune et d'un groupe politique pour que nous ajoutions la phrase suivante : "Les Maires recevront systématiquement une réponse formalisée du Président, ou du Vice-Président compétent, aux différentes saisines qu'ils pourraient être amenés à formuler ; celles-ci pourront concerner des réponses ou des arbitrages à apporter, sur des problématiques stratégiques comme de proximité."

On continue toujours sur les objectifs du pacte. Là, c'est un groupe politique qui a pointé un oubli -et ils ont eu raison- dans une liste de choses qui étaient demandées, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, puisqu'il souhaite être cité : "organiser des délégations de compétences des Communes à la Métropole ou de la Métropole aux Communes". Bien entendu, cela fait partie des choses sur lesquelles le pacte doit faciliter la recherche d'un juste équilibre.

On passe à présent sur les instances de décision et de dialogue, petite correction, reformulation pour les 59 Communes, non pas "membres" mais "situées sur le territoire métropolitain", c'est un groupe politique qui a souhaité que nous précisions cela.

En ce qui concerne la Conférence métropolitaine et ses rôle et compétences, une demande par une Commune, c'est une précision qui est également souhaitée par un groupe politique en ce qui concerne les évaluations qui seront faites : elles devront prendre en compte "l'efficacité de l'action publique, la qualité de vie des habitants, l'amélioration du service rendu au public (santé, environnement, logement),". En clair, que les évaluations ne soient pas que quantitatives mais naturellement qualitatives, c'est mieux en le disant.

M. le Conseiller HÉMON : Un excellent amendement, je n'en dirai pas plus !

M. le Conseiller délégué GEORGE : Je vous remercie.

Toujours en ce qui concerne la Conférence métropolitaine, petite précision sur le règlement intérieur souhaitée par une Commune : c'est bien entendu le règlement intérieur "2015-2020" dont il s'agit.

Ensuite, en ce qui concerne les Conférences territoriales des Maires, une précision, un souhait demandé par un groupe politique : "La Conférence territoriale ne se substitue pas aux relations entre Communes et Métropole. Au contraire, elle contribue à l'efficacité de ces relations et aide chaque Maire à les faire vivre."

Encore sur les Conférences territoriales des Maires qui nous ont fait beaucoup travailler, reformulation par une Commune : "Les Conférences Territoriales des Maires sont des lieux d'échange et de réflexion entre les Communes ainsi qu'entre les Communes et la Métropole. Elles sont forces de proposition. Elles permettent notamment de : ..."

Toujours sur les Conférences territoriales des Maires, une Commune a souhaité qu'on ne laisse aucun doute sur qui avait la maîtrise de l'ordre du jour et donc nous avons naturellement mis "l'objet d'une analyse et d'une validation préalable par le Président de la Conférence" et nous avons laissé de côté "en concertation avec le coordinateur territorial."

Ensuite, en ce qui concerne encore les Conférences territoriales des Maires, sur la partie proposition et décision, nous avons souligné, parce qu'une Commune et un groupe politique le souhaitaient, que, naturellement, une réponse serait apportée au Président des Conférences pour transmission auprès de l'ensemble des Maires de la Conférence concernée lorsque les Conférences territoriales souhaitaient faire des propositions au Conseil de la Métropole.

Le Conseil de développement, et nous avons sauté une phrase où il était écrit : C'est une instance consultative créée par la Métropole" ; cela reste, bien sûr, mais simplement il y avait une répétition. En-dessous, "Le Conseil de développement pourra participer aux travaux de la Conférence métropolitaine sur demande du Président de celle-ci, notamment naturellement à l'occasion de l'évaluation du pacte de cohérence métropolitain." Oui, le Conseil de développement pourra également participer naturellement à cette évaluation. C'est un groupe politique qui avait souhaité que nous en parlions.

On passe à la partie sur l'optimisation de l'exercice des compétences, des petites corrections proposées par un groupe politique et par une Commune. "L'expérimentation des différentes formes d'exercice articulé des compétences doit être évaluée avant toute éventuelle généralisation" et non pas "à vocation à". "Les Communes volontaires pour s'engager dans ce processus devront manifester leur intérêt dans un délai de 3 mois" mais nous vous proposons de rajouter, suite à ce délai de 3 mois : "à compter de la notification aux Communes de la délibération adoptant le pacte de cohérence métropolitain". Qu'est-ce que cela signifie ? Le délai de 3 mois ne court pas à partir de ce soir mais probablement dans 15 jours lorsque les différents Conseils municipaux recevront cette délibération. Cela va un petit peu au-delà des 3 mois.

Simplification de formulation qui nous est proposée : "3 modalités d'optimisation de l'exercice des compétences sont offertes par le pacte", page 20, ce qui nous évite de mettre ensuite la première modalité, la seconde modalité, la troisième modalité. C'est une autre formulation proposée par une Commune.

La partie 3, toujours, optimiser l'exercice des compétences, nous avons rajouté à la proposition n° 1, dans les champs thématiques concernés, "les personnes en situation de handicap". En ce qui concerne les informations croisées, la coordination de l'action sociale entre Métropole et Commune rentre également dans ce champ-là.

Proposition n° 2, concernant l'accueil et l'information et l'orientation de la demande sociale, nous avons reformulé "les personnes handicapées" en "personnes en situation de handicap" suite à la proposition naturelle d'une Commune.

Proposition n° 13, concernant le nettoyage, l'optimisation du nettoyage des marchés alimentaires et forains, nous avons rajouté la notion de tri sélectif dans ce qui pouvait inciter les commerçants à regrouper les déchets mais aussi à faire du tri sélectif, proposition communale.

Proposition n° 15, toujours pour une Commune qui nous a dit, tout simplement, que les modalités étant à définir pour toutes les propositions, il n'était peut-être pas nécessaire de le préciser ici. Vous avez naturellement raison.

Proposition n° 18, rapprochements et création de synergies entre écoles et collèges : nous avons naturellement mis qu'il s'agissait de créer des liens entre les écoles élémentaires et les collèges mais aussi les familles, proposition communale.

Enfin, dernière proposition qui vous est faite et qui complète l'amendement global de l'exécutif, elle concerne l'organisation des services, et c'est une simple reformulation : "La mise en place de cette organisation est donc l'occasion pour les services de la Métropole et des Communes" et non pas "pour la Métropole et les services des Communes".

Voilà, j'en ai terminé avec les différentes propositions que nous vous proposons de retenir dans le premier amendement.

Je vous repasse la parole, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur le rapporteur. Moi, je voudrais souligner, à l'ouverture de nos débats, quel travail nous avons accompli ensemble, élus et administration, au cours de cette année.

Vous vous souvenez peut-être de la création de la Métropole. Certains s'interrogeaient alors si nous allions pouvoir assurer la continuité du service, payer les différentes prestations. Il a fallu ensuite organiser la partition du Conseil général du Rhône, l'intégration au sein de la Métropole des 4 700 nouveaux agents.

Tout à l'heure, on parlait de programmation pluriannuelle des investissements. Je vous rappelle que nous avons élaboré notre PPI en faisant en sorte que 3,5 milliards d'euros soient investis d'ici 2020 et, à ce Conseil, a été inscrite toute une série de délibérations qui met en œuvre cette programmation.

Nous avons aussi commencé à contenir nos dépenses de fonctionnement. Je vous rappelle qu'en 2016, la masse salariale sera presque égale et que nos charges générales baisseront de 5 %. Nous avons également lancé ce croisement des politiques sociales que nous voulons comme la marque de fabrique de notre nouvelle collectivité et, de ce point de vue, je dois dire que le programme métropolitain pour l'insertion et emploi que nous avons adopté est un beau symbole de ce que nous avons appelé, ensemble, "la réunion de l'urbain et de l'humain".

Aujourd'hui, mes chers collègues, c'est une nouvelle page de la jeune histoire de la Métropole que nous vous proposons d'écrire ensemble. Je veux le dire d'emblée, ce pacte qui organise les relations entre la Métropole et les Communes constitue, pour notre collectivité, un moment particulièrement important. Il s'agit, en effet, de conjuguer stratégie globale et diversité des territoires. Il s'agit de faire en sorte que la montée en puissance de notre collectivité ne se fasse pas au détriment de la proximité. Face à de tels enjeux, il était naturel que l'écriture de ce texte fasse l'objet de larges consultations.

Comme vient de le rappeler monsieur Renaud George, 6 commissions Métropole réunissant 50 élus issus de tous les groupes politiques ont eu lieu, de nombreux groupes de travail permettant le débat entre les Maires, les Adjointes des Communes et les services de la Métropole.

Monsieur Renaud George -comme il l'a rappelé- a rencontré par ailleurs chacun des Maires, y compris -c'était une demande de ma part- les Maires d'arrondissement de Lyon. Enfin, le pacte a été discuté dans chacune des 9 Conférences territoriales des Maires, sous l'égide de monsieur Thierry Pouzol. Il a été adopté par la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015, à une large majorité.

Mes chers collègues, nous avons intégré -comme vient de le dire monsieur Renaud George- un certain nombre d'amendements que nous avons repris dans un amendement de l'Exécutif. Nous avons intégré une nouvelle valeur fondatrice qui répond à la demande de tous les Maires de cette assemblée, de respect de l'identité des Communes.

A l'heure où se déroule à Paris la COP 21 -comme il l'a précisé-, nous avons pris en compte la notion de transition écologique.

Nous avons inclus dans les critères d'évaluation du pacte la notion d'amélioration de la qualité de vie, qui regroupe notamment la question de la santé publique. Nous avons choisi d'associer le Conseil de développement et, à travers lui, les citoyens à cette évaluation.

Nous avons donné la possibilité aux Maires de saisir le Président de la Métropole en cas de difficulté sur l'application du pacte.

Nous avons, enfin, réaffirmé notre souhait de créer un territoire d'égalité et de lien social entre les habitants. Jusqu'au dernier moment, nous avons donc écouté, consulté, réécrit le texte adopté le 12 octobre 2015 en Conférence métropolitaine et qui avait déjà pris en compte de nombreuses modifications saluées par de nombreux élus dans cet hémicycle. Il a ensuite été soumis aux Conseils municipaux et a reçu 42 avis favorables.

Aujourd'hui, le texte que nous vous proposons constitue donc une véritable œuvre collective, une œuvre collective comme notre assemblée a, par le passé, été capable d'en produire. Et je veux saluer toutes celles et tous ceux qui, sur ces bancs, ont fait preuve d'un esprit constructif.

Parce que nous y avons beaucoup travaillé, vous connaissez tous le contenu de ce pacte : dans une première partie sont affirmées -comme il vient d'être rappelé- les valeurs sur lesquelles on fonde notre Métropole. Dans une seconde est évoqué le rôle des différentes instances composant notre assemblée. Enfin, les trois parties suivantes détaillent les 21 propositions qui pourront faire l'objet soit d'une délégation de compétences de la Métropole vers les Communes, soit d'un exercice articulé, le tout dans le cadre d'un mécanisme de contractualisation.

Mes chers collègues, j'en suis convaincu, nous avons trouvé avec cette version un texte juste et équilibré.

J'ai entendu quelques interrogations qui se faisaient jour. Certains auraient voulu que, dans ce pacte, nous puissions introduire une référence aux Conseils d'arrondissements de la Ville de Lyon. D'autres souhaitaient que nous puissions aller plus loin sur les propositions de délégations ou de compétences articulées. Mesdames et messieurs, je crois que nous sommes à un équilibre, tel que monsieur Renaud George vient de vous l'indiquer

Je vais donner maintenant la parole aux différents groupes de notre assemblée. D'abord, le groupe GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, monsieur le Conseiller délégué, mesdames et messieurs les Vice-Présidents et Conseillers, le projet de pacte de cohérence métropolitain est aujourd'hui soumis à notre vote, avec possibilité d'être amendé en séance.

Vous le savez, mon groupe, le GRAM, a déposé auprès de la direction des assemblées 21 amendements, regroupés selon 7 thèmes ou axes. 4 amendements -et cela vient de nous être présenté- ont été repris par l'Exécutif de notre Métropole et seront soumis à votre approbation tout à l'heure dans le cadre du projet d'amendement global, l'amendement numéro 1. Il me reviendra donc, tout à l'heure également, de vous présenter les 17 amendements restants de manière groupée et non préalablement intégrés dans le projet de pacte.

Mais avant d'entrer dans ce détail, et pour ne pas rendre technique ce qui, de fait, est éminemment politique et démocratique, je souhaite revenir d'abord sur le sens global des 21 amendements que nous avons déposés et partager avec vous une conception de la Métropole.

Nous avons déposé ces amendements afin de rendre ce texte plus conforme à une de nos valeurs communes : la coopération, afin de le rendre aussi plus respectueux de la singularité et de la diversité de nos territoires, non pas pour cultiver les particularismes communaux ou d'arrondissement, non pas pour attiser certains égoïsmes ou encourager le repli mais au contraire pour enrichir les racines, l'identité et les perspectives de notre Métropole, pour permettre l'épanouissement du sentiment d'appartenance à cette nouvelle collectivité métropolitaine que nous devons faire pleinement nôtre. Un épanouissement ne se fait jamais dans la contrainte et, si nous voulons que notre collectivité soit stable et durable mais aussi efficace dans son action envers nos concitoyens, nous devons veiller à ce que chacun des territoires et chacune des sensibilités issues du suffrage démocratique se trouvent pleinement associés et parties prenantes de ce projet commun qu'est la Métropole.

Ces premières considérations m'entraînent vers l'esprit du pacte, l'esprit de ce socle commun et fondateur pour notre Métropole.

Tout d'abord, pour ma part, je dirai que ce socle est scindé en trois parties. Trois parties tout à fait distinctes et dont on voit qu'elles ont du mal à cohabiter au sein du même document.

La première partie, c'est l'introduction. Ce ne sont que trois pages mais elles sont fondamentales. Pourquoi ? Parce qu'elles donnent une vision du monde et de notre Métropole. Ces trois pages sont profondément idéologiques, une idéologie qui dit ce que doit être notre Métropole. Je vous connais un peu, monsieur le Président, et je crois reconnaître dans ces trois pages votre plume. Sur ces trois pages, j'y reviendrai précisément dans quelques instants parce que cette idéologie, le GRAM ne la partage pas.

Après cette première partie introductive mais fondamentale donc, la seconde partie énonce les valeurs et les principes qui fondent le socle commun d'appartenance à la Métropole, fixe des objectifs et rappelle les instances qui sont reconnues par la Métropole. Une partie "mi-chèvre, mi-chou" -si vous me permettez cette expression- car on y trouve des principes et des valeurs que nous ne pouvons que partager et qui font consensus mais on y trouve aussi des généralités un peu creuses et on y trouve aussi de l'oubli volontaire et de l'exclusion.

La partie sur les instances oublie ainsi la Commission permanente. Et pour cause ! je l'ai dit tout à l'heure, la concentration des fonctions, exécutive et délibérative, que cette Commission opère de même que sa composition non paritaire -on vient de parler de l'égalité hommes-femmes- et non représentative de notre assemblée posent problème dans le fonctionnement démocratique de notre collectivité et met à mal les valeurs d'égalité, de bienveillance et de confiance pourtant identifiées comme fondatrices du bon fonctionnement de notre Métropole.

Ce passage du pacte sur les instances oublie mais il exclut également ; il exclut des composantes pourtant démocratiques, elles, car directement issues du suffrage direct de 500 000 habitants de la Métropole : il exclut les représentants démocratiques des neuf arrondissements de Lyon, il exclut les Conseils d'arrondissements.

Alors, face à votre refus permanent d'intégrer les Maires d'arrondissements dans la Conférence métropolitaine, dans la Conférence territoriale Lyon-Villeurbanne, et ce malgré les demandes réitérées de plusieurs d'entre nous au sein de cette assemblée, je dois vous le rappeler, monsieur le Président, vous avez d'abord été élu par les électeurs du neuvième arrondissement et ensuite désigné Maire de Lyon par le vote des Conseillers municipaux, dans une sorte de troisième tour indirect au sein du Conseil municipal de Lyon. Seuls les élus d'arrondissements sont élus directement par les habitantes et habitants, je le rappelle, selon les arrondissements, de 30 000 à 100 000 habitantes et habitants.

La troisième partie du pacte, enfin, prévoit des modalités d'organisation. Et l'on voit tout l'effort fait par monsieur Renaud George et par madame Michèle Vullien pour essayer d'intégrer au mieux les remarques de leurs collègues, Conseillers ou Maires, pour essayer de rendre ce pacte le plus acceptable possible. Je veux d'ailleurs les remercier pour leur courtoisie constante mais j'ai bien compris aussi que le carcan idéologique imposé au départ réduisait les marges de manœuvre et contraignait terriblement les possibilités d'agir, d'écrire et de créer ensemble.

Puisque j'en suis aux remerciements, je voudrais remercier moi aussi chaque personne des services qui a accompagné la rédaction de ce pacte. Chacun, chacune a fait un travail remarquable. Mais j'avoue que je suis un peu soucieuse que cette capacité de travail, ces injonctions contradictoires n'aboutissent à des situations d'épuisement de nos personnels ainsi mis au service.

Après ce regard un peu global sur la manière dont s'articulent péniblement les trois parties du pacte, je veux revenir sur l'introduction, les fameuses trois pages. Comment dire ? A part l'amendement que nous avons déposé et que vous avez repris d'ailleurs parce qu'il n'était pas possible de garder une phrase affirmant que les Métropoles concentraient le meilleur des ressources humaines, à part cet amendement, nous avons renoncé au reste. Pourquoi ? Parce que, sinon, c'est l'ensemble de l'introduction qu'il aurait fallu amender ou plutôt réécrire tant nous ne partageons pas la vision idéologique qui y est développée, une vision purement économique de la Métropole mais aussi du monde qui nous entoure et auquel nous participons ; une vision idéologique qui fait de l'accumulation et la concentration des richesses économiques, l'alpha et oméga du développement, qui érige la performance et la compétition entre les territoires et entre les humains comme un moyen indépassable, qui se réfère au PIB comme unique étalon de mesure. Il y a pourtant quelques années maintenant que nous savons combien la richesse et l'état de santé d'une société ne se mesurent pas seulement à l'aune du PIB et des travaux de grands économistes le démontrent bien.

A cette vision économique omniprésente, s'ajoute une vision hypercentralisatrice. Pas une seule fois, dans l'introduction de notre pacte, le mot "décentralisation" n'apparaît, pas une seule fois ! De même, dans l'historique proposé, plusieurs dates sont mentionnées mais jamais celles des grands mouvements de décentralisation qu'a connus notre pays. Quelle curieuse conception de l'histoire ! Sans doute pour éviter d'aborder la période 1981-1983 par exemple, avec le risque associé d'aborder la loi Paris-Marseille-Lyon. Sans doute aussi parce que la Métropole n'est pas née d'un mouvement de décentralisation comme les autres. L'acte III de la décentralisation était-il un mouvement dans la continuité des précédents ? Non, à notre sens, tant le Gouvernement n'a pas assumé ce nouvel acte et a laissé les grands élus locaux agir entre eux et parfois, comme ici, se créer des régimes d'exception, des régimes d'exception avec les risques démocratiques que cela représente.

Cette référence à l'histoire me permet de dire aussi que nous ne partageons pas l'idée émise dans cette introduction selon laquelle -je cite- : "La France, toute son histoire le montre, s'est largement construite sans les Villes, voire contre les Villes". Nous pensons que notre pays s'est construit aussi avec ses Villes et notre démocratie s'est inventée et réinventée dans les Villes. Nous savons l'importance politique, économique, démographique et démocratique des Villes dès le Moyen Âge. Il existe, déjà au XI^{ème} siècle, un fait et un renouveau urbain, avec un essor démographique et économique important. Et Lyon n'est-elle pas aussi un peu la belle héritière de la Ville de la Renaissance, la Ville que l'humaniste Battista Alberti qualifiait "d'objet permanent" ; nous sommes là au XV^{ème} siècle. Enfin, comment nier que les Villes ont été dans notre pays des territoires d'invention et de défense de la démocratie contemporaine ?

La question sociale a d'abord été une question urbaine : les impératifs d'égalité économique et politique, le progrès social comme la défense des libertés se sont manifestés à travers des mobilisations urbaines, aussi diverses que les révoltes des canuts de 1831 et 1834, la Révolution de 1848, les Communes de Paris, Marseille et Lyon de 1871 mais aussi, de manière plus pacifiée, les expériences de démocratie et de proximité, les expériences d'autogestion des années 1960-1970. Voici comment nous arrivons aux années 1960-1970, monsieur le Président.

Nous nous inscrivons bien dans une longue et belle histoire urbaine et démocratique. Et cette histoire ne commence pas à l'année 1966, comme voudrait le faire croire de manière assez caricaturale l'introduction qui nous est soumise ni même à la création de notre Métropole en 2015.

Nous avons donc fait le choix de ne pas amender l'introduction du document parce que nous pensons que ce n'est pas faisable en l'état, tant nos visions politiques, nos visions de la ville, nos conceptions du développement comme de la démocratie sont différentes.

En revanche, et comme nous sommes des élus en responsabilité, nous avons tenté d'apporter au reste du document des amendements pour le rendre plus conforme à ce que nous sommes en droit d'espérer pour le fonctionnement de notre Métropole.

Je vais juste, là, en présenter le sens. La première série de 4 amendements a pour objectif de lever toute ambiguïté de formulation qui peut fragiliser le principe de libre administration des Communes. Je vous l'ai dit, le sentiment d'appartenance à la Métropole doit être un lien fort entre nous mais ce lien ne peut être un lien de subordination des Communes à la Métropole.

Dans cette série de 4 amendements, 3 amendements ont été intégrés par l'exécutif dans l'amendement global. Dans la pochette qui nous a été distribuée et pour suivre la pagination des services, il s'agit des amendements n° 2, 3 et 4. Reste dans cette série l'amendement n° 5 qui sera donc présenté à votre vote, mes chers collègues, tout à l'heure mais qui est dans le même esprit que les trois premiers qui, eux, ont été retenus.

Ensuite, nous nous attelons, avec 7 amendements, à la question du bon niveau de proximité pour assurer aux citoyens-habitants-usagers de la Métropole un service public de qualité parce que le projet de pacte fait sien le principe de subsidiarité, parce que ce principe implique le choix du niveau le plus pertinent de mise en œuvre du service public et exige -je vous cite, je vous cite- "de tenir compte des particularités des territoires et Communes concernés". Parce que la Commune de Lyon est l'une des 59 Communes concernées et qu'une de ses particularités est son organisation en neuf arrondissements, nous demandons que les arrondissements soient inclus, oui, dans le pacte de cohérence métropolitain. C'est le sens des amendements n° 6 à 12.

Avec une autre série de 4 amendements, nous vous proposons de changer de paradigme et de substituer "coopération et transversalité" à "compétition et rivalité" car nous pensons que c'est ainsi que nous ferons de notre Métropole une collectivité qui compte, qui innove, qui rayonne et qui attire parce qu'il y fait bon vivre.

Curieusement, l'Exécutif a repris un amendement parmi ces 4, celui de la concentration des ressources humaines -c'est l'amendement n° 13 dans votre pochette- mais a laissé de côté les trois autres qui allaient dans le même sens ; ils seront donc soumis à votre vote tout à l'heure, il s'agit des amendements n° 14, 15 et 16.

Au sujet du fonctionnement des Conférences territoriales des Maires, des imprécisions importantes demeurent et c'est le sens de l'amendement n° 17.

L'amendement 18 rappelle la nécessité du lien étroit entre les Conférences territoriales des maires et le Conseil de la Métropole car, je tiens à le rappeler, le Conseil de la Métropole demeure et doit demeurer la seule assemblée délibérante représentative des habitants de la Métropole ; une assemblée qui, de plus, est garante de l'unité de notre Métropole et de l'application équitable de ses politiques publiques.

Un autre axe de nos propositions concerne ensuite les champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt et les 21 propositions d'articulation de compétences. Certaines de ces compétences sont reconnues, par la loi PML, très clairement aux arrondissements. Nous demandons, par l'amendement n° 19, que les arrondissements qui le souhaitent et, au nom de la loi, puissent eux aussi manifester leur intérêt pour travailler aux côtés des Communes et de la Métropole.

Enfin -et j'en terminerai-, les trois derniers amendements n° 20, 21 et 22 concernent la contractualisation.

Nous proposons que, dans le cadre des contrats territoriaux entre Métropole et Communes, le contrat territorial Métropole-Commune de Lyon comprenne, dans une partie spécifique, une déclinaison arrondissement par arrondissement.

Nous proposons aussi que ces contrats territoriaux, en plus d'être soumis à l'approbation des Conseils municipaux, soient simplement soumis aussi à l'examen des Conseils d'arrondissement. Pourquoi ? Pour que chaque citoyen puisse venir s'informer en proximité des grandes décisions qui sont prises et qui le concernent, au final, dans sa vie quotidienne.

Rien de bien révolutionnaire, vous le voyez, simplement la mise en adéquation du fonctionnement de notre Métropole avec les valeurs et principes énoncés dans ce pacte et sur lesquels nous sommes d'accord

Si une suite favorable est donnée à ces amendements, nous serons prêts à revoir notre vote ; si tel n'est pas le cas, alors nous ne pourrions évidemment pas adopter ce pacte et considérerons que les valeurs et principes énoncés ne sont que des vœux pieux, des vœux pieux teintés de démagogie, cette démagogie ou cet écart entre les paroles et les actes que nos concitoyens rejettent chaque jour un peu plus.

Je vous remercie de votre attention, mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaire.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, le pacte de cohérence métropolitain est un texte fondateur et complètement novateur pour nos collectivités territoriales, les 59 Communes et la Métropole.

Tout d'abord, le groupe Lyon Métropole gauche solidaire se réjouit de l'amélioration intéressante et positive du texte qui nous avait été initialement soumis. Plusieurs propositions de nos deux groupes sur Lyon et la Métropole ont été retenues, jusque dans la dernière rédaction du pacte ces jours-ci. Nous remercions, en particulier, notre

collègue monsieur Renaud George de son écoute souriante et constructive, ainsi que monsieur Jérôme Maillard, madame Michèle Vullien et, au final, monsieur le Président de la Métropole.

Nous souhaitons souligner quelques aspects importants à nos yeux.

Le texte s'est clarifié, mieux organisé, précisé. Il garde en même temps un esprit d'ouverture aux évolutions en cours et futures, il le faut : nous sommes en train d'inventer et il faut rappeler que nous avons pris des compétences nouvelles fortes. Nous devons donc nous permettre d'évoluer, d'expérimenter avant de généraliser ou de revenir en arrière si nécessaire.

L'idée d'évaluation du pacte est importante. Il faudra évaluer d'ici deux ou trois ans la mise en œuvre de nos politiques ; et pas seulement entre nous -élus et services, c'est-à-dire juges et parties- mais avec la population, les associations, le Conseil de développement tout particulièrement, sous des formes innovantes à organiser dans le cadre de la démocratie participative. Cela est finalement bien reconnu dans le pacte.

Concernant les valeurs animant ce pacte, nous apprécions, en particulier, l'utilisation de mots originaux comme la "bienveillance" pour la population, loin de la suspicion générale développée à tort par certains groupes politiques..., ou le mot "confiance" pour les rapports Communes-Métropole, loin d'un rapport de force organisé et imposé.

La valeur fondamentale d'égalité est affirmée aussi ; elle concerne les territoires, l'équilibre territorial, ce qui est un vrai défi que nous poursuivons avec vous, monsieur le Président, depuis 2001 ! Et l'égalité sociale et l'égalité de droits de chacune et de chacun de nos habitants sont finalement aussi nettement soulignées dans le texte.

Nous constatons que les arrondissements de la Ville de Lyon ne sont évoqués nulle part, alors qu'ils agissent au quotidien sur nombre de compétences de la Métropole et qu'ils font partie de la loi PLM qui continue de nous concerner. Nous aurions apprécié que le texte reconnaisse, en quelques lignes, ce qui existe dans les faits en termes d'exercice articulé des compétences des arrondissements avec la Métropole. Nous pensons que l'organisation future des 21 compétences articulées ou déléguées se fera avec les arrondissements, en accord avec le Maire de Lyon et ses Adjoints souverains et qu'un jour cela sera explicitement reconnu. A suivre donc.

Pour ce qui est de la proposition 3 concernant l'accueil, l'information, l'instruction et l'accompagnement de la demande sociale, nous sommes favorables au principe du rapprochement des Maisons du Rhône et antennes sociales du Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon, ou d'autres CCAS, mais nous demandons des études précises quant à la totale délégation de compétence. Nous pensons que le rapprochement MDR/CCAS peut aider les usagers à mieux connaître l'ensemble de leurs droits et à monter leur dossier sans avoir à se déplacer en plusieurs lieux et à répéter leur histoire de bureau en bureau. Nous rappelons aussi que l'objectif principal n'est pas de réaliser des économies financières. Si fusion des MDR et antennes sociales ou CCAS il y a, les nouveaux lieux doivent être assez grands pour accueillir des personnes de styles très divers, voire parfois opposés. Et cette délégation ou articulation de compétence ne doit pas se traduire par une réduction des effectifs des travailleurs sociaux chargés de l'accompagnement et de l'instruction : accueillir et instruire les dossiers des personnes vulnérables demande, en effet, beaucoup de temps. Notre objectif profond est de mieux traiter les personnes et de réaliser au passage des économies, si c'est possible.

La proposition 4 prévoit un exercice articulé de la compétence sur la prévention santé pour les 0-12 ans. Nous appelons à la vigilance pour qu'il n'y ait aucune baisse de qualité par rapport au service offert actuellement par quelques Communes de la Métropole, dont Lyon avec son service médico-scolaire réputé.

D'une façon générale, ce qui compte sera la façon dont nos politiques seront mises en œuvre pour les habitants, pour qu'ils et elles se sentent reconnus-es et en progrès dans leur vie ; c'est ainsi que les élus auront leur confiance et que la Métropole sera réussie.

Nous avons la volonté, monsieur le Président, de vous aider à construire cette Métropole au service de la population et de ses territoires. Nous voterons donc ce pacte de qualité, premier pas fondateur.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, mes chers collègues, le pacte de cohérence métropolitain est voué à devenir un document cadre structurant la relation entre la Métropole qui constitue l'échelle la plus pertinente concernant les dossiers d'intérêt métropolitain et les Maires qui ont une fonction primordiale dans la relation avec l'usager, avec les citoyens.

Ce sont, en effet, les citoyens qui font la Métropole. Notre Métropole, en retour, doit avoir du sens. Elle doit faire corps et permettre la mise en place d'une gouvernance claire pour une construction métropolitaine efficace à travers une méthodologie rigoureuse. C'est pour cela -et non pas uniquement parce le pacte de cohérence métropolitain est inscrit dans la loi MAPTAM- que nous sommes réunis afin de délibérer. Parce que le pacte doit être le lien entre les Communes qui sont au plus près de la population et la Métropole qui, tout en se devant de répondre à des besoins de proximité, est aujourd'hui le moteur de notre territoire, impulsant les grands projets permettant à l'agglomération lyonnaise de continuer à se développer. Néanmoins, il ne doit pas y avoir plusieurs formes de développement : d'un côté économique, de l'autre social et entre celui de chaque collectivité. Le

développement, au sens du progrès -auquel, nous, Radicaux de gauche, nous sommes rattachés-, est la jonction de ces trois composantes.

C'est pour cela que je souhaite à mon tour saluer la qualité des démarches menées par notre collègue Conseiller délégué, monsieur Renaud George, qui a effectué un travail remarquable avec l'ensemble des parties prenantes. Il me semblait important de le souligner, malgré le caractère un peu redondant.

Cette délibération n'est néanmoins pas une fin en soi, elle n'est que le début, sinon une étape. Le principe d'innovation, d'expérimentation est primordial et doit être le fil conducteur jusqu'en 2020. Aussi, ce pacte n'est pas à prendre pour acquis mais plutôt comme un socle de travail pour la prochaine mandature. Ce socle de travail permet, en effet, de détacher plusieurs échelles de compétences : la transversalité des compétences métropolitaines d'un côté, comme l'insertion, le développement durable, la planification urbaine, l'habitat ; les compétences communales de l'autre, comme le schéma vieillesse et toujours cette flexibilité respectant le principe unanimement partagé de subsidiarité, où les Communes comme la Métropole pourront choisir les compétences qu'elles délèguent en fonction de leurs propres besoins, où elles pourront également expérimenter sur un territoire donné et à l'échelle d'une ou plusieurs Communes ou même d'une Conférence territoriale des Maires qui constitue une échelle pertinente pour la mise en place de projets partagés. En cela, les 21 propositions du point 3-2 sur l'appel à manifestation d'intérêt nous semble cohérentes.

Au-delà de l'articulation des compétences entre la Métropole et les Communes, un rapprochement entre les Communes sera donc possible, dans un objectif toujours clair de rationalisation des politiques mises en place à l'échelle des bassins de vie. Il s'agira, de manière plus concrète, de mutualiser des services et de travailler le plus possible en réseau afin de répondre encore une fois de la manière la plus efficiente et la plus claire au besoin des habitants.

Pour ce faire et pour garantir les exigences intrinsèques à l'innovation, nous sommes attachés à une application d'une méthodologie rigoureuse. Nous sommes donc satisfaits qu'apparaisse, dans ce pacte de cohérence métropolitain, un état des lieux qui permettra de mettre d'accord tous les acteurs du pacte sur les objectifs à atteindre et les moyens à mobiliser, qu'apparaisse également une évaluation en aval, primordiale pour sa pérennisation à long terme et sa constante amélioration.

Nous n'en sommes encore qu'au début mais la Métropole a su démarrer à temps et assez rapidement pour accompagner le changement que la loi MAPTAM a insufflé. Nous devons continuer d'aller dans ce sens pour que la Métropole, les Conférences territoriales des Maires, les Communes puissent continuer à servir la population de la meilleure des manières. Nous voterons, de ce fait, en faveur de ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, la mission de la Métropole est d'apporter le meilleur service public aux habitants de l'agglomération, quel que soit leur lieu d'habitation, et ce sans accroître les dépenses. Le pacte de cohérence métropolitain doit nous permettre de définir les conditions de réalisation de cette ambitieuse mission.

L'élaboration du pacte de cohérence métropolitain a été particulièrement complexe : complexe parce que nous sommes face à un projet nouveau et inédit. La Métropole est une première, il n'y a donc pas d'exemple ou de comparaison possible, on se doit d'innover sans références ; complexe parce qu'il nous faut penser les politiques publiques autrement, oublier le Département, oublier la Communauté urbaine pour, à partir des compétences fusionnées, bâtir de nouvelles politiques publiques, et ce dans un contexte de raréfaction des ressources, de redéfinition de la décentralisation et de grandes évolutions des questions sociales et sociétales ; complexe aussi parce que nous évoquons sans cesse le territoire ou le bassin de vie alors que celui-ci recouvre des périmètres différents selon les sujets : quartiers, arrondissements, petites Communes, bourgs, villes, regroupements de Communes, Conférences territoriales des Maires et, bien sûr, Métropole ; complexe parce qu'il faut penser autrement l'exercice démocratique, à des échelles différentes et au-delà des seuls Conseils municipaux et du Conseil de Métropole ; complexe, enfin, parce qu'il convient désormais de penser de façon globale mais aussi de manière plus appliquée, prenant en compte les particularités de chaque politique, de chaque territoire.

Face à cette complexité, il a été décidé de s'appuyer sur des valeurs et des principes, des valeurs et des principes auxquels nous sommes particulièrement attachés. Pour nous, les valeurs fondatrices ne sont pas que des mots pour faire joli sur du papier mais bien un solide corpus d'engagement. Égalité, équité, solidarité, responsabilité sont, pour nous, des valeurs à sans cesse rappeler pour qu'elles guident nos actions. Ce n'est que dans le respect de ces valeurs fondatrices que nous pourrons travailler en confiance, dans un dialogue permanent et innover pour l'avenir. Les principes fédérateurs, la coopération, la transversalité et l'expérimentation, sont pour nous les principes qu'il fallait effectivement retenir.

Dans un tel contexte, l'expérimentation et la contractualisation sont, de notre point de vue, la solution parce qu'elles supposent l'obligation de partager un diagnostic, de s'entendre sur un projet et sur les conditions de sa mise en œuvre et surtout de conduire en transparence une évaluation qui doit permettre des corrections pour progresser. C'est un principe d'action et d'innovation dynamique et partagé qui est ainsi judicieusement proposé.

C'est forts de ces valeurs et par ces principes d'actions que nous pourrons progresser pour atteindre les objectifs réaffirmés de trouver une complémentarité pertinente des interventions des Communes et de la Métropole dans les différents territoires de l'agglomération.

L'exercice articulé permettra de définir cette complémentarité pertinente à partir des expérimentations qui seront conduites dans les différents domaines d'actions recensés. Bien sûr, chaque domaine peut et même doit faire l'objet de débats. C'est tout le sens du principe d'expérimentation. Les 21 propositions qui nous sont proposées dans ce projet de pacte nous semblent tout à fait satisfaisantes pour lancer les expérimentations. Nous aurions pu rajouter une proposition pour développer une réflexion partagée sur les actions qui participent à l'amélioration du lien social ou de la vie sociale dans chaque territoire de l'agglomération mais, compte tenu des événements particulièrement graves que nous venons de vivre, je pense que cette préoccupation sera largement reprise dans les différentes thématiques d'ores et déjà présentées.

L'adoption du pacte de cohérence permettra de conforter les orientations prises, notamment en matière de déconcentration des services à l'échelle des Conférences territoriales des Maires dans un souci de qualité de service de proximité. Elle permettra également de confirmer l'intérêt d'appréhender les problématiques des territoires à travers le regroupement de Communes ou à l'échelle des Conférences territoriales des Maires. On le sait tous, les projets de chaque petite Commune méritent désormais d'être pensés à une échelle plus large, à celle du bassin de vie qui correspond aux projets.

Mais, pour conclure, je voudrais rappeler que proximité et attractivité ne s'opposent pas mais se conjuguent. Elles fonctionnent comme un couple de forces qui donne le mouvement, l'énergie, si tant est que les deux forces soient effectivement équilibrées. C'est en valorisant la particularité de chacun de ses territoires que l'agglomération renforce sa propre image et sa propre attractivité. Ainsi, le souci de prise en compte des réalités territoriales est tout aussi important pour la qualité du service public que nous cherchons à atteindre que pour renforcer l'attractivité de notre belle agglomération ou encore pour faciliter le développement d'un sentiment partagé d'appartenance à la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, monsieur le Conseiller délégué et chers collègues, allons droit au but : les élus UDI sont déçus par votre projet de pacte de cohérence métropolitain.

Pour nous, l'adoption de ce pacte aurait dû être l'acte fondateur de la Métropole. En effet, depuis le 1^{er} janvier, la Métropole existe juridiquement et administrativement mais n'a pas d'existence politique. A ce jour, ce n'est encore que la juxtaposition, sous un même chapeau, des services de l'ex-Grand Lyon et de l'ex-Conseil général.

Cette déception est d'autant plus grande vu que vous êtes, avec monsieur Michel Mercier, à l'initiative de cette nouvelle collectivité. A ce titre, vous aviez une grande responsabilité : celle de donner un cap, un objectif à la construction de la Métropole. Vous avez refusé d'aborder ce thème durant la campagne des élections municipales. Vous avez refusé d'aborder ce thème ici-même lors de l'élection du Président du Grand Lyon.

Votre non-implication en direct dans l'élaboration du pacte de cohérence métropolitain est donc aujourd'hui la troisième occasion manquée. Pourtant, à plusieurs reprises, les Présidents des groupes politiques ont souhaité votre participation lors des séances de travail de la Commission Métropole, sans succès. Votre participation directe aurait permis un débat, aurait permis la co-construction d'un texte fondateur.

Je souhaite à cet instant remercier monsieur Renaud George pour l'énorme travail d'écoute qu'il a réalisé. Je regrette cependant qu'il n'y ait pas eu plus de liberté dans la synthèse des propositions qu'il a eues.

Le projet de pacte que vous nous présentez aujourd'hui ne trace pas de perspectives à trois ou cinq ans, ni en termes de gouvernance ni en termes d'organisation pour notre collectivité. Aujourd'hui, le projet de la Métropole, c'est intégrer les services du Conseil général dans l'organisation du Grand Lyon, soit passer de 4 700 agents à 8 000 agents et d'un budget de 2,5 milliards d'euros à un budget de 3,5 milliards d'euros. Je crois d'ailleurs que c'est une critique de certains de vos proches collaborateurs. En définitive, si l'on réfléchit bien, vous souhaitez présider la plus grosse collectivité locale hors Ile-de-France.

Le compte n'y est pas. Ce projet de pacte est à la fois trop précis et trop flou pour donner réellement des garanties sur le rôle, les compétences et les moyens des Communes. Le projet de pacte que vous nous demandez de voter aujourd'hui est un savant équilibre pour que chacun puisse l'interpréter à souhait, et particulièrement les Maires des 58 Communes hors Lyon.

Pour nous, élus UDI, les Communes et leurs Maires, les arrondissements sont les éléments indispensables et incontournables de la démocratie locale. Ils sont les garants de la proximité, du vivre ensemble et de l'efficacité de l'action publique. A l'échelle de Lyon, cet échelon de proximité est assuré par les Maires d'arrondissements qui doivent être reconnus par la Métropole en tant que tels.

Avec ce pacte, nous avons le sentiment que vous parlez beaucoup de mise en place de synergies, de mutualisation avec les Communes pour occuper les esprits et ne pas aborder le sujet qui est prioritaire pour nous, celui de la modernisation de la Métropole. En effet, notre vision de la Métropole est différente : pour nous, la création de la Métropole doit être l'occasion de repenser la façon de faire, de repenser notre organisation, passer d'une organisation pyramidale et verticale à une organisation déconcentrée et transversale, bref, passer au XXI^{ème} siècle.

Aujourd'hui, la Métropole de Lyon, c'est 44 subdivisions territoriales dont aucune n'a les mêmes contours, 30 Maisons du Rhône principales et autant dites "secondaires", 10 Commissions locales d'insertion, 9 CTM mais 14 circonscriptions électorales, c'est un exécutif de 50 personnes, etc. C'est une organisation lourde qui est totalement illisible pour le citoyen, pour l'entrepreneur, pour le responsable associatif et pour le commerçant.

Les résultats du premier tour des élections régionales montrent une défiance vis-à-vis du politique, une perte de contact. Notre démocratie a besoin d'être plus lisible, plus accessible. Sans devoir être un expert du code général des collectivités territoriales, en tant que citoyens, nous avons besoin de savoir qui fait quoi, qui est responsable de quoi, de connaître notre interlocuteur direct, de connaître le lieu pour rencontrer les élus en charge d'un dossier donné ; à chaque action, un responsable local doit pouvoir être identifié.

Pour les compétences relevant de la Métropole, pour être efficace à un coût maîtrisé, il y a l'obligation de travailler au niveau d'un bassin de vie. Pour la Métropole, cet échelon local doit être chaque Conférence territoriale des Maires. Ce sont les élus de ces territoires qui doivent piloter l'ensemble des actions conduites par la Métropole. Cela garantit l'efficacité, la lisibilité pour le citoyen, une meilleure adaptation aux spécificités locales et une vision transversale, ce qui n'est pas possible aujourd'hui dans l'organisation du Grand Lyon. L'Exécutif de la Métropole ainsi que le Conseil métropolitain décident des choix politiques et veillent à l'équité entre chaque métropolitain.

Fidèles à nos idées, c'est l'objet des amendements que nous proposons à ce document. En utilisant la numérotation réalisée par les services, ce sont les amendements n° 23 à 30. Ce sont des points défendus par les élus locaux UDI au sein des conseils municipaux. Ce sont des points qui veulent apporter transparence, cohérence et lisibilité à ce pacte qui doit faire évoluer notre Métropole et répondre aux priorités de chaque bassin de vie, aux priorités concrètes de chaque citoyen. Pour ne pas être redondant, je vous présenterai ces amendements plus en détail après le débat.

En l'absence d'avancées significatives et de prise en compte partielle de nos amendements, le groupe UDI votera contre le projet que vous nous présentez.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, nous avons ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, après de nombreux allers-retours, consultations, textes martyrs, groupes de travail thématiques et débats passionnés et passionnants en commission Métropole, nous voici devant une dernière version du pacte de cohérence métropolitain. Ce texte cadre est un texte effectivement fondateur et c'est bien ainsi que l'ont compris les élus de la Métropole, à en juger par les nombreux amendements présentés jusqu'à ce jour. S'il n'est pas opposable, il constitue pourtant un acte symbolique qui institue l'avenir des relations entre les territoires des Communes et le pouvoir central de la Métropole.

Je veux d'abord saluer le travail remarquable de concertation réalisé. Il a été constructif, avec un souci constant de prendre en compte les avis, parfois divergents, des élus pour rechercher le plus grand consensus. Tâche malaisée voire même acrobatique dans un paysage inédit de création de notre collectivité où les crispations sur d'anciens modèles protectionnistes de la Commune ont tendance à resurgir. Je veux aussi saluer dans le même temps la qualité des débats qui ont animé la commission Métropole et nous souhaiterions que de tels débats puissent exister au sein de toutes les commissions thématiques, qui s'apparentent un peu trop souvent à notre goût à des chambres d'enregistrement.

Pourtant, si le texte fait preuve de réelles avancées telles que :

- le droit et le soutien à l'expérimentation en matière de mutualisation, de conception de nouveaux services publics, source d'innovation future dans ce domaine,
- la recherche de transversalité et de complémentarité dans les politiques publiques, pour éviter les doublons et le "nomadisme administratif" pour les usagers,
- "l'exercice articulé des compétences" pour ajuster les interventions à la bonne échelle et rechercher les complémentarités entre la Métropole et le niveau de proximité que constitue la Commune,
- la définition de schémas directeurs de nos politiques publiques afin de garantir l'équité des territoires et l'égalité d'accès aux droits de tous les citoyens et habitants de la Métropole,
- l'évaluation de la qualité de vie à travers de nouveaux indicateurs autres que quantitatifs, tels que la santé, l'environnement, le logement que nous avons souhaité introduire dans le pacte,

il nous semble néanmoins souffrir d'un manque de vision prospective des grands enjeux de la Métropole pour une transition écologique, démocratique et sociale qui devraient constituer des axes forts de sa politique.

D'abord, une démocratie augmentée : nous avons proposé des Conférences territoriales de citoyens, à l'échelle des CTM, pour co-construire les politiques publiques qui les concernent à l'échelle des territoires, des outils numériques comme vecteurs vertueux de la démocratie participative tels que le référendum d'initiative citoyenne ainsi que des collèges d'usagers dans tous les services publics. Dans un contexte de gap consommé entre les

élus et les citoyens, qui menace de devenir abyssal et entérine l'abstentionnisme chronique, nous affirmons haut et fort que refuser d'associer les habitants au devenir des territoires à l'échelle des Conférences territoriales des Maires précisément ne fait que creuser cet écart. A cet égard, le taux d'abstention de dimanche dernier, qui a dépassé les 70 % dans différents endroits de la Métropole, nous impose de réfléchir et surtout d'agir pour associer les citoyens des quartiers populaires.

Ensuite, "investir dans le fonctionnement" est plus qu'une simple formule, notamment dans le champ du social, parce qu'il ne s'agit pas uniquement de réduire la dépense publique. A notre sens, la Métropole dispose maintenant de tous les outils pour favoriser le mieux-vivre et la solidarité. Les principes de mutualisation et d'efficience mais aussi de choix politiques forts doivent conduire à une plus juste répartition des deniers publics pour un service de qualité auprès de tous les publics -alors que, dans le pacte, on ne parle que de "faire baisser la dépense publique"- et dans tous les territoires,

Enfin, la prise en compte des arrondissements en tant qu'entités de proximité instituées par un mandat électif, au même titre que les Communes, dans une définition renouvelée de relations avec la Métropole. Ainsi, nous souhaitons, dans l'attente de l'indispensable redécoupage des arrondissements, la légitime intégration de leurs neufs Maires -Maires d'arrondissement évidemment- au sein de la Conférence territoriale des Maires Lyon-Villeurbanne. Nous souhaitons que la représentation de la ville de Villeurbanne au sein de cette CTM soit portée d'un à trois représentants. Nous attendons avec impatience la mise en place du nouveau mode de scrutin en 2020, plus respectueux du principe démocratique un homme-une voix, une femme-une voix. Nous avons cependant bien entendu à l'instant, dans votre présentation, monsieur le Président, votre volonté d'intégrer les arrondissements. Dès lors, pourquoi ne pas l'inscrire dans le pacte ?

Nous nous réjouissons que vous ayez intégré deux de nos amendements, essentiels pour nous, à savoir la transition écologique comme paradigme fédérateur ainsi que la prise en compte de nouveaux indicateurs de richesse pour nos territoires et nous proposons d'ailleurs qu'un groupe de travail, constitué d'élus et de techniciens, s'attèle à cette tâche. En revanche, nous regrettons que la démocratie augmentée, la question de la place des arrondissements et la volonté politique "d'investir dans le fonctionnement" notamment et surtout dans le champ social ne soient in fine pas intégrées dans cette version du pacte.

Enfin, ce pacte reste un document cadre mais l'exercice politique au quotidien impose de faire évoluer nos points de vues et pratiques pendant la durée du mandat. Aussi, nous souhaitons qu'un bilan soit fait en 2017 avec une clause de revoyure, notamment pour ce qui concerne la place de arrondissements telle qu'elle a été soulignée par mesdames Thérèse Rabatel et Nathalie Perrin-Gilbert lors de leurs interventions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Centristes et indépendant - Métropole pour tous.

Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, le projet de pacte de cohérence métropolitain sur lequel nous nous prononcerons aujourd'hui est donc une étape importante dans la construction de notre collectivité.

Son adoption vient clore une longue séquence d'élaboration placée sous le signe de la concertation, tant avec les élus métropolitains que municipaux. Cette concertation a été menée au sein de différentes instances : la commission Métropole, la Conférence métropolitaine qui s'est réunie quatre fois mais aussi les groupes de travail thématiques ainsi que les conseils municipaux qui ont délibéré et dont les avis ont permis l'amendement du pacte présenté aujourd'hui. C'est justement d'ailleurs pour permettre à cette concertation d'être conduite dans de bonnes conditions qu'une année entière lui a été consacrée, repoussant de six mois son adoption.

Les nombreuses propositions et contributions intégrées dans cette ultime version nous permettent de nous prononcer favorablement sur un texte portant une vision équilibrée. Si ce document est suffisamment clair pour encadrer les décisions de la Métropole et des Communes, il ne fallait pas, au nom des principes et de ces principes, élaborer un pacte trop précis qui aurait été inutilement rigide et aurait bridé les initiatives communales ou métropolitaines en favorisant l'application d'un modèle unique. Cet écueil a été évité.

Les contrats territoriaux qui seront négociés avec chaque Commune doivent permettre d'offrir la souplesse nécessaire. Le mécanisme de contractualisation permettra de s'adapter au cas par cas et au plus près des réalités du terrain et des contextes locaux, tout en garantissant l'égalité de tous les citoyens de la Métropole dans l'accès aux services publics. Les Maires pourront, dans ce cadre, librement choisir de travailler plus étroitement avec la Métropole sur la base des 21 champs d'action identifiés, qui seront enrichis avec le temps. La prise en compte de la diversité des territoires et du rôle de proximité des Communes constitue une demande forte exprimée par les Maires qui ont été entendus.

Le projet de pacte va plus loin que ce qu'imposait la loi MAPTAM, puisqu'il intègre, outre les 3 propositions de délégation, 18 propositions pour faire évoluer l'exercice de certaines compétences vers une plus grande articulation, qui va de la coordination des actions métropolitaines avec les services communaux à la mise en commun de moyens, jusqu'aux mutualisations éventuelles de services.

Un autre motif de satisfaction pour notre groupe réside dans le fait que les 21 propositions concernent des sujets très concrets, relevant de l'ensemble des politiques publiques métropolitaines. Ces choix se sont dégagés des

attentes des Communes, à travers notamment les questionnaires qui leur ont été adressés et les conclusions des groupes thématiques. Le besoin d'une meilleure articulation de l'action publique était clairement mis en évidence.

A titre d'exemple, la proposition n°8 qui concerne la nouvelle politique d'insertion de la Métropole prévoit un exercice articulé de ces compétences pour la mobilisation conjointe des entreprises par la Métropole et les Communes. Très concrètement, il est proposé de mettre en place une démarche territorialisée plus lisible en direction des entreprises pour les accompagner en matière de recrutement et d'accompagnement des personnes en insertion. Elle sera d'ailleurs animée par un interlocuteur privilégié et facilement identifiable : le chargé de liaison entreprises.

Mais aussi dans le champ de l'action sociale au sens large, qui est une compétence nouvelle pour la Métropole et recouvre des missions assurées historiquement par les Communes, on constate que de fortes attentes ont été exprimées. Un exercice articulé des compétences est ainsi proposé pour l'accueil, l'information, l'orientation de la demande sociale par la création et la gestion, dans la Commune, d'un dispositif d'accueil généraliste. Cela va dans le bon sens. Mais si certaines Communes, et notamment celles qui ne bénéficient pas d'un service social étoffé, en font la demande, une délégation complète à la Métropole de leurs missions d'accueil et d'accompagnement pourra également être envisagée. La Métropole assurerait le service social sur ces Communes et sur ces territoires, avec lisibilité et efficacité pour les publics concernés, si le choix de la Commune se porte sur cette modalité.

On peut également citer, en termes d'exemple, le champ de l'éducation avec un objectif, dans le cadre de cet exercice articulé des compétences, de favoriser des rapprochements et des synergies entre les écoles et les collèges. Dans ce domaine, les objectifs poursuivis sont de proposer une continuité éducative et pédagogique, de lutter contre le décrochage scolaire et d'assurer une meilleure utilisation des moyens comme des équipements.

Résolument pragmatique, ce pacte doit être un outil d'expérimentation et d'innovation qui nécessitera, en tant que tel, une évaluation continue.

Enfin, il sera et doit être vecteur d'une plus grande efficacité de l'action publique. Les modes renouvelés de collaboration entre nos collectivités doivent également permettre de réaliser des économies de gestion ; alors que nous faisons face à un contexte budgétaire particulièrement contraint, il s'agit aujourd'hui d'une nécessité. Cette nécessité se traduit dans la possibilité offerte par le pacte de créer des plateformes de services qui permettent d'offrir un panel de prestations, sur sollicitation des Communes ou des Conférences territoriales des Maires : études, diagnostics, conseil, assistance à maître d'ouvrage, formation ou encore animation de communautés-métiers.

Notre groupe sera donc particulièrement vigilant sur cette question de rationalisation budgétaire, tout comme nous sommes attentifs à l'évaluation de ces nouvelles formes de coopération. Il est également indispensable de veiller à respecter l'identité et à maintenir le rôle de proximité de nos Communes, en tenant compte des avis exprimés par les Maires. Par ailleurs, nous souhaitons qu'un bilan sur ce pacte puisse être établi avant l'échéance de 2020 par l'insertion d'une clause de revoyure à trois ans, afin d'apprécier les évolutions éventuelles à intégrer pour la prochaine mandature.

Les derniers amendements qui nous ont été proposés nous satisfont donc. Le principe du respect de l'identité des Communes, précisé dans les valeurs fondatrices, la garantie d'une réponse formalisée et systématique du Président aux demandes des Maires afin de permettre un dialogue permanent avec la Métropole et les Communes ou encore la capacité, pour les CTM, d'être forces de proposition, tous ces éléments et tous ces amendements de l'Exécutif sont autant d'éléments qui vont dans le bon sens.

Cela dit, n'oublions pas que le pacte de cohérence métropolitain ne constitue qu'un cadre de collaboration entre la Métropole et ses Communes membres. Le plus important reste à faire. C'est bien dans sa déclinaison sur les territoires que nous pourrions mettre en œuvre les principes forts qu'il contient et qu'il cherche à promouvoir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président et chers collègues, le pacte de cohérence métropolitain est prévu par un court article de la loi MAPTAM, avec comme seul objet l'organisation des délégations de compétences entre Communes et Métropole. Cette loi fait partie d'une longue suite de réformes de cette France qu'on disait irréfutable et que vos politiques publiques, gauche et droite confondues, ont profondément défigurée, jusqu'au choc du résultat électoral de dimanche, après celui de 2002 qui n'avait bien sûr rien changé. Ceux qui ont cru que le débat critique des politiques publiques allait s'ouvrir sont bien idéalistes.

Revenons à ce qui devait être un pacte, c'est-à-dire un accord large, sur les conditions d'une mise en œuvre partagée, quel que soit l'avis de chacun sur la loi. Ce n'est pas votre état d'esprit. L'introduction au contraire, si elle était adoptée, révélerait le non-dit historique de la loi. En affirmant que la Nation et la République se sont construites contre les Villes, elle fait sciemment le choix de confondre les Villes et leurs seigneurs car c'est au contraire le 14 décembre 1789 -et nous aurions pu tenir notre séance au jour anniversaire- que l'Assemblée nationale naissante allait consolider un vieux mouvement d'autonomie communale en votant la première loi créant les Communes.

Car si la prise de conscience nationale du peuple Français, dont "l'armée des savetiers et des avocats" terrassa à Valmy l'armée professionnelle des rois européens, s'exprima au cri de "Vive la Nation !", ce mouvement universaliste était inscrit dans l'histoire séculaire de la construction nationale et communale. Les Capétiens centralisateurs avaient unifié peu à peu le territoire contre l'Empire et l'émiettement féodal, en s'appuyant sur la langue française et sur les bourgeoisies urbaines et rurales pour tenir en laisse les grands féodaux et leurs appuis étrangers.

A Bouvines, en 1214, où Philippe-Auguste affrontait l'Angleterre, l'Empire germanique, les Flandres et de grands féodaux français, c'est l'alliance du roi parisien et des milices communales bourgeoises qui sauveront la France capétienne au cri de "Commune, Commune !". C'est pourquoi les progressistes devraient reprendre Jeanne d'Arc aux fascistes, elle qui a favorisé l'émergence d'une guérilla de partisans contre l'occupant, quand c'est l'Eglise qui l'a envoyée au bûcher.

Oui, la Nation et les Communes se sont construites contre les guerres, les occupations et les seigneuries et contre les Eglises. Voilà la leçon de l'histoire que trahit votre introduction.

Dès le 14 juillet 1789, après la prise de la Bastille, une Commune de Paris fut mise en place pour remplacer l'ancienne organisation datant du Moyen Âge. Plusieurs autres villes suivirent rapidement cet exemple.

Le 11 novembre 1789, l'Assemblée nationale constituante décrète qu'il y aura une municipalité dans chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne. Le 14 décembre 1789, la Constituante votait une loi créant les municipalités ou Communes, désignées comme la plus petite division administrative en France, à la place des cités, bourgades, communautés, paroisses, officialisant le mouvement d'autonomie communale révolutionnaire.

Le 14 octobre 1793, 10 brumaire de l'an II, le terme "Commune" fut imposé par un décret de la Convention nationale déclarant : "Toutes les dénominations de ville, bourg ou village sont supprimées et celle de Commune leur est substituée".

Et ce mouvement fut révélateur dans toute l'histoire républicaine avec, à chaque période réactionnaire, des restrictions mises à l'autonomie communale, Napoléon comme Vichy imposant la désignation des Maires alors que c'est le souffle révolutionnaire du mouvement ouvrier s'affirmant qui allait faire de la Commune de Paris un signal universel.

Jean Jaurès disait : "En ce qui touche l'origine du pouvoir municipal, tout ce qui reste de pouvoir féodal ou corporatif est aboli. Ni les seigneurs, ni les évêques, ni les chefs de corporation ne peuvent plus désigner les officiers municipaux ou assister de droit aux assemblées municipales. L'oligarchie bourgeoise municipale est supprimée aussi. Les institutions traditionnelles comme la Jurade de Bordeaux, le Consulat de Lyon disparaissent".

Oui, la création des Communes est une décision révolutionnaire intimement liée à la construction nationale, à la construction républicaine. Notez que la loi de 1789 prévoyait déjà le non-cumul des mandats et le droit d'initiative citoyenne. Je vous invite à la relire, c'est instructif sur nos débats d'aujourd'hui.

Autrement dit, quand votre introduction parle des Villes, monsieur le Président, vous effacez sciemment les Communes, leur contenu progressiste, républicain, démocratique. Vous parlez en fait des puissances économiques et de leurs besoins géographiques, des nouvelles féodalités de ce capitalisme mondialisé, d'une société où 1 % possède la moitié des ressources, 10 % en possèdent 86 % et 50 % sont des laissés-pour-compte, ratio d'inégalités qui correspond à ce qu'imposait la noblesse au Moyen Âge.

La victoire des Métropoles contre la Nation et la République que cette introduction célèbre est une des conséquences de cette mondialisation capitaliste qui détruit partout, au sud comme au nord, des Nations et des Etats construits depuis des siècles. C'est le retour d'un nouveau Moyen Âge : les oligarchies économiques comme nouvelle noblesse. Mais cette mondialisation, au cœur de cette concentration économique dans les Métropoles et les multinationales, répand aussi les mafias et les guerres. Et nous en connaissons une conséquence terrible : les violences religieuses, les bandes fascistes qui en sont le symptôme.

Nous restons étonnés que tant d'élus acceptent, explicitement ou implicitement, cette lecture mensongère de la République et de la mondialisation et nous avons proposé, par nos amendements, de revenir au seul objet du pacte défini par la loi et de supprimer toute réécriture de l'histoire qui ne peut être que partisane.

Nous avons proposé aussi de supprimer tout discours sur les valeurs, qui ferait croire à un caractère constituant de ce pacte. En quoi ces valeurs, nos valeurs, seraient-elles différentes des valeurs de notre Déclaration des droits de l'homme, que vos rédacteurs ont oubliée ?

Un pacte ne peut se faire qu'avec l'ensemble des Communes, sinon ce sera un oukase !

Nos amendements qui conservent l'essentiel de votre texte, en dehors de l'introduction, sont simples : dire clairement que les compétences de la Métropole sont organisées avec les Communes, pas seulement au plan technique dans la territorialisation ou la mutualisation mais aussi dans la reconnaissance des Communes, comme des collectivités partenaires de la Métropole et donc des Conseils municipaux qui délibèrent. Monsieur Renaud George, vous l'avez écrit sur la diapositive mais cette phrase n'est pas dans le pacte ! Le seul article totalement

réécrit dans nos amendements est celui qui concerne les Conseils municipaux qui est inacceptable, les réduisant à un rôle de service après-vente de politiques métropolitaines.

Nous demandons aussi que les mutualisations entre Communes puissent prendre des formes diverses, y compris la forme du syndicat intercommunal -que nous avons conservé pour le SIGERLY- et qui peut être un choix utile pour gérer un équipement, des lieux, des ressources techniques.

C'est le sens de tous nos amendements, tenant compte des contributions de tous les groupes politiques, cherchant à permettre le vote le plus large possible pour réussir la Métropole avec les Communes -et vous avez noté que c'était une proposition simple d'amendement du titre : "Réussir la Métropole avec les Communes"-, des amendements qui ne reviennent pas sur le débat politique tranché avec la loi mais qui affirment la place des Communes, du Maire, des conseils municipaux dans la vie métropolitaine.

Nous vous les avons transmis il y a plus de trois semaines en alertant, notamment dans la commission Métropole, sur la nécessité de connaître rapidement la procédure retenue pour valider certains amendements.

Alors, si je reconnais la quantité de travail réalisée, permettez-moi de ne pas partager les commentaires laudateurs sur le travail piloté par monsieur Renaud George. Nous votons aujourd'hui les amendements dans des conditions tout à fait détestables. Car nous pensons cependant que le pacte ainsi amendé, au moins par quelques-uns de nos amendements critiques, pourrait permettre de construire une Métropole avec les Communes. Nous étions prêts et nous constatons malheureusement que ce n'est pas votre choix.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, chers collègues, le vote aujourd'hui est d'abord un premier aboutissement, un premier aboutissement parce que nous avons à nous prononcer sur un texte cadre qui nous engage sur plusieurs années mais dont le contenu n'est pas figé et qui évoluera au fil de sa mise en œuvre mais aussi parce que nous validons plusieurs mois de travail avec les Maires et Conseillers municipaux dans le cadre de groupes de travail thématiques et les représentants aussi des groupes politiques. On mesure tout de même le chemin parcouru entre la version du texte présenté lors de la commission Métropole de mars dernier et le texte adopté par la Conférence métropolitaine le 12 octobre 2015, puis soumis pour avis à l'ensemble des conseils municipaux. Les possibilités d'enrichir ce texte ont été nombreuses.

La Ville de Villeurbanne et le groupe La Métropole autrement ont pris une part très active à son élaboration, en privilégiant une approche à la fois constructive et exigeante. Nous souhaitons que le pacte constitue une avancée dans la formulation du projet politique métropolitain et qu'il permette ensuite de passer des intentions aux actes.

De ce point de vue, un certain nombre de préoccupations que nous avons exprimées, qui nous paraissaient fondamentales, ont été prises en compte. Le projet politique est posé. Le document -je trouve que c'est plutôt positif- énonce -je le dis par rapport à ce que je viens d'entendre- des valeurs, des principes d'action, des objectifs et un mode de gouvernance auxquels nous avons régulièrement exprimé notre attachement.

Nous souhaitons que le projet métropolitain permette de conjuguer certes l'attractivité mais aussi le bien-être des habitants et qu'il permette de coordonner l'action des Villes et de la Métropole pour répondre aux besoins de tous, sans distinction sociale ou territoriale. Ces objectifs apparaissent clairement.

Nous avons ensuite obtenu que la Métropole -sans aller jusqu'à Bouvines- ne soit pas uniquement pensée comme une construction *ex nihilo* mais bien comme l'héritière de la Communauté urbaine et d'une dynamique d'une coopération intercommunale qui a largement préexisté à la loi MAPTAM.

Dès le départ, nous avons fait des propositions avec l'idée que la Métropole devait nous permettre de faire mieux que nous ne le faisons hier. Nous avons œuvré pour que le champ du pacte ne soit pas restreint aux compétences de la Communauté urbaine et aux compétences partagées avec les Communes mais qu'il intègre aussi les compétences issues du Département.

L'exercice de ces compétences gagnera en efficacité si les Communes y sont mieux associées qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. Quant à la place des Communes, j'ai toujours dit que les Maires n'étaient pas destinés à devenir des "Préfets du Président de la Métropole" -phrase un peu malheureuse qui avait été donnée dans une commission Métropole par notre collègue, monsieur Michel Forissier. Pour être plus pertinente, l'action publique devra au contraire s'appuyer sur les Communes en leur octroyant un pouvoir de décision et d'impulsion. Le pacte fait une place aux Communes dans la gouvernance à travers les Conférences territoriales des Maires et dans la relation aux habitants. Il leur reconnaît également un rôle d'initiative et d'expérimentation. La tonalité de la première version du pacte était très prescriptive dans son volet mise en œuvre, avec des outils parfois en décalage avec les principes énoncés. Depuis, le nombre de champs des compétences pouvant faire l'objet d'un exercice articulé ou d'une délégation entre Communes et Métropole a été élargi ; il est passé, dans les derniers mois, de 7 à 21. La notion aussi de diagnostic partagé a été introduite et la possibilité d'expérimenter de nouveaux modes de collaboration a été prise en compte.

Le pacte de cohérence métropolitain trouve donc aujourd'hui un certain équilibre et, par beaucoup d'aspects, il va dans le bon sens. Il n'en demeure pas moins encore incomplet et sa logique d'ensemble reste très descendante, c'est-à-dire qu'elle est d'abord pensée de la Métropole vers les Communes et beaucoup moins dans le sens inverse.

La rédaction du texte ouvre insuffisamment la porte à un certain nombre d'expérimentations, dans le champ social notamment ; je pense aux délégations de compétences de la Métropole vers les Communes en matière d'accueil, d'information, d'instruction et d'accompagnement de la demande sociale. La question des relations financières entre la Métropole et les Communes n'est pas abordée ; je l'ai dit à plusieurs reprises, aux différentes étapes où nous nous sommes rencontrés à l'occasion de l'élaboration de ce pacte. Nous n'avons que très peu avancé sur l'évolution des outils de péréquation et sur la répartition de certaines recettes fiscales et parafiscales ; à titre d'exemple -je n'en citerai qu'un-, la répartition actuelle de la taxe d'aménagement doit être questionnée pour mieux prendre en compte à la fois le dynamisme foncier là où il existe davantage et les charges qui y sont liées. Dans un avenir proche, et même très proche, il faudra intégrer ces questions au pacte métropolitain.

Mes chers collègues, notre groupe ne déposera pas d'amendement aujourd'hui parce que notre contribution a été réelle au cours des étapes successives qui ont conduit à son élaboration. Je souhaite néanmoins que nous adoptions ce texte en considérant qu'il s'agit d'une étape. Je souhaite aussi que nous puissions en faire une lecture suffisamment ouverte pour qu'il soit possible de l'enrichir au fil de sa mise en œuvre. Nous continuerons donc d'être force de proposition et d'expérimentation, avec pour objectif de renouveler plus encore l'exercice des politiques publiques et de les rendre plus efficaces et plus pertinentes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GRIVEL : Monsieur le Président, monsieur le Conseiller délégué et mes chers collègues, nous souhaitons intervenir en deux temps. Le premier temps, sur le fond du pacte nous aussi : qu'est-ce qu'il nous apporte ? Quelle est l'étape que nous sommes en train de franchir ? Et nous prendrons une minute sur le temps imparti pour parler des amendements nous aussi.

Sur le fond, dans le cadre d'une loi MAPTAM -que nous sommes aujourd'hui, il faut bien le dire, les premiers à appliquer de cette façon, avec cette gouvernance, et en définitive les seuls-, le pacte de cohérence métropolitain nous a conduits à réfléchir sur nous-mêmes en tant qu'élus, en tant que Maires et surtout en tant que citoyens. Ces réflexions ont débouché sur des évidences d'évolutions fortes qui sont déjà là, influencent, sous-tendent notre quotidien à tous et à chacun. Et, à leur énoncé, vous conviendrez que nous vivons des temps de changements, de mutations voire de bascules de notre société, que nous ne devons pas faire fausse route et nous ne devons pas nous tromper, y compris ne pas nous tromper nous-mêmes.

La première évolution est le renforcement d'une affirmation, d'une évidence déjouant tous les détracteurs de la proximité et les experts auto-persuadés que les Communes sont inutiles. Oui, au-delà des impératifs quotidiens, des nécessités d'écouter, de communiquer, de manager, d'encourager, de représenter, de convaincre, de résoudre des conflits, de trouver des solutions, le métier de Maire est fondamentalement de décider : de décider pour et au nom des citoyens qu'il représente, de décider de prendre des risques, de se mettre en danger pour l'intérêt général et, en définitive, de faire de la vraie politique.

Alors pourquoi faire un pacte aujourd'hui, qui apparaît comme une consolation d'une responsabilité perdue, confisquée demain, celle de décider en tant que Maire et élu, comme nous l'avons toujours fait avec l'ensemble des Conseillers métropolitains, des orientations et des actions souhaitables directement au sein des instances délibératives de la Métropole ? C'est un rappel.

La seconde évolution, pour nous, est le retour du citoyen sur la scène politique ou peut-être l'émergence de ce citoyen différent, autonome voire indépendant qui soumet la politique à une nouvelle obligation d'efficacité et d'exigence et qui revendique une place, une voix, un dialogue, un questionnement, un échange, dans les conseils de quartiers, dans les concertations publiques, dans les coordinations citoyennes, donc qui revendique des réponses concrètes, claires et non politisées. Il faut aussi associer les associations dont les bénévoles cimentent la société et la font tenir debout, citoyens qui tapent à la porte des élus pour leur dire : "Que faites-vous ensemble en notre nom ? Nous voulons participer avec vous et chacun a sa place, citoyen et élu". "Ce qui est fait pour moi, sans moi, est fait contre moi" disait Nelson Mandela. Le citoyen aujourd'hui nous rappelle que, si le pouvoir vient d'en haut, la confiance vient d'en bas.

Et le pacte doit donner confiance aux citoyens, portés, représentés par leurs Communes et donc restaurer ou renforcer leur confiance en donnant des responsabilités pleines et entières ou partagées aux élus, dans les Communes, dans les arrondissements, élus légitimés par le vote. Le pacte sera immédiatement soumis, dès son application, à cet impératif de création et de maintien de la confiance de tous les citoyens de la Métropole. Le pacte n'est pas, en soi, bon ou mauvais et, au regard de la confiance accordée ou pas, il deviendra bon ou il deviendra mauvais. Faisons les efforts pour que la confiance soit l'alliée du pacte parce que le pacte doit respecter la proximité, l'importance quotidienne du local alors que la Métropole a déjà la tête tournée vers le mondial.

La troisième évolution montre que les temps sociologiques se sont écoulés, que la manière de rassembler aujourd'hui, de fédérer les différences et de conduire le plus grand nombre sur un projet collectif est l'adhésion. Nous sommes aujourd'hui au temps de l'adhésion, nous ne sommes plus au temps de l'obéissance. Et la

Métropole doit s'inscrire dans cette évolution forte, sans retour, qui est en fait le temps de l'acceptation de l'intelligence de l'autre. Faire adhérer est plus difficile que de faire obéir. L'adhésion, c'est le contrat. Et c'est parce que le pacte débouche sur un contrat pour chaque Commune que notre groupe a donné un avis globalement favorable ; c'est l'étape nécessaire pour une déconcentration des services de la Métropole au plus près des Communes et des Maires. Nous y serons attentifs.

La quatrième évolution, enfin, c'est l'affirmation de deux nouvelles valeurs qui s'imposent aujourd'hui et qui refondent l'humain et donc la mission des élus que nous sommes ; ces valeurs sont la responsabilité et la solidarité. Elles sont inscrites dans l'évolution de ce que vous avez appelé de vos vœux, monsieur le Président, avancé comme mot d'ordre devenu slogan, vous l'avez rappelé : "Il faut rapprocher l'humain et l'urbain". Allons plus loin -et il le faut-, il faut l'humain dans l'urbain, la proximité de l'humain partout dans l'urbain.

La solidarité, nous savons faire en tant que Maires et élus de proximité ; et ce n'est pas un hasard si les Communes sont appelées à la rescousse, à l'engagement, au faire ensemble au-delà du vivre ensemble. Dans les moments forts, tendus, de remise en cause de notre Nation et de nos valeurs, nous savons jouer notre rôle et faire notre part.

Alors, si nous savons décider, si nous savons représenter le citoyen et le faire adhérer, si nous savons être solidaires, monsieur le Président, monsieur le Législateur, au-delà de ce pacte et au regard de la loi sur la Métropole de Lyon à l'application unique dans notre pays et injuste et en revenant sur le mode électoral pour le changer, nous demandons aussi d'exercer pleinement et définitivement notre responsabilité.

Nous vous remercions de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Monsieur le Président, monsieur le Conseiller délégué, mesdames et messieurs les élus et chers collègues, notre Métropole est née le 1^{er} janvier 2015 et aujourd'hui, 10 décembre, nous sommes amenés à voter notre pacte de cohérence métropolitain. Ce pacte est un document original qui régira la façon dont la Métropole et les Communes vont travailler ensemble à l'organisation du service public sur nos territoires.

Ce document, qui fera désormais partie intégrante de la vie de nos institutions, est remarquable à plus d'un titre. Il est d'abord remarquable par la façon dont il a été créé. Il est remarquable ensuite par les possibilités d'actions qu'il nous offre.

Le pacte de cohérence métropolitain est apparu dans la loi MAPTAM, la loi d'affirmation des métropoles françaises et de la Métropole de Lyon en particulier, et c'est à présent à nous, élus métropolitains, que revient la responsabilité d'en faire un outil, un outil au service de nos territoires et de leurs habitants.

Au nom du groupe Socialistes et républicains métropolitains, je souhaite revenir sur cette séquence d'un an de genèse du pacte car elle est révélatrice des modalités de construction de notre Métropole.

Tout d'abord, il faudra retenir que ce pacte est le fruit d'un travail collectif important et cela a été relevé par un certain nombre de groupes. Ce travail a été orchestré par monsieur le Conseiller délégué Renaud George et les services de la Métropole. Ce travail a associé tous les élus qui ont souhaité y participer.

Les élus métropolitains ont participé à son élaboration par le biais des Commissions Métropole. Les groupes politiques de notre assemblée ont pu réaliser des contributions. Les Maires des 59 Communes de la Métropole ont tous été rencontrés individuellement par le Conseiller métropolitain délégué et la Conférence des Maires s'est réunie quatre fois sur le sujet. Les élus municipaux des Communes ont aussi été associés par le biais de groupes de travail thématiques qui se sont réunis à deux reprises et ont produit des échanges et des contributions extrêmement riches. Enfin, je rappelle que les Conseils municipaux qui se sont réunis ces mois-ci pour émettre un avis sur ce texte ont pu, à cette occasion, à nouveau faire des propositions.

Plusieurs versions du pacte ont d'ailleurs été rédigées au fil des mois afin d'intégrer au mieux les propositions des uns et des autres. Le fait que nous étudions encore aujourd'hui des amendements est une preuve supplémentaire que ce travail est resté ouvert jusqu'au bout, dans un souci d'association de tous.

Je veux retenir aussi le climat serein et constructif qui a animé ce travail dans sa séquence de construction collective. Celle-ci s'est d'ailleurs conclue par le vote du projet de pacte en Conférence métropolitaine des Maires le 12 octobre dernier à 43 voix pour, 14 abstentions et 1 refus de prendre part au vote.

Le pacte qu'il nous est proposé de voter ce soir est donc remarquable dans sa genèse et équilibré dans son résultat parce qu'il a été alimenté et nourri de tous ces échanges et de ces multiples contributions.

Je tenais à souligner d'abord cette méthode d'élaboration car c'est un choix de l'Exécutif mais en même temps le symbole de ce qu'est ce pacte en lui-même : ce pacte est avant tout une possibilité de travailler ensemble.

Concernant les différentes propositions de modifications du texte, je note qu'un certain nombre d'entre elles visaient à supprimer ou à vider de son sens la première partie du pacte, celle-là même qui rappelle la création de

la Métropole, l'histoire de la Communauté urbaine et de la coopération des Communes qui l'ont fondée, qui l'ont faite évoluer et grâce auxquelles la Métropole de Lyon a vu le jour.

Au groupe Socialistes et républicains métropolitains, nous pensons au contraire que cette introduction donne toute sa force à ce pacte en rappelant d'où il vient et en retraçant notre récit commun.

La Métropole de Lyon est une innovation institutionnelle, elle est même un exemple pour d'autres agglomérations. Il ne faut pas le nier mais au contraire savoir comment nous en sommes arrivés là. Car c'est bien grâce à la coopération entre nos Communes que nous avons su aller encore plus loin, parce que nous étions plus forts ensemble. Et c'est bien pour continuer en ce sens que nous avons créé la Métropole de Lyon.

Ce pacte est une nouvelle étape. Il nous offre de nouvelles opportunités pour travailler ensemble. Car il s'agit bien de cela selon nous : de collaboration, de co-construction, de travail collectif pour faire toujours mieux au service de nos concitoyens. Et c'est, je pense, ce qu'ils attendent de nous. Ils veulent un pays qui avance, des collectivités qui progressent, qui s'organisent pour agir, pour être toujours plus efficaces. Ils veulent que nos collectivités travaillent ensemble dans l'intérêt de tous.

Je crois que, dans le cadre de l'adoption de ce pacte, nous devons tous avoir à cœur de savoir dépasser nos craintes et nos positionnements dans un objectif qui nous est commun : améliorer l'action publique, dans nos territoires, nos Communes comme notre Métropole.

Alors bien sûr, pour travailler ensemble, il faut parfois renoncer à vouloir utiliser la Métropole à des fins politiciennes voire partisanes. Il serait dommage de vouloir faire de ce pacte un symbole politique voire un objet de communication alors qu'il est un outil au service de notre travail commun. Ce pacte est un outil de plus pour travailler ensemble. Il est aussi une étape, une nouvelle étape, certes importante mais qui ne sera pas la seule dans l'histoire maintenant longue de la Communauté urbaine, puis de la Métropole de Lyon.

Ce pacte nous propose de nouveaux modes de travail en commun et les Communes peuvent ne pas s'inscrire dans ce pacte si elles le souhaitent. Elles peuvent ne pas faire de contrat avec la Métropole dans les mois qui arrivent. Ce pacte leur en laisse le choix. C'est d'ailleurs là toute leur liberté et leur responsabilité.

Le pacte, avec les propositions qu'il contient, permettra à tous ceux qui le veulent d'agir ensemble dans la recherche de moyens d'action, de leviers d'optimisation, d'innovations, de recherche d'efficacité de nos politiques publiques à moyens contraints, pour et avec nos concitoyens métropolitains.

Le pacte de cohérence métropolitain est en fait une main tendue. Libre à chacun de la saisir, aujourd'hui avec son vote, demain dans sa Commune, en fonction des spécificités de celle-ci.

La politique étant la force de l'exemple, je ne doute pas qu'avec tous ceux qui feront le choix du collectif et de l'avenir, dans le respect de chacun, nous saurons convaincre par notre action.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, monsieur le Conseiller délégué, chers collègues, nous voici arrivés au bout d'un long processus d'élaboration d'un document qui se voulait être un acte fondateur de l'organisation de la Métropole de Lyon.

Si nous avons parfois -et avec raison- critiqué vos méthodes expéditives sur les décisions politiques de notre collectivité, pour ce pacte, nous ne pouvons que reconnaître que vous avez laissé la discussion se faire très largement. Permettez-moi d'ailleurs de remercier, au nom du groupe Les Républicains et apparentés, madame Michèle Vullien et monsieur Renaud George qui ont conduit les échanges, tant en commission Métropole que dans les groupes de travail consacrés au pacte. Nous ne sommes pas nécessairement d'accord sur tout au regard du résultat mais chacun a pu faire part de son analyse, de ses orientations politiques et obtenir l'écoute et le respect de ses propositions.

Au bout de cette concertation, chaque conseil municipal a pu faire part de son avis. A cette occasion, chacun peut constater que la diversité -si ce n'est la division- s'est largement exprimée. Pour les Communes dont les représentants siègent dans notre groupe, la situation est assez claire : nous vous avons transmis une nouvelle rédaction du pacte avant la Conférence métropolitaine et c'est sur cette base que ces Communes ont délibéré.

Nous avons aussi été très attentifs sur les avis des Communes membres des autres groupes. Nous avons ainsi constaté que certaines de nos propositions ont pu être reprises à l'identique ou avec des modifications. Nous ne pouvons que nous satisfaire de constater que la réflexion s'est d'abord portée sur la défense de l'intérêt général et non pas sur l'esprit partisan.

Forts de ces avis qui confirment nos propositions, nous ne pouvons aujourd'hui que poursuivre dans nos demandes d'évolutions du pacte. Le détail de nos demandes sera étudié à travers les amendements. Aussi, je me

contenterai de rappeler quelques éléments généraux sur notre vision des relations entre les Communes et la Métropole.

En préambule je rappellerai que notre groupe s'inscrit dans le respect de la loi et donc de sa juste application. Nous avons eu souvent l'occasion de débattre de nos points de désaccord sur des éléments législatifs négociés par monsieur le Sénateur, monsieur Gérard Collomb, avec le Gouvernement, qu'il s'agisse de la composition de la Commission permanente, de certaines compétences transférées ou encore du découpage électoral des circonscriptions du scrutin à venir en 2020. Certains Maires qui ont voté Gérard Collomb pour la Présidence de la Métropole ne peuvent pas maintenant expliquer à leur population qu'ils sont vent debout contre la loi que celui-ci a co-écrite et votée. Nous avons souvent été seuls dans l'hémicycle à argumenter notre opposition et porter un vote conforme à celle-ci. Les habitants de la Métropole connaissent et apprécient notre position claire et assumée depuis toujours. Il apparaîtrait donc étrange de demander aujourd'hui dans le pacte ce que l'on ne demandait pas hier.

Sur la nature même du pacte, nous constatons l'absence d'une vision finale sur l'organisation métropolitaine. Notre groupe a insisté sur l'organisation "déconcentrée" mais, si cela est cité, ce n'est pas repris par une organisation institutionnelle détaillée. Or, il nous semble essentiel d'affirmer avec force l'idée que les Communes conservent un pouvoir d'action en accord avec la Métropole, même si elles perdent la compétence.

Toujours sur la nature même du pacte, j'insisterai sur notre demande d'un pacte qui soit une "constitution". Il devait donner les grandes directions générales et permettre ainsi de fixer un cadre général qui permettait ensuite une liberté d'action de la Conférence métropolitaine. Le projet présenté est trop long et trop détaillé. Il est déjà sur-administré, avec des procédures, des comités, etc. Or, cette organisation - nous le constatons déjà avec celle de l'Etat- est un moyen volontaire d'étouffer les petites Communes.

Sur le contenu, la notion de Maire est occultée. Plus particulièrement, la notion de Maire d'arrondissement n'est pas traitée, ce qui pose le problème de la CTM Lyon-Villeurbanne mais pas seulement : c'est aussi un point qui concernera les Maires délégués dans les futures Communes fusionnées. Chacun sait ici que les arrondissements sont des démembrements administratifs d'un point de vue légal mais ils ont un Maire et, pour la population, c'est à la fois un lien direct avec un élu de proximité et la reconnaissance de l'existence d'un territoire particulier au sein de cette grande ville. D'ailleurs, l'élection municipale a lieu par arrondissement.

Si le pacte ne modifiera pas cela car ce n'est ni son objet ni sa compétence, on recule à chaque fois à lancer les débats de fond sur l'organisation de la Métropole. Ce débat doit être partagé car la place de la ville de Lyon pèse sur les relations de toutes les Communes et donc elle intéresse au-delà des élus de la ville-centre. Aussi, il nous faut engager dès maintenant une réflexion sur les propositions que nous pouvons faire au législateur sur notre évolution territoriale globale.

C'est d'ailleurs cette logique d'élu de proximité et de légitimité de la décision publique par les représentants élus qui nous amène à vous demander de revoir la place de la démocratie participative dans le pacte. Le pacte est, par nature, une relation entre deux institutions élues, à savoir la Métropole et la Commune ; c'est donc une relation entre des élus de territoire. Il est loisible que la démocratie participative peut amener des citoyens et même des habitants ou travailleurs du territoire à apporter des analyses et des réflexions utiles à éclairer la décision. Toutefois, il ne serait pas justifiable qu'une forme d'organisation de la démocratie participative pilotée par la Métropole, par l'intermédiaire du Conseil de développement, vienne s'installer sur les Communes pour faire vivre le débat politique en lien direct et sans participation des Communes.

Enfin, il y a dans ce pacte une forte prégnance de l'organisation administrative. Cela n'est pas nouveau dans l'architecture des collectivités françaises où l'efficacité des politiques passe par le prisme de l'implication de l'administration ; c'est d'ailleurs grâce aux agents, à leur organisation, à leur engagement, à leur force d'analyse et de proposition que notre Métropole peut assurer ses compétences et mettre en œuvre ses choix politiques.

Loin de nous l'idée de mettre en cause le travail efficace des agents ! Ce qui nous interroge, c'est la procédure administrative, la lourdeur et les délais qu'elle impose. Or, le pacte ne donne aucune direction de simplification à ce sujet. Au contraire, il cherche même à créer des procédures supplémentaires. Si cela peut rassurer certaines Communes qui pensent que c'est le gage de l'égalité et de l'objectivité du traitement des demandes, elles comprendront vite que les Communes ne sont pas toutes égalitaires dans la portée de leurs demandes et que ce n'est pas une procédure administrative interne qui fera évoluer les choses.

D'ailleurs, je vous rappelle un point que notre groupe a souvent eu l'occasion d'évoquer : chaque niveau de décision doit définir son interlocuteur. Quand un Maire sollicite un échange avec la Métropole sur un sujet qui nécessite un choix politique, on se doit de lui donner une réponse par un interlocuteur élu et non pas par un agent, quelle que soit sa qualité et sa compétence.

Je terminerai par un élément qui n'est pas dans le pacte ni dans nos amendements mais que nous souhaiterions porter à votre réflexion pour engager un débat. Ce pacte devra être mis en œuvre rapidement, le délai de choix des compétences est court. Il devra alors s'établir sur des conventions entre chaque Commune et la Métropole, puis commencera la mise en œuvre effective. Il est évident que ces relations donneront lieu à des observations de part et d'autre, des demandes d'explications, parfois des incompréhensions et même des oppositions.

Face à cette situation, il convient d'éviter le blocage car les enjeux relèvent de l'intérêt général de nos populations. Aussi, afin de faciliter l'émergence de solutions et même de résoudre des conflits potentiels, nous pourrions avoir, au sein de notre Métropole, un "médiateur", comme il en existe déjà dans les relations entre les services publics et les usagers ; ce "médiateur", indépendant des élus des Communes et de la Métropole, permettrait de donner un appui aux petites Communes qui pourraient s'assurer d'une prise en compte de leurs demandes et de leurs argumentations.

Pour favoriser la mise en œuvre de notre vision du pacte, notre groupe a déposé des amendements que nous défendrons dans le cadre de la discussion. Nous attendons donc que nos remarques et propositions soient prises en compte dans la rédaction finale du pacte.

Monsieur le Président, je vous demanderai une suspension de séance pendant une dizaine de minutes, pour pouvoir étudier notamment les différents éléments qui nous ont été remis en début de séance. Une suspension de séance d'une dizaine de minutes est, en effet, nécessaire à notre groupe pour que nous puissions nous positionner définitivement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Compte tenu de l'état de ma voix, je ne reviendrai pas sur le débat historique. Je veux simplement rappeler que l'analyse que je citais est une analyse de monsieur Fernand Braudel, développée encore récemment par un grand spécialiste de la ville, monsieur Jean Haëntjens.

Je vous rappellerai que, jusqu'en 1975, la Ville de Paris ne disposait pas d'un Maire et donc, effectivement, on se méfiait des Villes, on se méfiait de leur pouvoir et on se méfiait de leur vie et que c'est dans le mouvement de décentralisation, d'abord des années 1960 puis de 1982 à 1983, qu'effectivement, la décentralisation est entrée en vigueur.

Sur le reste, pourquoi n'a-t-on pas évoqué les arrondissements ni dans le pacte ni dans la loi MAPTAM ? Tout simplement parce que ce débat était tranché et il a été tranché par le Conseil constitutionnel. Le Conseil constitutionnel, dans une décision n° 82-149 DC du 28 décembre 1982, arrête que les arrondissements sont des divisions administratives au sein de la Commune. Il en résulte qu'ils n'ont pas la personnalité juridique -c'était déjà le même débat qu'aujourd'hui-. Ils disposent donc -dit le Conseil constitutionnel- de compétences d'attribution à l'inverse de la Commune qui dispose de la clause de compétence générale.

La loi PML a donc une logique qui relève globalement d'une délégation d'attribution de la mairie centrale à la mairie d'arrondissement, c'est-à-dire que les pouvoirs du conseil d'arrondissement sont effectivement énumérés de manière limitative. Dans la Ville de Lyon, nous en avons fait un champ relativement vaste ; et peut-être après moi monsieur David Kimelfeld, qui est aussi Maire d'un arrondissement, dira comment nous les exerçons à la fois entre la Ville de Lyon et les arrondissements mais aussi entre la Métropole et les arrondissements. De ce principe organisationnel de spécialité résulte, par exemple, l'attribution d'une dotation de fonctionnement de la mairie centrale à la mairie d'arrondissement, la délégation de gestion pour certains équipements de proximité. Cette logique est inverse au principe de subsidiarité : ce n'est pas à partir simplement de la base et en déléguant vers le haut, ce qu'on ne peut pas faire à la base, c'est effectivement à partir d'attributions qui sont données de manière limitative aux différents conseils d'arrondissement.

Si donc nous retenons un certain nombre d'amendements qui nous seront proposés, nous sommes sûrs que notre délibération serait déférée devant le Conseil constitutionnel et quelle serait déclarée illégale.

Voilà, je vais donner la parole à monsieur Renaud George pour quelques explications complémentaires.

M. le Conseiller délégué GEORGE : Oui, merci, monsieur le Président. Juste deux à trois mots sur les interventions des différents groupes politiques.

Concernant le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines, j'ai entendu des choses qui ont été dites sur une sorte de carcan idéologique -ce ne sont pas mes termes, ce sont les vôtres-, un carcan idéologique qui aurait pu contraindre le pacte voire sa rédaction. Je tiens à signifier devant l'assemblée que le préambule que vous avez dans le texte a été conçu en dernier, après que les cinq autres parties aient été rédigées. Donc je ne sais pas si le pacte a influencé les idéologies du préambule, ce dont je suis sûr en tout cas c'est qu'aucune idéologie ne l'a influencé.

Second point -mais cela va un peu dans le même sens-, en réponse à l'UDI qui regrettait une non-implication directe du Président dans les travaux qui ont pu jalonner l'élaboration du pacte malgré certaines de vos demandes, inversement, je remercie le Président de nous avoir laissés extrêmement libres dans l'organisation de nos travaux, de ne pas avoir essayé en quoi que ce soit de nous influencer, de m'influencer mais au contraire d'avoir su être à l'écoute. Nous avons ainsi pu, les uns et les autres, travailler jusqu'au bout les propositions qui vous ont évidemment été soumises.

Concernant quelques groupes politiques, Lyon Métropole gauche solidaires, Parti radical de gauche et même l'UDI d'ailleurs, comme certains m'ont un peu taquiné, je tiens à dire que je continuerai à avoir une attitude constructive et souriante dans la mise en œuvre à venir du pacte dans nos Communes, même si cela doit créer certaines jalousies parmi mes collègues.

(Rires dans la salle).

C'est tout, monsieur le Président, je vous repasse la parole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Peut-être monsieur David Kimelfeld, pour expliquer les relations des arrondissements à la fois avec la Ville et la Métropole.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous aviez fait un certain nombre de propositions au Conseil municipal de Lyon, il y a quelques semaines, pour associer les arrondissements au travail d'élaboration des contrats entre la Ville de Lyon et la Métropole ainsi que sur les incidences de ceux-ci sur la proximité. Je crois qu'au conseil municipal de Lyon, ces propositions répondaient pleinement aux attentes des Maires d'arrondissement et des équipes des Maires d'arrondissement.

Beaucoup de choses ont été dites à la Métropole et notamment en commissions sur les compétences des Maires d'arrondissement et je souhaiterais rapidement ici préciser celles-ci en quelques mots, principalement pour les Conseillers métropolitains non Lyonnais et pour leur dire que oui, les Maires d'arrondissement, oui, les équipes d'arrondissement exercent des responsabilités en proximité avec nos concitoyens.

Je donnerai quelques exemples, la liste n'étant pas exhaustive.

Nous gérons des équipements de proximité comme tous les Maires présents ici ; dans mon arrondissement, cela représente une maison des associations, une salle des fêtes, des gymnases mais plus largement, sur la Ville de Lyon, ce sont 53 crèches et 62 équipements sportifs.

Nous siégeons dans les commissions d'attribution de logements de notre arrondissement. Il existe une antenne sociale par arrondissement, guichet unique des prestations et services du CCAS et nous siégeons dans les commissions d'attribution des aides.

Nous émettons un avis sur les permis de construire, sur les déclarations d'intention d'aliéner et sur les transformations d'usage de locaux.

Nous organisons l'accueil, l'information des parents en mairie d'arrondissement par le point d'accueil petite enfance ; nous siégeons dans les conseils d'écoles : nous sommes concertés, consultés sur les périmètres, sur les dérogations, sur les travaux dans les écoles.

En matière de sécurité, nous réunissons, autant que nécessaire, les polices municipale et nationale, les acteurs de prévention, les bailleurs, pour assurer ensemble sur le terrain les actions nécessaires pour garantir la sécurité de nos concitoyens ; nous exerçons auprès des jeunes mineurs, quand cela est nécessaire, des rappels à l'ordre en présence des parents.

La culture, comme le sport, ne sont pas absents de nos préoccupations : la Fête des lumières, par exemple, donne lieu à un appel à projets dont les choix sont faits en étroite collaboration avec les arrondissements ; c'est la même chose pour la Fête de la musique ainsi que pour les subventions aux clubs et associations sportives.

Je ne parlerai pas longuement de la concertation sur laquelle nous avons la main pour partager avec nos concitoyens, notamment les projets d'aménagement d'espaces publics, y compris les aménagements d'espaces publics financés par la Métropole. Nous aurons mené, par exemple, pour le futur plan local d'urbanisme et de l'habitat dans le quatrième arrondissement, plus de 15 réunions pour faire des propositions portées par les habitants du quatrième arrondissement, et ce en totale autonomie, avec bien sûr un arbitrage de la Ville et ultérieurement de la Métropole.

Sur le travail entre la Métropole et les arrondissements, quelques exemples existent déjà : les arrondissements gèrent, par exemple, un budget de proximité voirie qui n'est pas négligeable et les décisions se prennent en totale autonomie entre l'arrondissement et la Métropole. Les réunions de proximité avec la subdivision de la propreté existent, produisent des résultats. Les élus d'arrondissement siègent aussi -et tout à l'heure, on évoquait l'insertion- dans les Commissions locales d'insertion.

Pour conclure, je voulais vous dire que cette liste n'est pas exhaustive, bien sûr. Je voulais aussi rajouter que le Maire de Lyon -si je peux me permettre-, par la loi mais aussi par le suffrage universel, n'a pas moins de légitimité à gérer les affaires propres de sa Commune que les autres Maires de la Métropole, que sur les compétences des arrondissements, la méthode qui a été proposée au conseil municipal de Lyon pour les associer nous permettent de répondre -je crois- aux préoccupations des Lyonnaises et des Lyonnais et de ne pas être en contradiction avec le mode de fonctionnement propre à la Ville de Lyon qui associe les arrondissements sur les différents sujets que je viens de citer, ce qui nous permettra aussi de respecter finalement le fonctionnement de la Ville de Lyon avec ses arrondissements.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Si nous ne pouvons pas inscrire dans le pacte la place des arrondissements, c'est lorsque nous aurons l'appel à manifestation d'intérêt et que nous aurons le contrat entre la Métropole et la Ville de Lyon que nous pourrons, à ce moment-là, parler effectivement de l'articulation avec les arrondissements qui reprendra ce que vient de mentionner monsieur David Kimelfeld et qui est déjà notre pratique actuelle.

M. le Conseiller COCHET : Nous demandons une suspension de séance.

M. LE PRESIDENT : La suspension de séance est accordée pour dix minutes.

(Suspension de séance à 20 heures 36).

(Reprise des débats à 20 heures 56).

M. LE PRESIDENT : Je vous rappelle que nous avons une série d'amendements. Avant de passer à l'amendement n° 1 présenté par l'Exécutif, je donne la parole à monsieur Marc Grivel qui l'avait demandée tout à l'heure.

M. le Conseiller GRIVEL : Merci, monsieur le Président. C'est une précision que je n'ai pas apportée tout à l'heure au nom du groupe. Nous avons nous-mêmes présenté quatre amendements et donc nous constatons qu'ils ont été intégrés. Il s'agissait du respect de l'identité des Communes, il s'agissait de l'arbitrage, il s'agissait aussi de la fonction de Président de CTM qu'il fallait en tout cas encadrer et préciser et trois propositions supplémentaires dont on sait qu'elles seront reprises au moment de l'évaluation au premier semestre 2018. Donc, en l'état actuel, notre groupe, avec l'amendement global, votera le pacte comme une étape.

AMENDEMENT - Présenté par l'Exécutif

OPERATIONS DE VOTE

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 1 - Présenté par l'EXECUTIF - Portant sur l'ensemble du projet de pacte.

M. LE PRESIDENT : Je mets cet amendement aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés (sauf M. Gillet qui s'est abstenu) ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ;

- abstention : M. Gillet (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés).

Adopté.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, mes chers collègues. Donc c'était l'amendement n° 1 présenté par l'Exécutif.

Nous avons maintenant des amendements présentés par les différents groupes politiques. Je vais les appeler et demander à leurs auteurs de bien vouloir les présenter en cinq minutes et, ensuite, je les appellerai et monsieur Renaud Georges vous présentera, compte tenu de l'état de ma voix, les propositions de l'exécutif. Il proposera soit de les retirer parce qu'ils ont été satisfaits, soit de les repousser.

AMENDEMENTS - Présentés par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM)

EXPOSE

M. LE PRESIDENT : Madame Nathalie Perrin-Gilbert, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Oui, malgré la suspension de séance, je vais en profiter tout de même pour rebondir sur ce qui a été dit juste avant. Oui, monsieur David Kimelfeld, dans les arrondissements, nous faisons tous cela, oui, par exemple, nous siégeons dans la commission du CCAS, oui, nous siégeons dans les commissions d'attributions de places en crèche, oui, nous siégeons dans les commissions locales d'insertion. Mais justement, pourquoi vous priver, pourquoi priver la Métropole de cette connaissance, de ces compétences ? C'est bien au nom de cela, de ces compétences exercées, que nous devons, y compris être présents dans les champs ouverts, dans les 21 propositions. On est complètement raccord donc ; puisque nous faisons tous cela, nous devons participer à la construction avec la Métropole, avec la Commune.

Alors, sur nos amendements -j'irai vite, je vous les ai déjà présentés tout à l'heure-, six grands axes.

Premier axe, le sentiment d'appartenance à la Métropole sans contradiction avec la libre administration des Communes ; ce sont les amendements n° 2 à 5.

Deuxième axe, le bon niveau de proximité pour un service public de qualité et nous pensons que l'arrondissement est ce bon niveau de proximité et que donc nous devons inclure les conseils d'arrondissements ; ce sont les amendements n° 6 à 12.

Concernant l'amendement n° 6, monsieur le Président, nous avons entendu ce que vous avez dit sur la non-conformité à la Constitution ; nous vérifierons ce principe de non-constitutionnalité car nous n'en sommes pas du tout convaincus.

Sur le troisième axe, il concerne la coopération et la transversalité plutôt que la rivalité ; il va de l'amendement n° 13 à l'amendement n° 16.

Ensuite, les amendements n° 17 et 18 demandent, pour leur part, à préciser le fonctionnement des Conférences territoriales des Maires.

Le cinquième axe, c'est l'amendement n° 19 qui concerne l'exercice articulé des compétences et, justement, la possibilité pour les arrondissements de faire partie des champs ouverts des 21 propositions du pacte.

Le sixième axe concerne la contractualisation entre la Métropole et les Communes avec les amendements n° 20 et 22. Donc nous avons pris acte de l'avancée qui a été faite par monsieur le Président, à savoir que les arrondissements, à un moment donné, seraient inclus dans cette contractualisation ; raison de plus pour demander que cette contractualisation, que le contrat entre la Métropole et la Ville de Lyon -et c'était l'amendement n° 22- puisse passer pour avis devant les conseils d'arrondissements.

Voilà résumés nos 21 amendements répartis en six grands axes.

Je vous remercie.

AMENDEMENTS - Présentés par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM)

OPERATIONS DE VOTE

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 2 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 7 (paragraphe "1.1 - Des valeurs fondatrices / L'équité")

M. le Conseiller délégué GEORGE : La modification proposée par cet amendement peut être regardée comme étant satisfaite par l'amendement n° 1 présenté par l'Exécutif et qui reprend, au même endroit, par souci d'exactitude juridique, la formulation "*les communes situées sur le territoire métropolitain*" (cf. amendement n° 1 - Modification page 7, paragraphe 4).

M. LE PRESIDENT : Le groupe GRAM maintient-il cet amendement ?

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Non.

M. LE PRESIDENT : Il est retiré.

Retiré par son auteur.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 3 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 7 (paragraphe "1.1 - Des valeurs fondatrices / La solidarité")

M. le Conseiller délégué GEORGE : De la même façon que pour l'amendement n° 2, la modification proposée par cet amendement est également satisfaite par l'amendement n° 1 présenté par l'Exécutif et qui reprend cette proposition dans des termes identiques (cf. amendement n° 1 - Modification page 7, paragraphe 5).

Cet amendement est donc sans objet, puisque parfaitement identique, il n'y a donc, a priori, pas lieu de le mettre aux voix.

M. LE PRESIDENT : Sans objet ?

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Oui, nous considérons qu'il est intégré.

Sans objet, compte tenu de l'adoption de l'amendement n° 1.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 4 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 8 (paragraphe "1.1 - Des valeurs fondatrices / La confiance")

M. le Conseiller délégué GEORGE : En ce qui concerne cet amendement, la modification proposée peut être regardée également comme étant satisfaite par l'amendement n° 1 présenté par l'Exécutif et qui reprend, au même endroit, par souci d'exactitude juridique une nouvelle fois, la formulation "*les communes situées sur le territoire métropolitain*" (cf. amendement n° 1 - Modification page 8, paragraphe 4).

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Retiré ?

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Oui.

Retiré par son auteur.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 5 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 12 (paragraphe "2 - Des instances de décision et de dialogue")

M. le Conseiller délégué GEORGE : En ce qui concerne cet amendement, la modification proposée peut être regardée comme satisfaite par l'amendement n° 1 présenté par l'Exécutif et qui reprend, au même endroit, une nouvelle fois par souci d'exactitude juridique, la formulation "communes situées sur le territoire métropolitain" (cf. amendement n° 1 - Modification page 12, paragraphe 1).

M. LE PRESIDENT : Retiré ?

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Non, parce que nous demandons "respectueuse et représentative de la diversité", le terme "représentative" n'a pas été repris et nous y tenons.

M. LE PRESIDENT : Donc je vais mettre cet amendement aux voix sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 6 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 18 (ajout d'un paragraphe "2.5. - Les Conseils d'arrondissement")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Nous l'avons dit, il n'existe pas, en droit, de principe de subsidiarité au sein des Communes sous statut PML. Les arrondissements exercent des compétences d'attribution, comme cela a été dit tout à l'heure. La Commune, pour Lyon, garantit l'unité de la Ville de Lyon et l'égalité de traitement des habitants, quel que soit l'arrondissement concerné.

M. LE PRESIDENT : Là encore, je vais mettre cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 7 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 18 (paragraphe "2.5 - Le Conseil de développement")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet amendement rédactionnel était proposé pour tirer les conséquences de l'adoption éventuelle de l'amendement précédent.

L'amendement précédent n'ayant pas été adopté, il n'y a donc pas lieu de le mettre aux voix.

Sans objet, compte tenu du rejet de l'amendement n° 6.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 8 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 12 (paragraphe "2.2 - La Conférence métropolitaine / Rôle et compétences")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Je le rappelle, la Commune, pour Lyon, garantit l'unité de la Ville de Lyon et l'égalité de traitement des habitants, quel que soit l'arrondissement concerné. L'article L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que la Conférence métropolitaine est "*une instance de coordination entre la Métropole de Lyon et les Communes situées sur son territoire*" et qu'elle comprend "*les Maires des Communes*". Je propose donc de nous en tenir à la lettre du texte.

M. LE PRESIDENT : Là encore, je mets cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 9 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 13 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires")

M. le Conseiller délégué GEORGE : La Commune, pour Lyon, garantit l'unité de la Ville de Lyon et l'égalité de traitement des habitants, une nouvelle fois, quel que soit l'arrondissement concerné. L'article L 3633-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux Conférences territoriales des Maires ne prévoit pas la participation de Maires d'arrondissements. Je propose donc, une nouvelle fois, de nous en tenir à la lettre du texte.

M. LE PRESIDENT : Là encore, je vous propose de rejeter cet amendement en votant contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 10 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 13 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôles et compétences")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Pour les mêmes motifs que précédemment, je vous propose de ne pas retenir cet amendement, le dialogue étant organisé, par la loi, entre Communes au sein des CTM.

M. LE PRESIDENT : Je mets cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 11 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur les pages 15 et 16 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires - Initiative et expérimentation")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Pour les mêmes motifs que précédemment et compte tenu de l'absence de personnalité juridique des arrondissements, je vous propose de ne pas retenir cet amendement.

M. LE PRESIDENT : Je propose le même vote :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 12 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 17 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Principes de fonctionnement")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Pour les mêmes motifs que précédemment, je vous propose de ne pas retenir cet amendement puisque le dialogue est organisé, par la loi, entre Communes au sein des CTM.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose le même vote :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 13 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 4 (paragraphe "Préambule")

M. LE PRESIDENT : Le groupe GRAM maintient-il cet amendement ?

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Il est intégré, donc on le retire.

Retiré par son auteur.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 14 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 7 (paragraphe "1.1 - Des valeurs fondatrices")

M. le Conseiller délégué GEORGE : La notion "d'équité territoriale " est largement mise en œuvre au sein du projet de pacte :

- au paragraphe 1.1 : l'équité est une valeur fondatrice (page 7) ;
- au paragraphe 5.2 : l'équité de traitement des territoires est une condition de l'organisation des services de la Métropole (page 32).

Je propose donc de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015 qui me paraît satisfaisante.

M. LE PRESIDENT : Je mets cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;
- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 15 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 8 (paragraphe "1.1 - Des valeurs fondatrices / L'innovation")

M. le Conseiller délégué GEORGE : La modification proposée, dans cet amendement, supprime la notion de "performance collective" alors qu'elle s'équilibre, dans la rédaction actuelle, avec la mention "offrir des perspectives de progrès pour chacun".

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous propose le même vote :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;
- pour : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 16 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 18 (paragraphe "2.5 - Le Conseil de développement")

M. le Conseiller délégué GEORGE : La modification proposée ajoute la notion de "tissus associatif local" sauf qu'elle l'ajoute dans une énumération qui n'est pas limitative. Cette énumération se termine par "...". Je propose donc de s'en tenir, une nouvelle fois, à la rédaction adoptée par la Conférence métropolitaine des Maires.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous propose le même vote :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;
- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 17 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 14 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôle et compétences / Rôle d'échange d'information / Consultation")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet "amendement" prévoit, en préambule, qu'il constitue une "demande de précision" et non pas une "proposition".

Comme nous sommes maintenant au stade du vote des amendements, il n'y a donc pas lieu de le mettre aux voix puisqu'il n'amende pas le texte initial.

M. LE PRESIDENT : Merci bien.

Sans objet.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 18 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 14 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Concertation")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet amendement prévoit non pas une possibilité de saisine mais une saisine obligatoire des CTM préalablement au lancement de "grands projets" ou de "délibérations-cadres", sans en circonscrire précisément les contours. Dans la mesure où il ne paraît pas juridiquement possible de prévoir des avis obligatoires, je propose donc, une nouvelle fois, de conserver la rédaction adoptée par la Conférence métropolitaine des Maires, qui semble plus souple et sécurisée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 19 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur les pages 21 à 29 (paragraphe "3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Pour les mêmes motifs que précédemment, monsieur le Président, et compte tenu de l'absence de personnalité juridique des arrondissements, je vous propose de ne pas retenir cet amendement. Les actions qui sont retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt font l'objet d'un contrat entre la Métropole et la Commune ; ladite Commune, lorsque s'applique le statut PML, garantit un traitement homogène sur l'ensemble de son ressort territorial, même si, évidemment, cela n'exclut pas des modalités d'organisation spécifiques mais qui demeurent internes.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous propose le même vote :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 20 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 30 (paragraphe "4.1 - Le cadre de la contractualisation")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Pour les mêmes motifs que précédemment, la Commune, quand s'applique le statut PML, garantit un traitement homogène sur l'ensemble de son ressort territorial. Même si, une nouvelle fois, cela n'exclut pas des modalités d'organisation spécifiques, elles demeurent internes et coordonnées au niveau de la Ville.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous propose le même vote :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 21 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 30 (paragraphe "4.1 - Le cadre de la contractualisation")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Même analyse et même motif que précédemment : la Commune, quand s'applique le statut PML, garantit un traitement homogène sur l'ensemble de son ressort territorial. Même si cela n'exclut pas des modalités d'organisation spécifiques, elles demeurent internes et coordonnées au niveau de la Ville, je tiens à préciser, notamment pour ce qui concerne la formalisation des réponses à l'appel à manifestation d'intérêt.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous propose le même vote :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 22 - Présenté par le groupe GROUPE DE REFLEXION ET D' ACTIONS METROPOLITAINES (GRAM) - Portant sur la page 31 (paragraphe "4.2 - Parties prenantes et modalités de pilotage des contrats")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Le processus délibératif des Villes dites PML fait l'objet de dispositions spécifiques permettant de soumettre aux arrondissements, pour avis, les délibérations du Conseil municipal dont l'exécution est prévue, en tout ou partie, dans les limites de l'arrondissement. Il s'agit des articles L 2511-13 et L 2511-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT). La saisine pour avis des arrondissements pourra être envisagée en fonction de la teneur du contrat, le moment venu. En tout état de cause, je vous propose de nous en tenir à l'application de la loi, considérant que le processus délibératif de la Ville de Lyon n'est pas du domaine du pacte.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous propose le même vote :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

M. LE PRESIDENT : Nous en avons terminé avec les amendements du GRAM, nous passons aux amendements du groupe UDI et apparentés.

AMENDEMENTS - Présentés par le groupe UNION DES DEMOCRATES ET INDEPENDANTS (UDI) ET APPARENTES

EXPOSE

M. le Conseiller GEOURJON : En préambule, je vais juste m'étonner sur la teneur d'une phrase dans l'amendement n° 1 de l'Exécutif. Je trouve que c'est assez sidérant qu'on soit obligé de préciser que les Maires recevront systématiquement une réponse du Président ou du Vice-Président compétent quant aux différentes saisines. Cela me paraissait évident et je pensais que c'était fait depuis que le Grand Lyon existe.

M. LE PRESIDENT : C'était une demande !

M. le Conseiller GEOURJON : Mais apparemment, il fallait le préciser.

Concernant les 8 amendements déposés par le groupe UDI et apparentés, premier amendement : nous estimons que la Métropole doit passer d'une organisation pyramidale à une organisation déconcentrée transversale, on l'a déjà évoqué tout à l'heure. L'échelon territorial de la Métropole doit être les Conférences territoriales des Maires. Pour chaque CTM, les services déconcentrés de la Métropole sont localisés dans une Maison de la Métropole issue d'une réorganisation des Maisons du Rhône. Les élus locaux de chaque Conférence territoriale des Maires pilotent les services déconcentrés, c'est donc l'objet de l'amendement n° 1.

L'amendement n° 2 prévoit de reconsidérer les mairies d'arrondissement et de leur reconnaître une vraie place dans la gouvernance métropolitaine, pour avis, vis-à-vis de la proximité. Il représente, en effet, le niveau intermédiaire de proximité entre les Lyonnais et la Métropole. Pour cela, les Maires d'arrondissement doivent participer à la CTM Lyon-Villeurbanne en tant que membres invités.

L'amendement n° 3 préconise une redéfinition des contours des Conférences territoriales des Maires, afin qu'ils correspondent, dès aujourd'hui, aux limites des circonscriptions électorales, cela dans un souci de lisibilité et afin de faciliter l'identification des citoyens en vue des futures élections des Conseillers métropolitains.

L'amendement n° 4 anticipe le fait qu'en 2020, du fait du décret électoral pris par le Gouvernement avec de nombreux conseils prodigués par le Président de la Métropole, certains Maires ne seront pas élus métropolitains et qu'à l'inverse, certains élus métropolitains pourront ne pas être élus municipaux. Nous proposons qu'à titre expérimental, les Conseillers métropolitains participent aux réunions des CTM, en qualité de membres invités, sans participation au vote afin de maintenir un dialogue entre Communes et Métropole.

L'amendement n° 5 propose que le Président d'une CTM puisse -donc c'est bien une proposition- exposer devant le Conseil de la Métropole l'impact d'un dossier sur les habitants, sur les associations de son territoire. Il s'agit ici de mettre en avant les spécificités locales des bassins de vie de notre territoire, cette présentation pouvant donner lieu ensuite à un débat. Je précise que le Président de la Métropole, ayant la police de l'assemblée, peut refuser l'inscription à l'ordre du jour de ce point.

L'amendement n° 6 souhaite qu'une Commune puisse déléguer à la Métropole le développement et la gestion d'un équipement d'intérêt métropolitain, que ce soit, notamment, des grands équipements culturels, sportifs ou même des parcs rayonnant bien au-delà de leurs Communes d'implantation.

L'amendement n° 7 met en place un groupement de commandes réunissant la Métropole et les 59 Communes. C'est un moyen de réduire les coûts en augmentant le nombre de membres, donc de faire des économies et nous en avons bien besoin actuellement. Ce groupement de commandes devant faire un rapport annuel d'activités devant le Conseil de la Métropole.

Enfin, l'amendement n° 8 engage Communes et Métropole à ne pas augmenter globalement leurs effectifs au cours de ce mandat. L'objectif d'un tel engagement est de susciter des évolutions en profondeur dans nos

organisations afin d'alléger les lourdeurs de nos administrations, libérer les énergies et éliminer les doublons d'interventions, source de lourdeurs et de surcoûts.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Avant de commencer à examiner les amendements, je vous informe que notre secrétaire de séance, madame Elsa Michonneau, m'indique qu'elle doit s'absenter. Donc, pour la bonne forme, je vous propose de nommer par vote à main levée monsieur Damien Berthilier pour assurer ces fonctions.

(Monsieur Damien BERTHILIER est désigné comme secrétaire de séance à 21 heures 19).

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer à l'examen des amendements du groupe UDI et apparentés.

AMENDEMENTS - Présentés par le groupe UNION DES DEMOCRATES ET INDEPENDANTS (UDI) ET APPARENTES

OPERATIONS DE VOTE

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 23 - Présenté par le groupe UNION DES DEMOCRATES ET INDEPENDANTS (UDI) ET APPARENTES - Portant sur la page 13 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôles et compétences")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Les enjeux de déconcentration des services sont d'ores et déjà traités à au moins deux niveaux du pacte :

- page 32 - "5 . L'organisation au service du pacte" : *"Pour répondre à l'attente de proximité et de réactivité des citoyens et des élus, les services de la Métropole s'organisent sur une base largement déconcentrée.*

Cette territorialisation des services de la Métropole doit permettre une offre élargie de services publics, au plus près des territoires et des habitants, en rapprochant la décision du terrain. Ce modèle prévoit d'unifier les périmètres administratifs actuels et de les faire converger en prenant en compte le découpage des Conférences Territoriales des Maires."

- page 8 - "La transversalité" : *"Pour cela, la Métropole de Lyon s'organise sur une base largement déconcentrée. Aussi, dans le cadre d'instances adaptées, la Métropole organisera le croisement des informations, veillera à la bonne complémentarité des actions opérées, suscitera les initiatives croisées et facilitera les coopérations."*

Quant au pilotage, comme pour toute organisation déconcentrée, il se fera évidemment à différents échelons de l'action métropolitaine.

Je propose donc de s'en tenir à la rédaction adoptée par la Conférence métropolitaine des Maires.

M. LE PRESIDENT : Je mets cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 24 - Présenté par le groupe UNION DES DEMOCRATES ET INDEPENDANTS (UDI) ET APPARENTES - Portant sur la page 13 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Nous revenons de nouveau à la question de la Commune de Lyon et des arrondissements. La Commune, pour Lyon, garantit l'unité de la Ville de Lyon et l'égalité de traitement des habitants, quel que soit l'arrondissement concerné. L'article L 3633-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux Conférences territoriales des Maires ne prévoit pas la participation des Maires d'arrondissements. Je propose donc, une fois de plus, de nous en tenir à la lettre du texte, comme nous l'avons fait précédemment lors de l'examen de l'amendement présenté par le GRAM.

M. LE PRESIDENT : Donc je vous propose un vote contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;
- pour : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- abstention : néant.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 25 - Présenté par le groupe UNION DES DEMOCRATES ET INDEPENDANTS (UDI) ET APPARENTES - Portant sur la page 13 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Bien entendu, le Conseil de la Métropole sera appelé à délibérer, dans les prochains mois, sur le périmètre des Conférences territoriales des Maires.

Ces périmètres sont définis en fonction de réalités physiques ou socio-économiques depuis 2004. Je vous propose donc de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015.

M. LE PRESIDENT : Je mets cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;
- pour : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;
- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 26 - Présenté par le groupe UNION DES DEMOCRATES ET INDEPENDANTS (UDI) ET APPARENTES - Portant sur la page 13 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet amendement propose que les élus métropolitains participent aux réunions des CTM en qualité de membres invités et à titre expérimental. A mon sens, il appartient à chaque Président de CTM d'en décider ; il convient de laisser ces derniers libres de l'animation de leur Conférence et de ceux qu'ils invitent (application de l'article 53 du règlement intérieur du Conseil). Je propose donc de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Même vote :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;
- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- abstention : néant.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 27 - Présenté par le groupe UNION DES DEMOCRATES ET INDEPENDANTS (UDI) ET APPARENTES - Portant sur la page 14 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôles et compétences / Rôle d'échange d'information")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet amendement concerne le fonctionnement du Conseil de la Métropole et n'est donc pas du ressort du pacte. L'article 54 du règlement intérieur du Conseil prévoit d'ailleurs "Les Conférences territoriales des Maires peuvent demander au Président du Conseil de la Métropole que des contributions puissent être présentées en séance de Conseil par l'intermédiaire d'un membre du Conseil qu'elles désignent à cet effet. Les modalités de présentation sont définies en accord avec le Président du Conseil de la Métropole." Je propose donc de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015.

M. LE PRESIDENT : Donc même vote :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;
- pour : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- abstention : néant.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 28 - Présenté par le groupe UNION DES DEMOCRATES ET INDEPENDANTS (UDI) ET APPARENTES - Portant sur les pages 21 à 29 (paragraphe "3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet amendement propose d'ajouter un 22^{ème} champ ouvert à l'appel à manifestation d'intérêt qui concerne le développement et la gestion des grands équipements d'intérêt métropolitain.

Je vous rappelle qu'à ce jour, il est prévu déjà 21 champs ouverts à manifestation d'intérêt, qu'une évaluation intermédiaire du pacte est prévue avant la fin du mandat, bien sûr. Je propose donc de nous en tenir, pour l'instant, à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015 puisque nous aurons l'occasion d'y revenir.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc même proposition de vote :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;
- pour : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;
- abstention : groupe Les Républicains et apparentés.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 29 - Présenté par le groupe UNION DES DEMOCRATES ET INDEPENDANTS (UDI) ET APPARENTES - Portant sur la page 29 (paragraphe "3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt - Les plateformes de services")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet amendement propose de créer d'office un groupement de commandes qui va réunir la Métropole et les 59 Communes, chaque Commune restant libre d'utiliser ou non les services de ce groupement.

En pratique, la mise en place d'un groupement de commandes nécessite une analyse au cas par cas et ne peut donc pas se délibérer globalement. En outre, sur le plan juridique, il y a une jurisprudence, en l'occurrence le Tribunal administratif de Rennes par un jugement qui a été rendu le 26 mars 2015, assez récent ("Société X contre CH Bretagne Sud", n° 1201735), qui rappelle que l'adhésion à un groupement de commandes rend obligatoire la satisfaction du besoin via le groupement de commandes et il n'est pas possible pour une collectivité de décider, après adhésion, de recourir à sa propre consultation. Cela invite donc à se positionner au cas par cas et pas de systématiser.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je vous propose le rejet :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;
- pour : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;
- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 30 - Présenté par le groupe UNION DES DEMOCRATES ET INDEPENDANTS (UDI) ET APPARENTES - Portant sur la page 30 (paragraphe "4.1 - Le cadre de la contractualisation").

M. le Conseiller délégué GEORGE : L'amendement propose que les Communes et la Métropole s'engagent conjointement à ne pas augmenter globalement leurs effectifs au cours de ce mandat.

Nous sommes bien entendu tous attentifs aux contraintes financières qui s'imposent à nous. Je crois qu'on l'a suffisamment dit. En témoigne la valeur "*La responsabilité dans l'usage des deniers publics*" qui a été formalisée en page 8 du projet de pacte.

Formellement et sur le plan juridique, le complément proposé par le groupe UDI et apparentés est contraire au principe de libre administration des collectivités territoriales.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je vous propose le rejet :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- pour : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : néant.

Rejeté.

M. LE PRESIDENT : Nous avons terminé avec les amendements du groupe UDI et nous allons examiner maintenant ceux présentés par le groupe Communiste.

AMENDEMENTS - Présentés par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN

EXPOSE

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole à leur auteur pour en assurer la présentation, dans la limite d'un temps de parole de cinq minutes.

M. le Conseiller MILLET : Tout d'abord, j'ai un peu taquiné monsieur Renaud George tout à l'heure mais je dois dire que je suis impressionné par la qualité de sa préparation amendement par amendement et je suis impatient d'écouter ses commentaires sur nos propositions.

Je voudrais aussi rassurer madame Anne Brugnera et peut-être les élus socialistes. Je pense qu'un certain nombre ne s'inquiètent pas de cela, ceux qui nous connaissent, notamment la ville de Vénissieux car, bien évidemment, la ville de Vénissieux va travailler avec la Métropole. Elle travaillait, elle travaille, elle travaillera. Et je vous ferai remarquer que, sur un certain nombre de sujets, nous travaillons beaucoup en articulation, par exemple sur le logement, avec monsieur Michel Le Faou et que ce sujet n'est pas du tout abordé dans le pacte. Vous voyez, le pacte semble avoir un statut un peu particulier, il ne dit pas tout de nos relations, madame Anne Brugnera.

Cela dit, j'en viens donc à nos amendements.

Les deux premiers amendements portent effectivement sur l'introduction et les valeurs et je voudrais faire remarquer à monsieur le Président que l'on peut avoir des points de vue d'histoire : je pourrais vous citer le médiéviste que je suis allé consulter quand j'ai découvert, dans un article, le secret de "Commune, Commune !" dans la bataille de Bouvines, que je ne connaissais pas pour tout vous dire.

La question est : quel est le sens de ce passage dans ce pacte ? Que voulez-vous dire quand vous écrivez 50 % du PIB mondial est fait dans 300 villes ? C'est un fait. Mais vous auriez pu dire 60 % du PIB mondial réalisé par 500 multinationales. Qu'en auriez-vous conclu ?

A partir du moment où vous affirmez cela, vous tenez un discours politique dont vous savez très bien qu'un point de vue communiste ne peut pas le soutenir. Donc vous faites un choix d'exiger que, pour voter ce pacte, il faille, en gros, faire un acte -je ne sais pas comment il faut dire- de reconnaissance d'un discours idéologique que nous ne pouvons pas soutenir.

Donc, très clairement, notre amendement porte simplement sur le fait -il rejoint d'ailleurs un des amendements du groupe Les Républicains et apparentés- de dire : enlevons ce qui ne nous permet pas de faire consensus entre nous. C'est le sens du premier amendement.

Le deuxième, sur les valeurs, je n'y reviendrai pas, de toute façon, c'est le genre de rédaction qui nous aura fait beaucoup discuter mais, bien évidemment, je ne sais pas quand quelqu'un va s'y référer dans la vie concrète des relations entre les Communes et la Métropole.

Sur l'amendement n° 33 dans votre numérotation, il nous semble très simple, accord pour la subsidiarité. J'avais prévu de faire une petite présentation de comment la Constitution européenne évoque ce principe de subsidiarité, qui se complète par tout un tas d'autres choses mais enfin, peu importe ! Nous proposons simplement de constater que la subsidiarité doit bien tenir compte des choix politiques des Communes. C'est simple, un petit alinéa qui vous dit : "Nous organisons la subsidiarité dans la Métropole, en tenant compte des choix politiques des Communes". Il semble que cet amendement ne soit pas acceptable, c'est fort dommage !

Je précise que nous retirerons donc les amendements n° 35, 38, pour monsieur Renaud George puisqu'ils ont été intégrés. Par souci d'efficacité, nous retirons aussi les amendements n° 34, 49, 50 et 51 qui étaient utiles mais qui, de toute façon, n'auraient pas engagé notre vote et ne méritent pas plus d'explications. Par contre, nous demanderons sur l'amendement n° 40 un vote public nominatif.

M. LE PRESIDENT : Pouvez-vous répéter les amendements retirés ?

M. le Conseiller MILLET : Ce sont les amendements n° 35, 38, 34, 49, 50 et 51.

Permettez-moi d'insister sur cet amendement n° 40. D'abord, j'avais un commentaire sur le n° 36 : je vous signale que cet amendement ne fait que dire ce que nous avons fait dans les désignations au Syndicat intercommunal pour la gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY). Il propose simplement de tenir compte de l'intérêt territorial dans les désignations de notre Métropole au sein d'organismes extérieurs.

Concernant l'amendement n° 40, je vous invite à relire la rédaction, monsieur Renaud George : vous avez écrit, dans la diapositive, pour définir le Conseil municipal, que c'est une instance délibérative. Notre proposition, c'est d'écrire cela dans le pacte et j'avoue que je ne comprends pas -et c'est pour cela que nous demandons un vote nominatif- comment cela pourrait être refusé. Je vous invite donc à relire l'amendement n° 40 que nous avons proposé.

Voilà pour les points essentiels de présentation puisque j'ai épuisé mon temps de parole et nous verrons bien les votes des Maires de cette assemblée.

AMENDEMENTS - Présentés par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN

OPERATIONS DE VOTE

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 31 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur les pages 4 à 6 (paragraphe "Préambule")

M. LE PRESIDENT : Je vous rappelle que la dernière fois, en matière de PIB, vous aviez dit combien vous étiez satisfait de voir que la Chine prenait une grande part dans la production du PIB ; quand il s'agit de la Métropole de Lyon, vous ne voulez pas vous y référer.

M. le Conseiller délégué GEORGE : Monsieur Millet m'a fait un compliment et je l'en remercie, je vais commencer par là. En ce qui concerne l'amendement n° 31, j'admire, de mon côté, sa culture historique et c'est bien sincère et je ne dis pas l'interprétation, par contre, que vous en faites. Or, cet amendement propose plusieurs suppressions et reformulations qui amènent très clairement à une perte de sens du texte puisque vous n'êtes pas d'accord avec ce sens.

Je propose donc de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015 afin de ne pas dénaturer le texte.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose donc de rejeter l'amendement en votant contre :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupe Les Républicains et apparentés.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 32 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur les pages 7 et 8 (paragraphe "1.1 - Des valeurs fondatrices")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Les valeurs de la Métropole ne sont pas incompatibles de celles de la République, monsieur Pierre-Alain Millet. Cet amendement propose de supprimer l'ensemble des valeurs fondatrices du pacte et l'ensemble des valeurs fondatrices est caractéristique, nous semble-t-il, de notre Métropole : l'égalité, l'équité, la solidarité, la responsabilité dans l'usage des deniers publics, l'innovation, la bienveillance, la confiance. Clairement, tout passe à la benne.

Je propose donc de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015 afin de ne pas dénaturer, une nouvelle fois, le texte.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je vous propose de rejeter cet amendement :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 33 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 9 (paragraphe "1.2 - Des principes d'action fédérateurs / La subsidiarité")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Sur cet amendement, il est indiqué qu'il importe, dans la mise en œuvre du service public, de respecter les choix politiques des Communes, au-delà des seuls critères techniques que sont les moyens, l'expérience, l'efficacité, etc.

Les conventions consécutives au pacte nécessitant l'accord des parties signataires, les choix des uns et des autres seront, naturellement, respectés puisque ce sont des contrats.

Je propose donc de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015, celle-ci étant satisfaisante en l'état.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Même vote :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 34 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 9 (paragraphe "1.2 - Des principes d'action fédérateurs / La participation citoyenne").

M. LE PRESIDENT : Il est retiré.

Retiré par son auteur.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 35 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 11 (paragraphe "1.3 - Les objectifs du pacte")

M. LE PRESIDENT : Il est retiré.

Retiré par son auteur.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 36 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 12 (paragraphe "2.1 - Le Conseil de la Métropole")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Le pacte n'a pas vocation à définir les critères qui sont à appliquer par le Conseil de la Métropole lors des désignations qui lui incombent. En effet, l'organe délibérant est souverain pour les désignations auxquelles il procède et, comme vous le savez, nous nous efforçons de mettre en œuvre une représentation à la fois politique et territoriale dans toutes les préparations de nos désignations. C'est un exercice qui, d'ailleurs, est toujours difficile mais nécessaire.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'appelle à rejeter l'amendement :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 37 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 13 (paragraphe "2.2 - La Conférence métropolitaine / Rôle et compétences")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Sur cet amendement, la loi prévoit que les CTM sont animées par un Président et un Vice-Président qui sont **élus en leur sein parmi les Maires**.

Introduire une instance qui regrouperait les Présidents de CTM et le Maire de la Commune la plus peuplée de chaque territoire porte atteinte à la légitimité des Présidents et Vice-Présidents de CTM.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous propose de rejeter l'amendement :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 38 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 13 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires")

M. LE PRESIDENT : Il est retiré.

Retiré par son auteur.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 39 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 15 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôles et compétences / Initiative et expérimentation")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet amendement propose de formaliser que le principe de la délégation de compétence soit décidé par la Commune, et non à l'échelle de la CTM. Les conventions consécutives au pacte nécessitent l'accord des parties signataires, c'est-à-dire la Commune et la Métropole, la Commune est donc, naturellement, la seule à même de s'engager dans un contrat.

Je propose donc de nous en tenir, une nouvelle fois, à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015, celle-ci étant satisfaisante en l'état.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous propose de rejeter cet amendement :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 40 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 17 (paragraphe "2.4 - Les Conseils municipaux")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet amendement propose de **réécrire** l'article sur le rôle des Conseils municipaux.

Je propose donc de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015 afin de ne pas dénaturer le texte. Je rappelle à monsieur Pierre-Alain Millet que, dans les instances, il était effectivement marqué que le Conseil municipal est une instance délibérative, cela n'a pas besoin d'être répété tout au long du texte.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Pierre-Alain Millet a demandé un scrutin public sur cet amendement. Donc il faut que le sixième des membres présents se prononce en faveur de cette demande pour voter au scrutin public. Qui est en faveur de cette demande ?

(En application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales, les votes ont lieu au scrutin public à la demande du sixième des membres présents. Le résultat des scrutins publics, énonçant les noms des votants et indiquant le sens de leur vote, est reproduit au procès-verbal. En cas de partage égal des voix, la voix du Président du Conseil de la Métropole est prépondérante).

Le scrutin public est demandé par 10 élus présents sur un total de 121 élus présents :

- groupe Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines 2
- groupe Communiste, Parti de gauche et républicain 8

(Moins d'un sixième des membres présents demandant le vote au scrutin public, cette demande est rejetée).

M. LE PRESIDENT : Je mets cet amendement aux voix :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 41 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 18 (paragraphe "2.5 - Le Conseil de développement")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Je vous rappelle qu'au niveau de la Métropole, la participation citoyenne est organisée par l'intermédiaire du Conseil de développement. Ce dernier organise ses travaux dans le cadre de son propre règlement intérieur et, j'espère, en toute autonomie.

Je propose donc de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015 pour ne pas dénaturer le texte.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous propose un vote contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 42 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 19 (paragraphe "3 - Optimiser l'exercice des compétences")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Le projet de pacte prévoit d'ores et déjà la valeur "*La responsabilité dans l'usage des deniers publics*", formalisée en page 8, et qui signifie un usage raisonné, réfléchi de ces deniers.

Je propose donc de nous en tenir, une nouvelle fois, à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015, celle-ci étant satisfaisante en l'état.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous propose un vote contre :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 43 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 20 (paragraphe "3.1.1 - L'exercice articulé des compétences Métropole - Commune")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Une nouvelle fois, la modification propose de réécrire la notion de "compétence articulée".

Je propose donc de nous en tenir à la rédaction d'origine qui est issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015 pour ne pas dénaturer le texte.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous propose un vote contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 44 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur les pages 21 à 29 (paragraphe "3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt").

M. le Conseiller délégué GEORGE : L'amendement propose d'ajouter un 22^{ème} champ ouvert à l'appel à manifestation d'intérêt qui concerne la concession de la distribution publique d'électricité et de gaz. Une fois de plus, je ne juge pas du tout la proposition sur le fond.

A ce jour, il est prévu 21 champs ouverts à manifestation d'intérêt. Une évaluation intermédiaire du pacte est prévue avant la fin du mandat, au cours de laquelle il sera possible de réviser les propositions. Je propose donc de nous en tenir, pour l'instant, à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je vous propose un vote contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 45 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur les pages 21 à 29 (paragraphe "3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt").

M. le Conseiller délégué GEORGE : L'amendement propose d'ajouter un 23^{ème} champ ouvert à l'appel à manifestation d'intérêt : Cette fois-ci, ce sont pour des compétences optionnelles du SIGERLY.

Et, pour les mêmes motifs que l'amendement précédent, je propose de nous en tenir à la rédaction d'origine.

M. LE PRESIDENT : Je mets cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 46 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur les pages 21 à 29 (paragraphe "3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt").

M. le Conseiller délégué GEORGE : L'amendement propose d'ajouter un 24^{ème} champ ouvert à l'appel à manifestation d'intérêt concernant l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur.

Pour les mêmes motifs que l'amendement précédent, je propose de nous en tenir à la rédaction d'origine.

M. LE PRESIDENT : Je mets cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 47 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur les pages 29 (paragraphe "3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt") et 30 (paragraphe "4.1 - Le cadre de la contractualisation")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet amendement propose de compléter, encore, la liste des 21 propositions que vous avez aujourd'hui dans le pacte pendant les 3 mois qui viennent. Je rappelle que tout ce qui n'est pas mentionné dans la liste des 21 propositions des champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt peut également être ouvert à l'expérimentation, bien sûr, sous réserve de l'accord de la Métropole au cas par cas.

Je vous propose de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires.

M. LE PRESIDENT : Je mets cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 48 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 29 (paragraphe "3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet amendement propose l'ajout d'un paragraphe sur la reconnaissance et la promotion des "syndicats intercommunaux" qui sont des modalités d'organisation réservées aux Communes.

Cette proposition ne relève donc pas du domaine du pacte.

M. LE PRESIDENT : Je mets cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 49 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 30 (paragraphe "4.1 - Le cadre de la contractualisation")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 50 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 30 (paragraphe "4.1 - Le cadre de la contractualisation")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 51 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 30 (paragraphe "4.1 - Le cadre de la contractualisation")

M. LE PRESIDENT : Les amendements n° 49, 50 et 51 sont retirés.

Retirés par leur auteur.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 52 - Présenté par le groupe COMMUNISTE, PARTI DE GAUCHE ET REPUBLICAIN - Portant sur la page 31 (paragraphe "4.2 - Parties prenantes et modalités de pilotage des contrats")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cette proposition d'amendement est redondante avec la rédaction de l'avant dernier alinéa de l'article 4.3 - "*Le contenu des contrats* ». Je vous lis la rédaction qui figure dans le projet de pacte : "*Une mesure de l'atteinte des objectifs prévus avec une évaluation, au minimum annuelle, et des ajustements possibles chaque année ;*"). Difficile d'être plus souple.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, je mets cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

AMENDEMENTS - Présentés par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES

EXPOSE

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole à leur auteur pour en assurer la présentation, dans la limite d'un temps de parole de cinq minutes.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons bien compris la teneur de ce débat et le choix de l'Exécutif de couper court aux propositions d'évolution du pacte. Notre groupe s'en remet donc à la sagesse de l'assemblée.

Les amendements n° 53 et 58, 61, 64, 68, 70, 72, 74, 75, 77 à 81 concernent des propositions de simplification du pacte. Nous l'avons dit, ce pacte est trop long, trop détaillé. Nos amendements proposent donc des simplifications fortes afin de redonner à ce pacte une lisibilité et de limiter les contraintes aux Communes.

Les amendements n° 59 et 63 proposent de renforcer la notion de transparence et de l'affirmer comme valeur à part entière. Plus qu'une inscription théorique, nous proposons que la notion de transparence donne compétence à la Conférence métropolitaine pour adopter des procédures lui permettant d'accéder à l'information.

L'amendement n° 60 fixe le régime de l'organisation de la structure administrative métropolitaine. Si les Communes ont perdu, de par la loi, des compétences ou que volontairement elles s'en détachent au profit de la Métropole, elles peuvent, par cette organisation déconcentrée, en conserver une gestion de proximité.

Les amendements n° 62 et 71 concernent la participation citoyenne que nous avons évoquée en propos introductif. Il convient que cette participation citoyenne n'interfère pas dans la gestion de la Commune par les représentants élus et légitimes. Aussi, nous souhaitons que cette participation citoyenne soit limitée dans son action.

L'amendement n° 65 a pour vocation d'affirmer que la Conférence métropolitaine a la compétence de révision du pacte.

L'amendement n° 66 cherche à préserver les compétences des Maires dans leur pouvoir de décider pour leur Commune du choix de leur appartenance à un bassin de vie au regard des limites des Conférences territoriales des Maires.

L'amendement n° 67 veut renforcer la présence des Conseillers métropolitains et leur garantir leur droit à l'information afin qu'ils puissent voter de manière éclairée.

L'amendement n° 69 permet de renforcer le rapport direct entre les Conférences territoriales des Maires et le Président de la Métropole, afin que ce dernier prenne en compte les demandes des élus de son territoire, ce qui n'est pas toujours le cas.

L'amendement n° 73 propose d'augmenter le délai pour les Communes pour manifester leur intérêt dans l'articulation des compétences.

Pour terminer, l'amendement n° 76 propose que la liste des compétences ouvertes à l'appel à manifestation d'intérêt ne soit pas une liste exhaustive, permettant ainsi de ne pas casser la dynamique de l'engagement communal.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Bien, chers collègues, je vous rappelle que la plupart de ces amendements avaient été présentés en vue de la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015 mais qu'ils n'avaient pas été retenus. Je vous proposerai le même vote.

Nous allons examiner les différents amendements.

AMENDEMENTS - Présentés par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES

OPERATIONS DE VOTE

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 53 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur les pages 4 à 6 (paragraphe "Préambule")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Concernant cet amendement, il y a une partie des modifications proposées qui a été prise en compte dans l'amendement n° 1 présenté par l'exécutif qui reprend la formulation "*C'est par la création de 4 Communautés urbaines à Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg, le 31 décembre 1966, que le fait urbain est enfin pris en compte de manière significative*" (amendement n° 1 - il s'agit de la modification de la page 4, paragraphe 10).

M. LE PRESIDENT : Donc je vous propose de rejeter cet amendement pour l'autre partie :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté contre) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Rejeté.

**- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 54 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES -
Portant sur la page 7 (paragraphe "1.1 - Des valeurs fondatrices")**

M. le Conseiller délégué GEORGE : Oui, vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le Président, et je vous rejoins évidemment. Cet amendement propose diverses suppressions mais elles ont déjà été présentées avant la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015 mais n'avaient pas été retenues. Mais d'autres avaient été retenues.

Je propose de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015 afin de ne pas dénaturer le texte.

M. LE PRESIDENT : Je mets cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre: groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupe Les Républicains et apparentés ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Rejeté.

**- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 55 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES -
Portant sur la page 7 (paragraphe "1.1 - Des valeurs fondatrices / L'égalité")**

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet amendement propose diverses suppressions qui avaient été présentées avant la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015, qui sont représentées de nouveau mais qui n'avaient pas été retenues à l'époque.

Je propose de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015 afin de ne pas dénaturer le texte.

M. LE PRESIDENT : Je mets cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- pour : groupe Les Républicains et apparentés ;

- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Rejeté.

**- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 56 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES -
Portant sur la page 7 (paragraphe "1.1 - Des valeurs fondatrices / La solidarité")**

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet amendement propose une reformulation qui avait été présentée avant la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015 et elle n'avait déjà pas été retenue.

Je propose de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015.

M. LE PRESIDENT : Je mets cet amendement aux voix, sachant que je vous propose de le rejeter en votant contre :

- contre: groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 57 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 8 (paragraphe "1.1 - Des valeurs fondatrices / La responsabilité dans l'usage des deniers publics / L'innovation / La bienveillance")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Je crois comprendre votre souci d'alléger le texte ; néanmoins, cet amendement propose la suppression de valeurs telles que "La responsabilité dans l'usage des deniers publics", "L'innovation" et "La bienveillance". Ces suppressions avaient été présentées avant la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015 et elles n'avaient pas été retenues.

Je propose de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence du 12 octobre 2015.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose le même vote :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- pour : groupe Les Républicains et apparentés ;

- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Rejeté

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 58 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 8 (paragraphe "1.1 - Des valeurs fondatrices / La confiance")

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet amendement propose la suppression de la notion de "transparence" qui sera ensuite réintroduite, j'ai bien vu dans votre amendement 59. La notion de transparence est incluse dans la valeur "confiance" puisque cette notion de "transparence" avait été introduite par la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015 en écho à une demande des élus Les Républicains et apparentés. Elle avait été acceptée dans ce cadre-là, dans une inclusion au sein de la valeur "Confiance".

Je propose de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de rejeter cet amendement qui est partiellement déjà intégré :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- pour : groupe Les Républicains et apparentés ;

- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 59 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 8 (paragraphe "1.1 - Des valeurs fondatrices")

M. le Conseiller délégué GEORGE : C'est la suite logique de votre amendement n° 58. Cet amendement propose de formaliser la "transparence" mais en tant que valeur. Cette modification avait été présentée en vue de la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015 et l'on avait fait le choix d'inclure la notion de "transparence" en tant que composante de la valeur "confiance".

Je propose de nous en tenir à cette rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015.

M. LE PRESIDENT : Même vote :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Rejeté.

**- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 60 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES -
Portant sur la page 8 (paragraphe "1.2 - Des principes d'action fédérateurs / La transversalité")**

M. le Conseiller délégué GEORGE : Une partie des modifications proposées a été prise en compte par l'amendement n° 1 présenté par l'Exécutif qui reprend la formulation "*La transversalité sera recherchée dans l'action publique métropolitaine*" (cf. amendement n° 1 - Modification page 9, paragraphe 1).

M. LE PRESIDENT : L'amendement est-il retiré ? Non ? J'appelle donc à un vote contre :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;
- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;
- abstention : néant.

Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

**- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 61 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES -
Portant sur la page 9 (paragraphe "1.2 - Des principes d'action fédérateurs / La subsidiarité")**

M. le Conseiller délégué GEORGE : Cet amendement propose différentes suppressions concernant la "subsidiarité". Ces suppressions avaient déjà été présentées avant la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015 et n'avaient pas été retenues.

Je propose de nous en tenir à la rédaction issue de la Conférence métropolitaine des Maires du 12 octobre 2015.

M. LE PRESIDENT : Même vote :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;
- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;
- abstention : néant.

Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

**- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 62 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES -
Portant sur la page 9 (paragraphe "1.2 - Des principes d'action fédérateurs / La participation citoyenne")**

M. le Conseiller délégué GEORGE : Exactement la même chose : l'amendement propose la suppression de plusieurs paragraphes relatifs à la participation citoyenne ; suppressions qui avaient déjà été présentées avant la Conférence métropolitaine du 12 octobre 2015 mais n'avaient pas été retenues.

Je propose de nous en tenir à la rédaction initiale.

M. LE PRESIDENT : Même vote :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;
- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;
- abstention : néant.

Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 63 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 11 (paragraphe "1.2 - Des principes d'action fédérateurs / Un dialogue permanent entre la Métropole et les Communes")

M. LE PRESIDENT : Même vote :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : néant.

Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 64 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 12 (paragraphe "2. Des instances de décision et de dialogue")

M. LE PRESIDENT : On peut avoir le même vote :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : néant.

Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'a pas pris part au vote.

Rejeté.

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 65 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 12 (paragraphe "2.2 - La Conférence métropolitaine / Rôle et compétences")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 66 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 13 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 67 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 13 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 68 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur les pages 13 à 15 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôles et compétences")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 69 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 14 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôles et compétences / Consultation")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 70 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur les pages 15 à 17 (paragraphe "2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôles et compétences / Initiative et expérimentation / Saisine du Président de la Métropole ; Principes de fonctionnement")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 71 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 18 (paragraphe "2.5 - Le Conseil de développement")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 72 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 19 (paragraphe "3 - Optimiser l'exercice des compétences")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 73 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 19 (paragraphe "3 - Optimiser l'exercice des compétences")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 74 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 20 (paragraphe "3.1.2 - L'exercice articulé des compétences entre Communes")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 75 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur les pages 20 et 21 (paragraphe "3.1.3 - Les délégations Métropole - Commune")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 76 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 21 (paragraphe "3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt").

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 77 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 27 (paragraphe "3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt / Proposition 18 - Rapprochements et création de synergies entre écoles et collèges")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 78 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 29 (paragraphe "3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt / Plateformes de services")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 79 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 30 (paragraphe "4.1 - Le cadre de la contractualisation")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 80 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur la page 31 (paragraphe "4.2 - Parties prenantes et modalités de pilotage des contrats")

- VOTE DE L'AMENDEMENT N° 81 - Présenté par le groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - Portant sur les pages 32 et 33 (paragraphe "5 - L'organisation au service du pacte")

M. LE PRESIDENT : Pour les amendements 65 à 81, si vous le permettez, nous pouvons voter de façon groupée.

(Assentiment dans la salle).

M. LE PRESIDENT : Je mets ces amendements aux voix, sachant que je vous propose de les rejeter en votant contre :

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : néant.

Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'a pas pris part au vote.

Rejetés.

VOTE FINAL SUR LE PROJET DE PACTE AMENDE

OPERATIONS DE VOTE

M. LE PRESIDENT : Chers collègues, nous en avons terminé sur les amendements. Je mets maintenant aux voix le **pacte incluant l'amendement n° 1** :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés (sauf M. Gillet qui s'est abstenu) ; Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : M. Gillet (Union des démocrates et indépendants -UDI- et apparentés).

Adopté.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup et nous allons reprendre le cours de nos débats.

N° 2015-0776 - déplacements et voirie - Gaz naturel pour véhicules (GNV) - Expérimentation mobilité durable - Prolongation de la convention tripartite entre la Métropole de Lyon, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et Gaz réseau distribution France (GRDF) - Adhésion à l'Association de gestion du projet Equilibre - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0776. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Maire. Il s'agit de prolonger de deux ans une convention tripartite ADEME/GRDF/Grand Lyon Métropole financée par ADEME/GRDF. C'est notre intérêt pour la transition énergétique par les carburants et les nouvelles motorisations et celle du gaz naturel véhicule (GLV), le méthane. Il s'agit de proroger cette convention qui permet la création de stations GLV, la mutualisation des étalonnages mesurés sur les camions, la collecte de données, la recherche de foncier pour ces mêmes stations GLV, le soutien aux PME pour l'acquisition de matériel comme La Poste -le Grand Lyon a déjà acquis 14 véhicules légers en GLV- et le projet Equilibre pour lequel il faut adhérer à l'association gestionnaire et désigner un représentant de la Métropole. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons la désignation d'un représentant titulaire à l'assemblée générale de l'association. Je vous propose la candidature de monsieur Gilles VESCO.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix :

Adoptée, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

N° 2015-0777 - déplacements et voirie - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0777. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit donc d'un rapport qui concerne l'activité d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole du groupe Les Républicains.

M. le Conseiller CHARMOT : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport d'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon conclut à la légère dégradation des indicateurs de performance. En fait, on constate qu'il y a plus de charges d'entretien pour moins de trafic. Mais ce trafic n'a pas diminué pour autant, il s'est déporté sur d'autres voiries, elles-mêmes déjà saturées. Et il est déjà prévu que 2015 connaîtra a priori une hausse du trafic par rapport au niveau de 2014, comme le relève la commission consultative des services publics locaux.

Nous ne doutons pas que la saturation des axes routiers vous interpelle tout comme nous. Cette délibération est donc l'occasion de vous interroger sur l'avancée des projets structurants de voirie qui concernent notre territoire. Ce que nous souhaiterions connaître, ce sont les réponses que vous apportez aux Grands Lyonnais car les projets existent. Que l'on évoque chaque point cardinal, on trouvera un dossier ici : le COL, l'Anneau des sciences, l'A 45, les liaisons vers les grands équipements comme l'aéroport Saint-Exupéry. Mais où en sont ces dossiers ? Comment les faites-vous avancer ? En fait, ils n'avancent pas et, à chaque fois, ce n'est pas de votre fait.

Sur certains dossiers, c'est à cause de l'Europe qui ne donne pas de subvention pour lancer les études. Mais n'est-ce pas vous qui avez rempli la demande de subvention ? Nous nous étonnons que vous n'ayez pas trouvé de relais et d'appui auprès de monsieur Vincent Peillon et madame Sylvie Guillaume, Députés européens socialistes, pour soutenir notre territoire.

Sur d'autres, c'est l'Etat qui n'apporte pas les financements. Mais n'est-ce pas vous l'interlocuteur privilégié de l'Etat sur notre territoire ? Avez-vous perdu de votre influence ?

Enfin, pour d'autres, c'est à cause de la Région qui refuse de financer ces infrastructures. Mais n'est-ce pas vous qui avez négocié le CPER et accepté que les projets de voirie ne soient pas inscrits ? Cela sous la pression funeste des élus écologistes de la Région, ceux avec lesquels les alliances de circonstances font l'actualité pendant qu'ici, les profondes divergences sur le pacte s'affichent mais qui sont redevenus, en une nuit, les nouveaux alliés de votre ami retrouvé Jean-Jack Queyranne.

Et pendant ce temps, le trafic routier continue à augmenter et à saturer toutes nos Communes. Parlerai-je de Tassin la Demi Lune et d'Ecully avec le boulevard du Valvert mais il y en a bien d'autres. On ne pourra pas dire que l'on ne savait pas mais on pourra vraisemblablement dire que vous n'avez pas pris en charge cette problématique.

M. LE PRESIDENT : Merci de votre intervention. On va essayer d'avancer au moins sur ce dossier. Je vous remercie de me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2015-0785 - déplacements et voirie - Meyzieu - Plan de déplacements interentreprises (PDIE) de la zone industrielle - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public -

N° 2015-0786 - déplacements et voirie - Plan de déplacements interentreprises (PDIE) des entreprises de la filière propreté - Attribution d'une subvention au Syndicat patronal des entreprises de nettoyage Rhône-Alpes (SPENRA) - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0785 et 2015-0786. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ces deux rapports concernent le plan de déplacements interentreprises. Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président, ce rapport propose d'accompagner l'association des industriels de Meyzieu en participant au financement d'un poste d'animateur de mobilité. Il est évident que la modification des habitudes de mobilité prend du temps.

Le plan de déplacements interentreprises de Meyzieu -comme il est écrit dans le rapport- "a atteint une phase de pleine maturité", terme politiquement correct pour dire qu'il ne progresse plus. En effet, contrairement à d'autres PDIE du Grand Lyon, la zone industrielle de Meyzieu est extrêmement propice à l'utilisation de la voiture et l'utilisation de moyens de déplacements alternatifs est très souvent source de contraintes.

Le plus souvent, c'est l'argument économique qui peut aider au changement de mode de transport ; c'est pourquoi les animateurs de mobilité sont essentiels dans le dispositif.

Cependant, la modification de la situation actuelle est indispensable pour sortir d'une dépendance pétrolière insoutenable à long terme et source de déséquilibres géopolitiques. Nul besoin de parler de la problématique climatique en pleine Conférence des Nations Unies, nous sommes tous au fait du sujet.

Si le constat est partagé, les solutions peuvent diverger de façon importante. Permettez-moi, monsieur le Président de dire deux mots du plan de déplacements urbains dont la problématique rejoint directement les plans de déplacements inter-entreprises.

Aujourd'hui, la baisse des finances publiques limite, de fait, le potentiel de développement des nouvelles lignes de transports en commun. Les modes actifs prennent une place conséquente dans les réflexions globales car ces modes de déplacements sont aujourd'hui une solution acceptable pour décharger les transports en commun sur des petites distances.

Bien qu'à titre personnel, je sois un très fervent défenseur de l'usage du vélo, je ne pense pas forcément que ce mode de transport puisse répondre aux besoins de déplacements de la plus grande partie de nos administrés. C'est là que la vision de notre groupe -et, plus globalement, de notre courant politique- diverge de celle des écologistes. En effet, nous ne partageons pas les visions qui tendent vers la décroissance comme solution pour l'avenir.

Nous, nous sommes confiants et nous croyons que l'homme a la capacité de trouver des solutions technologiques pour répondre à ses besoins de mobilité, et ce sans forcément passer par la disparition de la

voiture. Nous croyons en une voiture propre, silencieuse, utilisant une énergie renouvelable dont l'utilisation ne serait pas une charge insupportable pour la collectivité.

Nous, nous croyons que l'avenir ne passera pas par une ville sans voiture mais par une ville adaptée aux différentes mobilités, en fonction du choix de chacun, de ses capacités et surtout de ses possibilités, que ce soit les contraintes familiales ou temporelles, les contraintes liées à l'âge, la maladie ou le handicap.

Nous croyons que les investissements pour améliorer la mobilité doivent également concerner des nouvelles infrastructures de stationnement, de voiries qui permettent d'accéder rapidement aux pôles d'échanges, de commerces et de loisirs. Il n'est pas normal qu'un Grand Lyonnais mette plus d'une heure et demie pour atteindre la gare de la Part-Dieu. C'est également le temps qu'il faut pour relier les deux centres-villes de Saint Priest et Caluire et Cuire en transports en commun. Non, vraiment, nous ne pensons pas que la décroissance soit une solution d'avenir.

Monsieur le Président, bien sûr, nous voterons cette subvention car il faut évidemment, dans la mesure du possible, encourager toutes les formes de mobilités alternatives mais sans les imposer ; la liberté de se déplacer doit être la norme, tout comme la préservation de notre environnement. A nous d'inventer les solutions qui concilient les deux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Quiniou, sur le premier point de votre intervention, c'est vous qui aviez demandé en juillet que l'on puisse effectivement répondre aux besoins des industriels de Meyzieu, ce que nous faisons ce soir. Sur le deuxième point, nous vous signalons que, lorsque nous développons la voiture électrique avec Bluely, avec la Compagnie nationale du Rhône, c'est effectivement dans une mobilité propre que nous nous situons.

Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2015-0787 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Lyon 6° - Villeurbanne - Travaux de mise en site propre du trolley C3 - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0787. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport concerne une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) dans le cadre de la mise en site propre du C3. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'en ai une autre du groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BLACHE : Je vais être très bref. Monsieur le Président et chers collègues, cinquante secondes d'intervention.

Sur ce dossier du C3, nous avons bien pris note des éléments d'information apportés lors de le conseil syndical du SYTRAL du 13 novembre dernier.

Toutefois -et sans reprendre les nombreux impacts du projet que nous avons longuement décrits-, je vous invite juste à consulter le dernier rapport de la Cour des comptes intitulé "le programme d'investissement d'avenir" qui préconise de financer des projets structurants qui permettront d'absorber une croissance future forte, proposant un mode de développement plus durable grâce à des investissements de long terme et innovants. Je ne suis pas certain que ce projet soit en phase avec cette recommandation. Donc nous maintenons notre proposition sur la solution choisie. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je crois que vous avez eu un certain nombre d'analyses sur la version tramway lors du conseil syndical du SYTRAL.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2015-0788 - déplacements et voirie - Transfert de l'organisation et du fonctionnement de la liaison ferrée express entre Lyon et l'aéroport Lyon Saint-Exupéry au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Convention pluriannuelle de financement - Contribution 2016 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0788. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport concerne le transfert de l'organisation et du fonctionnement de la liaison ferrée express entre Lyon et l'aéroport Lyon Saint-Exupéry au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, une courte intervention pour souligner que ce transfert de la liaison ferrée express Lyon Saint-Exupéry au SYTRAL devrait nous permettre de poser des questions concernant le contrat qui nous lie à la société Rhônexpress SAS :

- ce contrat a été passé par le Conseil général du Rhône pour 38 ans, ce qui est une durée imposante ;
- ce contrat a entraîné la suppression des lignes de bus autour de Saint-Exupéry pour obliger les voyageurs à prendre le Rhônexpress, ce qui est aussi problématique ;
- ce contrat entraîne aussi des tarifs bien supérieurs à nombre de tarifs en France et à l'étranger, entre un aéroport et sa ville proche : à Lyon, il faut payer 15,80 € par personne, le billet aller simple plein tarif ; à Paris : 9,75 € par le RER B ; à Nantes et à Marseille : 8 € ; à Strasbourg : 4,20 € pour le tram et le TER ; à Madrid : 5 €, etc.

Nous souhaitons que -comme nous l'avons fait pour le contrat léonin concernant l'eau- tout cela soit étudié de façon à voir si nous pouvons réviser et améliorer les clauses de ce contrat en faveur de notre population métropolitaine et des voyageurs qui nous rendent visite.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, le groupe UDI et apparentés.

M. GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère BEAUTEMPS : Monsieur le Président, chers collègues, dans l'est lyonnais, nous vivons au rythme du Rhônexpress au moins le long de la ligne T3. Quelques explications à l'attention des membres de ce Conseil : l'exploitation de la ligne Rhône-express est assurée par une société commerciale dans le cadre d'une concession établie, à l'époque, par feu le Département du Rhône.

Cette concession -ainsi qu'il a été dit- est de 38 ans. Elle impose un grand nombre de contraintes qui sont insoutenables dans le cadre du développement de l'est lyonnais. Le temps de transport entre la Part-Dieu et l'aéroport en moins de trente minutes doit être garanti par notre collectivité ; le non-respect de cette obligation nous expose à des pénalités importantes. C'est cette contrainte notamment qui nous empêche d'implanter de nouvelles gares de tram sur la ligne car elles allongeraient le temps de transport de quelques dizaines de secondes, certes, mais suffisantes pour que nous subissions des pénalités. Ces deux nouvelles stations sont indispensables aussi bien à Meyzieu qu'à Décines Charpieu pour accompagner le fort développement de ces deux villes.

La concession qui assure à Rhônexpress le monopole du transport des personnes à l'aéroport de Saint-Exupéry aboutit à la suppression des lignes de bus qui permettaient à Saint Laurent de Mure et à Pusignan de rejoindre l'aéroport. Certes, le risque juridique de maintenir ces lignes existe mais il ne faut pas que l'autorité organisatrice des transports compétente se retranche derrière cette contrainte pour justifier une limitation de service qui, ne nous le cachons pas, est une source d'économie.

Il n'est pas acceptable que le développement de l'est lyonnais soit bridé pour les 23 prochaines années. C'est pourquoi, monsieur le Président, nous demandons dès maintenant que soit engagée la démarche de renégociation du contrat de concession qui, nous le savons tous, est inéluctable à court terme.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Madame Guillemot.

Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, en ce qui concerne ce contrat de concession, je rappelle qu'il a été signé par le Département du Rhône et que le SYTRAL ne peut que -comme pour les autres DSP d'ailleurs, puisqu'on a aussi cinq autres DSP du Conseil général- le reprendre dans les termes où il est. Il a déjà fait l'objet d'une première analyse par un certain nombre de jurys. Je ne pense pas, à l'heure actuelle, que nous puissions remettre en cause ce contrat de concession sans avoir, en face de nous, des indemnités très fortes auxquelles aucune collectivité ne pourra faire face. Il faudra vraiment bien regarder. En tout cas, il a été signé un contrat de concession où aucune ligne ne doit arriver à l'aéroport. Donc nous nous conformerons, au 1^{er} janvier 2016, à cet état et à cette situation, sinon ce serait faire prendre au SYTRAL une contrainte financière impossible à tenir. Alors s'il y en a qui veulent subventionner le SYTRAL pour faire face à ce contrat de concession, dont je le rappelle que le SYTRAL hérite et pour 38 ans ! Donc c'est malheureusement, cette situation-là et je ne pense pas qu'en l'état actuel des choses, nous ayons les moyens -et pourtant on a bien regardé- de modifier ce contrat de concession.

M. LE PRÉSIDENT : Merci; je veux simplement dire que j'ai dit au Président du Département du Rhône qu'effectivement, s'il voulait renégocier l'ensemble des contrats, il le pouvait mais que ce n'était pas le SYTRAL qui, évidemment, reprenait les indemnités éventuelles.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2015-0792 - déplacements et voirie - Marché de mise à disposition de mobiliers supports d'information et de services de mobilité - Dialogue compétitif - Lancement de la procédure - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0792. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, un rapport d'actualité, dans le cadre la COP 21. Nous y voilà ! Onze ans après le précédent vote par notre assemblée, il s'agit de renouveler ce marché de mise à disposition de mobilier urbain, qui est opéré aujourd'hui par la société JC Decaux pour 2 030 abribus, c'est-à-dire qu'il y a eu plus 400 abribus sur ce précédent contrat, 640 panneaux publicitaires et 4 000 Vélo'v sur le contrat actuel.

Je rappelle que Vélo'v a été une des plus importantes sinon la plus importante innovation urbaine de ces dix dernières années, avec 140 millions de kilomètres parcourus, c'est-à-dire l'équivalent de 28 000 tonnes de CO2 s'ils avaient été parcourus en voiture, 23 000 trajets en moyenne journalière, des records jusqu'à 45 000 trajets par jour, plus de 65 000 abonnés longue durée aujourd'hui. Vélo'v a été un effet de levier qui a multiplié par trois le trafic de vélos depuis 2005 alors qu'il ne représente qu'un quart de ce trafic. Vélo'v a été le service de transport public-individuel crédibilisé pour la première fois au monde en "one way". Il a été envié, copié dans le monde entier et répliqué sur quatre roues électriques -comme l'a indiqué le Président- avec Autolib et Bluely. Surtout, Vélo'v a inventé la mobilité collaborative, l'un des premiers symboles de ce que l'on appelle aujourd'hui "l'économie du partage", cité comme tel dans les ouvrages de référence aux côtés de Airbnb et ZIPCAR les deux autres pionniers, symbole du partage grâce au numérique. C'est un peu, de fait, l'ancêtre de l'ensemble collaboratif qui permette à l'addition des choix individuels de créer le bon choix collectif. Comme aujourd'hui le nom de Vélo'v est propriété de la Métropole, je ne désigne aucun opérateur particulier quand je cite le nom de Vélo'v.

Je voudrais aujourd'hui souligner -comme je n'aurai plus le droit de le dire à partir d'aujourd'hui- que cette prestation a été assurée jusqu'ici à un niveau que le Grand Lyon était en droit d'attendre et que le prestataire en soit ici remercié par principe, sans qu'évidemment cela ne préjuge de l'avenir en la matière. Car, bien sûr, la Métropole est en droit d'attendre encore plus et encore mieux pour son avenir : plus d'abribus, 40 à 50 abribus en plus chaque année ; plus de Vélo'v, 1 000 Vélo'v en plus c'est-à-dire qu'on passerait de 4 000 à 5 000 ; plus de stations, on passerait de 350 à 450 stations, pour évidemment commencer d'équiper toutes les communes de la première couronne qui ont toutes fait acte de candidature pour ce service ; des trajets électrifiables à la demande grâce à un vélo à assistance électrique. Donc plus et mieux. Je voudrais rassurer certains Maires ici, qui ont un plan de publicité moins favorable que celui de la ville centre de notre agglomération : cela ne pourra pas être moins bien que ce que nous avons vu sur les années précédentes.

Donc avoir plus et mieux, c'est l'objet de ce rapport aujourd'hui, en vous proposant le lancement d'une procédure de dialogue compétitif dans le cadre d'un marché vu comme unique et complexe.

Marché unique pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'un mobilier urbain destiné au service de mobilité partagée et aussi d'un support d'information en mobilité, voir sur la mobilité, comme le démontre actuellement d'ailleurs l'expérimentation "Connectings" avec les étiquettes intelligentes NFC apposées sur 400 abribus et 100 stations Vélo'v.

Marché complexe également car, contrairement à l'impression que l'on a pu en avoir jusqu'ici depuis 2004, il n'est en rien balisé pour l'avenir ni financièrement ni technologiquement. Cela ne va pas être "*business as usual*". Financièrement d'abord, ce n'est pas balisé parce que je rappelle que nous sortons de l'affaire du siècle qu'a réalisée la Métropole. Et c'est l'avantage quand on passe devant, quand on prend des risques comme a pu le faire Gérard Collomb à l'époque car, quand ça marche, on en tire les dividendes et l'opérateur, de fait JC Decaux, n'avait budgétisé dans son business model que la moitié des coûts réels de Vélo'v par an. Donc si l'on veut demain tout ce que l'on a dit (plus de Vélo'v, plus d'abribus et un vélo électrique), il va falloir discuter sur les conditions de ce nouveau service et sur les variables d'ajustement, son financement permettant l'équilibre économique. Je rappelle en gros que ces variables d'ajustement sont au nombre de quatre : il y a les tarifs, la redevance, la durée du contrat et les revenus supplémentaires possibles sur le mobilier support d'information -je pense notamment au service connecté grâce au mobilier intelligent ou au réseau de communication hertzienne type "Small cell" qui pourra être hébergé par ce mobilier. Pas balisé financièrement donc. Ça ne l'est pas plus technologiquement car, sur le vélo électrique, il s'agit bien d'une innovation et nous n'avons encore vu aucun vélo électrique partagé monter sans complexe nos trois collines lyonnaises ou aller jusqu'au cœur de ville le plus éloigné de la première couronne sans difficultés ; quant au mobilier urbain connecté, il s'agit évidemment d'une innovation technologique en cours de développement, même si on commence à en avoir quelque idée.

Donc dialogue compétitif pour discuter de ces solutions de nature à répondre à ces nouveaux besoins de services en identifiant progressivement ces solutions et en voyant les propositions innovantes qui peuvent être faites par les candidats dans le cadre de la réponse à nos nouvelles demandes.

Je rappelle enfin que le marché unique n'exclut aucun candidat qui n'aurait pas la taille critique pour formuler une telle offre globale et j'en veux pour preuve que, par exemple, sur le PPP du BPNL, la meilleure offre a été formulée par un groupement et non un des gros opérateurs qui pouvaient être les plus attendus sur ce type de dossier.

Enfin, le calendrier de cette procédure devrait nous permettre de délibérer sur le choix du candidat début 2017 pour une mise en œuvre en cours d'année 2017 puisque nous devançons un peu l'appel. Nous avons voté en décembre 2004 et donc nous pouvions voter jusqu'en novembre ou décembre 2017 pour ce contrat de 13 ans ; on va tâcher de voter en janvier 2017.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains. Non, pardon, le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Je veux bien laisser mon tour mais pas ma place !

Monsieur le Président, cher Gilles Vesco, le lancement de cette procédure intervient alors que plusieurs évolutions législatives sont intervenues, la loi Grenelle 2, la loi MAPTAM également, modifiant le cadre réglementaire et la compétence des règlements de publicité. Intégré dans la révision du PLU-H, le règlement de publicité deviendra métropolitain. Ce nouveau règlement sera applicable à partir de 2019.

Aussi, dans ce processus de négociation -et c'est là la raison essentielle de mon intervention-, plusieurs points de vigilance me paraissent devoir être rappelés. Ils visent globalement à assurer l'association des Villes sur les territoires desquelles vont être implantés ces dispositifs.

Le règlement de publicité métropolitain ne sera pas définitivement en vigueur au moment de l'attribution du marché et il convient, dès lors, de ne pas anticiper des évolutions réglementaires dans cette négociation et surtout que le marché en question soit compatible avec les réglementations commerciales existantes.

Première illustration du pacte de cohérence métropolitain, les Villes doivent être consultées avec un avis conforme sur les demandes de renouvellement et d'implantation de nouveaux panneaux ; elles doivent rester responsables et prioritaires dans la gestion de ces affichages.

Je donne l'exemple de Villeurbanne puisque je m'en suis entretenu avec monsieur Gilles Vesco. Il l'a rappelé au début de son propos, notre règlement sur la publicité a conduit à diminuer les espaces publicitaires de 50 % par rapport à la situation antérieure. Cela a demandé du temps, de la concertation, de la négociation. Nous ne voulons donc pas qu'un futur règlement métropolitain nous conduise à faire marche arrière et emprunter le chemin inverse de celui que nous avons parcouru. Dès lors, il convient que les exigences en matière de limitation des dispositifs publicitaires et des conditions posées par leur éventuel développement soient bien prises en compte au moment où se négociera ce nouveau marché. Au stade actuel -mais c'est normal-, la délibération ne présente pas de garantie à ce niveau.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

M. le Conseiller QUINIOU : Chers collègues, je ne reviendrai pas sur les aspects positifs de la pratique du vélo et sur la part que ce dernier doit prendre dans la mobilité du futur.

Vélo'v a sans nul doute contribué très fortement à l'augmentation phénoménale, ces dernières années, de la part modale du vélo dans les déplacements urbains ; les résultats imminents de l'enquête ménages déplacements devraient conforter ce fait.

Néanmoins, nous sommes à l'heure du renouvellement de ce service. Le dialogue compétitif qui nous est proposé ce soir nous rappelle que les conditions du premier marché étaient extrêmement favorables et que nous n'aurons plus un tel service au même coût, ce que monsieur Vesco appelait "l'affaire du siècle". Il va donc falloir faire des choix. Il est aujourd'hui trop tôt pour se positionner car c'est bien à l'issue de ce dialogue compétitif que nous aurons une vision plus claire de ce que nous pourrions avoir à périmètre budgétaire constant ou alors quelle sera la note, vraisemblablement salée, pour conserver un service équivalent alors même qu'un grand nombre de Communes réclament l'accès à ce service.

En commission, monsieur Crimier a introduit une nouvelle vision, différente du déploiement concentrique autour de la ville-centre, en demandant à ce que la réflexion puisse également se baser sur des bassins de vie ou plus précisément des bassins d'activités. Nous partageons complètement cette idée.

La position de notre groupe, monsieur le Président, est que l'accompagnement du développement de la part modale du cycle ne doit surtout pas être consommé en majorité par un service qui, certes, concourt à l'image de Lyon au niveau national et international. En effet, les premiers chiffres qui circulent auraient une augmentation à périmètre restant entre 15 et 20 millions annuels pour conserver un service constant. Cela ne nous semble pas raisonnable et nous estimons que la majeure partie des finances de la politique cyclable doit porter sur les infrastructures de circulation et de sécurisation.

Nous espérons que les choix à faire à l'issue de ce dialogue se fassent en concertation avec les élus des Communes de la Métropole et non pas seulement avec une vision parfois un peu trop tronquée d'élus de la ville centre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Au moment où nous commençons une procédure, nous allons négocier à la fois sur le volet quantitatif et sur le volet qualitatif. Je ne conseillerai à personne de dire, avant la négociation, que ce que nous avons obtenu était l'affaire du siècle parce que si nous abordons la négociation de cette manière, alors c'est clair que nous allons avoir un certain nombre de difficultés.

Je crois que nous avons été en avance d'une technologie et c'est pour cela que nous avons obtenu le contrat que nous avons avec JC Decaux. Je crois qu'il faut continuer dans la même direction. Evidemment, personne ne pense que nous pouvons dissocier l'ensemble des données et qu'on peut à la fois développer Vélo'v sur toutes les communes, diminuer la publicité, et en même temps ne pas augmenter les coûts. C'est la quadrature du cercle, il va falloir la résoudre. Merci, mes chers collègues.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

N° 2015-0793 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Meyzieu - Est Lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Interfaçage des systèmes de vidéoprotection - Convention de subvention avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0793. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération qui a reçu un avis favorable de la commission concerne la signature d'une convention de subvention de la Métropole avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) qui gère ce type de dossier pour obtenir une subvention relative à l'interfaçage des systèmes de vidéoprotection sur le site du Montout, sur le parking des Panettes, sur le Grand stade et sur les équipements de la Police nationale. Ces systèmes seront donc déployés et interfacés pour une meilleure efficacité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Une minute pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Une explication de vote : nous avons toujours voté contre le projet du Grand stade. Nous continuons à voter contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller HÉMON : Une explication de vote : surveiller les parkings à usage privé, cela ne doit pas être financé par la collectivité et encore moins par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Je crois que l'ACSE pourrait avoir une meilleure utilisation de ces fonds et, conformément à nos votes précédents sur ce sujet, nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, les groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2015-0829 - développement solidaire et action sociale - Aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées accueillies dans 3 établissements en Belgique - Conventions individuelles d'habilitation - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction établissements personnes handicapées -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0829. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, toutes les personnes en situation de handicap qui ne trouvent pas de place correspondant à leurs besoins dans les établissements français peuvent être orientées vers la Belgique ; cela concerne potentiellement 6 500 personnes aujourd'hui.

En application de la convention européenne d'assistance sociale et médicale du 11 décembre 1983, la Métropole de Lyon peut prendre en charge, au titre de l'aide sociale, les frais d'hébergement et d'accompagnement des personnes dont le domicile de secours relève de son territoire et ayant fait l'objet d'une orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. 15 personnes sont dans ce cas au 1^{er} octobre 2015 et trois conventions individuelles doivent être renouvelées ; c'est ce que propose cette délibération.

Permettez-moi d'ajouter que nous travaillons d'ores et déjà à la création de places avec le tissu associatif, via les 15 M€ affectés par le Gouvernement à la mise en œuvre de places en France pour que les personnes ne soient plus obligées de s'éloigner de leur territoire de domiciliation et de leur famille.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président et chers collègues, nous sommes déjà intervenus une première fois pour ces dossiers d'aide sociale à l'hébergement concernant les habitants de la Métropole qui ne trouvent pas de réponse sur notre territoire.

Ce dossier reste toujours d'actualité : le 20 octobre dernier, l'UNAPEI a publié un livre noir intitulé "*Les Bannis de la République*" dans lequel il se fait l'écho des appels désespérés des familles et des personnes en situation de handicap qui sont contraintes de rechercher en Belgique les solutions d'accueil qu'elles ne trouvent pas en France. En juillet dernier, le Tribunal administratif de Paris a condamné l'Etat à indemniser plusieurs familles dans cette situation au nom de l'obligation de résultat qui lui incombe en matière d'accueil et de scolarisation ; 250 000 € ont dû être versés.

Le nombre de personnes aussi est important. Vous avez parlé, madame la Vice-Présidente, des 6 000 qui sont concernés par le départ en Belgique. Au total, il y a 47 427 personnes sans solution d'accueil et d'accompagnement sur l'ensemble du territoire ! Pour ce qui concerne la Métropole, le nombre de ménages -vous l'avez rappelé- est très faible : nous avons moins de 20 personnes concernées. Autrement dit, nous devons inscrire dans nos objectifs l'idée de mettre fin à ces situations.

C'est vrai que, lors de la dernière commission du 3 décembre dernier et lors d'une rencontre le 22 octobre avec madame Le Franc, nous avons discuté de tout cela et nous sommes un peu rassurés, je veux dire qu'il y a un peu d'espoir avec l'idée de créations futures. Ces ouvertures permettraient effectivement de diminuer la pression sur les établissements accueillant des enfants, dès lors qu'on a des structures adultes qui sont concernées. Alors, nous en acceptons l'augure, d'autant plus que nous sommes assurés, par ailleurs, de la qualité de la réflexion qui est en cours, du travail des services et aussi -et je crois que c'est important de le souligner- du souci de veiller à ce que l'accueil dans les établissements en Belgique obéisse à des critères de qualité.

Cependant des questions de fond demeurent et les perspectives de création de places à moyen terme sont, certes, ouvertes mais la capacité des opérateurs mérite d'être encore interrogée.

Les plans nationaux prévoient d'ouvrir plus de 4 700 places pour les personnes autistes ; c'est important.

Madame Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat aux personnes en situation de handicap a déclaré en avril dernier : "Les moyens financiers sont là, les orientations sont claires, les outils et référentiels existent. Il faut maintenant élever le niveau global de qualité des réponses pour être à la hauteur des attentes des personnes et des familles".

Dans le même temps, au niveau du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), nous avons 1 836 places qui sont programmées pour une prévision du schéma de 2 279 places. Donc il reste une marge de progression.

La réponse aux attentes des personnes en situation de handicap ne constitue pas un segment isolé de l'action sociale. Elle doit s'inscrire dans le droit commun de la Métropole pour tous. Les réponses spécifiques n'ont pour objectif que de corriger les inégalités que la vie nous impose et cela dans le souci de l'égalité de tous.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC

N° 2015-0833 - développement solidaire et action sociale - Accompagnement des personnes âgées et des personnes adultes handicapées à domicile - Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Enveloppe de tarification 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0833. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons à faire ici à une délibération relativement technique relevant du champ de la loi du 2 janvier 2002 rénovant le champ de l'action sociale et médico-sociale et de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et au territoire. A cette heure de la soirée, je tenterai d'être la plus claire et la plus concise possible.

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile sont des partenaires privilégiés de la politique de la Métropole en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. A ce jour, deux régimes coexistent pour la création de ces services : soit l'autorisation du Conseil de la Métropole, soit l'agrément délivré par l'Etat, via la DIRECTE. Le Conseil général avait accordé le régime d'autorisation pour 30 services d'aide sur les 177 qui existaient en 2014 ; juste au passage : nous en sommes à 190 aujourd'hui.

Parmi les 30 services autorisés, 14 sont tarifés. Cette tarification relève quant à elle du code de l'action sociale et des familles et a été mise en place en 2008 par le Département du Rhône. Cela implique que, depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole fixe les tarifs de ces 14 services pour les prestations qu'elle prend en charge, c'est-à-dire l'allocation personnalisée d'autonomie (l'APA), la prestation de compensation du handicap (la PCH) et l'aide sociale générale. Concrètement, la Métropole détermine le tarif horaire que pourra pratiquer le service, après une procédure contradictoire et une étude de budget. Elle prend à sa charge le différentiel compris entre le tarif de référence et le tarif accordé. Ce différentiel est alors versé par la Métropole directement aux prestataires. Ces 14 services tarifés effectuent plus de 25 % des prestations.

Tous les services d'aide ne demandent pas la tarification, qui est parfois vécue comme une intrusion et des contraintes de gestion. Néanmoins, la future loi d'adaptation de la société au vieillissement pourrait avoir un impact sur les services d'aide car il est fait état d'un système unique d'autorisation de création par les Départements ou Métropoles.

Enfin, les fixations du taux directeur au cœur même de nos délibérations permettent d'encadrer la progression de ces tarifs d'année en année afin de maîtriser au mieux cette augmentation.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole du groupe GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, je vais essayer moi aussi d'être assez concis sur un dossier dont le caractère technique n'aura échappé à personne.

Nous allons fixer le taux directeur à 0,8 % et, dans la présentation, il a été dit que ce taux permet de répondre à l'augmentation des charges subie par les SAAD tout en limitant les dépenses de la Métropole de Lyon. Il faut attirer votre attention sur le fait que cette hausse de 0,8 % correspond, pour une association moyenne, à une augmentation du tarif horaire de 0,18 €.

Dans le même temps, les augmentations qui affectent d'une manière obligatoire, d'une année sur l'autre, c'est 0,28 €, c'est-à-dire 1,23 % d'augmentation soit 0,5 de plus que ce qui est proposé par la Métropole. Quand je parle des obligations, il s'agit des hausses de salaires, du glissement vieillesse-technicité, de la hausse des charges sociales. Donc il y a tout de même un risque de voir s'installer un déficit structurel pour des opérateurs qui sont déjà fragiles. Cela, il faut qu'on le prenne au sérieux. C'est pour cela qu'en relisant la délibération, il me semblait qu'on pouvait ajouter que répondre à l'augmentation des charges subie par les SAAD, tout en limitant les dépenses de la Métropole, implique la recherche de moyens nouveaux qui devront être trouvés.

Aujourd'hui, dans les dispositions prises par le Gouvernement -et on l'a vu avec un des amendements présentés par le Gouvernement dans le projet de loi de finances rectificatif pour 2015, le 26 novembre dernier- la fragilité du secteur est soulignée. Ce n'est pas simplement les acteurs qui le disent mais c'est quelque chose qui aujourd'hui est reconnu. Il est proposé -et cela a été présenté en novembre 2015 au Conseil de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie- une aide financière exceptionnelle de 25 M€ en 2015, dont les modalités de répartition seront fixées par arrêté.

Donc il y a un mouvement qui est en route mais l'annonce de ces mesures ne lève pas toutes les incertitudes sur la mise en œuvre du projet de loi en matière d'aide à domicile -ce qui a été rappelé tout à l'heure-, et ce d'autant plus que la position centrale des SAAD comme interlocuteurs du domicile, est renforcée mais devra s'inscrire, comme le texte le précise, dans une refondation des services à domicile qui, en toute hypothèse, implique un ajustement des moyens.

Les attentes du public comme celles des acteurs méritent toute notre attention.

Je vous remercie pour la vôtre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère GLATARD : Monsieur le Président, nous retirons l'intervention et nous formulons la demande de la constitution d'un groupe de travail à ce sujet. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci. Le groupe Les Républicains.

Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, vous proposez ce jour au Conseil de délibérer sur la tarification des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) tarifés.

C'est l'occasion pour nous d'élargir le champ de notre réflexion et d'aborder plus généralement la question du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. Cette politique touche de nombreux métropolitains et beaucoup parmi nous d'ailleurs sont touchés dans leur vie personnelle par cette question. Le maintien à domicile est la solution privilégiée par les personnes concernées et leurs proches car il permet de garder ses repères, ses habitudes, son environnement.

Mais dans le contexte budgétaire qui est le nôtre, l'avenir de ces services nous interroge. Attachés à la liberté de choix des personnes aidées, nous nous interrogeons sur l'inégalité de traitement qui est faite actuellement, pour des raisons "historiques" ou autres, entre les services associatifs et les entreprises. La mise en place de la Métropole nous paraît une opportunité pour réfléchir à cette réorganisation avec l'ensemble des acteurs concernés. Nous appelons donc de nos vœux la mise en chantier d'un nouveau schéma métropolitain faisant suite au schéma départemental 2009-2013.

Nous partageons aussi le souci de madame Claire Le Franc face à la multiplication des services d'aide à domicile et nous nous interrogeons sur la limite de l'agrément pour garantir l'efficacité des services. Il convient de travailler sur la taille des structures, leur capacité à travailler en partenariat, à améliorer leur gestion des ressources humaines et notamment du suivi et de la formation des personnels. Sensibles à la qualité des prestations, estimant qu'il s'agit d'un vrai métier, nous souhaiterions que la Métropole promeuve la formation et la qualification des intervenants tout au long de leur carrière, par exemple en organisant des stages en services gériatriques. De même, nous souhaiterions l'établissement d'une grille de critères de qualité des soins à domicile ainsi qu'une évaluation externe de type ISO 9000 avec un label "Métropole de Lyon" pour tous les services, associations comme entreprises.

Il convient aussi de réfléchir à la transition entre maintien à domicile et entrée en établissement et pourquoi pas accompagnement de la fin de vie à domicile, si tel est le choix des personnes, par exemple en encourageant le développement de nouveaux services infirmiers libéraux adossés à des unités de soins gériatriques ainsi que des services infirmiers psychiatriques à domicile.

Nous ne pouvons, à l'occasion d'une délibération, aborder tous les points que nous souhaiterions traiter sur cet important sujet. Aussi renouvelons-nous notre demande de mise en chantier la plus rapide possible du schéma métropolitain et que ce soit l'occasion d'une véritable consultation de type "états généraux" sur le sujet du handicap et du vieillissement.

Sur ces dossiers, nous sommes prêts à travailler de concert avec l'exécutif, pour autant que l'on veuille bien nous associer réellement à cette réflexion en amont.

Et quitte à énoncer une banalité, je concluerai en rappelant que la qualité d'une démocratie se mesure au soin quelle prend des plus fragiles.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Madame Le Franc.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC : Monsieur le Président, juste quelques mots pour vous dire que l'année 2016 sera consacrée notamment à l'élaboration du schéma des solidarités de la Métropole, dont bien évidemment le schéma personnes âgées, personnes en situation de handicap, que cette élaboration du schéma des solidarités se fera avec l'ensemble des partenaires associatifs publics ou privés, bien évidemment avec les Communes quand elles le souhaiteront et avec les groupes siégeant dans ce Conseil de la Métropole.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2015-0834 - développement solidaire et action sociale - Accompagnement des personnes âgées - Etablissements pour personnes âgées - Enveloppes de tarification 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction établissements personnes âgées -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0834. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Monsieur le Président, depuis janvier 2015, la Métropole est compétente pour fixer les tarifs dépendance et hébergement des établissements pour personnes âgées disposant d'une habilitation totale ou partielle à l'aide sociale, soit 176 établissements sur les 187 que compte notre territoire.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, d'une part, mais aussi de fortes tensions du secteur des établissements du fait de l'accroissement de la dépendance et de la médicalisation croissante des structures, il nous est proposé de fixer un taux directeur de 1 %. Ce taux maîtrisé, du fait de son incidence sur les dépenses publiques mais aussi par rapport au reste à charge pour les résidents, induit un accroissement d'environ 1 M€ des dépenses en direction des établissements, tant sur la dépendance que sur l'aide sociale.

En complément, bien évidemment, de ce taux directeur, nous nous engageons également à des extensions de capacité de structures par exemple.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GRAM.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais profiter de cette intervention qui porte finalement sur la fonction de la Métropole, chef de file des politiques gérontologiques, pilote de la politique publique et coordinateur des actions sociales en faveur des personnes âgées. Il est rappelé que la Métropole, à ce titre, doit garantir un accueil de qualité des personnes âgées dépendantes dans les établissements qu'elle accompagne au quotidien dans leurs projets, dans une démarche partenariale contractualisée.

A l'occasion de cette délibération, je crois qu'il est important de revenir sur la place des établissements aujourd'hui, une place centrale dans l'accompagnement des mutations qui affectent la manière dont les femmes et les hommes d'aujourd'hui gèrent le vieillissement. Progressivement, l'entrée en maison de retraite, y compris en EHPAD, relève d'une démarche personnelle, les futurs résidents sont de plus en plus acteurs de leur démarche. A ce titre, ils ou elles sont demandeurs de nouvelles formes de participation qui constituent autant d'atouts qu'elles font naître des contraintes nouvelles. Car ce qui est en cause est bien la qualité du service rendu dans un contexte de contraintes financières. Les établissements ne sont plus l'unique et ultime alternative pour l'accueil des personnes âgées mais, par leurs modes de fonctionnement et leurs capacités d'ouverture sur l'environnement, ils se doivent de préfigurer les évolutions à venir.

Permettez-moi d'insister sur les moyens existants aujourd'hui dans les établissements pour personnes âgées. Comment assurer l'ensemble des services indispensables alors que les effectifs sont souvent en limite de charge ? Aujourd'hui, selon Bernard Devers, le ratio moyen personnel/hébergé est de l'ordre de 0,54. Il est impossible de descendre en dessous de ce seuil. Il suffit de voir la situation dans la plupart des maisons durant le week-end pour se rendre compte de la tension. Par comparaison, dans les pays nordiques, le ratio est de un pour un.

En l'espèce, la mixité dans les établissements doit être recherchée dans l'équilibre des niveaux de dépendance. La concentration des GIR 1 et 2, liée à la fois aux politiques de peuplement et qui est renforcée par l'évolution de la situation des résidents, mérite notre attention.

La préoccupation de la qualité est aussi une question économique. Elle doit, à terme, être regardée à la lumière de son impact social ; celui-ci ne porte pas uniquement sur les coûts évités mais également sur les bénéfices nets d'une gestion saine et sociale, ce qui n'est pas contradictoire.

Je voudrais faire une proposition pour conclure : la Métropole pourrait ouvrir une voie nouvelle dans l'approche qualitative, qui est cadrée d'une manière très générale par le code de l'action sociale et des familles. Au-delà des rapports annuels exigibles ou en complément de ceux-ci, un questionnaire en direction des trois composantes principales des CVS (professionnels, résidents et familles) apporterait un éclairage sur l'évolution des besoins et permettrait de détecter, en amont, les facteurs de déséquilibres ; car c'est dans les détails que se trouve l'essentiel : l'adaptation et le remplacement des équipements, l'aide dans les déplacements, la prise de médicaments, la qualité des protections, la fréquence du passage des personnels et l'isolement ressenti, la veille de nuit, etc. C'est sur ces détails que la Métropole mesurera la qualité. Ce dispositif de veille et de suivi ne représente pas un coût supplémentaire mais un gain certain.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix le rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2015-0836 - développement solidaire et action sociale - Accueil du jeune enfant de moins de 6 ans - Poursuite et clôture du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2012-2015 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) - Aide alimentaire à des enfants de moins de 3 ans - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction de la protection maternelle et infantile et des modes de garde -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0836. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Ce rapport a pour objet de présenter les différentes actions menées par la Métropole dans le cadre de la protection maternelle infantile.

Très rapidement, il concerne plusieurs missions, notamment le soutien aux lieux d'accueil enfants-parents, la politique d'accueil des enfants de moins de 6 ans par le compte enfance-jeunesse, en partenariat avec la CAF et également le soutien à différentes actions et partenariats avec la Métropole auprès d'associations comme l'UFCS, l'ACEPP, l'ESSE ou ACOLADE. Il concerne également une subvention pour la distribution d'aide alimentaire pour des produits pour bébés, en partenariat avec la Ville de Lyon. Il a recueilli un avis favorable de la commission.

J'en profite pour informer l'ensemble de l'assemblée des soixante-dix ans de la PMI qui auront lieu demain à Bron toute la journée, sous la présidence du Président de la Métropole mais aussi de madame Annie Guillemot, Vice-Présidente.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC : Monsieur le Président, la délibération qui nous est présentée ce soir permet la reconduction d'interventions financières dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, négocié à l'échelle départementale.

Il s'agit notamment de l'accompagnement des lieux d'accueil par enfant, lieux essentiels dans le cadre d'une politique de soutien à la parentalité, particulièrement pour les jeunes enfants mais également, de manière plus générale, pour contribuer à la fonction éducative. Cela fait l'objet d'ailleurs d'initiatives diverses et foisonnantes dans de nombreuses communes.

Les contrats enfance-jeunesse sont des dispositifs contractuels essentiels pour les Communes dans la conduite et le développement de leur politique, notamment en direction de la petite enfance, et sont aujourd'hui en cours de renégociation dans plusieurs Communes. La politique de la petite enfance constitue aujourd'hui une priorité pour un grand nombre de Communes qui ont développé différents types de réponse, que ce soit en termes d'accueil collectif, d'organisation et de restructuration des accueils chez les assistantes maternelles ou de développement des lieux d'accueil par enfant.

Donc le schéma des solidarités futur et le contrat enfance-jeunesse métropolitain devront être, à nos yeux, des outils d'accompagnement de ces politiques et pouvoir favoriser une gouvernance commune de cette politique, contribuant à la fois au bien-être des habitants et aussi à l'attractivité des territoires urbains.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2015-0837 - développement solidaire et action sociale - Foyers de jeunes travailleurs de la Métropole de Lyon - Convention d'habilitation pour recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction de la protection de l'enfance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Gailliout a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0837. Madame Gailliout, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GAILLIOUT, rapporteur : Il s'agit d'approuver et de signer, pour 2016, la convention habilitant les foyers des jeunes travailleurs à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance qui sont des mineurs, des femmes enceintes ou mères avec enfant de moins de 3 ans et les jeunes majeurs de moins de 21 ans.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

L'association Habitat jeune a été reprise par l'association Poppins. A cet effet, il convient de remplacer, dans l'exposé des motifs et dans le DISPOSITIF "Habitat jeune" par "POPINNS".

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président et chers collègues, ce sera ma dernière intervention, je retirerai les suivantes mais celle-ci me semble particulièrement importante.

Pour diversifier les modes d'accueil pour les mineurs, le Département avait signé une convention habilitant les foyers de jeunes travailleurs à recevoir des mineurs, et cela dans le cadre de l'exercice des missions de prévention et de protection de l'enfance.

Je pense qu'il faut interroger à nouveau les mots. Que signifie ici "protection de l'enfance" ? Dans une intervention précédente, nous avons déjà posé la question à la Métropole en demandant quelle sera la politique de la Métropole en la matière ; il s'agissait alors du placement des mineurs, garçons ou filles, en hôtel.

Il s'agit, dans cette délibération, d'approuver un dispositif d'utilisation des FJT pour l'accueil des mêmes mineurs. Pouvons-nous considérer qu'il s'agit effectivement d'un dispositif d'accueil ? Si la réponse est positive, cela signifie que le placement se fait à partir d'une analyse fine de la situation, d'un choix entre plusieurs formules et donc du choix de la formule la plus adaptée, avec un souci particulier de l'accompagnement éducatif. Est-ce la réalité ? Nous savons bien que les choses sont un peu plus complexes et que souvent nécessité fait loi. En l'espèce, nous pouvons considérer que les moyens disponibles contraignent à adopter des mesures par défaut. Mais, ce faisant, nous nous engageons dans un chemin qui est celui de la poursuite de l'existant. La Métropole n'apporte, pour l'heure, aucune amélioration, avec des risques importants.

La prise en charge des mineurs isolés, enfants de la Métropole, mérite mieux. Pourquoi ? Parce que le suivi éducatif ne relève pas de la seule hôtellerie, il n'est pas du gardiennage, il nécessite des moyens humains. La protection de l'enfance s'exerce grâce à l'intervention de personnels qualifiés et dans un environnement adapté. Placer un mineur dans un environnement fait pour des adultes, c'est l'exposer à toutes sortes d'influences incontrôlables. La protection des mineurs, c'est assurer aux jeunes la formation qui prépare l'entrée dans la vie sociale et professionnelle. Les moyens affectés doivent être à la hauteur de l'enjeu.

La protection des mineurs devrait prendre un sens nouveau pour la Métropole pour plusieurs raisons : d'une part, parce que l'actualité nous pousse à une plus grande attention ; d'autre part, parce que nous avons la possibilité de faire mieux mais nous n'avons toujours pas de position ferme et, aujourd'hui, nous restons dans le fil de l'eau.

L'avenir des 36 jeunes dont il est question dans cette délibération, des jeunes qui nous sont confiés par la loi, nous engage. Par absence de places, nous les mettons dans une situation à risques, même si on peut considérer qu'il est plus sain de placer un mineur dans un foyer de jeunes travailleurs plutôt que de le laisser livré à lui-même en hôtel comme ces mineurs, jeunes filles ou garçons, que nous avons déjà évoqués, et ce d'autant plus que la qualité des FJT qui sont mentionnés dans la délibération n'est absolument pas en cause.

Aujourd'hui, nous ne disposons pas de garanties de l'encadrement éducatif renforcé que réclame un lieu d'accueil ouvert et qui fait cohabiter mineurs et adultes.

Notre abstention sur ce dossier est une abstention d'alerte.

Nous persistons dans notre demande d'orientation politique précise sur ces dossiers et cela dès maintenant, sans attendre 2017 comme il est dit dans la délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Donc je mets ce dossier aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère GAILLOUT.

N° 2015-0839 - développement solidaire et action sociale - Aide sociale à l'enfance - Renouvellement de la convention partenariale avec le service de pédopsychiatrie du Centre hospitalier spécialisé Le Vinatier - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction de la protection de l'enfance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0839. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, nouvelle compétence de la Métropole, de nombreux partenariats sont actifs pour contribuer au meilleur accueil des jeunes mineurs qui nous sont désormais confiés. Certains de ces jeunes souffrent de troubles psychiques ou psychiatriques et, de ce fait, un partenariat avec le centre hospitalier du Vinatier a été initié. Il permet, à travers un dispositif dénommé RAFT (relais accueil familial thérapeutique) de mieux prendre en compte la spécificité des troubles des adolescents, et cela au sein de structures de pédopsychiatrie.

Ainsi, au-delà des 10 assistantes familiales salariées du centre hospitalier, 3 assistantes familiales sont salariées par la Métropole de Lyon. Il s'agit donc de renouveler cette convention et, par là-même, revaloriser les montants et salaires des assistants familiaux en fonction des différents taux et des troubles psychiques manifestés par les jeunes pris en charge. A titre d'information -et comme cela est précisé dans le rapport-, aujourd'hui, sur la possibilité de 3 assistants familiaux, un seul est aujourd'hui occupé au poste de la Métropole.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

(Intervention non prononcée - Le texte sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentation en séance - Conseil de la Métropole - 10/12/15).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2015-0840 - développement solidaire et action sociale - Coordination de la prévention pour le maintien de l'autonomie des personnes âgées - Convention avec la Caisse retraite et de la santé au travail (CARSAT) Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0840. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Je crois que le temps de parole du groupe GRAM est retiré. Vous nous le présentez rapidement.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : A travers cette délibération, la Métropole de Lyon et la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) affirme leur volonté de travailler ensemble, notamment sur les questions de prévention de la perte d'autonomie. Ainsi, par exemple, afin d'éviter les ruptures de prises en charge et les doubles visites pour les personnes, il nous est proposé d'adopter la reconnaissance mutuelle des évaluations de perte d'autonomie effectuées par les professionnels, qu'ils soient agents de la caisse ou agents métropolitains. C'est une véritable plus-value pour la politique métropolitaine en direction des personnes âgées que nous avons à mener. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Bien. Je mets donc aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2015-0842 - développement solidaire et action sociale - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Volet accès - Subvention à l'Association collective pour l'accès au logement (ACAL) pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0842. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Ce rapport a fait l'objet l'attribution d'une subvention à l'Association collective pour l'accès au logement (ACAL) pour l'année 2016. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Si je comprends bien l'intervention du GRAM est retirée. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Retirée, monsieur le Président, mais l'intervention sera sur le blog de madame Burricand.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère RUNEL : Monsieur le Président, chers collègues, je vais être assez rapide, vu l'heure avancée, juste un petit mot sur les fonds de solidarité pour le logement.

Créés en 1990, les fonds de solidarité au logement ont connu de multiples évolutions sous l'effet de la décentralisation en 2005, de la refondation du secteur de l'accueil, de l'hébergement mais également de la massification des situations de pauvreté et d'exclusion sociale.

Ils jouent aujourd'hui un rôle central dans l'accès et le maintien au logement des ménages défavorisés mais obéissent à des logiques et à des organisations hétérogènes d'un Département à l'autre, aujourd'hui d'un Département à une Métropole.

A ce jour, le FSL s'appuie sur trente opérateurs qui sont financés pour mettre en œuvre le volet accompagnement social lié au logement. Le volet accès est confié à l'ACAL ; l'association ACAL, qui œuvre depuis maintenant vingt ans pour faciliter l'accès au logement des ménages les plus en difficultés, assure cette mission.

En effet, si le FSL a pour mission d'aider des ménages en difficultés à entrer dans un logement en apportant une participation financière pour les frais d'entrée, plusieurs autres missions sont assurées par l'ACAL. C'est l'objet de cette convention : l'ACAL assure donc l'attribution de prêts financiers, ce qui représente environ 230 000 € par an de remboursement et l'ACAL gère près de 800 prêts par mois ; également, l'attribution d'aide financière pour le paiement du dépôt de garantie pour l'accès au parc locatif ; également, une mission de médiation auprès des bailleurs en cas d'impayés de loyers. Enfin, l'ACAL joue aussi un rôle de sécurisateur auprès des associations d'insertion par le logement en leur assurant une couverture du risque financier.

Les quelques chiffres avancés dans ce rapport comme la lecture du rapport d'activités de l'ACAL démontrent une réelle difficulté pour nos concitoyens d'accéder à un logement. De nombreux ménages se heurtent à une offre de logement inaccessible au regard de leurs ressources. L'écart se creuse entre l'offre de logements disponibles et les capacités contributives des ménages. Favoriser l'accès au logement disponible et les capacités contributives des ménages, favoriser l'accès au logement disponible interroge dès lors sur l'efficacité des différentes mesures et aides pour permettre aux ménages de se loger à un coût compatible avec leurs ressources.

La Métropole, par son engagement dans le champ de l'action sociale, souhaite aujourd'hui y prendre part et accompagner nos concitoyens les plus en difficultés.

Fort de son expertise en la matière, l'ACAL contribue, par son action, à l'accès et au maintien dans leur logement de nombreuses familles métropolitaines.

C'est tout l'enjeu du renouvellement de notre convention avec l'ACAL. Située au carrefour de tous les dispositifs du logement, l'ACAL joue un rôle d'observatoire sur le territoire mettant en lumière les inégalités territoriales devant la capacité à mettre en œuvre le droit au logement et la précarisation des ménages locataires du parc social comme privé. Un travail d'amélioration de l'outil est engagé avec l'ACAL, en lien avec la réflexion menée autour du schéma des solidarités. Ce travail, à l'initiative de la Métropole, s'inscrit dans le cadre de la démarche de révision du règlement intérieur du FSL et en articulation avec l'élaboration du premier plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2015-0845 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 7° - Extension du Centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) du Musée des Confluences - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0845. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concerne l'extension du Centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) du Musée des Confluences situé dans un bâtiment du 13, rue Bancel dans le septième arrondissement. Le centre de conservation prévoit son extension dans des locaux qui ont été libérés par la bibliothèque universitaire. Il s'agit d'une somme de 250 000 € à individualiser pour les études de conception et des diagnostics complémentaires amiante et plomb. La commission a rendu un avis favorable.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le GRAM.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée mais je la verserai au bulletin.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Le groupe Les Républicains.

Mme la Conseillère NACHURY : Je vous remercie, monsieur le Président. Ce projet d'extension du Centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) de la rue Bancel permet de rendre le bâtiment cohérent et fonctionnel, d'assurer le transfert de certaines collections du muséum d'histoire naturelle et de contribuer à la réalisation d'une opération de l'OPH du Rhône.

Même si la délibération ne porte que sur le lancement des études préalables et les prestations intellectuelles, le montant de l'opération est annoncé à 2,5 M€

Première question : cet investissement est-il inscrit à la PPI ?

Deuxième question : des études de faisabilité avaient été réalisées pour le compte du Conseil général du Rhône, seront-elles utilisées ?

Dernière question : la ville de Lyon étudiera, après la délibération du conseil municipal de ce 17 décembre en lien avec le service régional de l'archéologie et de la DRAC, la faisabilité d'un centre de conservation et d'études pour les collections de mobiliers archéologiques. Peut-on envisager un projet commun ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier:

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2015-0846 - éducation, culture, patrimoine et sport - Service d'archives du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Conventions de partenariat scientifique et culturel avec le Mémorial de Montluc et le Mémorial de la Shoah - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0846. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concerne deux conventions tripartites entre la Métropole, le Conseil départemental et chacun des deux Mémoriaux de Montluc et de la Shoah. Ces conventions sont portées par le service unifié des archives départementales et métropolitaines. Il s'agit d'un partenariat de matériel et de compétences autour d'un parcours de la mémoire. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER : Merci, monsieur le Président. Quelques mots rapidement mais sur ce beau rapport qui indique que nous souhaitons promouvoir une Métropole des savoirs et de la transmission qui favorise les échanges, l'épanouissement individuel et collectif, l'analyse critique et la distanciation, objectifs qui font écho à ceux de la politique éducative dans les collèges. Une action éducative qui doit permettre aux jeunes de connaître les lieux ressources du territoire métropolitain, développer leur sens critique parce que c'est de ce sens critique dont nous avons besoin pour affronter le populisme qui menace notre République, c'est ce sens critique qui doit permettre de faire la différence entre la rumeur, l'opinion et le fait scientifique.

Cette convention va renforcer le travail entre les archives départementales et le Mémorial de Montluc ainsi qu'avec le Mémorial de la Shoah. La Métropole s'engage, cette année encore, dans la préparation du voyage mémoire à Auschwitz-Birkenau. Cette préparation mobilise les lieux de mémoire, au premier rang desquels le CHRD et le Mémorial Montluc. Dans cette préparation, les archives municipales s'impliquent de façon volontariste en mobilisant leurs ressources. C'est d'autant plus nécessaire que ce voyage s'appuie sur la présence et la parole des témoins qui s'inquiètent de ce que la transmission des faits historiques de la Shoah dans sa singularité puisse se poursuivre après eux. C'est grâce aux ressources partagées que nous assurerons la continuité de la transmission à la jeunesse dans les prochaines décennies.

Le groupe La Métropole Autrement votera avec conviction ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2015-0847 - éducation, culture, patrimoine et sport - Subventions de soutien à la vie associative - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Brugnera a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0847. Madame Brugnera, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération qui a trait aux subventions de soutien à la vie associative pour l'année 2015. C'est la deuxième délibération de ce type après celle de septembre. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller CURTELIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous le savez, la Métropole de Lyon a repris les compétences du Département du Rhône depuis le 1^{er} janvier 2015 et, à ce titre, nous assurons la continuité du financement des associations.

Le tissu associatif local, qu'il relève de politique publique obligatoire ou choisie par notre collectivité ou qu'il représente des clubs sportifs, collectifs, amicales, assure la vie de nos Communes. Il faut la préserver et entretenir ce lien fondamental et plus que nécessaire aujourd'hui. En effet, il est très important de soutenir la vie associative dans nos Communes pour maintenir du lien social entre nos citoyens. En reprenant la compétence du Conseil général, la Métropole doit assurer la pérennité de ces associations et adopter un schéma de la vie associative avec des critères d'attribution qui garantissent l'avenir de ces associations. Sans elles, nos Communes vont mourir.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Les Républicains.

M. le Conseiller GUILLAND : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA.

N° 2015-0848 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soutien aux associations de proximité de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Brugnera a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0848. Madame Brugnera, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA, rapporteur : Monsieur le Président, cette délibération a trait cette fois au soutien aux associations de proximité. Ce sont les subventions que l'on nomme "ex-dotations cantonales".

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe PRG.

Mme la Conseillère HOBERT : Merci, monsieur le Président. Certes, il est tard mais je veux dire et redire l'importance du rôle des associations en toutes circonstances et périodes.

Les associations sont plus qu'essentielles à nos lieux de vie par leur contribution au maillage social, culturel, sportif, intergénérationnel, humain. Elles sont le vecteur de rencontres, d'aides, de citoyenneté de fait et nous devons soutenir leurs actions. Nous savons que, pour l'essentiel, elles sont portées par des bénévoles auxquels nous devons toute notre reconnaissance. Chacune est utile dans ses engagements. Les soutenir, c'est marquer notre attachement aux valeurs qui animent leurs actions.

Les délibérations numéros 2015-0847 et 2015-0848 portent sur des subventions de soutien à la vie associative et aux associations de proximité, un soutien d'autant plus important que les problèmes budgétaires que nous connaissons tous pèsent sur leur trésorerie. En effet, selon le CNRS, la part de financement public est passée dès 2011 en dessous de la part du financement privé. De plus, la part des subventions publiques, elle, a diminué sur le plan national au profit des commandes publiques. Cette évolution fragilise fortement le secteur, le met en concurrence directe avec de nouveaux intervenants, souvent à but lucratif, dans des domaines aussi vastes que l'insertion ou l'action éducative. C'est pour cela que je me réjouis de voir, au sein de ces délibérations, un soutien sous forme de subventions à des projets concrets permettant à ces associations de développer du lien social et des missions d'intérêt général.

Je veux tout particulièrement attirer votre attention sur la subvention accordée à l'association ATD Quart Monde qui milite et agit pour le vivre ensemble à travers un réseau d'universités populaires dont la gauche et, en son sein, les Radicaux de gauche, mesurent pleinement l'importance. Elle a également conscience de ce lien tissé, de cette culture. Ces associations n'ont rien de fantaisiste et il est de notre responsabilité de les soutenir.

Je rejoins mon collègue monsieur Rolland Jacquet à propos de l'association ATD Quart Monde encore. En effet, elle ne limite pas ses actions à des actions locales, elle développe également ses idées au niveau national, comme l'illustre le travail de qualité qu'elle a effectué en amont d'une proposition de loi sur l'expérimentation pour des territoires zéro chômage de longue durée et qui a été discutée en séance publique à l'Assemblée nationale cette semaine.

Oui, le tissu associatif est primordial pour nos territoires. Je salue donc, monsieur le Président, le montant d'aide qui est resté à un niveau acceptable malgré les difficultés financières qui sont celles de toutes les collectivités locales. Nos finances publiques nous amènent à faire des choix, il faut que ces choix continuent d'être tournés vers le soutien aux associations qui sont les premiers remparts contre l'exclusion et la précarité.

Les options sont claires encore dans la délibération numéro 2015-0848 qui, en attendant d'avoir un schéma de la vie associative pour 2016, reconduisent dans leur globalité, hormis de légères baisses, les subventions de fonctionnement pour les associations de proximité. Les associations culturelles et humanitaires, cultures du monde, foyers d'accueil et MJC sont soutenus.

Je regrette simplement que certaines MJC, entre autres, subissent des baisses par rapport à 2014, baisses certes mineures mais qui peuvent être d'importance tant l'équilibre de leur budget est précaire et, nous le savons, leur contribution à l'éducation populaire est efficace et éclairée. La population métropolitaine vit, s'engage et se tourne vers l'autre. Cela mérite un soutien sans faille de notre collectivité.

Le groupe Parti radical de gauche vote donc favorablement pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je remercie le groupe Parti radical de gauche à cette heure tardive. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA.

N° 2015-0850 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 9° - Réhabilitation du gymnase de La Duchère - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0850. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Cette délibération concerne la réhabilitation du gymnase de la Duchère. En 2007, le Département est devenu propriétaire de ce gymnase qui comporte également le Musée des sapeurs-pompiers et une maison de gardien. Les bâtiments datent des années 1960 et n'ont jamais fait l'objet d'une rénovation. Or, il a été constaté une grande fragilité de la toiture et des problèmes d'étanchéité. Le rapport qui vous est soumis doit donc permettre le lancement des études opérationnelles et le financement des prestations intellectuelles préalables à hauteur de 250 000 € TTC. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2015-0852 - éducation, culture, patrimoine et sport - Décines Charpieu - Saint Priest - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Lyon 4° - Modifications de la sectorisation des collèges à la rentrée 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0852. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, c'est une délibération qui concerne les modifications de la sectorisation des collèges à la rentrée 2016.

Depuis janvier 2015, la Métropole définit le périmètre de recrutement de chaque collège public. La sectorisation s'inscrit dans une démarche de concertation préalable et forte avec les Communes et l'Education nationale. La recherche de mixité sociale est le principe de base du travail de la sectorisation.

Nous avons quatre secteurs concernés pour la rentrée 2016, en particulier : Décines Charpieu avec un allègement du collège Maryse Bastié vers le collège Georges Brassens, Saint Priest avec un allègement du collège Colette vers les collèges Boris Vian et Gérard Philip, Vaulx en Velin et Villeurbanne avec un allègement du collège Aimé Césaire au collège Henri Barbusse et, pour le quatrième arrondissement de Lyon, la création d'un secteur de recrutement associé au collège Saint-Exupéry -enfin, dirais-je- commun au collège Clément Marot.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER : Merci, monsieur le Président. Je vais réduire à quelques mots l'intervention, d'abord pour répartir ce soir les congratulations puisque notre collègue Eric Desbos a fait un travail de concertation remarquable pour pouvoir arriver à cette nouvelle sectorisation, autant avec les différentes parties des collèges mais aussi avec les Communes et souligner l'effort justement de mixité qui est recherché puisque c'est un élément important de la vie de nos collèges ; la mixité, on est tous d'accord quand il s'agit d'en parler en théorie mais, quand il faut ensuite la mettre en pratique, c'est évidemment plus compliqué et je crois qu'avec ces premiers ajustements qui sont faits, nous commençons à y contribuer grandement.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2015-0880 - proximité, environnement et agriculture - Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Isère - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Vial a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0880. Monsieur Vial, vous avez la parole.

M. le Conseiller PIEGAY, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller VIAL absent momentanément : Monsieur Vial a été obligé de se retirer, il m'a confié rapidement le bébé.

M. LE PRESIDENT : Très bien.

M. le Conseiller PIEGAY : Oui, les routes ferment pour arriver à 23 heures à Charly !

(Rires dans la salle).

Il s'agit de désigner des représentants pour aider l'Isère à gérer nos 200 000 tonnes de déchets.

M. LE PRESIDENT : La Métropole dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant. Je propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Thierry PHILIP,

- *Suppléant* : Mme Emeline BAUME.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller PIEGAY en remplacement de M. le Conseiller VIAL absent momentanément.

N° 2015-0881 - proximité, environnement et agriculture - Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat mixte pour le réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues - Désignation d'un représentant du Conseil au comité syndical - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Vial a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0881. Monsieur Vial, vous avez la parole.

M. le Conseiller PIEGAY, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller VIAL absent momentanément : Là, il s'agit aussi de désigner un représentant pour le syndicat mixte pour le réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues où la Métropole doit être représentée.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature suivante : M. Pascal DAVID.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller PIEGAY en remplacement de M. le Conseiller VIAL absent momentanément.

N° 2015-0882 - proximité, environnement et agriculture - Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) du Pilat - Désignation de représentants du Conseil au comité syndical - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0882. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit de l'adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat et de la désignation de représentants du Conseil au comité syndical.

M. LE PRÉSIDENT : Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

- Titulaire : Mme Anne REVEYRAND,

- Suppléant : M. Xavier ODO.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2015-0885 - proximité, environnement et agriculture - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2014 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0885. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2014. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Pour faire gagner du temps, est-ce qu'il est possible de verser l'intervention au dossier sans la lire ?

(Intervention non prononcée - Le texte sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentation en séance - Conseil de la Métropole - 10/12/15).

M. LE PRÉSIDENT : Absolument, c'est même un encouragement ! Ensuite, le groupe Les Républicains, s'il veut faire la même chose.

M. le Conseiller MARTIN : Hélas, non, monsieur le Président ! *(Rumeurs dans la salle)*. On a le droit de s'exprimer dans un hémicycle.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y ! Allez-y !

M. le Conseiller MARTIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, même ceux qui râlent un petit peu, laissez-nous au moins nous exprimer !

Vous nous demandez aujourd'hui, monsieur le Président, mes chers collègues, de prendre acte du rapport annuel pour 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Lors de notre assemblée du 26 janvier 2015, nous vous avons fait part de nos interrogations et remarques quant à la fixation du tarif de ce service public, tarif amenant à des recettes bien supérieures aux dépenses. Cet état de fait a été jugé illégal par un arrêt du 31 mars 2014 du Conseil d'Etat.

Monsieur le Président, oui, le service public d'élimination des déchets fonctionne. Oui, ce service public amène à une amélioration du tri des déchets et de la collecte sélective dans notre Métropole et tous, ici, nous pouvons nous en féliciter. Mais non, monsieur le Président, non, il n'est pas normal que l'excédent net budgétaire de ce service public soit de 11,2 M€.

D'ailleurs, la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), dans son avis, attire l'attention de la Métropole de Lyon sur cet écart entre les recettes et les dépenses et demande à notre collectivité qu'un meilleur équilibre financier soit recherché en toute transparence. Certes, l'administration fiscale accepte un écart dépenses-recettes de 15 % et nous sommes à 12 %. Nous connaissons votre argument sur les dépenses futures d'investissement mais le principe d'annualité budgétaire fait que cet excédent ne peut être intégré comme une provision. La CCSPL pointe aussi, dans son avis, l'absence d'information concernant les clés de répartition et la base des coûts indirects affectés au service par la Métropole de Lyon et demande que ces clés de répartition soient, à l'avenir, présentées dans le rapport Barnier.

Monsieur le Président, nous vous demandons instamment que nos remarques mais aussi celles effectuées par la CCSPL soient enfin entendues.

Nous vous demandons qu'enfin, dans notre Métropole, nos concitoyens ne soient pas plus taxés que nécessaire et que toute la transparence soit faite autour du financement du service public d'élimination des déchets.

Je vous remercie.

J'ai été très court.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0886 - proximité, environnement et agriculture - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2014 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

N° 2015-0887 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Véolia eau, Lyonnaise des eaux France et SE2G - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0886 et 2015-0887. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit du rapport annuel, cette fois-ci sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement. Le deuxième dossier concerne le rapport des délégataires du service public de production et de distribution d'eau potable pour l'exercice 2014. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Deux seuls chiffres, monsieur le Président : vous lirez avec intérêt dans le rapport le taux de renouvellement de réseaux d'eau et d'assainissement et, à toutes les forces politiques, je pense qu'il faut réduire les dépenses publiques. Je vous en propose une lecture : pour assurer un renouvellement centenaire de nos réseaux d'eau, il faudrait doubler le budget travaux sur les réseaux d'eau ; pour assurer un renouvellement centenaire de nos réseaux d'assainissement, il faudrait le multiplier par cinq. Autrement dit, les réseaux d'assainissement de Confluence que nous venons de réaliser seront revus dans cinq siècles, au rythme de notre budget actuel.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Nous nous reverrons à ce moment-là ! J'espère que nous aurons retrouvé notre voix !

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0891 - proximité, environnement et agriculture - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0891. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit du rapport annuel pour l'année 2014 de la Société publique locale de gestion des espaces publics du Rhône amont, appelée communément SEGAPAL, qui assure la gestion, l'animation et l'aménagement du grand parc de Miribel-Jonage. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Les Républicains.

M. le Conseiller QUINIOU : Chers collègues, anciennement sous forme de SEM, la SEGAPAL a été transformée en société publique locale, statut juridique souple et efficace. Cette SPL a comme principale activité la gestion de la DSP de gestion du parc de Miribel-Jonage, déléguée par le SYMALIM. Le mode de gestion est une régie intéressée.

Si, pour l'année 2014 -l'objet de ce rapport-, les résultats sont bons, les années à venir vont devenir délicates dans la mesure où des ressources substantielles liées à l'exploitation des graviers s'arrêtent et où les financements baissent comme pour un grand nombre de structures. Au-delà de la SPL, c'est bien la survie du grand parc sous sa forme actuelle qui risque d'être remise en cause.

C'est pourquoi, monsieur le président, je souhaiterais que notre Métropole se positionne sur ses grands espaces naturels.

Depuis maintenant plusieurs années, vous nous avez habitués à votre désormais fameux "faire rimer l'urbain avec l'humain". Mais l'humain de l'urbain a besoin de nature et, pour cela, il lui faut des espaces de respiration, limités en taille en cœur de ville mais conséquents en périmétrie.

Cependant, si ces espaces profitent à tous, leur financement n'est pas forcément homogène. Il est nécessaire que les financements de ces espaces nature soient intégrés dans le développement de l'urbain.

Le PLU-H autorise une densification importante de nombreuses communes mais cette densification induit des investissements, en voirie, stationnement, transports en commun, établissements scolaires, qui ne sont pas financés et parfois même pas finançables.

Monsieur le Président, afin de préserver et développer nos grands parcs d'agglomération, il faut peut-être associer la construction avec le financement des espaces nature qu'ils induisent. Pour une vie supportable. Monsieur le Président, un "1 % nature" sur les activités de construction pourrait être une piste.

Faute de financements, l'actuelle gratuité de l'accessibilité devra peut-être être remise en cause par les gestionnaires.

Nous n'attendons pas de réponse ce soir mais le positionnement de la Métropole sur ces questions d'accessibilité et de financements est à définir rapidement pour trouver les solutions qui nous permettront de continuer à gérer ces espaces de la meilleure des façons et surtout de pouvoir offrir aux urbains et périurbains de la Métropole les pôles de respiration et de nature qu'ils méritent.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je ne voudrais pas faire un déplaisir à votre groupe en mettant une taxe supplémentaire sur la construction ; en général, vous en êtes adversaires.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

N° 2015-0901 - proximité, environnement et agriculture - Acquisition d'une étude sur les enjeux des données de l'énergie et le positionnement stratégique des collectivités vis-à-vis des acteurs du secteur de l'énergie - Convention de groupement de commande - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0901. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Chers collègues, la donnée est considérée, pour ceux qui s'intéressent à la transformation par le numérique, comme une nouvelle matière première, une nouvelle ressource. Elle est au cœur de ce choc entre le numérique et l'énergie. Plus concrètement, la collecte de données, le croisement de ces informations permet d'engager des changements de comportements et permet également de proposer de nouvelles solutions au service d'une plus forte efficacité énergétique.

Avis favorable pour ce rapport qui propose de participer à une étude conduite par la Caisse des dépôts sur les données énergétiques. 40 % des démonstrateurs français sont déployés sur le territoire métropolitain, signifiant que nous avons une très forte contribution à faire valoir dans le cadre de cette étude.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste.

M. le Conseiller MILLET : Version complète sur mon blog mais pour faire vite.

Matière première, la donnée, bien sûr, on connaît tous les discours du numérique mais on en connaît aussi les risques, on en connaît aussi les incertitudes, on en connaît aussi les intérêts contradictoires. Donc valoriser, certes ! Valoriser pourquoi ? Valoriser de manière marchande, bien sûr, c'est-à-dire en quelque sorte aller vers l'ubérisation de l'énergie, chercher à fabriquer des services commerciaux qui permettraient, en exploitant ces données, de vendre des services ou en tout cas de vendre peut-être des données. D'où une question : dans cette étude, rien n'indique que nous y associerions, que la CDC y associerait un certain nombre d'acteurs qui ne sont pas cités ; je pense aux syndicats des entreprises concernées, je pense à des associations citoyenne d'éthique sur la protection des données personnelles et je vous dis bien les nombreux acteurs financiers, commerciaux et les informaticiens que je connais bien, qui se frottent les mains, naturellement, portés à penser que le numérique résout tous les problèmes. Mais je ne vois aucune alerte sur les risques et aucune définition claire des objectifs. Est-ce qu'il s'agit d'un meilleur service public ou une plus grande privatisation du secteur ? Poser la question, c'est y répondre.

Comme nous ne sommes pas contre l'étude en elle-même, nous nous abstenons, en demandant que ses résultats soient présentés de manière publique.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce rapport.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu (sauf M. Passi qui a voté pour).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

M. LE PRESIDENT : Nous passons maintenant aux dossiers sans débats.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2015-0778 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Q Park France - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0779 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Vinci Park - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0780 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société EFFIA - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0781 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0778 à 2015-0781. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0782 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0783 - Lyon 2° - Lyon 3° - Parcs de stationnement Perrache et Vilette - Modification des modalités d'indexation des redevances d'exploitation et du montant de la redevance du parc de stationnement Perrache - Avenants n° 2 à la convention-cadre du 6 janvier 2011 et aux contrats particuliers qui lui sont annexés - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0784 - Mise en place et suivi des services d'autopartage - Approbation du label Autopartage de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Vesco comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0782 à 2015-0784. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Président COLLOMB, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué VESCO absent momentanément : Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Conseiller délégué VESCO absent momentanément.

N° 2015-0789 - Rochetaillée sur Saône - Requalification du quai Pierre Dupont - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0790 - Corbas - Requalification de l'avenue des Taillis entre la rue de l'Aviation et la rue du Velin - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0791 - Lyon - Travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière - Travaux en tunnel - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0795 - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés à bons de commande - Abrogation de la délibération n° 2015-0279 du 11 mai 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

- Genay - Neuville sur Saône - Montanay - Cailloux sur Fontaines - Sathonay Village - Rillieux la Pape - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0797 - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Sathonay Camp - Caluire et Cuire - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0798 - Saint Germain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Poleymieux au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Quincieux - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 3 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0799 - Villeurbanne - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 4 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0800 - Lyon 3° - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 5 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0801 - Vaulx en Velin - Bron - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 6 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0802 - Saint Priest - Chassieu - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 7 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0803 - Décines Charpieu - Meyzieu - Jonage - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 8 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0804 - Lyon 7° - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 10 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0805 - Irigny - Saint Genis Laval - Pierre Bénite - Oullins - La Mulatière - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 12 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0806 - Francheville - Tassin la Demi Lune - Craponne - Saint Genis les Ollières - Charbonnières les Bains - Sainte Foy lès Lyon - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 13 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0807 - La Tour de Salvagny - Marcy l'Etoile - Dardilly - Ecully - Limonest - Champagne au Mont d'Or - Lissieu - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 14 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0808 - Lyon 5° - Lyon 9° - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 15 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0809 - Lyon 1^{er} - Lyon 4° - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 16 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0810 - Solaize - Feyzin - Corbas - Mions - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 18 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0811 - Vénissieux - Saint Fons - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 19 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0812 - Charly - Vernaison - Grigny - Givors - Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 20 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0789 à 2015-0791 et 2015-0795 à 2015-0812. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2015-0794 - Vernaison - Gestion des équipements publics relevant de la compétence de la Métropole de Lyon situés dans le périmètre de la concession de la chute de Pierre Bénite sur la Commune de Vernaison - Convention de superposition d'affectations avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Bernard comme rapporteur du dossier numéro 2015-0794.

M. le Président COLLOMB, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué BERNARD absent : Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de M. le Conseiller délégué BERNARD absent.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2015-0814 - Rapport des délégataires de service public - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0819 - Pôle de compétitivité Imaginove - Soutien aux projets de recherche et de développement Learning Café - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Solde de la subvention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2015-0820 - Organisation du Forum de l'international - Edition 2016 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2015-0822 - Contrat de plan Etat-Région - Opération Sysprod - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Institut français du pétrole énergies nouvelles pour la réhabilitation de bâtiments destinés à accueillir les équipements du projet Sysprod - Approbation de la convention-cadre - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0814, 2015-0819, 2015-0820 et 2015-0822. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2015-0816 - Société anonyme Euronews - Modification et signature du pacte d'actionnaires - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller Lebuhotel comme rapporteur du dossier numéro 2015-0816. Monsieur Lebuhotel, vous avez la parole.

M. le Conseiller LEBUHOTEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, MM. Gérard COLLOMB et David KIMELFELD, délégués de la Métropole de Lyon au sein des assemblées d'actionnaires de la société Euronews, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller LEBUHOTEL.

N° 2015-0823 - Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech-La Doua - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2015-0824 - Villeurbanne - Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech-La Doua - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

N° 2015-0825 - Lyon 4° - Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) - Clos Jouve - Réfection du clos et du couvert - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0823 à 2015-0825. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2015-0826 - Raccordement en très haut débit des collèges - Convention de groupement de commandes AMPLIVIA - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2015-0826. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2015-0827 - Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées GIP MDMPH - Avenant n° 1 à la convention constitutive - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées - personnes handicapées - Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées -

N° 2015-0832 - Projet Vénus VI - Attribution d'une subvention à l'association Spacejunk Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Rabatel comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0827 et 2015-0832. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, avec une note au rapporteur sur vos bureaux pour le dossier numéro 2015-0827 :

Dans l'exposé des motifs, il convient d'ajouter :

- avant le paragraphe commençant par "Le détail des moyens humains [...]" : "La Métropole contribue également au fonctionnement de la MDMPH par le biais d'une dotation de compensation destinée à l'équilibre du budget et dont le montant est, de la même manière que pour les missions support, réparti entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône en fonction du volume d'activité sur les deux territoires.",

- avant la mention "Vu ledit dossier ;" : "Enfin, et conformément à l'article 32 de l'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014, une annexe relative au concours financier de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) mentionne le montant du concours versé par cet organisme à la Métropole de Lyon et au Département du Rhône ;"

Dans le dispositif :

- il convient de lire au c) du 1° - "les annexes 1 et 1 bis relatives" au lieu de "l'annexe relative",
- il convient d'ajouter :

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 657382 - fonction 422 - opération n° 0P38O3441A.

4° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 747813 - fonction 422 - opération n° 0P38O3441A."

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

N° 2015-0828 - Accompagnement des personnes handicapées - Etablissements et services pour personnes handicapées - Enveloppe de tarification 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction établissements personnes handicapées -

N° 2015-0830 - Accompagnement des personnes handicapées - Associations gestionnaires d'établissements et services - Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens 2016-2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction établissements personnes handicapées -

N° 2015-0831 - Mise en oeuvre de mesures d'accompagnement social personnalisé - Convention avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF) pour la période 2016-2018 - Attribution d'une subvention pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Le Franc comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0828, 2015-0830 et 2015-0831. Madame Le Franc, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

N° 2015-0835 - Structures de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Enveloppe de tarification - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction de la protection de l'enfance -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Gailliout comme rapporteur du dossier numéro 2015-0835. Madame Gailliout, vous avez la parole.

Mme la Conseillère GAILLIOUT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GAILLIOUT.

N° 2015-0838 - Revalorisation des indemnités versées aux particuliers intervenant dans le champ de l'aide sociale à l'enfance - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction de la protection de l'enfance -

N° 2015-0841 - Bron - Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Reconstruction du restaurant - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Runel comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0838 et 2015-0841. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère DAVID, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère RUNEL absente momentanément : Madame Runel aurait donné un avis très favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID en remplacement de Mme la Conseillère RUNEL absente momentanément.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2015-0843 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Barral comme rapporteur du dossier numéro 2015-0843. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président BARRAL absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER en remplacement de M. le Vice-Président BARRAL absent momentanément.

N° 2015-0844 - Opéra national de Lyon - Approbation d'une convention d'objectifs 2016-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

N° 2015-0849 - Lyon 2° - Restauration de la Grande synagogue de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Association culturelle israélite (ACI) - Consistoire de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0844 et 2015-0849. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, Mme Myriam PICOT, M. André GACHET, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Opéra national de Lyon ainsi que MM. Georges KEPENEKIAN, Richard BRUMM, Thomas RUDIGOZ, Denis BROLIQUIER, délégués de la Ville de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'Opéra national de Lyon, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2015-0844 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2015-0851 - Production et diffusion de documents pédagogiques - Attribution d'une subvention à l'établissement public administratif Canopé pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

N° 2015-0856 - Collèges publics et privés - Actions éducatives - Attribution de subventions - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Berthilier comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0851 et 2015-0856. Monsieur Berthilier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué BERTHILIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERTHILIER.

N° 2015-0853 - Lyon 6° - Collèges publics - Compensation tarifaire de la demi-pension hébergée du collège Vendôme - Trimestre avril-juin 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

N° 2015-0854 - Collèges - Transports des élèves vers les installations sportives - Dotations aux collèges publics pour l'année scolaire 2015-2016 - Dotations complémentaires aux collèges publics pour l'année 2014-2015 - Subventions aux collèges privés pour l'année scolaire 2014-2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

N° 2015-0855 - Décines Charpieu - Lyon 3° - Lyon 2° - Saint Priest - Collèges publics - Dotations complémentaires 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

N° 2015-0857 - Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et le restaurant de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0853 à 2015-0855 et 2015-0857. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2015-0859 - Commission consultative départementale chargée de connaître des demandes tendant au retrait des mesures prises en application du 3°) de l'article 5 ou de l'article 6 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour, c'est dommage !

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2015-0862 - Autorisation d'engager et de mandater les dépenses annuelles d'investissement (hors autorisations de programme) avant vote du budget primitif 2016 - Exercice 2016 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2015-0865 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des présidents des Conseils de développement pour son programme d'actions 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0862 et 2015-0865. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre le dossier n° 2015-0865.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2015-0864 - Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Capital social - Appel de fonds 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0866 - Mise aux normes accessibilité des établissements recevant du public (ERP) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0867 - Collèges publics - Régime de propriété des biens meubles mis à disposition - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2015-0868 - Décroisement des services du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon - Avenant n° 1 à la convention de coopération - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0869 - Diagnostics et repérages réglementaires sur les bâtiments de la Métropole de Lyon et sur les bâtiments dont la maîtrise d'ouvrage lui a été confiée - Autorisation de signer le marché de prestations de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0870 - Remplacement de couvertures contenant des produits amiantés - Sites affectés au fonctionnement des services ex-Communauté urbaine de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0871 - Autorisation de signer un marché pour des prestations de gardiennage physique sur les biens immobiliers et pour les activités événementielles de la Métropole à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0872 - Lyon 2° - Centre d'échanges Lyon-Perrache (CELP) - Mise en conformité trentenaire des sprinklers - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0873 - Achat d'électricité pour les bâtiments tertiaires et pour les sites opérationnels de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les marchés subséquents de fournitures à la suite de l'accord-cadre - Puissances supérieures à 36 KVA - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

N° 2015-0874 - Fournitures de plomberie à mettre en oeuvre dans les bâtiments par les services techniques de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer les marchés de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0864 et 2015-0866 à 2015-0874. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur en remplacement de Mme la Vice-Présidente LAURENT absente momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH en remplacement de Mme la Vice-Présidente LAURENT absente momentanément.

N° 2015-0876 - Modalités de gratifications octroyées aux agents médaillés - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2015-0878 - Protection sociale complémentaire - Risque prévoyance - Avenants à la convention avec Harmonie Mutuelle Mutex - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2015-0879 - Accès au restaurant administratif de l'Hôtel de la Métropole de Lyon - Conventions avec l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et la Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Rousseau comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0876, 2015-0878 et 2015-0879. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué ROUSSEAU absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN en remplacement de M. le Conseiller délégué ROUSSEAU absent momentanément.

N° 2015-0877 - Ressources humaines - Rémunération de certains personnels contractuels - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur du dossier numéro 2015-0877. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2015-0883 - Syndicat mixte du Bordelan - Approbation de la modification des statuts - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2015-0883. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2015-0884 - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rillieux la Pape par la société Valorly - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0888 - Givors - Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du réseau d'assainissement de la Commune par la société Lyonnaise des eaux France - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0889 - Rapport des délégataires de service public - Gestion et exploitation des parcs cimetières de la Métropole de Lyon (sites de Bron-Parilly et Rillieux la Pape) et conception, construction, entretien et exploitation du crématorium, du complexe funéraire de Bron par la Société Atrium - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0884, 2015-0888 et 2015-0889. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0890 - Lyon - Villeurbanne - Bron - Rapport des délégataires de service public - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains de Lyon-Villeurbanne-Bron par la société ELVYA - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0894 - Valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes des Vallons du lyonnais et du SITOM Sud Rhône - Conventions 2016-2020 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0895 - Lyon 7° - Unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon Sud - Vente de vapeur - Contrat avec la société Merial - Avenant de prolongation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0897 - Lyon 9° - La Duchère - Réseaux de chaleur - Travaux de mise aux normes de la chaufferie - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0898 - Rillieux la Pape - Exploitation du service public de chauffage urbain - Conclusion d'une convention de gestion provisoire avec le groupement momentané d'entreprises associant les sociétés Ambréa et GDF Suez Énergie Services - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0899 - Lyon 9° - Exploitation du service public de chauffage urbain Lyon-La Duchère - Avenant n° 3 au contrat d'affermage - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0900 - Givors - Exploitation du service public de chauffage urbain - Prolongation de la convention et autres modifications - Avenant n° 10 au contrat de concession - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère Belaziz comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0890, 2015-0894, 2015-0895 et 2015-0897 à 2015-0900. Madame Belaziz, vous avez la parole.

M. le Président COLLOMB, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère BELAZIZ absente : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de Mme la Conseillère BELAZIZ absente.

N° 2015-0892 - Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0896 - Procédure de mise en vente de la production électrique excédentaire de l'unité de traitement et valorisation énergétique de Lyon Sud - Contrat avec les acheteurs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0902 - Fontaines sur Saône - Mise en oeuvre d'une politique d'insertion sociale et professionnelle par l'activité de nettoyage - Convention avec la Ville pour la période 2016-2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Frih comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0892, 2015-0896 et 2015-0902. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N° 2015-0893 - Plan d'amélioration de la collecte - Demande de subvention auprès d'Eco-emballages - Signature du contrat d'amélioration de la collecte - Individualisation complémentaire d'autorisation de pro-gramme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

N° 2015-0903 - Missions de détection/localisation de réseaux enterrés - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0893 et 2015-0903. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2015-0904 - Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution d'une subvention à l'association Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0905 - Agro-écologie - Développement des auxiliaires des cultures - Attribution de subvention à la Chambre d'agriculture du Rhône et à l'association Arthropologia - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0906 - Champagne au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Dardilly - Vaulx en Velin - Lyon 9° - Cailloux sur Fontaines - Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) 2010-2016 - Attribution de subventions à la Chambre d'agriculture du Rhône, aux Producteurs fermiers de l'ouest, à l'association Terre d'or, à la Marmite urbaine et à l'association Jeunes agriculteurs - Avenant à la convention passée avec le GAEC de la Combe verte - Demandes de subventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0907 - Irigny - Contrat de rivière de la Mouche - Restauration et préservation de la zone humide d'Yvours - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0904 à 2015-0907. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2015-0909 - Rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte de Vaulx en Velin - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2015-0909. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Acte est donné.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2015-0910 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0925 - Lyon 3° - Lyon 7° - Lutte contre l'habitat indigne - Quartiers Moncey / Voltaire / Guillotière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2015-0936 - Lyon 3° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Jardins de la Buire - Quitus donné à la Société par actions simplifiée (SAS) Buire Aménagement - Suppression de la ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Panassier comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0910, 2015-0925 et 2015-0936. Madame Panassier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère PANASSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PANASSIER.

N° 2015-0911 - Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Patrimoine du Grand Lyon - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0913 - Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0927 - Villeurbanne - Quartier Saint Jean - Secteur Saint Jean Sud - Prise en considération du projet d'aménagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2015-0931 - Francheville - Application de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) dans la Métropole de Lyon - Pack ADS - Convention avec la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0932 - Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Demande de subvention auprès de l'Etat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2015-0937 - Lyon - Villeurbanne - Décines Charpieu - Vaulx en Velin - Meyzieu - Accompagnement des territoires Centre est - Attribution d'une subvention à l'association Eurekâ pour son programme d'actions 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0911, 2015-0913, 2015-0927, 2015-0931, 2015-0932 et 2015-0937. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

N° 2015-0912 - Rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2014 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2015-0922 - Contrat local d'engagement de lutte contre la précarité énergétique - Affectation des certificats d'économies d'énergie à la Métropole de Lyon - Protocole avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et Electricité de France (EDF) - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2015-0924 - Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Avenant n° 1 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) - Année 2015 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2015-0934 - Lyon 2° - Lyon Confluence - Réseau de chaleur urbain - Approbation du règlement du service et des tarifs applicables - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0912, 2015-0922, 2015-0924 et 2015-0934. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2015-0916 - Lyon 7° - Opération Fontenay - Place des Pavillons - Aménagement - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

N° 2015-0921 - Accession abordable à la propriété et l'éco-rénovation - Convention de partenariat avec le Crédit foncier de France - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2015-0923 - Délégation des aides à la pierre pour le parc public - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2015-0929 - Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Saint Fons - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vénissieux - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Financement des équipes projet politique de la ville et des actions - Conventions de participation financière - Année 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0916, 2015-0921, 2015-0923, 2015-0929. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2015-0926 - Vaulx en Velin - Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour la période 2005-2015 - Opération de démolition des résidences Luère et Echarmeaux d'Alliade habitat - Convention de participation financière - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur du dossier numéro 2015-0926. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller GOMEZ absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société Alliade Habitat, n'ayant pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU en remplacement de M. le Conseiller GOMEZ absent momentanément.

N° 2015-0928 - Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) - Convention de mise à disposition - Année 2015 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2015-0928. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2015-0933 - Vénissieux - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy - Convention avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Convention avec la Région Rhône-Alpes avec autorisation de reversement à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Peytavin comme rapporteur du dossier numéro 2015-0933. Madame Peytavin vous avez la parole.

M. le Président COLLOMB, rapporteur en remplacement de Mme la Conseillère PEYTAVIN absente momentanément : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB en remplacement de Mme la Conseillère PEYTAVIN absente momentanément.

N° 2015-0935 - Tassin la Demi Lune - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Centre - Aménagement de la place Pérégut - Bilan de clôture - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2015-0935. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Conseiller GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GRIVEL.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous en avons terminé.

(La séance est levée à 23 heures 25).
